
UC-NRLF
B 4 616 823


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

SAINT BENEZET

PATRON DES INGÉNIEURS



LE COMTE B. DE SAINT-VENANT

MEMBRE DE L'INSTITUT

SAINT BENEZET

PATRON DES INGÉNIEURS

PAR

A. B. DE SAINT-VENANT

ANCIEN INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

MEMBRE DE L'INSTITUT

ŒUVRE POSTHUME

PUBLIÉE PAR SES ENFANTS

BOURGES

IMPRIMERIE TARDY-PIGELET

—

1889

AVERTISSEMENT

En classant les nombreux ouvrages manuscrits laissés inédits par M. DE SAINT-VENANT à son décès, nous avons trouvé la présente œuvre à laquelle il a travaillé, dans les dernières années de sa vie, avec la pensée de la dédier aux ingénieurs, ses collègues dans une carrière qu'il avait aimée avec passion et brillamment parcourue.

Le travail, quoique très avancé, n'est pas achevé : mais nous avons regardé comme un pieux devoir de répondre aux intentions de son auteur en le livrant tel quel à la publicité, bien que la dernière main n'y ait pas été mise ; il y a en effet nombre de lacunes, notamment dans la note K de l'appendice formé par nous de documents épars réunis tant bien que mal.

Nous demandons en conséquence l'indulgence pour les imperfections qui peuvent s'y rencontrer, l'auteur ne pouvant être rendu responsable d'erreurs provenant certainement de notre seul fait.

LES ÉDITEURS.

Vendôme, Mars 1889.



M. LE COMTE DE SAINT-VENANT

MEMBRE DE L'INSTITUT

ET SON ŒUVRE

JUGÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

NOTICE NÉCROLOGIQUE

PAR

M. BOUSSINESQ, MEMBRE DE L'INSTITUT

Lue sur la tombe de M. de Saint-Venant, le samedi 9 janvier 1886

« Mercredi, 6 janvier, à cinq heures du soir, s'est éteint, dans son château de Villeporcher-Saint-Ouen, à l'âge de 88 ans et demi, le profond ingénieur géomètre, chrétien non moins éminent, qui avait depuis longtemps déjà fixé sa résidence en Vendômois, M. Adhémar-Jean-Claude Barré de Saint-Venant, doyen de la Section de Mécanique de l'Institut de France, et membre d'un grand nombre d'autres sociétés savantes de France et de l'étranger [1].

« Né le 23 août 1797, au château de Fortoiseau dans la Brie, d'un père savant lui-même, ancien officier supérieur, chevalier de Saint-Louis et colon de Saint-Domingue, il avait fait ses études classiques dans la ville flamande de Bruges, et était reçu à quinze ans le deuxième à l'École polytechnique, où il eut pour camarades le grand promoteur de la géométrie pure à notre époque, feu M. Chasles, et le général Morin, organisateur du Conservatoire des Arts et Métiers.

« Sorti avec le n° 1, après un court service comme ingénieur des poudres et salpêtres, il entra à l'École des Ponts et Chaussées, qu'il quitta encore classé premier et où il devait revenir plus tard occuper la chaire de Mécanique appliquée. Après avoir été ingénieur en chef à Paris il créa, en 1850, le cours de Génie rural à l'Institut national agronomique.

« Successivement chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, il fut enfin élu, en 1868, membre de l'Académie des Sciences, où il a remplacé le général Poncelet.

[1] Entre autres des académies des sciences d'Italie (*de'Lincei*), de Bruxelles, Manchester, Louvain, de la Société royale de Gœttingue, etc., etc.,

« Un travail persévérant, guidé par le coup d'œil du génie, qui discerne et débrouille les éléments des questions, lui a permis d'aborder avec fruit, dans le cours de sa longue carrière, presque tous les problèmes de science et de philosophie naturelle qui se rattachent à l'art si vaste de l'ingénieur.

« Il serait inopportun de rappeler ici, même brièvement, les résultats de tant de recherches, portant sur des sujets très divers, mais tous intéressants. Cette analyse fera l'objet d'une Notice que préparent deux de ses disciples [1]. Disons seulement quelques mots de celles qui l'ont le plus longtemps occupé, et où il a creusé, dans une voie nouvelle, son sillon le plus profond et le plus étendu. — Elles sont relatives à une question capitale de la mécanique, appliquée à l'étude des déformations et des pressions que subissent les pièces des constructions ou des machines, sous des efforts tendant à les fléchir ou à les tordre, étude sur laquelle repose le calcul des dimensions que doivent avoir ces pièces pour résister.

« Se débarrassant d'hypothèses moitié géométriques, moitié empiriques, et simplement approximatives, sur lesquelles on avait, jusqu'à lui, édifié les théories de la flexion et de la torsion de ces pièces, dont la forme est généralement allongée, M. de Saint-Venant les a déduites des principes généraux, élémentaires de la science de l'élasticité des solides ; ce qui lui a permis d'exprimer par ses formules, dans la flexion, des phénomènes accessoires d'une extrême délicatesse, qui s'étaient dérobés jusque-là aux efforts des chercheurs, et surtout de créer de toutes pièces la théorie générale de *la Torsion*, pour laquelle une induction superficielle, dont on s'était contenté, avait fait faire, hors un cas très simple, entièrement fausse route.

« Ces travaux de science pure, mais confirmés par de nombreuses observations, et que, d'une part, leur caractère rationnel et exact rend définitifs, tandis que, d'autre part, leur simplicité relative et leur élégance marquent leur place dans les éléments mêmes de la mécanique appliquée, ont gravé à jamais son nom dans les annales de la science.

« Toujours la question générale des déformations des corps allongés, qui remplit en majeure partie le cours si important de la résistance des matériaux, enseigné dans les Écoles techniques, s'appellera *le Problème de Saint-Venant*, comme on le désigne en Allemagne, en Italie, etc., à la suite de Clebsch, Kirchhoff, William Thomson, Tait et d'autres maîtres encore.

« Ils sont rares les savants, même de premier ordre, qui ont le bonheur d'associer ainsi leur nom à une vérité fondamentale, destinée à traverser les siècles et à entrer dans le haut enseignement scientifique des générations futures !

« M. de Saint-Venant méritait ce bonheur, par son ardent dévouement à la vérité, par son travail de tous les intants pour la découvrir, qui a été la grande passion de sa vie, et qu'il regardait comme un devoir strict de sa vocation.

« Pour lui, en effet, l'étude des lois naturelles était la recherche, par les lumières de la raison, au sein du désordre apparent des choses, d'un ordre profond et simple, image et effet de l'intelligence souveraine, que sa foi lui faisait adorer et aimer. Et il jugeait que l'obligation du savant, sa mission ici-bas, est de

[1] *La Vie et les Travaux de B. de Saint-Venant,* membre de l'Institut, par M. J. Boussinesq, membre de l'Instit., prof. à la Faculté des Sciences de Paris, et M. Flamant, ing. en chef et professeur de mécanique à l'École des Ponts et Chaussées. — *Annales des Ponts et Chaussées, novembre 1886* (Vve Dunod).

mettre dans tout leur jour ces belles lois, pour les faire, tout à la fois, admirer comme reflet de leur auteur et tourner à l'utilité commune.

« Aussi, jamais lassé, inaccessible à ces tentations de découragement auxquelles succombent parfois les meilleurs, a-t-il su conserver, jusque dans l'âge le plus avancé, toute sa jeunesse d'âme, une étonnante *plasticité* d'esprit, maintenue par un effort continuel, et surtout cette parfaite limpidité et justesse de la pensée, qui accuse les plus petits écarts et permet de pénétrer au fond des choses.

« On ne trouverait peut-être pas un autre exemple d'un géomètre, presque nonagénaire, continuant à se tenir au courant de tous les progrès dans des sciences aussi difficiles, et à y participer par la rédaction de Mémoires comme ceux qu'ont pu lire, sur le choc des barres, l'écoulement de l'eau dans les vases, les ondes liquides, etc. etc., ses confrères de l'Académie des Sciences, dans les *comptes rendus* des dernières années, et jusque dans le numéro qui a paru le 2 janvier de celle-ci ; car, jusqu'au bout sur la brèche, et « en avant », il n'a pas connu de défaillance, et a signé, dans son lit, au milieu de la fièvre qui devait l'emporter quelques jours après, le bon à tirer de son dernier article.

« Il est mort, victime du devoir académique, des suites d'un refroidissement, contracté, le 27 décembre, pendant un voyage à Paris, que rendaient nécessaire, malgré la saison rigoureuse, les travaux préparatoires d'une élection, dans la Section de Mécanique, dont il était le doyen vénéré.

« Sa fin a donc été le digne couronnement d'un telle vie.

« Il a fermé les yeux, après avoir béni ses enfants et petits-enfants rangés autour de lui ; ses deux fils, qu'il avait vu blessés tous les deux glorieusement en 1870, sur le champ de bataille de Loigny, en défendant le sol de la Patrie ; ses filles désolées, dignes images d'une compagne qu'il venait de perdre, dont le dévouement et l'intelligent concours, dans l'administration de ses affaires temporelles, lui avaient laissé pour l'étude sa pleine liberté d'esprit : tous, fidèles aux principes de foi et d'honneur qui l'avaient guidé et qu'il avait su leur inculquer dès l'enfance.

« Sa mort a été aussi édifiante et aussi sereine que sa vie avait été sainte et innocente ; il a eu le bonheur de s'endormir du dernier sommeil, l'âme tout imprégnée d'immortelles espérances, qu'aucun doute n'avait jamais ternies, et sans lesquelles l'existence ne serait qu'ironie amère et cruelle déception.

« M. de Saint-Venant était l'honneur du corps des Ponts et Chaussées, et l'une des gloires scientifiques de la France : il appartenait à cette noble race d'esprits, tout à la fois force, ornement et consolation de notre espèce, qui, ensemble ou isolés, laissent après eux, dans l'histoire, une traînée lumineuse, à laquelle s'allument sans cesse de nouvelles intelligences, pour former un courant, toujours plus vaste, de vraie et haute civilisation [1].

« Ces quelques lignes ont eu pour but de donner une idée du savant qui était en lui.

« Il y aura aussi, quelque jour, à faire connaître le philosophe, et à montrer combien cet homme de foi croyait à la puissance de la raison ; quelle hardiesse

[1] On a emprunté cette dernière phrase pour l'inscrire, telle qu'elle est en français, comme devise, en tête d'une publication sur la théorie de l'élasticité que vient de faire paraître la célèbre Université de Cambridge, édition qui est, en effet, toute remplie des découvertes du savant ingénieur, objet de cette notice.

d'idées il savait apporter, par exemple, dans les difficiles problèmes de la constitution de la matière, et de la nature des forces qui la meuvent.

« Mais, seuls, ses disciples et amis sauront, sans pouvoir suffisamment l'exprimer, combien son cœur était riche d'affection, de prévenances délicates et de ce rare dévouement auquel rien ne coûte. »

Article du journal scientifique anglais « Nature », par M. Karl Pearson, M. A., professeur de mathématiques à l'Université de Londres.

(Extraits d'une traduction faite pour les journaux du Canada.)

« .... La nouvelle de la mort du *plus grand des Elasticiens* [1] a causé un profond sentiment de regret parmi les mathématiciens anglais, auxquels ses travaux sont si connus qu'ils ont atteint sur leur propre domaine une valeur classique.

« M. de Saint-Venant a été comme le lien entre le passé et le présent... Nous le regardons comme une personnalité aussi réelle que Helmoltz ou Thomson. Étant des plus anciens membres de l'école de Poisson, de Navier et de Cauchy, il a assez vécu pour éditer Clebsch.

« Saint-Venant reçut l'approbation de ses œuvres par M. Poncelet dans ses cours à la Sorbonne, en 1840. Dans les années suivantes il corrigea la théorie de la *Torsion*, de Cauchy, et il vit ses corrections acceptées par l'auteur. Plus de quarante années après, il édita ce qui restera longtemps le traité capital sur l'élasticité. Ainsi son œuvre s'étend sans interruption pendant cinquante années de notre siècle ; il prit l'élasticité là où Poisson l'avait laissée, c'est-à-dire une théorie mathématique, et il l'a laissée comme une des branches les plus importantes appliquées à la science physique et pratique de l'ingénieur ; et il n'y a pas un seul point de cette transformation qui ne soit dû directement à ses recherches ou indirectement à son influence.

« Arrivant ensuite à l'homme lui-même, nous trouvons en lui les caractères essentiels du « *Scholar* » : la modestie la plus vraie, l'absence complète de recherches de soi-même et le dévouement absolu à ses études.

« Saint-Venant, dont les recherches surpassaient celles de Navier et de Clebsch, s'est contenté de ne paraître que comme leur éditeur. Mais quel éditeur ! Le texte original est caché et disparaît presque complètement... Ce sont les notes, les appendices et les corrections de M. de Saint-Venant qui forment la plus grande partie de la 3e édition de Navier et de la traduction française des œuvres de Clebsch [2]. Même il loue ce dernier pour avoir inventé, en 1862, un terme que lui-même avait déjà proposé dans son cours lithographié en 1837. Toujours prêt à donner des avis et son assistance entièrement libre de toute jalousie, Saint-Venant était un savant modèle.

[1] Récemment encore le même savant mathématicien vient de dédier un important ouvrage « à la mémoire de *B. de Saint-Venant*, le plus grand des Elasticiens modernes » *(The foremost of modern Elasticians). (Histoire de la théorie de l'élasticité et de la résistance des matériaux, depuis Galilée jusqu'à l'époque actuelle*, par feu le Dr Todhunter, publiée et complétée par M. K. Pearson.)

[2] L'original de Clebsch contient 420 pages et la traduction annotée dans un bien plus grand format, contient plus de 900 pages ! Quand verrons-nous un élasticien anglais annoter Saint-Venant ainsi !

K. Pearson.



« Au 3 janvier nous lui avons envoyé les épreuves de l'ouvrage du docteur Todhunter consacré à ses premières œuvres, et quelques jours après nous déplorions la perte d'un homme dont la bonté personnelle avait encore exalté le respect que nous inspirait son habileté mathématique transcendante.

« Si nous examinons les caractères principaux de l'œuvre scientifique de Saint-Venant, nous trouvons la subtilité de l'analyse combinée toujours avec une conception toute pratique...

« Cette tendance était due sans doute à son expérience comme ingénieur. Il avait bâti des écluses, perfectionné les canaux; il était une autorité en matière de drainage agricultural et d'irrigation [1], il avait indiqué la meilleure forme pour la charrue, donné un plan nouveau pour un pont, etc., et avec tout cela il était un grand maître en analyse qu'il savait rendre féconde en pratique...

« Il a apprécié dans quelques lignes, que tout enseignant technique devrait apprendre par cœur, les vrais rapports de la théorie avec la pratique..

« Toutes ses recherches ont fait époque dans la théorie de l'élasticité...

« Ses belles représentations des profils sont connues de tous les étudiants de physique, au moins par les traités de Thompson et de Tait.

« Les excellents modèles en plâtre qu'il fit exécuter sur la torsion, la flexion et la résistance sont pour les professeurs d'une grande valeur. En addition à ces *opera maxima* mentionnons des recherches sur les solides, et dans le premier volume de l'édition de Navier la première histoire de l'élasticité dans un abrégé concis et lumineux...

« L'histoire reconnaîtra que le 6 janvier de cette année est mort l'un des plus grands mathématiciens du siècle et, sans aucun doute, le plus grand des élasticiens depuis Poisson et Cauchy. »

Le professeur Eug. Beltrami, de l'Université de Pavie, constatait aussi, dans une lettre à un membre de l'Institut de France, qu'il n'était pas une question de la mécanique terrestre dans laquelle M. de Saint-Venant n'ait acquis une autorité incontestée et qui ne lui ait fourni matière à des travaux importants et à de lumineuses recherches; il terminait en disant: « On a fort regretté, en Italie comme ailleurs, la perte de l'illustre Saint-Venant. Il était arrivé, il est vrai, à un âge où l'on doit s'attendre à de telles catastrophes, mais les vies si bien remplies et si constamment actives ont cela de singulier qu'elles ne permettent pas aux autres hommes de s'arrêter sur la pensée qu'elles doivent également finir. On peut dire, de ces heureux savants, qu'ils sont considérés comme immortels, même avant de le devenir véritablement. »

Nous donnons à la fin du présent ouvrage (note O), la liste des principales publications scientifiques du maître. Cette longue énumération de 167 œuvres originales, empruntée à la notice biographique précitée de MM. Boussinesq et Flamant, permet de se faire une idée de la fécondité du génie de leur auteur et de la variété des sujets qui l'ont inspiré.

[1] Il est le premier qui employa l'expression « d'*Hydraulique* agricole » pour désigner une branche nouvelle de l'art de l'ingénieur. Ces idées comme cette dénomination ont été adoptées, au point qu'on a créé depuis sous ce nom une grande administration qui constitue aujourd'hui une des quatre directions générales du ministère de l'Agriculture.



SAINT BENEZET

PATRON DES INGÉNIEURS

CHAPITRE I

BUT MULTIPLE DE CET ÉCRIT ET EXPOSÉ SUCCINCT DE SON CONTENU

1. De même que chaque village, chaque métier, chaque art a sa fête.

Qui ne connaît la *Saint-Joseph* des charpentiers, la *Saint-Éloi* des forgerons et des orfèvres, la *Saint-Crépin* des cordonniers, la *Saint-Fiacre* des jardiniers, la *Saint-Vincent* des vignerons, la *Saint-Nicolas* des navigateurs, etc....; enfin la *Saint-Luc* des artistes peintres, la *Sainte-Cécile* des musiciens, la *Saint-Hubert* des forestiers et des chasseurs, et la *Sainte-Barbe,* régulièrement fêtée, chaque année, par le corps de l'artillerie?

C'est sous ces patronages que se formèrent les liens de confraternité, à tous les degrés, dans les temps où la civilisation chrétienne s'épanouissait et s'organisait. Les Ingénieurs ont eu, au siècle dernier, pendant quelques années, leur fête aussi. Le modeste et digne Chézy, directeur, après son maître et ami Perronet, de l'École des Ponts et Chaussées, célébrait chaque année à Paris, avec ses élèves et ses amis, la SAINT-BENEZET, fête du PATRON DES INGÉNIEURS.

Cette touchante et cordiale coutume mériterait qu'on la fît revivre.

C'est à quoi nous convions nos camarades les Ingénieurs en leur dédiant ce livre.

2. Nous n'avions pensé, en le composant, qu'à ceux de France. Mais le constructeur inspiré, du premier pont en pierre unissant les deux rives de la partie inférieure et la plus large du Rhône, dont le territoire a dépendu



successivement de plusieurs États, est digne de l'invocation des Ingénieurs du monde entier. L'obéissance, prompte et allègre, à une mission reçue, le dévouement que ne rebutent ni les difficultés, ni la peine, ni même les moqueries et les dures menaces, sont des vertus que comprennent et admirent tous les pays où se trouvent des cœurs animés du courageux sentiment du devoir et du généreux désir de concourir au bien de ses frères.

En France il y a, pour les travaux de la paix, deux corps d'Ingénieurs qui ailleurs ne font qu'un. Nos camarades des Mines se sont associés à ces modestes et amicales réunions mensuelles qui ont été imaginées, vers 1850, à cause de l'impossibilité de se visiter mutuellement tous, et où plus d'un de nous, en y venant librement prendre place, a eu le bonheur de retrouver des amis perdus de vue, ou de s'entretenir avec des collègues qu'il ne connaissait que par leur réputation et leurs œuvres [1].

Nos deux corps, sans se confondre, tendent à beaucoup d'occupations communes : rien n'empêchera donc que leurs Ingénieurs n'acceptent aussi notre fête de chaque année, et saint Benezet ne refusera certainement pas ce précieux accroissement de sa clientèle.

3. Mais ce n'est pas seulement pour les Ingénieurs que nous écrivons. Tout ce qui regarde ce patron d'Avignon, dont le Vivarais et la Savoie se disputent la naissance, dont l'influence a remonté le Rhône et descendu la Loire, et dont aujourd'hui le culte d'honneur et d'invocation s'étend sur toute la superficie des quatre diocèses de Viviers, d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Jean-de-Maurienne, doit intéresser généralement les religieuses et intelligentes populations du Midi de la France, et même celles de tous les pays qui profitent depuis sept cents ans de l'impulsion que sa confiante hardiesse à su imprimer aux œuvres civilisatrices liées à un sentiment supérieur.

Or, cela comprend le monde entier, où, d'ailleurs, le seul exemple de sa vie est capable de porter une féconde édification.

Notre cadre s'est donc élargi, et nous osons aujourd'hui offrir l'essai d'une MONOGRAPHIE complète de la vie et des œuvres multiples de cet énergique adolescent, mort, à moins de dix-neuf ans, de son dévoué labeur, mais assuré qu'après lui l'effet en sera complété par les compagnons et disciples qu'il a si bien organisés pour le travail, après les avoir formés à l'imitation des vertus dont avait déjà brillé son humble enfance.

[1] Ce sont les réunions, un jour déterminé de chaque mois (le 20), autour d'une table du grand hôtel du Louvre, sans avoir à s'annoncer plus de dix minutes à l'avance.

Le nombre, aujourd'hui très réduit, des ingénieurs des deux corps qui y assistent, semble appeler un autre moyen de se voir les uns les autres, ne fût-ce qu'annuellement.

Notre fête, avec ses autres avantages, aurait celui d'atteindre ce but.

4. Aussi, après avoir (V. ch. II) dit quelques mots de l'occasion de notre dessein et consacré quelques lignes (*idem* et note A) à la mémoire de l'homme excellent et éminent dont nous présentons, en tête de ce volume, l'image au bienveillant sourire, puis, parlé généralement des constructions entreprises au Moyen-Age dans des pensées de charité et de foi et raconté les vicissitudes diverses du pont, dont la chute n'a tenu à aucun vice de sa construction, nous citerons (ch. III et note B) les chroniques et autres pièces contemporaines constatant qu'il est bien l'œuvre du saint berger. Elles fixeront de deux manières concordantes l'époque de sa mort, et nous donnerons des détails sur l'achèvement de son œuvre d'Avignon, ainsi que sur l'ordre religieux qu'il fonda ou raviva, en renvoyant à la note C les annales succinctes de la suite de cette fondation et de cette œuvre.

Ensuite (ch. IV), nous donnerons ses ACTES tels que les fournit une *Charte Avignonaise* du XIIIe siècle, encore subsistante, dont nous présenterons la *photoglyptie* réduite au cinquième et dont la note D offrira en entier le texte en trois langues, avec sa discussion détaillée.

Puis (au ch. V), aussi en son entier, à cause de la presque nouveauté de sa découverte, la traduction d'une *Charte Lyonnaise* de 1245, dont le texte latin sera offert à la note E avec son *fac-simile* et celui du sceau bullaire dont elle est revêtue. Cette pièce a pu, dans quelques-uns de ses détails, se ressentir du chemin qu'elle a eu à faire pour arriver auriculairement d'Avignon à Lyon à travers soixante années d'un temps troublé, mais sa partie principale et essentielle confirme d'une manière précieuse le récit de la Charte Avignonaise. Elle fournit encore d'autres particularités intéressantes sur l'âge et le pays du Saint, ainsi que les éléments d'une conjecture, à laquelle de récentes et érudites recherches ont donné une haute valeur longtemps niée, sur la part qu'a eue saint Benezet à la fondation du pont de la Guillotière de Lyon, et de l'hôpital contigu, vers 1182, ou deux ans environ avant sa mort.

La note F donnera la liste des Indulgences dont son culte et le soin de son œuvre ont été enrichis.

Le chapitre VI indique les faits dont la croyance est encouragée par l'office du Saint. Les textes latins de l'office ancien, et de l'office nouveau, de 1856, seront le sujet de la note H.

Le même chapitre VI parle de sa canonisation et de l'objet multiple de la mission qui lui a été donnée d'en-Haut.

Dans le chapitre VII et dernier, nous dirons quelques mots sur le mode possible, à une époque proche ou non, du rétablissement de notre fête annuelle et de sa bonne influence sur nos liens d'union comme sur nos travaux.

Dans la note J nous passerons soigneusement en revue les auteurs du XVIe et du XVIIe siècles qui ont écrit sur saint Benezet, sans oublier celui d'une gravure de 1603 dont nous donnons la reproduction et qui vaut un livre, d'où l'on déduit, pour la fin du XVIe, l'état des opinions, presque toutes motivées, sur la vie du Saint, sur ses œuvres et sur leurs bienfaisantes conséquences.

La note K analysera de même les écrivains du XVIIIe et XIXe siècles et nous y jugerons leurs négations.

La note L discutera le nom, l'âge, le lieu natal du Saint, et présentera ce que des traditions rapportent des vertus de son enfance.

Des gravures donneront des vues de son pays présumé, et de la maison possédée encore, dit-on, par sa famille.

Et tout en respectant l'opinion et le culte traditionnel des pieux habitants de la Maurienne, dont nous serions désolés de diminuer la dévotion pour le Saint qu'ils croient né parmi eux, nous exposerons, dans cette même note, les raisons qui nous déterminent pour son origine vivaraise.

Nous donnerons des vues et des gravures de son lieu natal, de sa chapelle et de sa modeste maison en partie creusée dans le granit qui en a fourni les épais et toujours solides murs, maison encore possédée par ses arrière-neveux présumés.

On nous saura gré, nous l'espérons, de donner dans d'autres notes (M, N)[1] des passages étendus de très bons livres dont il est devenu presqu'impossible de se procurer la lecture; en sorte que nous les sauvons peut-être ainsi d'un oubli regrettable. Ils fournissent, entre autres choses, les récits des intéressantes et magnifiques translations ou inventions de reliques auxquelles ont participé, avec un indicible enthousiasme, les populations réunies de plusieurs départements.

Puissent ces quelques pages et feuillets, présentés sans prétentions littéraire ou artistique, et où nous avons tâché d'éclaircir des points trouvés douteux, servir, quelque jour, à renouer une chaîne dont nous avons eu l'heureuse chance de recueillir la tradition, et à étendre le culte d'honneur et d'affectueuse vénération d'un des plus aimés précurseurs du grand et beau XIIIe siècle, auquel, qui sait? le XXe ou tout au moins sa deuxième moitié, lasse de vaines aspirations, ressemblera peut-être.

[1] Ceci, non plus, n'a pas été fait.

CHAPITRE II

OCCASION QUI S'EST PRÉSENTÉE DE RAPPELER LE SOUVENIR CONSERVÉ DE LA CÉLÉBRATION DE LA SAINT-BENEZET.
QUELQUES AUTRES SOUVENIRS SUR CHÉZY.
CONSTRUCTIONS PIEUSES DE ROUTES, PONTS, HOSPICES ET REFUGES AU MOYEN-AGE.
FRÈRES PONTIFES ET MOINES INGÉNIEURS.
PONT D'AVIGNON ET CAUSES DIVERSES DE SA CHUTE

5. En 1825, fut soumis au Conseil général des Ponts et Chaussées un projet de consolidation des piles du vieux pont d'Avignon, dont les quatre arches subsistantes menaçaient d'encombrer, en s'écroulant, la passe navigable du bras du fleuve qui côtoie la ville.

« Tous les historiens », exprimait le rapport de l'ingénieur en chef de Vaucluse (M. Pihet), « s'accordent à dire que ce pont, de neuf cents mètres de longueur et de vingt-deux arches, fut commencé en 1177 par saint Benezet, jeune enfant, pasteur des brebis de sa mère, choisi et appelé de Dieu pour cette œuvre passant alors pour une merveille[1] et qui prouva sa mission par plusieurs miracles...... »

Au nom de saint Benezet, son constructeur, Prony, l'un des inspecteurs généraux, membre du Conseil, interrompit la lecture en disant : « C'est notre patron » et il rapporta ce que nous avons dit plus haut (ch. I, n° 1) de la joyeuse et fraternelle célébration, chaque année, de sa fête par Antoine Chézy, au siècle précédent.

Nous étions nous-même, comme attaché au secrétariat du Conseil, présent à la séance. C'est alors que nous avons conçu la pensée, qui ne nous a jamais abandonné depuis, de proposer un jour le rétablissement de cette fête fraternelle.

[1] C'est de ce pont que, encore au XVI[e] siècle, Michel de l'Hôpital, le chancelier poète, a dit, en faisant allusion à ce que le Rhône, devant Avignon, est déjà accru de tous ses affluents, hors la Durance :

Nil pontus superbius illo
Quem subtus Rhodanus, multo jam labitur auctus
Fluminibus. . . . . .

Et c'est sur lui que se fit la chanson populaire :

Sur le pont d'Avignon, tout le monde y passe. . . . . .

6. Avant de parler du saint constructeur, et de ses droits à notre vénération, parlons de Chézy, qui nous avait mis sous son heureux patronage.

Chézy, comme on sait (*Biographie universelle* de Michaud), inspecteur général des Ponts et Chaussées, né en 1718 à Châlons-sur-Marne (où son buste orne une des salles de l'hôtel-de-ville), d'abord professeur dans la *Congrégation de l'Oratoire*, où il avait été élevé, puis fait ingénieur à trente ans et ingénieur en chef quinze ans après, fut le collaborateur de son maître et ami Perronet, dans les travaux (tels que le pont de Neuilly, etc.) qui ont illustré ce célèbre chef des Ponts et Chaussées, sous lequel Chézy a rempli les fonctions d'inspecteur de l'École.

Il fut à la fois, et avec distinction, homme de l'art, savant, érudit (comme a été, ainsi qu'on sait, son fils) et, surtout homme de constant et consciencieux travail, aimé de tous ceux qui l'ont connu ou qui ont dépendu de lui. Mais, une modestie excessive, dit son biographe, l'empêcha de publier ses divers écrits, excepté celui qui est relatif au choix et à la préparation des tubes de niveau à bulle d'air (Recueil dit des *Savants étrangers*, tome V, 1768) dont il a fait un emploi utile et usuel dans son *Niveau de pentes*, si commode pour le tracé des routes, etc. ; en sorte que c'est à Prony, son élève, qu'on est redevable de la publication d'un autre de ses Mémoires (sur les courbes du second degré). On sait encore par lui (*Recherches physico-mathématiques*, etc.) que Chézy a eu le mérite de trouver, en même temps que du Buat, le principe du mouvement uniforme pris par les eaux courantes [1].

Chezy a été, comme on voit, un de ces hommes qui manifestent leur vie plus par leurs actions que par leurs discours.

7. La suite du même rapport de 1825 rappelait que, pour la construction citée, saint Bénezet institua l'association des Frères-Pontifes ou *faiseurs de ponts* [2], humbles travailleurs qui entreprirent et surent achever d'importants ouvrages sans autres ressources que leur zèle, leur persévérance et la charité des populations qu'ils allaient patiemment solliciter en les informant des indulgences attachées par l'Église aux aumônes faites pour ces utiles et bienfaisantes œuvres [3].

[1] C'est le principe si simple et si longtemps resté inaperçu des plus grands géomètres physiciens (tels que Daniel Bernoulli, d'Alembert et Euler) de l'équilibre entre la pesanteur du fluide, décomposée suivant la pente, supposée uniforme, du lit où il coule, et la résistance de ses parois, fonction de la vitesse d'écoulement.

[2] Le nom *Pontifex* donné aux principaux prêtres de l'ancienne Rome a en effet cette étymologie, parce que, suivant Varron, (*De linguâ latinâ*, lib. IV), ils bâtirent le pont Sublicius sur le Tibre pour aller faire des sacrifices au delà de ce fleuve.

[3] Déjà, au Ve siècle, l'Église regardait et encourageait comme pieuses les œuvres civilisatrices, dont les invasions et autres calamités ont longtemps arrêté le progrès.

On lit dans une lettre que le célèbre Théodoret, évêque de Cyr, (né à Antioche en 393, mort en 458), écrivait au patrice Anatole : « Vous savez que nous avons employé une grande partie des revenus ecclésiastiques,

En effet, et c'est ce qu'exprimait, en 1862, M. Vignon, dans un remarquable livre[1], les constructions de routes et de ponts, les établissements de bacs, ainsi que d'hôtellerie, où les voyageurs, les pèlerins, les marchands pouvaient trouver refuge et main-forte, et même les simples améliorations de grands chemins et de levées aux endroits submersibles, etc., étaient devenus, au Moyen-Age, des œuvres de piété comme les constructions d'églises, d'hôpitaux, de monastères.

« La charité chrétienne », continuait-il, « puissance inconnue du monde ancien, précéda alors les pouvoirs sociaux dans le travail de civilisation qui, dans ce temps-là, s'opérait. Les dangers de toute sorte auxquels la difficulté des lieux ainsi que la violence des brigands et la cupidité souvent criminelle et cruelle des bateliers dits *utriculaires,* exposaient les voyageurs, surtout au passage des rivières, la firent embrasser dans la même pitié généreuse qu'inspiraient les pauvres et les malades.

De là, des appels de la religion, des fondations, des quêtes[2].

La fondation qu'illustra saint Benezet était, au commencement du XIIIe siècle, dans tout son éclat[3]. Elle se maintint, pour Avignon, jusqu'en 1331, longtemps après pour Lyon. Mais une colonie qui s'en détacha en 1318, pour régir l'hôpital du Pont-Saint-Esprit, subsista comme ordre hospitalier presque jusqu'en 1790 sous une autre forme ; et, d'ailleurs, (continue M. Vignon) « ses exemples furent fertiles, car, après les frères Pontifes, l'histoire nous signale plusieurs moines ingénieurs, constructeurs de grands ponts. On les voit, non sans intérêt, donner la main aux ingénieurs modernes par leur dernier représentant, le frère Romain, dominicain », que ses travaux de la fin du XVIIe siècle à Maëstricht firent appeler à Paris, au commencement du XVIIIe, pour fonder les piles du pont des Tuileries, et firent nommer un des premiers ingénieurs des Ponts et Chaussées de France (V. ci-après, chapitre III).

8. Pourquoi n'existe-t-il plus, du pont d'Avignon, que les quatre arches les plus proches de la ville (V. plan de la ville), entretenues

à faire des portiques, des lavoirs, des ponts et autres édifices utiles au public ; en cela, nous considérons plus l'avantage des pauvres que celui des riches. » (Voyez Théodoret, opuscule 79, dans ses œuvres en grec et en latin, édition publiée en 1642 par le P. Sirmond, 4 vol. in-folio).

[1] *De la législation des voies publiques en France avant 1790,* par M. Vignon, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Paris, 1862, tome I, p. 7. On peut voir aussi : Gauthey, *Construction des Ponts,* tome I, chap. II, et divers autres ouvrages que nous citerons note J et note K.

[2] Citons aussi Châteaubriand qui écrivait au commencement de notre XIXe siècle (*Génie du Christianisme,* livre IV, chap. VIII intitulé : *Villes et villages, ponts, grands chemins,* etc.) : « L'Europe n'avait alors (au déclin de la seconde race de nos rois) ni chemins, ni auberges ; ses bois étaient remplis de voleurs et d'assassins ; les lois étaient impuissantes, ou plutôt il n'y avait pas de lois. La religion seule, comme une grande colonne au milieu des ruines, offrait des abris. . . . »

[3] Dès le Xe siècle, bâtir des ponts était une œuvre pieuse, mais on ne voit pas que l'ordre des pontifes fut alors établi.

aujourd'hui comme monument historique, et fréquentées seulement pour aller faire de pieuses ou curieuses visites à la chapelle construite et dédiée à saint Nicolas (de Mire), patron des mariniers, par saint Benezet, et qui fut sa sépulture pendant quatre cent quatre-vingt-huit ans, savoir de 1184 à 1672?

Pourquoi tout le reste de ce grand ouvrage a-t-il disparu ?

Cela ne tint à aucun vice de construction des arches ni des piles, ni des tympans évidés par de petites voûtes allégeant la charge et augmentant le débouché des hautes eaux. Les fondations elles-mêmes, faites sur enrochements en gros blocs, auraient pu tenir moyennant des rechargements périodiques, ou si, lors des avertissements fournis par des sondages, à la suite des premières fortes crues, l'on avait entouré les piles par des crèches en pieux moisés comme il fut fait au pont Saint-Esprit.

Mais, d'abord, des arches furent coupées à deux époques par ceux qui régnaient à Avignon, savoir, en 1226, par les Albigeois, que Louis VIII voulait réduire à l'obéissance et, en 1395, par l'antipape espagnol Pierre de Lune qui prit le nom de Benoît XIII, et dont le roi Charles VI s'était chargé de vaincre l'obstination.

Les autres chutes furent dues, après le rétablissement de ces arches, à ce que le bas des piles cessa d'être convenablement entretenu dans des temps troublés, ainsi que dans des circonstances où le zèle des pèlerinages et des dons s'était attiédi [1]; et aussi, suivant plusieurs auteurs, à ce que, vers 1233 (voy. chapitre suivant), la direction de l'œuvre ayant passé dans des mains séculières, n'eut plus pour ses dépenses les ressources des indulgences et des quêtes.

Ainsi, en 1602, la négligence à réparer une arche en fit crouler trois. Il en tomba, en 1633, encore deux, auxquelles il fut suppléé par deux travées en charpente dont une fut emportée à une heure de la nuit [2].

Survinrent enfin les désastres de la grande débâcle des glaces du rigoureux hiver de 1669, dont nous parlerons à la note *M* relative à la première translation des reliques du saint [3].

[1] C'est à cette torpeur, et à ce refroidissement, signalés comme causes qu'on ne voyait plus de miracles au tombeau du saint, déplorés par le P. Théophile Raynaud dans une page douloureusement émue de la fin de son livre de 1633 (voyez note J ci-après nº [38]) qu'il attribuait des ruines récentes et d'autres plus grandes dont il voyait bien, que ce qui restait du pont était menacé. Les Bollandistes citent cette page (ou ce Punctum xxII) de Raynaud au commencement de leur chapitre : *Translatio corporis* des *Acta Sanctorum*, 14 aprilis. Voy. ci-après note J nº [46].

[2] Achard, archiviste de la ville. *Notice sur les anciens remparts d'Avignon*, imprimée à la suite de l'*Annuaire de Vaucluse pour 1850*.

[3] En 1699, des tronçons apparents de toutes les piles subsistaient. Nous avons même eu sous les yeux des pièces d'un projet de leur rétablissement pour servir aux amarres d'un pont de bateaux.

CHAPITRE III

TÉMOIGNAGES HISTORIQUES PRINCIPAUX, ET PIÈCES AUTHENTIQUES CONSTATANT L'ARRIVÉE DE SAINT BENEZET A AVIGNON EN 1177.
ACCEPTATION MERVEILLEUSE DE LA MISSION QU'IL ANNONÇAIT AVOIR REÇUE DU CIEL.
CONSTRUCTION, PAR LUI, DU PONT ET DE L'HÔPITAL CONTIGU,
CONTINUÉE APRÈS SA MORT SURVENUE EN 1184, PAR LES COLLABORATEURS QU'IL S'EST DONNÉS. — RESSOURCES OBTENUES PAR CETTE ŒUVRE.
PROCÈS DU RHÔNE DE L'ANNÉE 1500, DONT LES PIÈCES FOURNISSENT DES COPIES AUTHENTIQUES DES DIVERS DOCUMENTS Y RELATIFS

9. Le premier chroniqueur, certainement contemporain de Benezet, qui ait parlé de lui, est le frère Robert (Robertus Antissiodorus), d'abord chanoine de la cathédrale d'Auxerre, et ensuite moine Prémontré de l'abbaye de Saint-Marien, séparée de cette ville par la rivière d'Yonne[1].

Cet auteur, d'abord anonyme, d'une chronique partant des temps anciens et poussée jusqu'en l'année 1200, puis continuée par lui-même jusqu'à l'année 1210 qui précède d'un an celle de sa mort, est réputé généralement faire autorité en matière historique. Il convient de donner ici en entier la traduction de deux passages du livre de ce célèbre chronographe dont les vertus, le mérite littéraire et les connaissances en histoire, supérieures à celles de tous ses contemporains, ont été l'objet d'un long éloge de la part de son continuateur[2].

Année 1177. — « En cette année vint à Avignon un adolescent appelé « Benoît[3] se disant envoyé de Dieu pour construire en ce lieu un pont sur « le Rhône. On se moqua de lui à cause de son défaut de ressources pour « une pareille œuvre, à laquelle la profondeur et la largeur de ce grand

[1] Cette abbaye fut fondée par saint Germain sous l'invocation de saint Côme et saint Damien ; saint Marien en fut un des premiers abbés.

[2] Voyez note B pour le texte latin de cette chronique.

[3] Voyez la note K (citation du *Dictionnaire de Trévoux*), et la note L, pour la raison de son nom *Benezet*, diminutif, selon quelques-uns, de celui de son patron, le grand patriarche des moines d'Occident ; mais, selon les autres (paraissant mieux fondés), simple traduction provençale de Benoit, et qui a prévalu pour l'appellation du jeune constructeur.



« fleuve ôtaient tout espoir de possibilité. Mais, il insista cependant avec
« hardiesse ; et, au bout de peu de temps, les habitants de la ville, incités
« par *une manifestation de la volonté divine (nutu divino),* en faveur de sa
« parole, entreprirent à l'envi cette œuvre, malgré la difficulté passant
« toute mesure (supra modum) et construisit enfin un monument d'une
« étonnante somptuosité. Pour couvrir ces dépenses, ce jeune homme,
« d'une vie saintement exemplaire, (*sanctæ admodum vitæ juvenis*) par-
« courut longtemps diverses provinces pour y recueillir les aumônes des
« fidèles; et l'on rapporte que sa mission fut appuyée par un grand
« nombre de miracles. »

1184. — « En cette année-là, Benoît, constructeur du pont d'Avignon, jeune homme d'une vie hautement sainte, mourut, et fut enseveli, sept ans après le commencement de l'entreprise, sur ce pont merveilleux qui était déjà construit en grande partie (*magnâ tam parte*).

10. — Cinq autres chroniqueurs, presque contemporains, confirment ce récit du moine Robert d'Auxerre. Et si quelques-uns semblent reproduire ce qu'a dit quelqu'un des autres, c'est qu'ils y acquiescent apparemment après en avoir examiné la conformité à des traditions encore vivantes. Ce sont [1] :

2° Pierre Coral, auteur de la *Chronique de Saint-Martin de Limoges.*

3° L'illustre Vincent de Beauvais, l'une des gloires du XIIIe siècle, dans la partie *historiale* de la vaste et curieuse Encyclopédie des connaissances de l'époque.

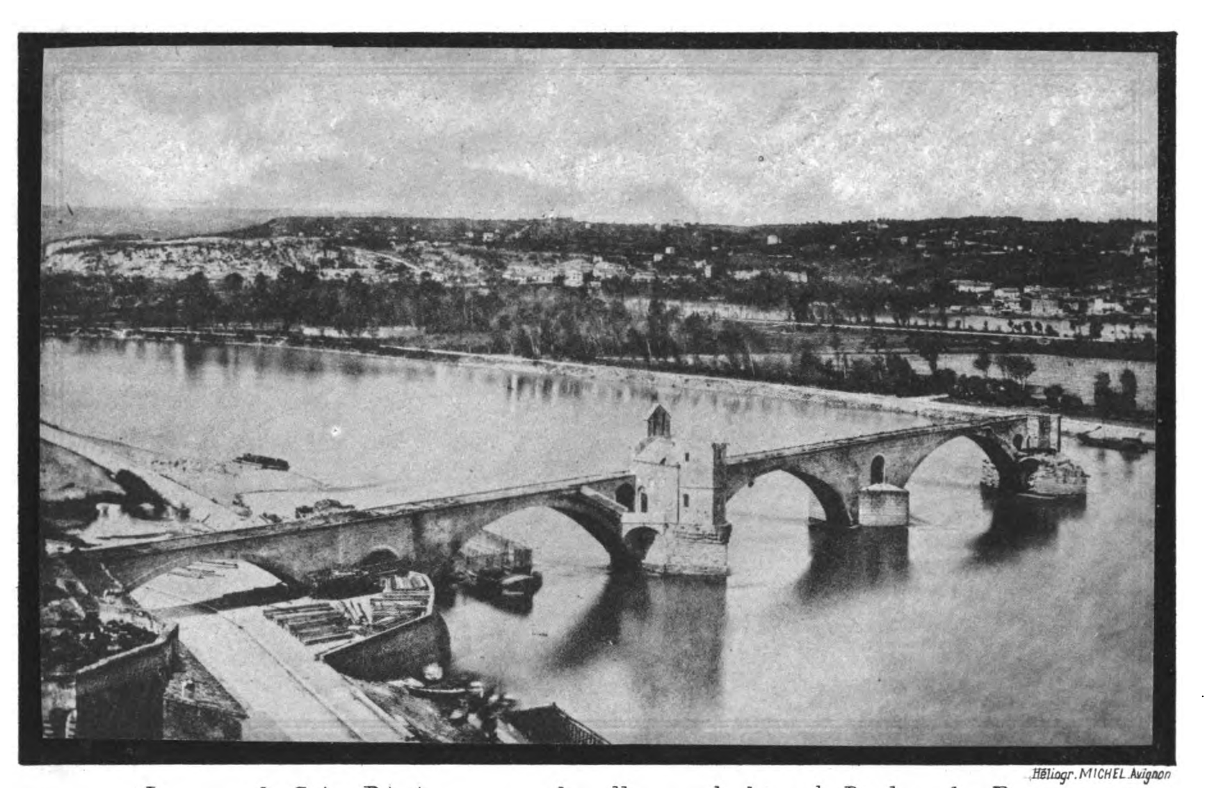
4° Martin le polonais, qui fut archevêque de Gnesne, mort aussi en 1278.

5° L'auteur (un chanoine de Saint-Martin) de la *Chronique de Tours.*

6° Guillaume de Nangis, qui vivait sous saint Louis et qui est mort en 1302.

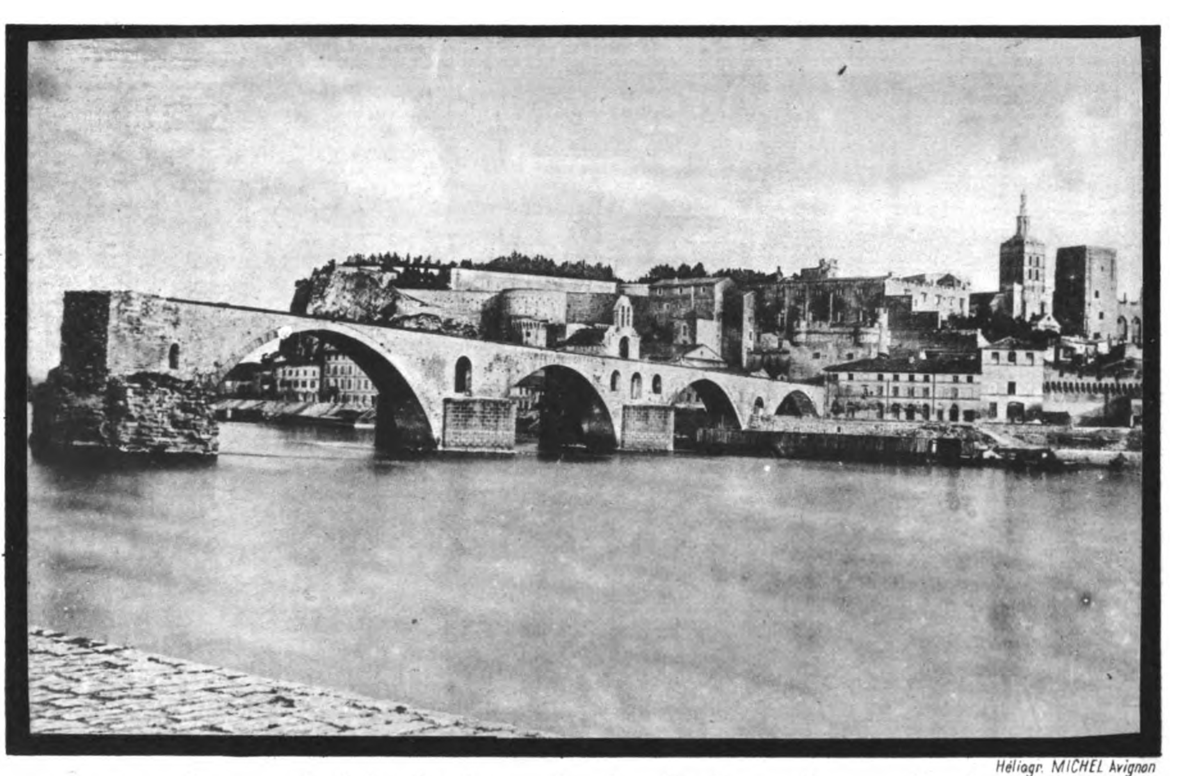
Tous les six indiquent l'année 1177 comme celle de l'arrivée de Benezet à Avignon ; et le quatrième ajoute : la 25e année du règne de l'empereur Frédéric (Barberousse), et la 40e de celui du roi Louis (le jeune). Le troisième dit seulement avoir vu lui-même, gravée sur le seuil en pierre de la chapelle du pont : L'an 1177, un enfant (*puer*) nommé Benoît, a commencé ce pont. Les deux premiers disent : « Un adolescent nommé Benoît rapporta que Dieu lui avait révélé qu'il devait construire un pont sur le Rhône ; que ceux à qui il parlait se moquèrent de lui ; mais que bientôt les moqueurs eux-mêmes mirent la main à l'œuvre, et commencèrent à bâtir ce somptueux édifice ».

[1] Voyez-en *in extenso* les textes latins, même note B.



Héliogr. MICHEL Avignon

Le pont de Saint-Bénézet et sa chapelle, vus du haut du Rocher des Doms



Héliogr. MICHEL Avignon

Le pont de Saint-Bénézet et la chapelle de sa pile, vus d'aval

Les deux derniers rapportent, comme le moine d'Auxerre, que le peuple qui auparavant jugeait l'entreprise impossible, ayant été ému (*commoti, commoniti*) par une manifestation de la volonté de Dieu (*nutu divino*) en exécuta bientôt l'œuvre en peu de temps.

Ainsi les divers historiens attribuent à des manifestations surnaturelles le total et extraordinaire changement des Avignonais à l'égard du jeune Benoît, et leur acceptation si prompte de la mission qu'il disait avoir reçue de Dieu pour construire un pont avec leur concours.

11. Maintenant les principaux faits qui ont suivi cette acceptation de la mission de Benezet vont nous être fournis par des pièces authentiques longtemps conservées dans les archives de l'hôpital du pont, ainsi que dans celui de la ville, et dont il existe des copies certifiées.

La première de ces pièces notariées (*instrumenta*) est un acte passé en mars 1180 devant l'évêque et les consuls d'Avignon, qui porte : « Vente au frère Benoît, procureur (c'est-à-dire administrateur) de l'œuvre du pont, et *aux autres Frères*, par un notable de la Ville, nommé *Bertrand de Gardia*, ou *La Garde, de tous droits qu'il a sur le port* du Rhône, et des taxes qui s'y perçoivent, dont apparemment il avait été rendu adjudicataire ou concessionnaire.

Cela prouve que saint Benezet, dès avant 1180, et quelques-uns disent déjà en 1178, avait appelé à la douceur de sa chrétienne amitié, et de sa sainte imitation, les zélés compagnons de travail qui furent les Frères du pont ou Pontifes. On conçoit que, toujours présents sur le port, ils devaient être plus à même que tous autres de percevoir exactement les taxes de dépôt des marchandises et de stationnement des bateaux le long du quai; en sorte que cette acquisition de droits, qui donnait d'ailleurs des facilités pour l'apport et la préparation des matériaux, était déjà d'un grand avantage pour l'œuvre de la construction.

Et la présence, sur cet acte de 1180 et sur les suivants, des Frères, qui pouvaient être de tout âge, prouve que Benezet n'avait pas besoin d'avoir atteint alors celui de majorité (comme quelques auteurs l'ont allégué) pour que ses actes fussent valides[1].

12. Déjà, et l'on dit même dès le XIe siècle, au passage des rivières (V. ci-dessus ch. II) il avait été établi ou construit des hospices ou refuges, des bacs et même des ponts par de charitables associations religieuses, entre lesquelles se firent remarquer les Chevaliers du Temple, ceux de l'Ordre Teutonique et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (ou de Rhodes, et, depuis, de Malte).

[1] Voyez note L à ce sujet

L'Église, comme on a dit, les encourageait. On lit dans le grand traité *Sur la pénitence*, du P. Morin (Jean) de l'Oratoire (né à Blois en 1591, mort à Paris en 1653) qu'au nombre des *occasions de relaxation* ou de diminution de durée des *pénitences canoniques*, après avoir mis les constructions d'églises ou d'oratoires, elle y avait ajouté bientôt les dons pour construction et réparation de ponts et de chemins, etc. [1]

Une association nouvelle s'était formée en Toscane. On lit dans l'*Hodorporicon* (l'itinéraire) qui fait partie des *Deliciæ eruditorum* [2] de l'abbé Lamy (Jean), savant florentin né en 1696, mort en 1770, ainsi que dans son livre *Sanctæ ecclesiæ Florentinæ monumenta* [3], que douze nobles Florentins, renonçant à leurs richesses et au monde, se vouèrent, pour l'amour de Dieu, au service des voyageurs dans un hospice et sur un pont qu'ils avaient bâti eux-mêmes près de San-Miniato, entre Lucques et Florence. Leur pieuse compagnie fut érigée en ordre de chevalerie et mise d'abord sous la règle de saint Augustin, et, plus tard, sous celle des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem auxquels ils furent réunis.

Ils furent connus sous le nom d'Hospitaliers de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (*de alto passu* ou *de alto pascio*) à cause de l'élévation du lieu où ils s'étaient établis [4].

On lit dans les *Mémoires* de Pescia, autre ville de Toscane [5], qu'au commencement du XIIe siècle, saint Allucio, dont la première occupation fut de

[1] Commentarium historicum de disciplinâ in administratione sacramenti pœnitentiæ... observatâ. (Parisiis 1651, aut Bruxellis 1685.)

Le titre du chap. xx du livre X, p. 768 et suiv., porte au commencement : *Tertia minuendæ pœnitentiæ canonicæ occasio est pœnæ illius totalis vel partialis ob donum temporale spiritali dono applicatum relaxatio;* et, vers la fin : *Commoda maxima temporalia indè promanant, et usui spiritali applicantur.*

C'est aux articles IV et VI de ce chapitre qu'on trouve des passages des écrits de deux docteurs parisiens souvent cités sur ce sujet qu'ils jugent délicat et demandent de la prudence dans la pratique :

1° Robert de Flammesbourg, pénitencier de l'abbaye de Saint-Victor et auteur d'un *Pœnitentialæ.*

2° Pierre le Chantre *(cantor)* dans une *Summa (manuscripta) de sacramentis* et *animæ consiliis* (au folio 189, p. 2).

[2] *Deliciæ eruditorum seu veterum anecdotum opuscula collectanea ;* p. 12 et 13 du volume XIe de cet ouvrage publié à Florence en 1737, 18 v. in-8°.

[3] 4 volumes in-folio, 1758, Florence, tome III, p. 852, 853, etc.

[4] Ils existèrent en France, mais seulement comme hospitaliers. On lit dans le *Théâtre des antiquités de Paris*, par le Père Jacques du Breuil, religieux bénédictin de Saint-Germain-des-Prés (1 vol. in-4°, 1639, livre II, p. 435), ainsi que dans l'*Histoire des ordres religieux et militaires* du Père Hélyot, religieux Picpus, né en 1660, mort en 1716 (2 vol. in-4°, 1714, tome II, chap. XLI, p. 278) que Philippe le Bel, vers 1290, attira à Paris une colonie de ces religieux, surtout pour le soin d'un hôpital qu'il élevait à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève ; et que la chapelle de cet hôpital, érigée en paroisse en 1566, fut, en 1574, remplacée, quant au service paroissial du quartier, par une église bâtie tout auprès et encore subsistante. Elle a conservé le nom de Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; tandis que l'hôpital et sa chapelle prirent le nom d'Abbaye de Saint-Magloire, nom de l'ordre des religieux qui, de la rue Saint-Denys où ils résidaient, y furent transférés en 1572.

Ils ne cessèrent pas de porter, brodés sur leurs manteaux, des marteaux à manche pointu, destinés à préparer l'enfoncement des clous, pour rappeler que primitivement ils construisaient des bacs de passage des rivières.

Outre le grand maître de Saint-Jacques-du-Haut-Pas qui résidait en Italie, cet ordre, avait, en France, un c ommandeur

[5] Par Placide Pianelli (in-4°, Milan 1661, p. 346 et 369.)

garder des bestiaux, comme a fait saint Benezet, se dévoua au service des voyageurs, des pauvres, des orphelins; qu'à l'aide de quêtes, il parvint à bâtir trois hôpitaux, dont un près de l'Arno, et, sur ce fleuve toscan, un pont, qui a reçu le nom du saint berger, mort en 1134, et dont l'hôpital a été annexé aussi à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem [1].

Au même XII[e] siècle, cette dévotion pénétra en Provence. Son premier établissement, à ce qu'il paraît, se fit le long de la Durance, en un lieu qui, suivant les analistes du pays (Nouguier, etc., v. note J) avait reçu le nom de Mauvais-Pas ou Maupas, à la suite d'une sanglante défaite, en 731, des Avignonais, écrasés par une nombreuse armée de Sarrasins, à l'invasion de laquelle ils avaient bravement tenté de s'opposer. Une chapelle commémorative y avait été bâtie.

Même après que Charles Martel eut exterminé ces hordes barbares, le nom sinistre avait subsisté, parce qu'une bande de brigands avait occupé le lieu dont il s'agit ; mais il fut échangé ensuite pour le nom de *Bonpas,* qu'il porte encore, après l'arrivée et les œuvres d'un saint ermite nommé Libertus, dont les vertus et les miracles désarmèrent les voleurs et attirèrent auprès de lui de nombreux disciples. C'est dans cette maison que, vers le XII[e] siècle, des Frères hospitaliers établirent une maison de refuge et un bac, puis, à la fin du même siècle, un pont ; ce qu'ils firent aussi, et également sur la Durance, à Lourmarin (sur le chemin d'Aix à Apt), puis à Malmort, et tentèrent de le faire à Mirabeau.

Ceux qui ne s'unirent pas aux Frères de Saint-Benezet ou qui s'en séparèrent furent, après une tentative d'union aux Templiers, unis en 1278, par Nicolas III, aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Mais on ne voit nulle part que les Frères de Bonpas aient, avant ceux d'Avignon, été appelés pontifes, et qu'ils aient eu pour destination spéciale ou principale la construction des ponts, ni qu'ils aient reçu une organisation ou une règle analogue à celle des collaborateurs de saint Benezet, et

[1] Du Breuil dit (*Antiquités de Paris,* même tome II, p. 435) que le lieu où les Chevaliers de Saint-Jacques-du-Haut-Pas s'établirent en Toscane, fut sur la rivière d'Argue-le-Blanc, « sur le grand chemin de Rome, où jadis *on soulait payer de grands tributs et exactions, lequel a été affranchi par ceux du dit grand hôpital.* Helyot, qui n'a pas trouvé de rivière de ce nom dans l'État de Florence, pense que du Breuil a voulu parler de l'Arno, et Grégoire, au chap. XIV, p. 41 de ses *Recherches historiques* (voir note K), pense que c'est vraisemblablement le pont Saint-Allucio.

Mais du Breuil ne parle que d'un passage qui n'était pas encore affranchi par un pont dû à une œuvre pieuse.

On doit convenir, en général, qu'une histoire des travaux d'utilité publique produits par ces œuvres est encore à faire. On n'en a jusqu'à présent que des résumés, ou plutôt, de succinctes pages où l'on distingue rarement les citations faites de première main. Il faudrait, pour que cette désirable histoire offrît le degré de certitude et d'intérêt qu'elle comporte, qu'elle fût accompagnée d'extraits textuels et étendus des sources mêmes d'où aurait été primitivement tiré ce qu'elle rapporterait. On y arriverait sans doute en consultant les nombreux auteurs cités par les historiens dont nous parlerons, notes J et K, et qui mettraient sur la voie d'en découvrir d'autres. M. Falk, curé de Mombach, près Mayence, vient de publier en allemand un travail qui y apportera probablement des lumières. *(Die Kirche und der Brückenbau im Mittelalter,* München 1881.)

de fortes raisons établissent que le pont de Bonpas ne fut construit qu'après l'achèvement de celui d'Avignon.

Aussi, malgré l'antériorité alléguée de constructions de plusieurs ponts en esprit de religion, tout au moins dans l'Italie, dans l'Espagne, etc., presque tous les auteurs font de saint Benezet le vrai fondateur de l'ordre des Frères Pontifes, institution française qui a eu plus de durée que les autres, et le pont d'Avignon passe pour la première grande œuvre ainsi entreprise et exécutée de ce côté-ci des Alpes [1].

12 *bis*. On conçoit, du reste, que si des Frères constructeurs, restes d'associations italiennes ou provençales, existaient lors de l'entreprise d'Avignon, saint Benezet, qui ne recherchait pas la gloire de fondateur ni aucune gloire humaine et personnelle, eut fait appel à leur expérience, soit de l'art de bâtir, soit de la vie en commun sous une observance quelconque, qu'il aurait pu transformer et rendre plus fervente par ses exemples non moins que par sa charitable et intelligente direction.

On avait vu, au reste, aussi précédemment, pour d'autres buts que les constructions, plusieurs exemples de simples laïques qu'on appelait *donats* ou *donnats*, qui, sans prononcer de vœux de religion proprement dits, se donnaient, s'engageaient, et engageaient quelquefois leurs enfants, leur femme et leurs biens au service d'une maison ou d'une œuvre pieuse. Les Frères que saint Benezet s'associa ne furent que de ce genre tant qu'il vécut. Il ne se croyait pas, vu son jeune âge, digne du titre de Prieur, et son humilité ne permit pas qu'on le lui attribuât.

13. Il fallait loger les Frères. Un autre acte authentique d'avril 1181, passé, dans l'église de Saint-Agricol d'Avignon, devant un notaire, les consuls et onze témoins, porte que le frère Benoît ou Benezet « *operis pontis inceptor et minister* » acheta de Galburge et de son fils Pallavicini

[1] Nous verrons, en effet, au commencement de la note K, que le bizarre et fantaisiste Joseph de Haitze (appelé Magne-Agricol), tout en s'annonçant, vers 1708, comme le premier révélateur de l'existence ancienne des Religieux constructeurs de ponts, de bacs et d'hôpitaux au passage des rivières, et en faisant de saint Benezet, contre tout témoignage et toute vraisemblance, un vieux supérieur ou prieur des Hospitaliers de Bonpas, déjà expérimentés en fondation de piles par caissons, reconnaît et atteste cependant dans les articles III et XII de son livre, que ce fut l'achèvement du pont d'Avignon en 1188, *qui convia les Frères Hospitaliers de Bonpas* à entreprendre la construction, sur la Durance, d'un pont qui était *ce qui manquait encore à leur établissement où il n'y avait qu'un bac ;* dessein que le pape Clément III approuva, dit-il, par une bulle de 1189, adressée à leur prieur Raymond. Il appelle *Institut de saint Benezet*, celui des Pontifes.

Si Clément III a loué réellement les Frères de Bonpas de ce qu'ils faisaient à Lourmarin et à Malémort, aussi sur la Durance, il ne s'agissait probablement, dans sa bulle, que de préparatifs qui n'avaient pas encore eu leur emploi. (Voyez même note K.)

Ajoutons que le pont de Mirabeau, sur la même rivière torrentielle, ne fut fait qu'au XIII[e] siècle, en 1239, comme l'apprend une inscription qu'on lit sur la chapelle voisine.

Gauthey dit, au reste, (*Traité de la construction des ponts*) qu'aucun pont, en France, ne remonte au delà du XII[e] siècle ; que celui qui a été construit à Bonpas dans ses dernières années ne subsista pas et s'écroula faute de suffisant débouché ; et qu'une bulle de Jean XXII apprend qu'une Chartreuse s'était établie en cet endroit avec un bac.

une maison avec jardin, situés tout contre l'endroit où il avait fondé la première arche du pont.

Mais ce ne fut pas seulement à lui et à ses compagnons qu'il destina ce logis; car, comme l'exprime un de ses premiers biographes, au milieu de ses embarras multiples, Benezet n'oubliait pas la principale de ses obligations, les pratiques de piété, et par suite, celles de la charité envers les misérables, quels qu'ils fussent, et sans même s'enquérir de leur vie antérieure. Cette maison fut donc ouverte, non pas seulement aux pèlerins, comme celles du même genre, mais aussi à toute espèce d'indigents, de malades, qu'il soulageait autant par le don de son cœur que par des soins et des secours. Elle fut ce qu'on a appelé l'hôpital ou hospice du pont [1].

C'est là, suivant les plus simples apparences et une constante tradition, qu'il mourut dans le calme de l'espérance et de l'amour, environné de ses Frères, qu'il avait rassemblés pour sceller par des paroles d'adieu leur affection mutuelle et leur donner ses dernières exhortations. Il quitta ainsi cette vie, certain que son œuvre, dotée de ressources, d'immeubles et d'ouvriers animés de son esprit, s'achèverait sans peine, et, comme dit M. Brugnier-Roure (V. ch. IV), que « de sa mort allait sortir une vie qui s'épancherait au loin ».

14. Quant à l'année de cette bienheureuse mort, un acte notarié de janvier 1185 (*anno dominicæ incarnationis millesimo centesimo et octogesimo quinto, mensi januarii*), passé en présence de l'évêque dans la chambre d'un consul de la ville, a été cité par tous les auteurs qui en ont eu connaissance, comme confirmant d'une manière non douteuse son millésime (1184), déjà indiqué, comme on a vu, par un passage bien précis de la chronique, regardée comme sérieuse, du moine prémontré appelé Robert d'Auxerre.

La minute de cet acte ou *instrumentum* existait encore en janvier 1332, époque où, de peur de perte, elle fut authentiquement transcrite en présence des autorités avignonaises. Il est relatif aux péages qui se percevaient sur le pont, pour les dépenses de son achèvement, lorsqu'il n'y en avait encore de construit que la partie entre la ville et la grande île de la Barthelasse (V. le plan p. 25) qui sépare encore aujourd'hui le Rhône en deux bras, mais qui est submergée pendant les hautes eaux dans cet endroit. Il y est dit que pour mettre un terme à des plaintes qui se font souvent entendre, vu le peu de détermination du tarif de ces péages, ce

[1] Cet hospice, ou couvent des Frères, se trouvait, en tête du pont, adossé, du côté droit ou d'aval, à la tour qui le commande (voir le plan d'Avignon et la vue du pont, prise d'aval). Démoli en 1349 sous Clément VI qui siégea de 1342 à 1352 et qui fit agrandir l'enceinte d'Avignon, il ne tarda pas à être rebâti, dans de plus vastes proportions, aux frais et par les soins du cardinal Audoin-Aubert, évêque d'Ostie et neveu d'Innocent VI.



tarif sera rétabli ainsi qu'il a été réglé[1] du temps de Frère Benoît, de pieuse mémoire (*piæ recordationis*). Ces dernières paroles prouvent bien, et à n'en pas douter, que Benezet était mort quelque temps avant le commencement de l'année 1185 [2].

15. Il est utile, pour avoir une première donnée sur l'époque où Benezet a été appelé bienheureux, de citer ici un autre acte, transcrit le même jour dit, 24 janvier 1332, et devant les mêmes autorités, que celui dont nous venons de parler. C'est un diplôme par lequel, en l'année 1202, le puissant Guillaume IV, comte de Forcalquier, seigneur d'Avignon, déclare « qu'ayant connaissance des bienfaits et des miracles que Dieu opère dans la sainte maison du pont d'Avignon, il fait don à Dieu et à cette maison, pour la prospérité de l'œuvre que le BIENHEUREUX Benoît a entreprise, de tous droits qu'il peut avoir » sur le pont (sans doute en tant que bâti sur un terrain relevant de lui) et sur le port, et exempte de paiements pour le passage, sur ses prés et terres, de tous matériaux et provisions destinés au pont et à la maison de ses constructeurs ; « faisant ce sacrifice à Dieu pour la rémission de ses péchés et en vue de son salut éternel ».

16. On voit encore par des pièces trouvées dans les archives de l'hôpital du pont, que saint Benezet eut pour successeur, dans la direction des travaux, le Frère Jean, appelé aussi *Benoît*, nom qu'il peut avoir pris par la vénération pour son maître.

Ces frères, d'abord simples donats (comme nous avons dit) s'engagèrent en 1187 par le triple vœu de religion, auquel se joignit celui de servir eux-mêmes les voyageurs.

Alors Jean Benoît prit le titre de Prieur.

C'est en effet sous ce titre qu'il obtint, la même année (août 1187), de l'Évêque, pour lui et ses frères, sur l'avis du chapitre de la cathédrale, la faculté d'avoir une église, un chapelain, et un cimetière particulier. Et c'est aussi ce titre de prieur qui fut donné à un Frère Étienne, dont nous reparlerons au ch. v, par des actes de 1198, 1203, 1204, 1205, 1207, et aussi au Frère Guillaume de Saint-Pons par deux actes de 1216.

En 1191 le Pape Clément III donna une bulle de confirmation de cette

[1] Voici les taux de ce péage :

Pour un cavalier avec son cheval	2 deniers
Pour un âne, pour un bœuf et pour un *bacon* (diminutif de bac, vase carré qu'on avait coutume, sans doute, de porter sur les épaules)	1 denier
Pour un char	4 deniers
Pour un porc	1 obole

L'obole valait, dit-on, un demi-denier ; et l'on peut supposer que le denier pouvait équivaloir approximativement à dix centimes de notre monnaie du commencement du XIX[e] siècle.

[2] Voir, quant au jour et au mois de cette mort, la note L.

corporation religieuse, où entra, en 1222, pour la première fois, un prêtre (du nom d'Élias de Barjols) qui y fit profession et se mit au nombre des Frères. Il avait cultivé les lettres et la poésie.

Ces humbles religieux ouvriers se tenaient dans une retraite absolue, faisant le soir, dit-on, leur prière en commun sur le chantier même, à la lueur de flambeaux posés sur les voitures servant à l'approche des matériaux. Ils portaient habituellement un costume leur permettant de se livrer aux travaux manuels, et ne quittaient leurs ateliers ou leurs demeures que pour aller faire des quêtes.

C'est en effet à l'aide de quêtes, ainsi que de dons auxquels furent attachées des indulgences (V. note F) que s'opéra ce grand et dispendieux travail. Le surnaturel, le miraculeux, la manifestation de ce *nutus divinus* dont parlent les chroniqueurs, ne servit, comme on verra, qu'à en déterminer le commencement; et les bienfaisantes merveilles qui suivirent ne firent qu'entretenir l'édification, la confiance et les dons. Quant à l'exécution de l'œuvre, tout porte à penser qu'elle s'opéra entièrement par les moyens naturels et humains, dans un laps ordinaire et raisonnable de temps (onze années); de sorte qu'après Benezet, qui s'y consuma, et ses compagnons qui partagèrent et continuèrent son labeur, il est juste d'attribuer à la générosité et à la foi des populations du pays sur lequel Dieu avait ses vues spéciales, le mérite de cette œuvre importante [1]. (V. ch. IV.)

17. Après l'achèvement du pont d'Avignon, en 1188, divers Frères de l'Ordre ainsi établi furent appelés à quelques autres entreprises. Tout le monde leur attribue la continuation, un peu après 1245, sur l'ordre et en partie aux frais d'Innocent IV, alors à Lyon, du pont de la Guillotière, dont les premières fondations, suivant plusieurs contemporains, et conformément à de récentes recherches (V. ch. V) auraient été faites dès 1182 par saint Benezet lui-même.

D'autres Frères restèrent à Avignon pour le soin du port et de l'hôpital. Mais en 1235, à la suite de différends dont la cause est inconnue, les consuls de la ville obligèrent les religieux à les reconnaître pour les recteurs de l'œuvre. Bientôt, il leur fut donné des recteurs étrangers s'occupant peu de leurs intérêts.

La communauté d'Avignon s'étant donc éteinte d'elle-même, le pape Jean XXII, résidant à Avignon, dont il avait été évêque, remit, par un dé-

[1] On a fait quelque bruit récemment, au moins dans des conversations, d'une lettre trouvée dans les archives, datée de 1185, qui porte permission, à *Benoît*, de construire le pont, d'où l'on concluait que *Benezet* n'était pas mort et que le pont n'était alors, pas encore commencé.

Cet apparent démenti de tous les autres documents disparaît en considérant que ce Benoît peut n'être que le successeur de Benezet, appelé aussi Benoit ou Jean Benoit.

cret, la chapelle du pont afin qu'elle fût bien servie, au chapitre de l'église de Saint-Agricol, qui, de simple curiale qu'elle était, depuis sa fondation, en 835, par l'évêque Foulques avait été, par le même Jean XXII, érigée en collégiale l'année 1321 ou 1331.

Mais, en 1310, un certain nombre des mêmes Frères avaient été appelés à prendre la direction de l'hôpital contigu au pont Saint-Esprit, qui, commencé en 1265 par les soins de Jean de Thianges, prieur du monastère de Clunistes de Saint-Saturnin (ou Saint-Savournin) du Port[1], venait d'être achevé par un Ordre nouveau de Frères constructeurs institués sur le modèle de ceux de Saint-Benezet[2].

Ceux qui étaient venus d'Avignon conservèrent le nom de Frères pontifes, et, en tant qu'hospitaliers, gardèrent leur règle, dans laquelle ils furent confirmés, ainsi que dans la possession de leurs biens, par une Bulle de 1448 de Nicolas V. Ce pape leur donna un costume de laine blanche avec un morceau d'étoffe rouge figurant deux arches de pont, comme s'ils avaient été les constructeurs du pont Saint-Esprit.

Leur hôpital ayant été détruit à la fin du XVI[e] siècle pour faire place à une citadelle, ils voulurent se séculariser sans quitter la vie commune ; et ces *prêtres blancs* formèrent, sous l'autorité diocésaine de l'évêque d'Uzès, une collégiale qui, tout en prenant, en 1676, le costume des prêtres ordinaires, subsista jusqu'à la suppression, en 1792, de tous les Ordres religieux.

On voit ainsi que la fondation spirituelle de saint Benezet eut plus de durée que son œuvre de pierre, écroulée faute d'un entretien convenable par l'autorité qui avait, pour ce service, succédé aux Frères de son Institut.

Pour la suite de l'œuvre de l'entretien du pont d'Avignon et de son hôpital, qui, en 1349, fut démoli et reconstruit afin de permettre l'agrandissement de l'enceinte de la ville, nous nous bornerons à donner, d'après M. Canron (V. note I), ses annales succinctes, dans la note C[3].

18. Disons ici toutefois comment furent conservées des copies authentiques, non seulement des pièces que nous venons de citer, et qui nous ont transmis des dates et d'autres documents, mais, encore de cette im-

[1] Nom primitif du bourg appelé aujourd'hui Pont-Saint-Esprit.

[2] Voyez Raynaud (dont nous parlerons note J), p. 130 et suivantes de son livre : *S. Benedictus pastor et pontifex*. Voyez aussi Gauthey, *Traité de la construction des ponts*, 2[me] édition 1832, chap. 1[er], p. 50. Voyez encore M. Bruguier-Roure sur les vrais constructeurs du Pont-Saint-Esprit.

[3] En 1333, l'archevêque de Prague fit venir d'Avignon un des Frères pour construire un pont sur la Moldau. En 1373 ou 1374, Guillaume de Beauregard, abbé de Saint-Claude (Jura), fit appel à leur congrégation pour la construction de deux ponts dans les terres de cette abbaye célèbre, fondée en 450 : l'un, à Saint-Claude même, l'autre, à *Avignon,* village dans le Jura.





Imp. Lemercier & C.ie Paris.

portante *charte avignonaise* du XIIIe siècle, aujourd'hui lacérée et effacée en plusieurs endroits, que nous aurons à invoquer tout à l'heure (ch. IV).

Toutes ces copies, tant latines que provençales, se trouvent au dossier du fameux PROCÈS DU RHONE (*Processus Rhodanus*) qui s'éleva vers l'an 1500 entre le Souverain-Pontife et le roi de France.

A cette époque, le Pape possédait encore Avignon, et prétendait posséder aussi le pont, et sa juridiction (*jura pontis*) avec ses péages, bien que l'extrémité occidentale, ou plutôt nord-ouest, s'appuyât sur le territoire français, en un point dominé de très près par une tour qu'y éleva Philippe-le-Bel et dont on voit encore les restes presqu'entiers. Mais le roi Louis XII regardait comme de son domaine le lit du fleuve, ses bords submersibles des deux côtés, ses îlots, et par suite le pont lui-même.

C'est sur le vu des diverses pièces dont nous parlons, notamment de la *charte* latine sur haut et large parchemin, alors intacte, donnant les principaux actes de saint Benezet, et dont nous allons parler au chapitre qui suit, que les arbitres, nommés par les deux parties, jugèrent que le pont était une œuvre toute avignonaise, et donnèrent gain de cause au Pape.

Les copies tant latines que provençales, des diverses pièces, durent être soigneusement et contradictoirement collationnées des deux parts.

Elles offrent donc toutes les garanties désirables de fidélité et d'authenticité [1].

Et comme les deux parties ont dû, en même temps, discuter leur contexte, on doit mettre la présence des mêmes copies, dans le dossier, au nombre des preuves de la vérité de ce qu'elles rapportent.

[1] Le dossier de 1500 n'est plus en France. Mais des copies du XVIIIe siècle, offrant toutes les garanties d'exactitude, se trouvent, tant à Paris, à la Bibliothèque royale, qu'à Avignon aux Archives. L'écriture, et la mention qui se voit à la première page d'un arrêt du Conseil d'État du 22 janvier 1726, suffisent, comme l'a observé M. Lefort (*La Légende de saint Benezet*, note insérée à la *Revue des Sciences historiques*, 12e année, 1er avril 1878, p. 567) pour prouver que ces copies sont du XVIIIe siècle, et pour en fixer approximativement la date.

CHAPITRE IV

ACTES DE SAINT BENEZET, DEPUIS SA VOCATION JUSQU'À L'ACCEPTATION DE SON ENTREPRISE, FOURNIS PAR UNE CHARTE AVIGNONAISE DU XIII[e] SIÈCLE ENCORE EXISTANTE, QUI DONNE AUSSI UN PROCÈS-VERBAL D'INFORMATION DES FAITS MERVEILLEUX QUI L'ONT SUIVIE. — CONFIRMATION, PAR UNE CHARTE LYONNAISE, DES PRINCIPAUX FAITS QU'ELLE RAPPORTE

19. Maintenant, quel était ce mystérieux enfant ou adolescent, dont les six chronographes cités mentionnent l'œuvre étonnante, proposée par lui en 1177? Comment reçut-il la mission dont il s'annonça chargé, de construire un pont sur le Rhône? Comment fut-il dirigé pour aller la remplir à Avignon plutôt qu'en tout autre fleuve? Par quel premier acte, portant l'empreinte du doigt de Dieu (*nutus divinus* des chroniques) fit-il accepter cette mission, et changea-t-il si promptement les dispositions du peuple et de ses chefs, qui le repoussaient d'abord comme un insensé venant semer parmi eux le trouble? Comment fut-il conduit à opérer ensuite d'autres merveilles qui le firent aimer et vénérer comme un bienfaiteur dévoué au soulagement de toutes les misères humaines?

C'est ce que révèlent les deux pièces sur parchemins encore subsistants, où l'une a été transcrite à Avignon, probablement vers 1270, mais composée et publiquement lue bien avant (V. note D) et que nous nommerons la CHARTE AVIGNONAISE des Actes de saint Benezet; l'autre, composée et écrite à Lyon en 1245 et que nous appellerons la CHARTE LYONNAISE des mêmes actes.

D'accord quant aux faits principaux, elles diffèrent dans quelques détails, ce qui était inévitable vu les circonstances de temps et de lieux, mais de manière, comme nous le verrons, à se vérifier l'une l'autre et à se compléter, car chacune rapporte des faits que l'autre ne mentionne pas.

20. CHARTE AVIGNONAISE. Occupons-nous seulement d'elle dans ce chapitre. Écrite sur les lieux des évènements, rédigée, même, tant du vivant du Saint qu'après sa mort (V. note D) et du style simple et clair des traditions reçues de première main, elle doit être crue préférablement

à l'autre quant aux détails; et aussi ce qu'elle rapporte est adopté généralement par les biographes.

On peut voir encore ce grand parchemin conservé aux archives municipales d'Avignon [1].

Nous en donnons ci-contre une reproduction par héliographie ou photoglyptie, réduite à des dimensions égales environ au cinquième des siennes propres [2]; car elle offre une page de soixante-cinq centimètres de haut, sur cinquante-un et demi de large, d'une écriture en beaux caractères gothiques de quatre à cinq millimètres de hauteur, sauf la dernière ligne en lettres de seize millimètres (la première ligne est en lettres rouges).

Ce manuscrit latin, et un autre, aussi d'une seule page, offrant la traduction qui en a été faite en langue vulgaire d'alors (provençale), mais dont on n'a plus que des copies, ont dû avoir pour destination, outre la conservation des souvenirs, d'être affichés et mis sous les yeux des fidèles, afin de raviver le zèle de leurs dons pour l'entretien du pont et de son hôpital. Ces dons étaient en effet provoqués, presque dès le commencement des travaux, par des lectures de la première moitié du manuscrit au prône des diverses églises du pays. Ce double genre de publication a dû lui procurer un grand nombre de lecteurs et d'auditeurs, mis ainsi à même d'en comparer le récit avec la tradition conservée des faits (même note D).

Ainsi qu'on voit par notre reproduction, cette charte, dans son état actuel, a un certain nombre de demi-lignes remplacées par des bandes noires provenant de ce qu'une main inintelligente a tâché d'en renforcer des caractères à demi effacés par le frottement, ce qui a été fait avec une encre que l'humidité a étalée. On y voit, à la fin de la première moitié, un renvoi en lettres un peu plus petites, presque de la même époque, pour rétablir la fin d'une phrase et le commencement de la suivante, qu'une ancienne déchirure avait enlevées. Il y a des déchirures plus grandes, éprouvées vers 1793, avant que M. Néri, ancien chartreux, devenu archiviste de la ville, eut découvert cette pièce toute froissée comme un vieux chiffon parmi les balayures, ainsi qu'il l'a exprimé par une note qui accompagne la pièce.

Mais, comme nous avons dit au chapitre précédent, les copies authentiques qui en ont été faites vers l'an 1500 par le procès du Rhône, après mûr et contradictoire examen de leur valeur comme pièces probantes,

[1] Dans la tour du beffroi, rattachée au nouvel Hôtel-de-Ville. Elle est cotée AA, n° 25, boîte 27.

[2] Elle a été exécutée d'après une photographie de dimensions s'élevant au tiers de celles de l'original, que M. Lefort, inspecteur général des Ponts et Chaussées, a eu l'heureuse idée d'en faire faire (par M. Michel, habile photographe d'Avignon), avec l'autorisation qui lui en a été libéralement donnée par l'autorité municipale, afin de répandre la connaissance de cette pièce importante et d'en perpétuer le souvenir; et M. Lefort a bien voulu nous permettre d'en orner cet ouvrage.



permettent d'en combler les lacunes; et la pièce elle-même, récemment déchiffrée, a permis d'en rétablir l'orthographe originale, tout en substituant aux abréviations, bien connues des paléographes, les lettres qu'elles remplaçaient [1].

Nous donnons, à la note D, le texte latin, ainsi rétabli, de cette curieuse et importante charte du XIIIe siècle, ainsi que le texte provençal de la traduction qui en a été faite probablement peu après, et une traduction française complète, aussi littérale que nous avons pu le faire sans lui ôter sa vive et intéressante expression.

21. Cette charte avignonaise se compose de deux parties, appelées quelquefois l'HISTORIA et la NOTATIO, rédigées à deux époques différentes (V. note D).

La première est un simple récit de ce qui s'est passé en 1117, en un ou deux jours, depuis la vocation du Saint dans les pâturages de son pays jusqu'au moment où sa mission a été reconnue et acceptée par les autorités et le peuple avignonais qui ont commencé dès lors à lui donner tous les moyens de l'accomplir.

La deuxième (*notatio,* ou *depositiones testium*) est un procès-verbal d'information par audition de témoins, sur ce qu'il a opéré *à partir de ce moment,* ainsi que sur ses vertus et sur les merveilles accomplies auprès de sa tombe.

D'après la première *moitié,* ou l'*historia*, un enfant (*puer*) gardait les brebis de sa mère, lorsque, par trois fois, il s'entendit dire : Benoît, mon fils, écoute ma voix. — Qui êtes-vous, Seigneur, car je vous entends, mais ne vous vois pas? — Ne te laisse pas effrayer, car je suis Jésus-Christ..... — Seigneur, que voulez-vous que je fasse? — Je veux que tu laisses là tes brebis..... parce que tu dois me construire un pont sur le Rhône. — Mais je ne connais pas le Rhône et n'ai que trois oboles. — Tu le construiras très bien, comme je te l'enseignerai.

Puis le récit rapporte que Benezet, tout aussitôt, se mit en route sous la conduite d'un inconnu qui, lorsqu'ils arrivèrent vis-à-vis d'Avignon, sur la rive droite du large et rapide fleuve, manifesta sa nature angélique et disparut après avoir calmé la frayeur de Benezet en lui disant : « Aie confiance, le Saint-Esprit est en toi, montre-toi à l'Évêque et à son peuple.

Le même récit raconte ensuite son passage longtemps refusé par un batelier avare, puis l'interruption que fit Benezet, à haute voix, d'une pré-

[1] C'est ce qui a été fait, avec le concours de M. Deloye, conservateur du musée Calvet d'Avignon, et de M. Achard, archiviste de Vaucluse, par le même M. Lefort, auteur de l'article : *La Légende de saint Benezet*, qui a paru dans la *Revue des Sciences historiques* (éditeur Palmé, à Paris), numéro d'avril 1878 (aux Mélanges). C'est à ce savant ami que nous devons la communication du texte, rétabli avec la vieille orthographe ; il l'a inséré dans une publication à un petit nombre d'exemplaires numérotés, de cet article de revue, qui ne contenait pas le texte latin ni sa traduction provençale du XIIIe ou du XIVe siècle.



dication de l'évêque dans sa cathédrale, puis les menaces barbares ou plutôt l'atroce dérision du prélat qui le traite d'homme méchant et dangereux, digne de tous les supplices ; son renvoi, comme pour le faire châtier, au prévôt ou viguier de la ville, devant lequel Benezet se présente sans aucune espèce d'effroi, et qui le raille de son dessein de faire ce que Charlemagne et les autres puissants représentants de Dieu n'ont pu exécuter ; puis le miracle bizarre que le magistrat moqueur lui impose, de transporter à lui seul une énorme pierre pour son impossible construction ; puis le bonheur du jeune homme en voyant que sa mission sera reconnue sous cette exorbitante condition qu'il ne doute pas d'accomplir, tant sa foi en Dieu est grande ; puis l'admiration vive et reconnaissante qui remplace bientôt l'occupation vive et reconnaissante qui remplace bientôt l'accusation d'insolente folie, surtout de la part du viguier qui, le premier, qualifia Benezet de saint et lui baisa les mains et les pieds ; les riches dons qui dès lors lui furent faits de toute part pour commencer l'œuvre ; enfin, et bientôt après, l'affluence, sur son passage, de malades et d'infirmes venant l'implorer, et que, dès ce premier jour, il guérit au nombre de dix-huit, œuvres qui, à la vénération, ajoutèrent l'amour du peuple en caractérisant une mission toute de bonté.

Dans cette note D, qui en contient le texte complet en trois langues, nous examinerons vers quelle époque cette première partie de la charte avignonaise a dû avoir été rédigée et déjà mise à la connaissance des fidèles. Nous expliquerons comment, lorsqu'on la transcrivit, trois quarts de siècle après, sur le parchemin conservé, une erreur d'une année, commise par les chroniqueurs du XIIe et du XIIIe siècles, fut cause qu'on attribua le millésime 1177 à la fameuse éclipse totale de soleil qui avait frappé les regards et les esprits vers le commencement de l'étonnante œuvre, et qu'on voulut mentionner par l'addition de quelques mots. Ce phénomène naturel coïncide ainsi, en apparence, avec la vocation du Saint, tandis que si cette vocation a bien eu lieu en 1177, comme l'exprime la même charte dans son premier alinéa (qui paraît ajouté aussi) l'éclipse n'a pu coïncider qu'*avec le commencement des travaux* apparents des piles élevées hors de l'eau après un an de quêtes, de préparatifs et d'enrochements. Cette erreur de date ou de coïncidence, qu'on fait disparaître en retranchant simplement les sept mots qui n'ont pas dû se trouver dans la rédaction primitive, et qui n'ont aucune liaison avec ce qui suit, n'est aucunement de nature à infirmer le reste de cette naïve et touchante narration, portant d'un bout à l'autre un cachet inimitable de sincérité, et que tant d'autres raisons portent à regarder comme la pure expression de la vérité (V. aussi la fin de la note J).

22. La seconde partie de la même pièce avignonaise existante, la *Nota-*

tio, rédigée sans doute par un notaire, en présence d'un dignitaire ecclésiastique, et à laquelle la première partie sert d'antécédent logique, constate authentiquement les guérisons et autres miracles accomplis par le Saint à partir de son admission comme constructeur désigné par Dieu. (Mêmes notes.)

On y trouve aussi plusieurs documents relatifs à la suite de son œuvre et à sa sépulture. Ainsi, il est dit par le premier témoin entendu, nommé Chautard, « après serment prêté », qu'il a suivi tous les travaux, dont la durée a été de onze années; que l'Évêque (quelque temps sans doute, ou au moins quelques jours après ce que raconte l'autre partie) revint et bénit, en disant son office, la pose de la première pierre des fondations; que le *Bienheureux* Benoît a rendu à un grand nombre d'hommes la vue, l'ouïe, la marche, la santé : il faisait sur eux le signe de la croix, puis leur disait : « Que ta foi te sauve », ils étaient guéris, en récompense de cette foi au pouvoir que Dieu accorde à ses Saints, et dont une première merveille faisait croire qu'il devait être revêtu.

Il suit de la déposition du cinquième témoin (Lautard) que, ne jugeant pas suffisants les dons considérables reçus au premier moment, Benezet, toujours infatigable, parcourut la ville, soit le premier jour, soit peut-être le lendemain, de bonne heure, disant : « Dieu fera un pont sur le Rhône », ce qui lui fit essuyer encore quelques moqueries; mais que bientôt des chevaliers, qui n'avaient pas eu apparemment, non plus, connaissance des merveilles opérées, et qui passaient par là, furent charmés de l'honnêteté empreinte sur toute la personne du jeune berger, et l'accompagnèrent ou le guidèrent de porte en porte lorsqu'il sollicitait des aumônes, qui furent, il est dit, considérables, et employées « à acheter des pierres ».

C'est aussi par une déposition (la douzième, celle de Pagès) qu'on sait qu'après la mort de Benezet, l'Évêque et les chanoines voulurent avoir ses précieux restes et les placer dans la haute église (la cathédrale Notre-Dame sur le rocher des Doms), mais que le Bienheureux avait désigné et choisi d'avance, pour le lieu de sa sépulture, l'avant-bec de la deuxième pile de son pont, où il avait bâti une chapelle en l'honneur de saint Nicolas, le grand évêque de Myre et patron des mariniers. C'est là que son corps fut porté et enfermé dans un cercueil de pierre, consolidé par trois cercles de fer; et on lit en deux endroits du même manuscrit que les béquilles laissées sur son tombeau par les boîteux et les perclus furent assez nombreuses pour former deux ou trois charges d'âne, en sorte que « la chapelle devint un lieu de pèlerinage aussi fréquenté que celui de Notre-Dame du Puy en Velay », dont la réputation était grande alors.

CHAPITRE V

CHARTE LYONNAISE DES ACTES DE SAINT BENEZET, OU LETTRE D'INNOCENT IV, DATÉE DE LYON 1245, CONFIRMANT LA CHARTE AVIGNONAISE, QUANT AUX FAITS ESSENTIELS, ET FOURNISSANT, EN OUTRE, QUELQUES AUTRES PARTICULARITÉS SUR LE SAINT. — RECHERCHES RÉCENTES PARAISSANT CONFIRMER L'OPINION DE LA PART QU'IL PRIT A LA FONDATION DU PONT DE LA GUILLOTIÈRE, A LYON, VERS 1182

23. Nous appelons CHARTE LYONNAISE une lettre du pape Innocent IV, ou adressée de sa part et sous son nom, datée de la deuxième année de son pontificat, soit 1245, et adressée de Lyon à toute la chrétienté, par laquelle il informe, *comme il dit être de son devoir de le faire*, les Évêques, abbés, etc., prêtres et fidèles, *de tout ce qu'il a entendu dire,* depuis son arrivée à Lyon, sur la sainteté de Benezet et de la merveilleuse construction, par ce jeune pâtre dénué de ressources, *de la plus grande partie* du pont d'Avignon et de l'hôpital contigu, etc.

Cette pièce n'a été connue du public, jusqu'au temps où nous sommes, que par une traduction française incomplète et imparfaite, qui en a été donnée, en 1573, par Paradin, et qui forme la page 141 ou le chapitre 43 du livre II de ses *Mémoires de l'Histoire de Lyon,* in-f°, court chapitre que nous rapporterons en entier à la note J.

Elle a été regardée comme apocryphe par la majorité des écrivains, bien que la plupart n'ait pas laissé de lui faire des emprunts. Ils ont fondé leurs accusations : 1° sur ce qu'elle n'est pas mentionnée au *Bullaire* et qu'on n'en a trouvé d'exemplaire jusqu'à eux, ni à Rome, ni à Lyon; 2° sur ce qu'elle n'a la forme habituelle d'aucun des actes pontificaux; 3° sur ce qu'on croit y voir exprimé que les faits de saint Benezet étaient, en 1245, récents, ce qui serait un anachronisme; 4° surtout sur ce que, dans sa dernière phrase, elle présente comme ayant été fondés à Lyon, par saint Benezet, le pont du Rhône dit de la Guillotière et l'hôpital contigu, choses contraires à une opinion qui s'est accréditée. Cette opinion attribue au roi Childebert, troisième fils de Clovis, et à sa femme Ultrogothe, la fondation du grand hôpital, actuellement Hôtel-Dieu, situé en cet endroit, et à Inno-

cent IV lui-même, venu à Lyon soixante ans après la mort de saint Benezet, la fondation du pont en pierre de la Guillotière.

24. Mais un des exemplaires originaux de cette lettre d'Innocent IV, adressée par lui ou en son nom de divers côtés et revêtue de son sceau bullaire, est venu, pendant le XVII[e] siècle, dans les mains du célèbre historien et biographe Guichenon, d'origine presque lyonnaise, et nous avons reconnu, après recherche, que cette pièce originale existe encore à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, dans le volumineux et précieux recueil appelé la *Collection Guichenon*. Nous en donnons, en une planche, le fac-simile [1], au bas duquel nous avons mis celui de la face antérieure du sceau en plomb, dont la face opposée offre, suivant l'usage, mais peu distinctes, les images des apôtres saint Pierre et saint Paul, et qui a été attaché comme de coutume, au parchemin par des cordes de soie jaune et rouge.

Nous en donnerons (note E) le texte latin complet. Nous croyons, vu l'importance et la presque nouveauté de cette pièce de 1245, devoir en donner ici plus qu'une analyse. Voici sa traduction, que nous ferons suivre de sa discussion aussi complète que nous pourrons, et de l'examen de ses conséquences.

25. « Aux très-saints Pères en Jésus-Christ les Archevêques, Évêques, Abbés, Prieurs, Prêtres et autres chefs, institués par notre sainte mère l'Église, et à tous les fidèles auxquels les présentes lettres parviendront.

[1] Nous le devons à la complaisance de M. Gordon, conservateur de cette bibliothèque. La pièce sur parchemin dont il s'agit porte le n° 112 au volume XXXII de la collection Guichenon, conformément à ce qui se trouve indiqué au folio 82 de l'*Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon* ; livre utile dû à M. Allut, bibliophile, qui l'a publié en 1851. (A Lyon, chez Louis Perrin, in-8°.)

Ce renseignement nous avait été obligeamment donné par M. Joseph Nouvellet, savant archéologue, demeurant au château de Vernanges (Saint-André-de-Corcy, Ain), beau-frère de M. Eugène de Jacob de la Cottière, devenu, depuis la guerre de 1871, le dernier descendant du gendre de Guichenon.

M. Nouvellet nous a appris aussi que cette collection Guichenon avait été acquise, vers la fin du XVII[e] siècle, par un grand amateur de manuscrits, Pianelli de la Valette, président des trésoriers de France, mais que son héritier, Pianelli de Maubec, demeurant au château de Thorigny, près de Sens, émigra au commencement de la Révolution, en sorte que ses biens furent confisqués et les précieux manuscrits furent transportés à Sens, puis à Auxerre, et enfin donnés par l'accapareur, c'est-à-dire par l'État, à la bibliothèque de Montpellier.

Nous avions reçu également le conseil de l'y chercher, par M. Brossard, bibliothécaire de Bourg, où Guichenon a beaucoup demeuré.

C'est chez Pianelli de la Valette que la lettre d'Innocent IV avait été copiée (dégagée de ses abréviations), de la main du savant Baluze, mort en 1718 ; et c'est à la page 85 du huitième des 279 volumes du fond Baluze de la grande bibliothèque de Paris que cette copie a été trouvée par l'auteur d'un article de novembre-décembre 1873 des *Analecta juris pontificii* (éditeur Palmé, à Paris), où elle se trouve imprimée pp. 1184-1185 de ce recueil.

Nous en avons fait vérifier l'exacte conformité avec le manuscrit de Baluze. Du reste, nous ne pouvons approuver les commentaires dont l'écrivain anonyme de 1873 l'a accompagnée, qui tendraient, sans en donner aucun motif, à rejeter comme de nulle valeur la charte avignonaise.

Guichenon, né à Mâcon en 1603, mort à Bourg en 1664, chevalier de l'Empire, etc., hautement estimé de Louis XIV, fut un écrivain sérieux qui n'aurait pas fabriqué une pièce du genre de la lettre d'Innocent IV pour le plaisir d'induire en erreur la postérité.

Au reste, nous avons pu, grâce aux conseils de M. Deloye, le savant conservateur du musée Calvet, d'Avignon, faire, d'après notre fac-simile, quelques légères modifications à la copie de Baluze.

« Les Frères qui poursuivent, en vertu d'une révélation de Dieu, la « construction commencée du pont sur le Rhône, adressent leurs saluta- « tions dans la salutaire vérité.

« Dieu a, de nos temps, suscité un nouvel et admirable exemple du pou- « voir qu'il a de faire exécuter, quand il le veut, de grandes et difficiles « choses par la main des enfants et des personnes de la plus humble con- « dition; car, ainsi que nous l'avons appris de plus de mille hommes de « bien (*bonorum hominum*) qui ont affirmé l'avoir vu et su, nous croyons « qu'un certain enfant nommé Benoît, sur un ordre de Dieu même, a en- « trepris une tâche au-dessus des forces humaines, et qu'il a en grande « partie accomplie. On n'a en effet, jamais ouï-dire que personne ait tenté « de bâtir un pont sur le Rhône. De peur donc de vous présenter un « exemple en contradiction avec ce qui est écrit dans les livres divins, « qu'on est coupable quand on ne veut pas faire généreusement part aux « autres de ce qu'on a cherché à obtenir soi-même des autres, nous avons « jugé de notre devoir (*dignum duximus*) de vous faire connaître par le « présent écrit ce que nous avons appris nous-même. »

« Revenons donc à notre sujet.

« Auprès d'Almilat était un enfant n'ayant pas encore atteint douze « ans (*nondùm duodenis*) nommé Benoît, qui, gardant seul, non loin de la « ville, les brebis de sa mère, entendit une voix qui lui dit :

« Béni sois-tu (*ave*). Troublé par cette parole parce qu'il ne voyait pas « qui pouvait la lui adresser, il disait avec larmes : Qui êtes-vous, Sei- « gneur, qui me parlez ? — La voix lui répondit : Ne crains pas, mais « crois, et agis en conséquence, car j'ai le pouvoir d'accomplir par toi ce « que je te dirai de faire. Va, fais un pont sur le Rhône; et tiens pour « certain que, quelqu'ouvrage que tu entreprennes, Dieu lui-même le par- « fera. Ayant entendu et cru ces paroles, et recommandant à Dieu seul « les brebis de sa mère, il s'en allait, ne sachant de quel côté il dirigerait « ses pas. Et voilà que lorsqu'il marchait, quelqu'un vint au-devant de « lui, ayant l'apparence d'un pèlerin. Cet inconnu dit à l'enfant : Je te « salue (*ave*). Je sais où tu vas, et je t'y conduirai. L'enfant le suivit. Enfin « il parvint au lieu désiré, de telle manière qu'il ne prit ni nourriture ni « boisson dans son chemin, et ne se coucha point, mais marcha un seul « jour et d'un seul temps, et, entre la troisième et la sixième heure, il « parcourut le chemin de trois journées qu'il y a entre Almillat et Avi- « gnon. Alors le guide dit à l'enfant : Vois-tu ce lieu ? — Je le vois, répon- « dit-il. Alors le guide montrant à l'enfant de quelle manière doit être « fait le pont (*ostendens manierem*), lui dit : Ici il sera fait. Il l'embrassa, « lui donna sa bénédiction et disparut. L'enfant n'ayant plus son guide,

« s'effraya, et cependant, après une longue hésitation, il entra dans la « ville ; et, ayant trouvé un mime chantant sur la place du marché (*in* « *foro*), il monta devant la multitude du peuple, sur la table d'un bou- « cher, et cria : Faites silence. Et comme, d'étonnement, tout le monde « se taisait, il dit : J'ai reçu mission pour faire un pont sur le Rhône. Toute « la multitude lui répondit : Où as-tu laissé l'ennemi du Christ (*antichris-* « *tum*), car tu ne peux être que son envoyé ?

« D'autres de ceux qui regardaient la chose comme impossible en citant, « comme preuve, les grands empereurs Auguste, Jules et Charlemagne « qui ne le purent exécuter, lui firent plusieurs outrages, le tondirent et « le jetèrent hors la ville.

« Mais, après un intervalle de trois semaines, Benoît, sur l'avertisse- « ment d'un ange de N. S. J.-C., revint dans Avignon, et trouva « un bourgeois, l'un des administrateurs de la ville (*burgensem, sci-* « (*licet villicum civitatis*) devant sa porte avec ses voisins qui l'écoutaient, « et qui dit : Voilà l'enfant, je l'aperçois. Celui-ci s'écria : De quoi vous « étonnez-vous? Je suis le messager de Jésus-Christ. Pour l'amour de lui, « donnez-moi quelque chose afin que je fasse un pont. L'administrateur « lui dit : Feras-tu un pont de pierre ? — Oui, je le ferai. — Alors, je te « donne dès à présent cette pierre qui est sur la place devant ma porte, « sous un ormeau, répondit par dérision l'administrateur à l'enfant. Et « cette pierre était d'une étonnante grandeur, à savoir de treize pieds de « long sur sept de large. L'enfant ayant confiance en Dieu s'avança auprès « de la pierre, fit sur elle le signe de la croix, fléchit les genoux pour prier « en disant : Seigneur, aidez-moi. Ayant fini son oraison, et appliquant « ses mains sur la pierre, elle fut enlevée de terre; et, l'enfant, la pous- « sant, elle fut conduite à la rive du fleuve. Voyant cela, ils crurent à sa « mission.

« Et avec l'aide de plusieurs autres miracles, le pont fut commencé et « en grande partie construit (*ex magnâ parte*).

« Et (*etenim*) le même enfant fonda, au pied du pont, un certain hôpi- « tal pour le soulagement des pèlerins qui passent en ce lieu, et à qui, « lorsqu'ils sont fatigués ou atteints d'infirmités, l'hospitalité est donnée « ainsi que tout ce qui leur est nécessaire.

« Le même enfant, après le premier établissement de cette œuvre (*post* « *primam institutionem*), désirant parler au Pape, partit pour Rome, et « reçut du Souverain-Pontife des lettres revêtues de son sceau pour « l'avantage des bienfaiteurs de l'œuvre inspirée par Dieu.

« Mais, à son retour, entendant dire que beaucoup de voyageurs, en « passant le Rhône à Lyon, couraient de grands dangers à cause de l'im-

« pétuosité de ses eaux, il vint dans cette ville, où, après avoir examiné « le lieu périlleux, il y commença, du consentement de l'archevêque et de « toute la province, un pont de la même manière, avec un *certain hôpital*, « destiné à ce qui était, et deviendrait nécessaire pour les pèlerins fidèles « à Dieu et partant pour Jérusalem ; et il les exécuta en grande partie « avant de mourir.

« Voici maintenant les bénéfices *(indulgentiæ)* qui sont accordés par « les chefs légitimes *(orthodoxis rectoribus)* de notre sainte mère l'Église, « à ceux qui donnent des aumônes pour le pont *(præfati pontis)* dont on a « parlé en premier lieu (V. note E pour leur catalogue)...

« Donné dans le Concile général de Lyon, la seconde année du pontifi- « cat du pape Innocent IV. »

26. Cette pièce (V. son texte latin, note E) bien qu'ayant été revêtue du sceau bullaire en plomb « attaché en lacs de soie rouge » et jaune qu'on y voit encore, n'a aucunement la forme des Bulles pontificales, en tête desquelles se voit constamment, *N.... episcopus, servus servorum Dei,* ni celle d'un Bref où le nom du Pape se lit au milieu : on peut même lui refuser le titre d'encyclique, car elle ne prescrit rien, n'enseigne rien *ex cathedrâ,* ne contient même ni exhortation ni conseil. Et on ne sait même si elle peut être appelée un diplôme, car elle n'accorde ni ne fonde rien.

Innocent IV, à dessein sans doute, n'a voulu lui donner aucune de ces formes. C'est simplement une lettre (*litteræ istæ*) qu'adresse à ses enfants pour leur édification et leur instruction, un père qui croit, dit-il, de son devoir de ne pas garder pour lui seul ce qu'il a appris de faits merveilleux devant les intéresser ; ou c'est un écrit épistolaire (*carta præsens*) comme un pape peut bien en adresser, ainsi que tout autre homme, à un ou plusieurs de ses amis en tel nombre qu'il veut.

Il a eu évidemment encore un autre but, et non moins paternel. Il voulait, disent divers historiens avec le Père Dominique de Colonia [1], « marquer sa reconnaissance aux magistrats et aux citoyens de Lyon.... où il était venu chercher un asile contre les violences de l'empereur Frédéric II..... » et où « il avait été reçu avec tous les honneurs dus au chef visible de l'Église » ; et, pour cela, il voulait donner le moyen d'achever le pont (de la Guillotière) « à la construction duquel il contribua beaucoup par ses largesses », (ou, comme dit Gauthey, de ses propres deniers), ainsi que par des quêtes qu'il fit faire jusqu'en Angleterre, etc.

Il prépare donc les esprits tant dans le Lyonnais que dans les provinces environnantes, proches ou lointaines, à la concession d'indulgences, qu'il

[1] *Antiquités de la ville de Lyon,* in-4° 1728, tome I, 2e partie, p. 333 et suivantes.

se propose de faire à tous ceux qui voudront contribuer avec lui, par des offres quelconques, qu'il ne taxera pas, à la *continuation* de cet ouvrage considérable. Il propose pour cela, d'avance, l'exemple des Avignonais qui ont, en peu d'années, par leurs soins et leurs dons, exécuté une œuvre gigantesque du même genre, sur la proposition d'un jeune pâtre envoyé de Dieu, n'y apportant humainement d'autres ressources que son zèle, son .abeur et sa foi[1].

27. Qu'on cesse donc d'accuser cette pièce, cette charte, à cause de sa forme exceptionnelle qui n'est celle ni des bulles, ni des encycliques, etc., de ne pouvoir être qu'apocryphe, fabriquée on ne sait par qui.

Il est bien vrai que le nom d'Innocent IV ne s'y voit qu'à la phrase finale, ainsi que sur le sceau, et qu'il n'est mention de lui, dans la liste des indulgences (V. note E) qu'à la troisième personne, puisque Grégoire IX y est appelé prædecessor *istius* et non *noster*. Qu'on dise, si l'on veut, que c'est d'après l'idée des Consuls de la ville, ou de l'Archevêque, ou même des Frères constructeurs, que cette charte a été ainsi composée de deux parties où deux personnes différentes ont la parole, il n'en restera pas moins vrai que sa rédaction, son émission et son envoi de divers côtés, ont été nécessairement approuvés par le Pape et adoptés par lui comme son œuvre propre et que ce ne peut être nul autre que lui qui salue en Notre-Seigneur et qui parle *(accepimus, credimus, duximus, novimus et nos)* dans la première et plus importante partie de cette pièce heureusement conservée, dans l'intention de son envoi en divers pays.

Qu'on remarque, aussi, que si le Souverain Pontife y dit : « Dieu a suscité de nos temps *(temporibus nostris)* etc., cela peut très bien s'entendre comme signifiant *dans notre siècle,* ou, *il y a autour d'un demi siècle,* temps approché où Innocent IV a pu entendre dire que s'étaient passés les faits de saint Benezet, en sorte que les termes dont il se sert n'impliquent pas d'anachronisme.

On peut, aussi, n'appliquer « l'affirmation faite par plus de mille bons témoins » qu'aux faits principaux, tels que l'étonnante entreprise (*aggressio*) d'un enfant, sur l'ordre exprès de Dieu (*divinâ ammonitione*), bientôt

[1] On croit en effet, assez généralement, que c'est à Innocent IV que se rapporte une inscription en vers latins barbares, à hémistiches rimés, du XIII[e] siècle, qui se lisait encore dans une des tours du pont de la Guillotière à la fin du XVI[e] siècle, et que nous donnerons dans la note I, à l'article de Papire-Masson, à qui on en doit la conservation.

L'un de ces vers était *Pontem petrarum construxit pons animarum.* Mais, même en mettant, comme cela aurait dû être fait, *pontifex animarum* au lieu de *pons*, cela prouve seulement que ce Souverain Pontife a été l'un des continuateurs des travaux du pont en pierre de la Guillotière, qui ont duré, comme on sait, près de quatre cents ans, jusqu'à ce que les divers écroulements des arches mises successivement à la place des travées, aient formé (comme a dit M. Guiguer que nous allons citer) une sorte de radier général garantissant aujourd'hui les piles des affouillements du gravier très mobile qui forme le fond du fleuve.

manifestée par un éclatant prodige qu'il le rend capable d'opérer, et qui détermine l'exécution de cette grande tâche (*opus importabile*).

Quant à leurs détails, c'est-à-dire aux particularités de leur accomplissement, on peut penser qu'Innocent IV, comme enfermé à Lyon, occupé de graves affaires, et sans communications surtout avec Avignon (alors entre les mains de Raymond de Toulouse, albigeois et dévoué à l'empereur), ne fait que transmettre ces récits particuliers tels qu'il les a reçus chacun d'un petit nombre de personnes, en sorte qu'on peut les discuter sans que cela ôte rien de la confiance due au fond de la narration ; surtout si on la borne aux faits de l'œuvre d'Avignon, ou si l'on abstrait les deux phrases finales et comme supplémentaires, qui racontent ce voyage de Rome, ces lettres reçues du Pape et cette fondation du pont et de l'hôpital de Lyon, que tant de personnes rejettent.

28. Mais il y a, aujourd'hui, mieux encore. On peut, grâce à de récentes et savantes recherches, faire disparaître la difficulté relative à ces faits transalpins et lyonnais qui ont été si contestés.

Ces recherches lumineuses sont dues à un érudit des plus compétents. M. Guigues, archiviste du département du Rhône et de la ville de Lyon, a démontré dans un beau mémoire, de 1876, que le pont de la Guillotière et l'hôpital contigu, loin d'être, celui-ci, du VIe siècle ou d'origine mérovingienne, et, celui-là, commencé par Innocent IV en 1245, ont tous deux été fondés de 1182 à 1184, c'est-à-dire précisément *pendant les deux dernières années de la vie de saint Benezet,* et par une Société de constructeurs appelés *Frères du Pont*, laïques comme ont été les compagnons de travail du Saint jusqu'à l'année qui a suivi sa mort[1].

Il est donc parfaitement admissible, et à notre sens, probable, que saint

[1] M. Guigues a en effet reconnu (*Recherches sur Notre-Dame de Lyon et sur l'hôpital fondé au VIe siècle, ainsi que sur l'origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu*, Lyon, gr. in-8°, chez Schœring, 1876) que l'hôpital Notre-Dame de Lyon, fondé vers 545, par Childebert et sa femme Ultrogothe, était situé, non pas sur le bord du Rhône, mais sur la rive droite de la Saône, un peu en amont du milieu du vieux Lyon et devant la place actuelle de la Douane. où il y a eu une église appelée successivement Sainte-Marie ou Notre-Dame de Lyon, puis Saint-Paul, puis de la Saunerie, de la Granaterie, et enfin Saint-Éloi (nom d'une de ses chapelles).

Et, quant au pont de la Guillotière, ainsi qu'à l'aumônerie contiguë, qui est devenue, par des annexions successives, l'hôpital du Pont-du-Rhône, puis l'hôpital Notre-Dame de Pitié, et enfin le grand Hôtel-Dieu actuel, M. Guigues a reconnu :

1° Par le grand cartulaire d'Ainay, folio 65, aussi bien que par l'*Obituarum Lugdunensis ecclesiæ*, p. 179, que, vers 1180 ou 1182, l'archevêque de Lyon, Robert de Bellesme, a attesté que les moines de cette abbaye ont concédé aux Frères constructeurs deux emplacements le long du Rhône pour cette maison où ils devaient loger les pèlerins.

2° Par l'inventaire des titres municipaux, dit *Inventaire Châppe*, rédigé vers 1780, donnant une analyse détaillée de ces titres : Que Sa Sainteté Lucius III accorda, en faveur du Frère Étienne « qui avait entrepris la fabrique du pont du Rhône, « une bulle » où il exhorte les fidèles à donner des aumônes pour une œuvre aussi utile au public, et à visiter la chapelle de l'aumônerie » ; et il « permet d'y bénir un cimetière », ce qui élevait ce petit édifice au rang de maison hospitalière où les Frères devaient non seulement résider mais encore recevoir les voyageurs pauvres, fatigués ou malades. La date précise, 5 septembre 1183, de eette bulle, confirme bien l'époque, 1182 environ, du commencement des travaux du pont de la Guillotière.



Benezet, qui était encore à Avignon en avril 1181 (date de la signature, avec les Frères, de l'acte d'acquisition de la maison destinée à les loger et à recevoir des malades) se soit mis en route l'année même de ce « premier établissement » de son œuvre d'Avignon (*post primam institutionem*), dont parlent si clairement les deux phrases finales de la partie, traduite ci-dessus, de la Charte lyonnaise. Il laissait son œuvre tout à fait organisée par son zèle intelligent, et confiée à des mains plus expérimentées que les siennes dans l'art de bâtir. Son désir d'aller recevoir, pour lui, les bénédictions, les instructions, et, pour son œuvre, les bienfaits spirituels du successeur de saint Pierre, était donc naturel et bien en rapport avec son caractère si énergiquement pieux. Il est non moins digne de sa charité d'avoir été ému, à son retour, parce qu'il apprenait des « grands dangers courrus par les voyageurs en passant le Rhône à Lyon », et d'avoir eu la pensée d'y faire, avec l'aide de Dieu, ce qu'il avait fait à Avignon sur le même fleuve.

Ce commencement d'œuvre de Lyon ne fait qu'ajouter de brillantes perles à sa couronne de sainteté et de gloire.

Il explique en même temps, par ses grandes fatigues, la courte durée d'une vie si pleine de labeurs et de mérites.

29. Il y a même plus encore. Le retour du Saint par le mont Cenis après un court séjour en Italie (où il n'aura pu voir probablement que des cardinaux et non le pape Lucius, alors enfermé dans Vérone) fournirait une explication simple du culte qu'on lui a immémorialement voué dans le diocèse cisalpin de Saint-Jean-de-Maurienne, où il peut avoir séjourné et laissé d'inoubliables traces de ses saints exemples et de son charitable pouvoir, déjà connu par la renommée, de soulager toutes les souffrances.

30. Au reste, la possibilité que l'œuvre lyonnaise de saint Benezet soit parfaitement réelle, n'est nullement détruite par cette circonstance que M. Guigues n'a trouvé mentionné, dans les vieux titres compulsés, au lieu de son nom, que celui du Frère nommé Étienne, en faveur duquel le pape Lucius III accorda, le 5 septembre 1183, une bulle d'indulgences pour les fidèles qui l'aideraient de leurs aumônes.

En effet, Étienne fut le nom d'un des collaborateurs de Benezet, qui devint, en 1198, le troisième prieur de l'œuvre d'Avignon, mais qui, en 1112, ne pouvait encore être que laïque ou simple donat. On peut donc penser que Benezet, l'ayant emmené en Italie, l'ait laissé à sa place, à la tête de l'œuvre de Lyon, pour aller, lui, revoir Avignon où il mourut peu après; et que c'est au nom de ce Recteur que furent expédiées, en 1183, les bulles d'indulgence de Lucius III pour l'œuvre de Lyon; tandis que

Benezet n'aurait rapporté d'Italie pour son œuvre d'Avignon, en 1182, que de simples lettres (*litteræ sigillatæ*) de quelque cardinal, n'ayant pu joindre et entretenir Lucius dont le règne fut si troublé dès l'année de son exaltation.

31. Qu'on accepte, qu'on modifie ou qu'on rejette ces explications qui nous paraissent naturelles, on voit toujours que ce que nous appelons la *charte lyonnaise,* émanée d'Innocent IV, ou envoyée de son consentement, est des plus utiles, quand ce ne serait que comme confirmant d'une manière précieuse la charte avignonaise (ch. IV, n° 21).

On doit, en effet, remarquer d'abord que les différences qu'elle offre avec celle-ci, dans quelques détails, prouvent évidemment que ces deux pièces sont provenues de deux écrits de traditions différentes, ou que l'une des deux n'a pas été copiée sur l'autre ou composée d'après l'autre. *Elles se vérifient donc l'une par l'autre dans ce qu'elles ont de commun; or,* c'est DANS TOUS LES FAITS PRINCIPAUX. Et on peut remarquer que la charte lyonnaise concorde, en outre, même avec ce que nous avons tiré (ch. III), tant des chroniques contemporaines que des actes authentiques qui ont été conservés par le procès du Rhône (*idem*).

C'est, des deux parts, un jeune gardien des brebis de sa mère à qui une voix céleste ordonne d'aller construire le pont du fleuve en l'assurant du concours divin. C'est un guide inconnu qui disparaît en le laissant contre la rive après lui avoir donné ses instructions et sa bénédiction. C'est une foule, interrompue par Benezet dans une audition sacrée ou profane qui lui était agréable, et ce sont des rebuts qu'il éprouve en étant traité d'insensé, se prétendant plus puissant que César et Charlemagne.

C'est ensuite, un magistrat ou administrateur de la ville qui, « vu que le pont doit être en pierre », lui impose, par dérision, le transport d'une pierre de dimensions considérables, transport qu'il effectue après l'avoir *enlevée* ou *arrachée* avec ses mains, du lieu ou elle était gisante et plus ou moins adhérente au sol (*evulsus est lapis a loco proprio);* ce qui fit qu'aussitôt l'on crut à sa mission. Enfin, ce sont *d'autres miracles* (*aliis*), expression prouvant bien que le *poussage*, jusqu'à la rive, de la pierre ainsi enlevée, était regardé comme aussi miraculeux, que ce transport sur les bras et les épaules qu'on induit des expressions (*quasi lapillum manualem*) de la charte avignonaise, etc.

Or, qu'on le remarque aussi, les détails eux-mêmes, dont les dissemblances toutes naturelles n'offrent aucun motif de rejet d'une de ces deux chartes, et qui prouvent seulement leur indépendance l'une de l'autre, offrent, en les comparant, des analogies qui permettent de juger que ceux de la charte lyonnaise peuvent être des altérations, opérées de bouche en

bouche, d'un pays à l'autre, en soixante années, des récits qu'a recueillis celle d'Avignon. Aussi, la deuxième arrivée du Saint devant le peuple, racontée par la charte de Lyon, peut être regardée comme une transformation de cette deuxième course sur la place Saint-Pierre, que raconte le cinquième témoin (Lautart) dans la charte d'Avignon. Ainsi, l'accusation, par le *burgensis*, d'être sans doute un envoyé du diable ou de l'antechrist, répond à l'épithète de méchant perturbateur *(pessimus gladiator)* de l'Évêque. On conçoit aussi que, dans les récits faits au Pape, il y ait eu une tendance, parmi les narrations reçues de troisième et de quatrième main, à choisir celles qui supprimaient les propos sans dignité ni charité, comme la brusque menace d'excoriation, tenue par le prélat, et à les mettre sur le compte d'un simple *villicus*, au lieu de cela, d'avoir fait tondre le jeune pâtre, traitement qu'anciennement on faisait subir aux insensés, etc.

On doit bien remarquer aussi l'expression *en partie accompli (ex magnâ parte)* que la charte lyonnaise applique non seulement au pont de Lyon, mais à celui d'Avignon, et qui aurait déjà été employée par le chronographe Robert d'Auxerre (V. chap. III, n°9 et note B n°[1]). Elle prouve bien que l'auteur de cette charte de 1245 n'ignorait pas que saint Benezet n'a pas achevé lui-même les travaux d'Avignon et qu'elle n'a pas été écrite sans connaissance des principaux faits y relatifs.

Cette même charte lyonnaise apprend aussi trois particularités intéressantes, *pour lesquelles tout le monde s'en est rapporté à elle,* d'après ce qu'en a cité Paradin (V. note J), et qui sont relatives à l'âge du Saint (douze ans au plus lors de sa vocation), à la distance qu'il a parcourue pour arriver à Avignon, et au nom, susceptible d'être traduit de deux manières, du village qui l'a vu naître. Nous nous occuperons de ce dernier point dans la note L.

32. Mais surtout, ainsi que nous avons déjà dit et c'est ce qui nous a déterminé à la discuter déjà ici avec une pareille étendue, cette charte lyonnaise offre un précieux écho de traditions confirmant la charte avignonaise qui les a reçues de première main. Elle présente donc un moyen très valable de combattre les négations qui ont été faites, même récemment (V. le commencement et la fin de la note K) de toute la première moitié de celle-ci ; négations dont nous espérons faire disparaître le principal prétexte en discutant d'abord, dans la note D, ce qui est relatif à la mention de l'éclipse, dont l'erreur de millésime n'est autre que celle du chroniqueur Hélinand, de la fin du XII[e] siècle, auquel le transcripteur de 1270 s'est fié naturellement pour l'addition qu'il a voulu y faire, parce qu'il vivait quand ce phénomène est apparu, n'ayant pas aperçu dans sa chronique deux autres erreurs tout à fait semblables et plus manifestes, que nous signalerons avec M. Lefort dans cette même note D.

CHAPITRE VI

FAITS DE LA VIE DE SAINT BENEZET, ÉNONCÉS DANS LES LEÇONS, TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES, DE SON OFFICE. SA CANONISATION, SA MISSION, DANS SON RAPPORT AVEC LES DESTINÉES D'AVIGNON

33. Nous donnerons, dans les notes J et K, une analyse critique des nombreux auteurs qui ont écrit sur saint Benezet, depuis le xve siècle, en n'omettant ni le graveur de la grande estampe historique de 1603, ni les Bollandistes, dont l'œuvre magistrale, mais discutable dans quelques-unes des appréciations qu'elle présente, est due à la plume du savant et sage Père Papebroke.

On verra, surtout dans la note K, que les faits merveilleux de la vie du Saint ont eu des négateurs.

Il s'en trouvera toujours. On sait qu'il y a (et il y en a eu dès la première moitié du xviie siècle, sous l'influence, dit-on, du jansénisme) des hommes dont la vie est extérieurement et pratiquement chrétienne, mais en qui se trouve une constante tendance à diminuer, à exclure le surnaturel sous tous prétextes ; espérant ainsi, les uns, plaire au monde et en obtenir les suffrages et les faveurs, les autres, convertir le monde à la foi par ces larges concessions à son incrédulité, sans que les uns ni les autres s'aperçoivent qu'ils vont ainsi à l'encontre du double but qu'ils poursuivent (V. fin de la note K).

Il convient donc de dire ici quels sont les faits de la vie de saint Benezet que l'Église, après les avoir discutés, propose au libre acquiescement de ses fidèles.

Ce sont plus spécialement ceux dont elle fait mention dans la liturgie de ses offices, et dont elle permet la représentation sur les tableaux de ses chapelles et sur les bannières de ses processions.

34. Il est à peine besoin, à cet égard, de rappeler que l'office nommé Matines, dans le bréviaire, récité chaque jour par tout ecclésiastique, soit isolément soit au chœur, se compose de trois nocturnes (nommés ainsi vu l'heure anciennement très matinale de leur récitation en commun) ; que,

dans chacun des nocturnes des fêtes, il y a trois leçons (choses qu'on lit), soit neuf en tout; que celles du premier nocturne sont tirées habituellement de l'Écriture sainte, celles du troisième, du sermon ou homélies des Pères; tandis que celles du second, à savoir les leçons IV, V et VI de cet office matinal, sont, le jour de la fête d'un Saint, remplies par de courtes narrations des actes de sa vie, ainsi que des faits qui se sont accomplis sur sa tombe ou au contact de ses restes.

On sait aussi que l'Église est bien loin d'admettre tous les faits, miraculeux ou autres, que la voix publique lui rapporte sur les hommes dignes de vénération dont les mérites lui sont signalés comme ayant été portés jusqu'à l'héroïsme. Elle en discute sérieusement la réalité, et, surtout depuis dix siècles, elle les soumet préalablement à un examen d'une durée souvent très allongée (quelquefois d'un siècle et plus), dont les règles, aujourd'hui codifiées, sont bien autrement rigoureuses que celles dont les historiens profanes se contentent ordinairement pour leurs récits. Pourtant, comme les certitudes acquises d'une manière humaine ne sont toujours que de grandes probabilités, elle n'impose aucun de ces actes des Saints comme article de foi; mais elle exige, on le conçoit, des hommes qui se rangent sous sa conduite, de ne pas plus rejeter ceux de l'ordre surnaturel que ceux de l'ordre naturel, et de les regarder comme tout aussi possibles aujourd'hui, qu'ils l'ont été dans les temps bibliques ou apostoliques.

On sait même qu'elle tire, de la constatation de plusieurs miracles, une partie essentielle, *aujourd'hui obligée,* de ses jugements de sainteté.

Si nous rappelons ces choses connues, c'est pour montrer que les leçons des offices des Saints doivent être considérées comme énonçant des faits sur lesquels a déjà passé une critique sérieuse; et, cela, à trois degrés, savoir : de la part d'un Évêque au sein de son chapitre ou synode qu'il consulte ; ensuite, de la part d'une savante et sévère congrégation romaine (des rites) aidée au besoin d'une autre non moins rigoureuse (de l'Index) ; enfin de la part du Souverain Pontife qui, sur ces avis mûrement examinés, autorise l'insertion des leçons, ainsi que des antiennes ou oraisons, à une liturgie propre.

35. Nous donnons donc, dans la note H, l'office latin de saint Benezet, composé à Avignon en 1855, à l'occasion de l'*Invention,* de la reconnaissance canonique et de la dernière translation de ses reliques qui avaient été profanées et dispersées en 1793 (V. note N); office approuvé pour toute l'étendue des quatre diocèses d'Avignon, Viviers, Nîmes et Saint-Jean-de-Maurienne.

Nous le faisons précéder, dans une note G, des leçons de l'office ancien,

qui a été adopté en 1331 pour une des églises d'Avignon (la Collégiale de Saint-Agricol), et, en 1737 pour toutes celles du diocèse de Viviers, dont l'Évêque d'alors, persuadé que saint Benezet y avait pris naissance, a, le premier, rendu diocésain son culte, purement local jusque-là.

En examinant d'abord cet office ancien, approuvé au XIVe siècle (époque où l'on observait déjà des formes régulières dans l'examen des liturgies) on peut voir que ses trois leçons IV, V, VI énoncent, et dans des termes peu différents, pour les actes du Saint, depuis sa vocation jusqu'à l'acceptation de sa mission et ses premiers miracles, toute la narration de la *première moitié* (ch. IV, et note D) de la charte avignonaise, et, en outre, que la fin de la leçon VI (*multaque alia....*) mentionne, en une phrase, les merveilles ultérieures qui sont détaillées dans la *seconde moitié* de cette pièce du XIIIe siècle.

Seulement, par un motif concevable de haute convenance, et pour conserver à la liturgie sa dignité, l'on a, en rédigeant la leçon V, retranché les menaces malheureuses faites par le prélat « au méchant et dangereux gladiateur » (à figure et taille enfantines!) en sorte que ce passage de l'office se borne à exprimer « que Benezet a été renvoyé au terrible viguier pour qu'il l'examinât », soustraction ou substitution qui ne change rien ni au sens ni à la suite des faits racontés [1].

36. Mais passons à la liturgie nouvelle et actuelle des quatre diocèses, approuvée à Rome le 29 mai 1856 pour Avignon, le 19 janvier 1865 pour Nimes....

Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, qui l'a fait rédiger, a destiné la leçon VI à la narration des circonstances qui ont forcé à opérer successivement quatre translations du saint corps, et dont la première, de 1670, donna l'occasion de constater qu'après quatre cent quatre-vingt-huit ans de sépulture sur le pont, il avait été trouvé exempt de toute corruption.

Il voulut aussi parler quelque peu, dans les deux autres leçons, de ses premières et de ses dernières années. De cette manière, il fallut concentrer, dans un peu moins que les leçons nouvelles IV et V, ce que les trois anciennes contenaient.

Aussi, bien des détails sont supprimés ; mais on reconnait que le fond et les évènements décrits sont toujours ceux de la charte avignonaise.

Voici la traduction de ces leçons nouvelles (V. note H pour l'office latin complet).

[1] Et, par conséquent, cette substitution n'a aucunement « pour résultat le plus certain d'ôter toute créance » à cette première moitié de la charte avignonaise, comme le donne à penser, on ne voit pas pourquoi, un auteur de 1878, que nous avons le regret de combattre sur plusieurs points, à la fin de la note K.



LEÇON IV

Benoit, qui est appelé aussi Benezet, à cause de sa petite taille[1], est réputé avoir pris naissance dans un village appelé *al Villard,* du diocèse de Viviers[2]. Dès ses premières années il porta si haut la pratique des plus excellentes vertus qu'il brilla comme un nouvel astre pour l'ornement de son pays. Employé à la garde d'un troupeau, il fit servir cet humble genre de vie pour avancer sans cesse dans la sainteté ; car, dans la solitude des pâturages et dans le silence des bois, il attachait chaque jour plus vivement à Dieu son cœur et sa pensée. Mais Dieu qui élève les humbles et qui choisit les faibles pour confondre les forts, voulut se servir de ce simple berger pour une œuvre que les puissants du siècle n'avaient pas même osé entreprendre. Un si admirable évènement se trouve rapporté ainsi dans des documents que la ville d'Avignon conserve. Averti par la voix de Dieu[3] qu'il devait unir par un pont les deux rives du Rhône, Benezet quitta ses brebis ; et lorsqu'il se disposait à se mettre en route, il vit devant lui, comme il arriva à Tobie, un ange de Dieu sous une forme humaine qui s'offrit pour le guider et l'accompagner. Au bout de peu de temps[4] ils parvinrent à la rive du Rhône. Benezet apercevant sa grande largeur, fut épouvanté et dit qu'il ne pourrait nullement y bâtir un pont. L'ange repartit : Ne crains rien, car l'Esprit-Saint est en toi ; voici la barque qui te le fera traverser ; va, montre-toi à l'Évêque et à son peuple. Cela dit, l'ange disparut.

LEÇON V

Rassuré par ces paroles, Benezet entra dans Avignon et trouva l'Évêque prêchant son peuple. Il leur dit à haute voix : Écoutez tous et comprenez ; le Seigneur Jésus-Christ m'a envoyé dans cette ville pour que je fasse un

[1] Voyez, note L, une autre raison du nom de Benezet.

[2] Pour le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, la leçon IV approuvée en 1866 est la même, excepté que au lieu de « est réputé... au diocèse de Viviers » il y a simplement « né de parents honnêtes », sans désigner le lieu natal présumé.

[3] La mention de l'éclipse a été, comme on voit, supprimée dans le nouvel office (voir note D).

[4] *Brevi tempore* a le même sens que le *modo* de la charte avignonaise du XIIIe siècle. Il peut signifier que la marche avec l'ange se fit de nuit comme de jour et d'un pas rapide, mais non pas nécessairement, comme l'observent les Bollandistes, que ce trajet, d'une distance de *trois journées*, se soit fait en trois heures, ainsi que le dit la charte lyonnaise. Libre à chacun, cependant, de le penser (V. note L).

pont sur le Rhône. L'Évêque l'ayant regardé, l'envoya au prévot-viguier de la ville pour qu'il le punît de sa témérité. Le viguier le reçut avec encore plus de dureté et lui dit qu'il ne croirait point à sa parole, à moins qu'il ne portât seul une pierre qu'il lui montra. Alors Benezet, ayant invoqué le secours de Dieu, souleva, en présence de l'Évêque et de la foule du peuple, cette pierre que trente hommes n'auraient pu mouvoir, et il la porta, comme si c'eût été un caillou maniable, au lieu où le pont fut bâti. Il y eut un cri d'admiration de toute la foule; le viguier lui-même se précipitant à genoux, baisa les pieds et les mains de saint Benezet et lui donna aussitôt trois cents sous [1] pour commencer son œuvre. Le Saint fit, en ce même jour, de grands miracles. Il vécut encore plusieurs années; mais, avant que le pont fût achevé, il s'endormit dans le Seigneur; son précieux corps fut enseveli avec honneur dans la chapelle du pont, et sur son tombeau se firent beaucoup de miracles encore.

LEÇON VI

Dans l'année seize cent soixante-neuf, l'hiver ayant été d'une grande rigueur, d'immenses glaçons frappèrent avec une si terrible impétuosité les piles du pont que deux de ses arches furent précipitées dans les eaux. Les Recteurs dits de l'hôpital contigu, après avoir tenu conseil, prièrent le Vicaire archiépiscopal, le siège se trouvant vacant, de permettre qu'on tirât de son tombeau le corps de saint Benezet, pour qu'il ne fût pas enveloppé dans une ruine semblable. On trouva ce corps exempt de toute corruption et exhalant une odeur suave; il était vêtu d'une chemise de lin, plissée autour du cou et qui n'adhérait nulle part à la peau. Sa tête était légèrement tournée de côté; sa figure se voyait tellement entière, qu'on pouvait presque distinguer tous les traits qu'elle offrait pendant sa vie; sa bouche était largement ouverte, et ses lèvres retirées comme celles d'un homme qui rit, laissaient voir les extrémités des dents, tant supérieures qu'inférieures; et, entre elles, on apercevait sa langue, de couleur de rose sèche, presque aussi épaisse que lorsqu'il était en vie; son ventre, aussi plein que celui d'un homme vivant, cédait au toucher et revenait ensuite à son premier état; ses mains étaient ouvertes et tout à fait conservées. La couleur de tout le corps ne différait que fort peu de la couleur naturelle. La chemise et le suaire étaient mieux conservés là où ils touchaient les membres que dans leurs autres parties.

[1] Quelques traducteurs ont mis des *sous d'or*.

L'an mil six cent soixante-quatorze[1], le corps de saint Benezet fut déposé dans l'église des Pères Célestins d'Avignon, et vers la fin du XVIIIe siècle, dans l'église paroissiale de Saint-Didier de la même ville. Dans les temps lamentables des perturbations de la France, comme on avait fait de cette église une prison, des hommes impies osèrent extraire du tombeau et profaner ces précieuses reliques. Mais diverses parties du saint corps furent soustraites par des hommes pieux qui y étaient détenus; et leur identité ayant été, plus tard, constatée canoniquement, elle sont aujourd'hui religieusement conservées dans la même église de Saint-Didier, ainsi que dans la chapelle du Grand-Séminaire.

37. On voit qu'en abstrayant la mention de l'éclipse, faite, au commencement de la charte avignonaise (note D), comme nous avons dit, par sept mots qui ont sans aucun doute été ajoutés lors de sa transcription dès 1270 (ch. IV), l'Église, dans quatre diocèses, approuve et encourage la croyance à tous les faits de saint Benezet qui se trouvent rapportés dans cette charte du XIIIe siècle, conservée.

Sa seconde moitié, en effet, qui détaille les guérisons et autres merveilles n'ayant eu chacunes qu'un nombre très restreint de témoins, en consacre la mémoire par une des premières constatations qui se soient opérées par témoins, comme on fait aujourd'hui par les *procès* de canonisation; et sa première moitié, dont le texte a été contrôlé comme celui de la seconde, lors du procès du Rhône (fin du ch. III), est comme un antécédent nécessaire et logique de la seconde; car, sans ce premier et éclatant miracle, qui a eu pour témoin le peuple assemblé, et qui fit croire à la mission surnaturelle de Benezet, aucun malade ou infirme ne se fût présenté avec foi à cet enfant inconnu et bafoué, ne s'annonçant point comme ayant le pouvoir de les guérir, pouvoir ignoré de lui-même l'instant d'avant, et dont, dans son humilité, il ne se serait d'ailleurs pas déclaré revêtu.

Nous donnerons du reste sur ce sujet, dans la note D (ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de l'annoncer), et dans deux endroits de la fin de la note K, une discussion plus étendue et, nous l'espérons, complète, indépendamment de la confirmation qui est produite par la charte lyonnaise, sauf des détails dont les dissemblances, facilement explicables, ne font, comme nous avons dit aussi, que mettre en lumière la différence d'origine de ces deux importantes pièces.

[1] Par erreur, il a été mis *douze*, sans doute parce que 1672 a été l'année d'une autre précédente translation (voir note H).

Il n'est pas besoin d'ajouter que, pour ces détails, la narration rédigée à Avignon sur le théâtre même des faits, et dont les traditions étaient récentes, est incomparablement plus croyable que celle qui résulte de l'écho répercuté de ces traditions, reçu à Lyon en 1245 ou soixante ans après, par Innocent IV ou ses secrétaires ; en sorte qu'il y a lieu, à leur égard, de s'en tenir au choix qui a été fait du récit avignonais, en rédigeant les offices dont nous venons de donner la traduction. (V. leur texte latin notes G et H.)

38. Maintenant, quand et comment Benezet a-t-il été canonisé?

Plusieurs auteurs ont cru qu'il l'a été pendant le concile de Lyon et le regardent comme constaté par cette lettre citée de 1245 d'Innocent IV (la charte lyonnaise), qu'ils qualifient de bulle. Mais on peut voir, d'après notre traduction (ch. v, n° 25) et d'après son texte latin complet (note E), qu'elle prouve bien l'opinion qu'avait le Pontife de la sainteté de Benezet, mais qu'elle n'a été de sa part l'objet d'aucune enquête, et qu'il ne la DÉCLARE pas dans cette pièce de pure narration sans conclusion. La mention faite à la suite (note E) des indulgences qu'il accorde à ceux qui contribuent à l'œuvre du pont d'Avignon par leurs aumônes, et qu'il croit que son prédécesseur Grégoire IX a accordées de même, sans avoir pu s'en assurer, ne décide pas davantage la question.

On peut dire la même chose du tableau qu'a donné le P. Théophile Raynaud, en 1643 [1], de toutes les indulgences et des autres dons spirituels accordés non seulement par Innocent IV (note H) mais par Clément IV, Boniface VIII, Urbain IV, Clément V et par douze Cardinaux, etc., tableau (*Syllabus*) que Raynaud dit avoir fidèlement tiré des archives publiques *(descriptus a tabulario comitii)* d'Avignon, où on ne le trouve plus, mais dont les copies se voyaient, dit-on, avant 1790, dans les salles, ainsi que dans l'église de l'hôpital Saint-Benezet. En effet, le tableau en question (que nous donnons note F) exprime seulement que ces dons sont accordés « aux bienfaiteurs de l'œuvre du pont et de son hôpital, sans même nommer leur saint constructeur, et l'on ne possède plus depuis longtemps les textes des bulles qui les ont conférés, en sorte que l'on n'en connait pas les termes [2]. »

Benezet est donc du nombre des Saints qui ont été proclamés tels par la voix unanime du peuple, et dont un Évêque a permis, primitivement,

[1] Au punctum XVI de son livre *Benedictus Pastor et pontifex Avenione* (voir note J).

[2] On ne peut rien inférer non plus, pour sa déclaration de sainteté, de ce qu'il y a dans le diocèse de Nimes, une paroisse et, (près de Saint-Gilles) un hameau portant depuis un temps immémorial le nom de Saint-Benezet, car il est prouvé aujourd'hui que, pour ces deux localités, le nom est, en langue du pays, celui du grand saint Benoit du VIe siècle, l'abbé du mont Cassin et le patriarche des moines d'Occident.

le culte public local, approuvé plus tard par un ou plusieurs Souverains-Pontifes sans suivre des formes juridiques comme celles qui sont aujourd'hui prescrites.

39. La *seconde moitié* de la charte avignonaise montre bien, au reste, que du vivant de quinze des nombreux témoins de ses œuvres miraculeuses, on lui accordait le titre de Bienheureux, titre qui lui a été donné, comme nous avons dit (chapitre III), dès 1202, sur un diplôme rendu en faveur de son œuvre par le comte de Forcalquier, seigneur du pays Venaissin.

Et Benezet figure même déjà avec le titre de Saint sur un inventaire de 1233 des biens de la ville d'Avignon [1].

Mais toute espèce de doute sur ce point se trouve dissipée, s'il pouvait s'en élever, par le décret qu'a rendu en 1331 Jean XXII, résidant à Avignon, qui réunit (comme nous avons dit chapitre III) avec la Collégiale de Saint-Agricol, la chapelle du pont où le Saint avait son tombeau; car : 1° le Pontife reconnaît la légitimité de la vénération du lieu de sa sépulture et du culte qui lui est et lui sera rendu dans ce lieu et dans la Collégiale; 2° il approuve l'office (celui que nous donnons note G) de sa fête au 14 avril, où il est appelé saint Benoît du pont, *confesseur;* 3° la fin de la leçon VI où se trouvent confirmées, par le même Jean XXII, les indulgences accordées par ses prédécesseurs, exprime aussi ce qui manque à leur tableau cité ci-dessus, et ce qui manquait peut-être aux décrets de concession eux-mêmes [2], à savoir qu'elles ont été concédées non pas seulement aux fidèles qui donnent des aumônes pour l'œuvre, mais encore à ceux « qui visitent la chapelle du pont et qui y vénèrent le corps du saint confesseur », spécification qui vaut, certes, comme déclaration expresse de sa sainteté.

Enfin les trois translations du XVII[e] siècle, dont une (1674) très solennelle de ses reliques, puis en 1855 leur réintégration, avec une solennité moins grande, et son culte rendu obligatoire pour tous clercs de quatre diocèses depuis 1856 et 1866, après avoir été autorisé, encouragé à Avignon par une suite de Papes, dont la résidence était dans cette ville, complètent, et bien au-delà, la démonstration.

Aussi a-t-il été inscrit, depuis longtemps, aux divers catalogues des Saints, appelés, comme on sait, MARTYROLOGES, parce que les premiers

[1] Ainsi que l'a reconnu le savant M. Achard, archiviste du département de Vaucluse.

[2] R. de Cambis (ou Disambec, voyez note J) donne, à la page 66 de son livre de 1670, conservé dans les archives de l'Archevêché, le numéro 947 à cette bulle.

Le même auteur dit que le cardinal de Clermont, légat d'Avignon, dans une de ses bulles, où il parle de cette même union de la chapelle du pont à l'église de Saint-Agricol, l'appelle *Sanctus Benedictus avenionensis.*

Saints inscrits ont été des martyrs, auxquels on joignit bientôt les *confesseurs,* nom attribué primitivement à ceux dont les supplices n'avaient pas terminé la vie, et qu'on étendit plus tard aux Saints qui ont édifié le monde depuis les temps de persécution sanglante.

Nous ne citerons ici parmi ces récits en attendant les notes J et K, où nous en examinerons et discuterons d'autres, que le grand et célèbre martyrologe portant le nom d'Usuard, bénédictin du IXe siècle, disciple d'Alcuen, recueil dédié à Charles-le-Chauve et qui a eu divers continuateurs, entre autres *Vermeulen* dit *Molanus* (né à Lille en 1533, et ayant écrit à Louvain en 1568 sa continuation ou addition d'Usuard). Il mentionne saint Benezet au 18 des calendes de mai, qui s'étendent par rétrogradation jusqu'au 14 d'avril (V. note B) sous le nom *S. Benedictus, confessor, pastor in Avenione.*

40. En réfléchissant sur la *mission de saint Benezet,* on se demande peut-être : Pourquoi tant de merveilles? Pourquoi cet ordre du ciel suivi de la mise à l'œuvre d'un guide angélique et d'un Saint, d'un Thaumaturge, et on pourrait dire, d'un martyr, mort de son labeur dans sa dix-neuvième année, et cela, pour un ouvrage d'utilité publique comme on en exécute, de nos jours, presque sans qu'on en parle, une centaine au moins tous les vingt-cinq ans?

Il fallait, apparemment, dans les desseins de la Providence, qu'il nous est tout au plus accordé d'entrevoir, qu'une vive et surnaturelle impulsion fût donnée d'abord, dans un siècle de foi, à ces œuvres civilatrices aujourd'hui si développées, dont nous jouissons sans deviner encore leur but moral définitif.

Le Père Théophile Raynaud, au XVIIe siècle, dans son *Antemurale* (ci-après note J [38]) en a présenté un motif particulier au lieu et à l'époque des faits, savoir la préservation des Avignonais, par la vue des miracles du Saint et de ceux de sa tombe, d'une hérésie funeste et envahissante.

De son côté, un éloquent panégyriste, en 1863, a donné une raison de la nécessité, vers la fin du XIIe siècle, de cette construction jugée humainement impossible et qui demandait ainsi un concours surhumain [1]. Le pont de saint Benezet, dit-il, n'a pas été seulement une œuvre étonnante où il plut à Dieu de faire éclater la puissance qu'il laisse à communiquer aux plus humbles et aux plus petits d'entre les hommes, il fut encore *une prophétie.* Sa construction, que le Maître du monde a commandé d'élever

[1] Le miracle du pont d'Avignon. Panégyrique de saint Benezet, prêché le 5 juillet 1863, à Avignon, dans l'église de Saint-Didier, par M. Moutonnet, curé de cette paroisse, à la clôture d'un triduum.

pour lui (tu bâtiras *pour moi, facturus es mihi*), annonçait pour Avignon des destinées exceptionnelles. Cette ville allait, quarante ans après, être remise en dépôt à son Vicaire terrestre; puis, moins d'un demi siècle ensuite, lui être cédée, et, ensuite, trente ans après, devenir, pour trois quarts de siècle, le centre du monde chrétien dont la capitale italienne était déchirée par les factions qui ensanglantaient encore alors la péninsule. Il fallait, pour la nouvelle Rome, continue-t-il, qu'on pût y aborder ou en sortir, du côté du centre du beau royaume de France, dont les destinées sont si intimement liées à celles de l'Église, et aussi du côté de la catholique Espagne, en toute saison, à toute heure, et avec sécurité, sans craindre ni débordements, ni trop basses eaux, ni les tempêtes, ni le fougueux et persistant mistral; en un mot, il fallait le pont providentiellement et merveilleusement bâti par un Saint.

CHAPITRE VII

RÉTABLISSEMENT PARMI LES INGÉNIEURS DE LA CÉLÉBRATION ANNUELLE DE LA FÊTE DE SAINT BENEZET

41. Notre jeune et doux Patron étant maintenant connu, parlons de notre amicale fête.

Les hommes des divers états, le jour de la fête de leur patron, ceux même qui, le soir, se laisseront entraîner peut-être à une gaîté parfois désordonnée, ont soin, le matin, comme on sait, d'aller en corps, avec leurs bannières, devant l'autel où est invoqué, comme puissant intercesseur, le Saint dont ils ont l'image appendue aux murs de leurs modestes demeures.

Ainsi déjà faisaient les Anciens ; car, dans la journée de leurs fêtes, ils sacrifiaient ; et, le soir, aucune coupe n'était approchée de leurs lèvres, qu'il n'y en eût au préalable quelques-unes épanchées comme libation en l'honneur de leurs dieux. Nous n'avons pas besoin de mentionner ces autres hommes aux fréquentes prières, les Musulmans, les Indiens.

Et c'est à quoi ne manque pas, chaque année, le corps de l'artillerie, toujours fidèlement dévot à sainte Barbe, sa courageuse patronne[1].

Nous donnons donc, note H, l'office latin complet de saint Benezet, dont une partie traduite chap. VI, nous a servi, comme l'office ancien (note G) de document historique ; et nous y joignons les cantiques en son honneur, ainsi que ces courtes litanies de 1854, où il est appelé « œil des aveugles, oreille des sourds, parole des muets, patron d'Avignon, etc. »

Une messe serait donc dite le matin de notre joyeux banquet. Ce serait, par exemple, pour Paris, en l'église de Saint-Germain-des-Prés, paroisse de notre école.

Elle n'aurait rien, bien entendu, de ces cérémonies officielles, ou de ces commémorations de hauts et puissants défunts, où les absences ont pu autrefois être notées et jugées. Il est évident qu'on ne les remarquera seulement pas. Rien ne sera plus libre et plus spontané que les présences.

[1] Ceci était écrit vers 1872. *(L'Éditeur.)*

Quel jour de l'année choisira-t-on pour cette fête de famille ? C'est un détail sur lequel on s'entendra facilement quand le moment viendra.

Présentons cependant quelques vues pour fixer les idées à ce sujet.

Il pourrait y avoir à choisir entre deux dates.

C'est au 14 avril, jour de sa mort, que le nom de Benezet se trouve inscrit dans le catalogue des Saints. C'est à cette date qu'a été célébré son culte purement local dans la chapelle du pont et dans l'église collégiale dont elle dépendait. (V. chap. III.)

C'est à celle du 13 septembre, jour où l'on place la vocation du Saint, que sa fête se célèbre maintenant dans tout le diocèse d'Avignon.

Mais, en septembre, les élèves ingénieurs sont dispersés. Les ingénieurs pères de famille promènent leurs enfants en vacances, ou bien ne quittent pas leurs travaux, plus actifs que dans aucun autre temps de l'année. Les retraités sont dans leurs demeures des champs; les géologues ou archéologues amateurs font leurs excursions; et il n'y a guère, à cette époque, de réunions d'hommes qu'entre chasseurs.

Avril convient mieux, à Paris du moins, pour se réunir.

Mais pour peu qu'on jette les yeux sur un tableau des dates de Pâques aux diverses années, on voit que le 14 avril tombe fréquemment dans la semaine sainte qui précède cette grande fête. Si c'est un bon temps pour la prière, c'en est un peu propice aux banquets.

De plus, il est à désirer que notre *Saint-Benezet* soit fêtée en un jour déjà chômé. Cela donnera plus de facilité à nos dignes et dévoués collaborateurs, officiers intérimaires, sous-officiers, soldats même de l'armée des grands travaux, de prendre part, dans leurs réunions aussi, à cette fête d'un patron qui a été tout cela en même temps que directeur, et dont la sollicitude et l'amour ne demandent qu'à s'étendre sur tous [1].

Le lundi de Pâques, ce seul *lundi* chômé sans remords par les ouvriers, et qui précisément se trouve être l'anniversaire de la célèbre *translation* de 1674 (V. note M) atteindrait, nous le croyons, ce but [2].

Quand commencerons-nous ?

Le plus tôt serait le mieux, de l'avis, sans aucun doute, de notre Patron lui-même.

[1] Une pareille fête a déjà été célébrée en 1864, le dimanche 17 avril (le deuxième après Pâques, cette année-là), à Besançon, par les Conducteurs et Employés secondaires des Ponts et Chaussées, au nombre de 35, sur l'initiative de M. Hyenne, lauréat de l'Académie de Besançon et qui, depuis 1872, est chef de bureau de l'Ingénieur en chef du Doubs. Nous avons sous les yeux le *menu* du repas, très convenable et d'un prix modéré, où figurait comme milieu de table un pont d'Avignon en nougat. Des couplets, composés pour cette circonstance, furent chantés avec refrain en chœur : « Buvons tous à la mémoire du grand saint, notre patron, etc. »

[2] A moins qu'on ne trouve des raisons de lui préférer le dimanche suivant (Quasimodo), presque aussi convenable, mais plus proche des examens et des départs.



Ce serait, toutefois, une trop naïve illusion que de regarder le temps d'aujourd'hui, en France (1880), comme étant bien favorable au rétablissement de cette chrétienne coutume.

Nous écrivons évidemment pour un avenir que nous serions heureux de pouvoir relier au passé par une tradition qui risquait de se perdre.

Mais, regarder cet avenir comme tout à fait lointain, serait une erreur plus grande.

Tout change vite, en notre siècle ; il s'y opère, au plus intime des esprits et des cœurs un travail silencieux, avec un mouvement presque toujours de sens opposé à ce qui paraît au dehors.

Qui aurait pu deviner, en 1828, qu'en 1831 dût se prononcer ce qu'on a appelé une réaction religieuse, puis, ensuite, sa continuation non douteuse actuelle dans la partie la plus éclairée de la société ; et, cela, en dépit, à l'encontre même de tous évènements ? Et qui peut nier que l'Ecole polytechnique et ses enfants jeunes ou vieux ne fournissent à ce retour aux âges de foi un large contingent, croissant chaque année ?

Qu'on nous permette donc de penser que le bon et paternel Chézy aura des imitateurs sans attendre ce XXe siècle dont des hommes de génie ont pronostiqué la destinée réparatrice, et auquel il est réservé peut-être de dire le mot moral et providentiel des étonnantes découvertes physiques et industrielles du XIXe.

Ce qu'il y a d'assuré, en tout cas, c'est que ceux de nous qui voudront invoquer saint Benezet ne seront jamais déçus dans leur confiance. Il est le plus affectueux des camarades et le moins intimidant des chefs ; son aspect, tel que nous pouvons nous le figurer, n'a rien de sévère, et une douce familiarité ne lui déplaira certainement pas. Nous obtiendrons de Dieu, par son intercession, dans le moment qu'il faudra, plus et mieux que nous n'aurons demandé. Il ne désire rien tant que d'être, par nous, mis à même de s'occuper de nous, de nos familles, de nos travaux, au progrès desquels certainement il s'intéresse. Notre profession, qui a été la sienne par ordre de Dieu, n'est pas seulement belle, elle est bénie, elle est sainte. (chap. II, ci-dessus.) C'est la charité en action envers les voyageurs, les commerçants, les missionnaires de toutes œuvres, et aussi bien, envers les populations sédentaires, car le défaut de communications les affame, et le trop, ou le trop peu d'eau les décime, ruine ou appauvrit.

Tout n'est pas rose (disait en 1825 notre maître B. Brisson) dans les occupations même les plus aimées. Il y a des angoisses dans l'enfantement d'un projet : il y en a plus dans les efforts pour le faire comprendre et accepter. Même, son exécution une fois décidée, des mécomptes réitérés attendent son auteur, de la part d'une nature rebelle et d'hommes qui le



sont plus encore. Au lieu de nous abandonner alors à l'impatience, aux récriminations, pensons au berger ingénieur, que les refus n'ont ni épargné, ni rebuté. Il nous obtiendra le calme, l'esprit de conseil et de bonne harmonie, et la lumière se fera en nous.

Même, quant aux procédés de notre art, qui sait? Le saint constructeur que les Venaissains et les Vivariens appellent « refuge contre les inondations du Rhône » nous apprendra peut-être quand il faut s'ingénier, quand s'effacer, en suivant simplement la voie du simple bon sens, et il pourra ainsi nous inspirer les plus sages solutions de terribles problèmes.

En tête de ceux-ci on peut placer la préservation de ces désolants fléaux périodiques, contre lesquels on n'a le plus ordinairement proposé que des remèdes, les uns ruineux et de peu d'effet, les autres ne faisant que rendre plus navrants leurs ravages, tandis que l'expérience a montré qu'en renonçant à l'ambitieuse prétention d'agir de haute lutte contre leur indomptable cause, on changerait sa rigueur en bienfaits s'étendant sur une suite d'années et compensant largement de rares pertes portant sur une année seulement.

Mais, trève d'opinions personnelles sur d'ardues et hautes questions d'art. Bornons-nous seulement à nous tenir assuré que SAINT BENEZET ne refusera pas de présider, de sa bienheureuse patrie, à nos fêtes de famille telles que les comprenaient nos religieux pères, et aux amicales réunions annuelles où ses disciples pourront, à défaut de relations plus fréquentes, renouer pendant quelques heures de joyeux épanchements, les liens de vieilles amitiés, se connaître et se donner naturellement des nouvelles de leurs travaux et de leurs personnes.

FIN

NOTE A

LISTE DES ŒUVRES DE CHÉZY

ŒUVRES IMPRIMÉES

1768. *Mémoires sur quelques instruments propres à niveler appelés niveaux.* (Tome V, des *Savants étrangers;* ou *Mémoires présentés à l'Académie des sciences par divers savants*). On en a parlé, ch. II ci-dessus, n° 6.

1791. *Exposition d'une méthode pour la construction des équations indéterminées relatives aux sections coniques,* in-4°, publié par Prony.

ŒUVRES INÉDITES OU MANUSCRITES, QUI SE TROUVENT A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES A PARIS

1° CHEZY. — *Essai sur la résistance des bois de sapin.*

2° CHEZY, PERRONET ET DE CESSART. — *Expériences sur la maçonnerie de béton.*

3° CHEZY. — *Mémoire sur le canal de Picardie.*

4° CHEZY. — *Formules pour l'écoulement des eaux.* Extrait d'une lettre à M. Maret.

5° CHEZY. — *Expériences sur la rigole de Courpalet,* 1769.

6° CHEZY. — *Problèmes gnomoniques.*

7° CHEZY. — *Canal de l'Yvette.* Lettres, documents, mémoires.

8° CHEZY. — *Mémoire pour déterminer le volume de l'eau que fournit une rivière. 1783.*

9° CHEZY. — *Mémoire sur la vitesse de l'eau que fournit une rigole.*

10° CHEZY. — *Table de la pesanteur des voussoirs et des effets qu'ils font sur les cintres.*

11° CHEZY. — *Problèmes pour déterminer l'angle le plus avantageux qu'il convient de donner au busc d'une écluse.*

12° CHEZY ET SOYERS. — *Problèmes.*

13° CHEZY ET SOYERS. — *Diverses causes scientifiques.*

14° CHEZY ET SOYERS. — *Phare de Nantes.*

15° CHEZY ET PERRONET. — *Avis* des premiers ingénieurs des Ponts et Chaussées concernant le rapport de M. Véraigne, sur les opérations du plan terrier général et sur les travaux exécutés à l'étang de Biguglia, dans l'île de Corse.

16° CHEZY. — *Rapport* sur un projet de cône dans la rade de Cherbourg, proposé par M. Céart (ou de Cessart).

17° CHEZY. — *Méthode* pour le toisé des solides qui se rencontrent dans les terrasses et pour la solution des problèmes qui leur sont relatifs.

18° CHEZY. — *Mémoire* sur la vitesse de l'eau conduite dans une rigole donnée : un mémoire in-4°, 1775.

NOTE B

(Voir chap. III.)

TEXTE LATIN DES CHRONIQUEURS DES XIIe XIIIe ET XIVe SIÈCLES

QUI ONT PARLÉ DE LA CONSTRUCTION DU PONT D'AVIGNON PAR SAINT BENEZET

[1] 1° Robert (Robertus Antissiodorus) moine prémontré de l'abbaye de Saint-Marien près d'Auxerre [1].

1177. — Ipso anno urbem Avenionem adolescens, nomine Benedictus advenit, dicens se a Domino missum, ut ibi super Rhodanum pontem construeret. Derisus est ille, cùm illi nec sumptus ad opus, et operi complendo spem demeret fluminis magnitudo, et profunditas tam vasti, et latitudine tam diffusi. Ille tamen institit prædicando; nec multo post, divino nutu incitati cives, certatim aggressi sunt opus jam dictum, licet supra modum difficile, incredibiliter sumptuosum. Ad quod peragendum sanctæ admodum vitæ juvenis per multas diu provincias, ex fidelium eleemosynis aggregavit expensas; quem ferunt etiam nonnullis claruisse miraculis.

1184. — Ipso anno Benedictus, avenionensis pontis auctor, sanctæ admodum vitæ juvenis obiit, sepultus est super pontem illum mirificum, magnâ tam ex parte constructum, ab ejusdem fundatione pontis septem annis circiter decursis.

2° Chronique de saint Martin de Limoges dont l'auteur est Pierre Coral, abbé de cette église [2].

Anno Domini 1177, Benedictus adolescens dixit a Deo sibi revelatum quod super Rhodanum pontem (Avenione) construat. Et cùm ab audientibus desideretur, ipsi derisores inchoant sumptuosum.

3° Vincent de Beauvais, dominicain. *Miroir historial* [3].

Benedictus adolescens refert a Deo sibi fore revelatum ut pontem construat super Rhodanum. Et cùm ab audientibus desideretur, non multi post, ipsi derisores pontem inchoant sumptuosissimum.

[1] Extrait de *Chronologia serum temporum et historiam rerum in orbe gestarum continens, ab ejus origine usque ad annum a Christi ortu MCC*, par un auteur anonyme, mais moine Prémontré de l'abbaye de Saint-Marien, près d'Auxerre. (Trecis, 1607, in-4°, p. 84.) On a trouvé dans la bibliothèque du Père Petau une autre édition finissant en 1211 ou l'année qui a précédé la mort de l'auteur; elle a été publiée en 1609, aussi à Troyes, par Nicolas Camusat, savant chanoine qui a révélé le nom (Robert) de l'auteur. (Se trouve aussi dans le *Recueil des historiens des Gaulés*, tome XII, p. 298. *Chronicon Antissiodorense.*)

[2] *Chronicon S. Martini Lemovicensis* (ou *Recueil des historiens des Gaules*, tome XII, p. 455).

[3] Vincentius Bellovacensis, *Speculum historiale*, lib. XXIX, cap. XXI.



CHÉZY (1718-1798)

4° Martin le Polonais, (mort en 1278) [1].

Anno Domini 1177, ceptus est edificari pons Avenione super Rhodanum; in quo hæc dicta vidi sculpta lapidi, super limen sacelli ejusdem pontis: *Anno 1177, pontem puer incepit Benedictus.*

5° Chronique de Tours, due à un chanoine de Saint-Martin [2].

Anno Domini 1177, et Frederici 25, et Ludovici regis 40, venit apud Avenionem adolescens, nomine Benedictus, dicens se a Domino missum, ut pontem super Rhodanum construeret. Qui derisus est, cùm sumptus non haberet, et cùm præ magnitudine fluminis, nullus crederet hoc facturum. Sed populi ab eo nutu divino commoniti, illud opus citiùs perfecerunt. (*Recueil des historiens des Gaules*, t. XII, p. 477. *Chronicon Turonense.*)

6° Guillaume de Nangis, mort en 1302 [3].

1177. — Eclipsis soli facta est idibus septembris, horâ die sextâ... Florebat Anselmus Belicensis (de Bellesme) Episcopus, ad cujus tumulum post mortem ejus lampades accensæ sunt divinibus, exceptâ unâ cui ministrabat pabulum olei quidam usurarius, et illo non potuit accendi. Venit apud urbem Avenionem quidam adolescens, nomine Benedictus, dicens se a Domino missum, ut pontem super fluvium Rhodani construeret. Qui derisus, cùm sumptus non haberet, fuit, et quia præ magnitudine fluminis, nullus credebat hoc posse fieri. Sed facturi a Deo nutu divino sunt commoti, ut illud opus citius explerent.

[2] De ces six chroniqueurs, un seul, Guillaume de Nangis, parle de la fameuse éclipse mêlée à l'histoire du Saint. Il lui attribue un millésime erroné, puisque, comme nous le dirons et l'expliquerons note D, elle n'a eu lieu qu'en 1178.

Mais, sauf cette méprise d'une année, la date en est exacte, car l'éclipse a bien apparu *à la sixième* heure, c'est-à-dire vers midi (même note D) le 13 septembre, qui est le jour des Ides de ce mois-là.

Donnons à cette occasion, par la concordance romaine ancienne et de la division actuelle de chaque mois de l'année, un tableau, qu'on ne trouve nulle part que nous sachions, à moins que ce ne soit dans les bréviaires romains, et qui peut très souvent être utile pour déterminer les dates d'évènements, même peu éloignés des temps actuels, et rapportés en faisant usage de cette ancienne division des mois par calendes, nones et ides.

On sait que *le jour,* ou premier jour des calendes est le premier jour d'un mois, et, comme on comptait anciennement à reculons, il s'en suivait que le deuxième, le troisième jour,... des calendes, ou plutôt *avant les calendes* d'un mois, sont le dernier jour, l'avant dernier jour... du mois précédent.

Et les *nones* sont le 7 et les *ides* le 15 des mois de mars, mai, juillet et octobre.
— 5 — 13 des autres mois, savoir : janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre, décembre.

[1] Martinus Polonus. Cité par Théophile Raynaud, à la fin de son *Antemurale* (Voyez note J, ci-après).

[2] *Chronicon Turonense* (se trouve au *Recueil des historiens*, tome XII, p. 477).

[3] Guillelmi de Nangis, sive Nangiaci, monachi S. Dyonisii in Francia, ordinis S. Benedicti (*Recueil des hist.*, tome XX, p. 759). Se trouve aussi dans le *Spuibegium* [glanage] *sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis deliturunt*) in-folio, tome III, p. 12.

On a dressé en conséquence le tableau suivant où c, n, i désignent les jours *des* ou *avant les* calendes, nones, ides.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 — cal. Janvier	1 — cal. de Févr.	1 — cal. Mars	1 — cal. Avril	1 — calendes Mai	1 — cal. Juin
2 — 4 des ou av.	2 — 4 n	2 — 6 nones	2 — 4 n	2 — 6 n	2 — 4 n
3 — 3 n [nones	3 — 3 n [Févr.	3 — 5 n	3 — 3 n [Avril	3 — 5 n	3 — 3 n
4 — 2 n	4 — 2 veille des n	4 — 4 n	4 — 2 veille des n	4 — 4 n	4 — 2 veille des
5 — n de Janvier	5 — nones de fév.	5 — 3 n [Mars	5 — nones d'Avril	5 — 3 n	5 — nones Juin
6 — 8 des ides	6 — 8 des ides	6 — 2 veille n de	6 — 8 i	6 — 2 veille de n	6 — 8 i
7 — 7 i	7 — 7 i	7 — nones Mars	7 — 7 i	7 — nones Mai	7 — 7 i
8 — 6 i	8 — 6 i	8 — 8 des ides	8 — 6 i	8 — 8 i	8 — 6 i
9 — 5 i	9 — 5 i	9 — 7 i	9 — 5 i	9 — 7 i	9 — 5 i
10 — 4 i	10 — 4 i	10 — 6 i	10 — 4 i	10 — 6 i	10 — 4 i
11 — 3 i [de Jan.	11 — 3 i [de Fév.	11 — 5 i	11 — 3 i [Avr.	11 — 5 i	11 — 3 i
12 — 2 veille des i	12 — 2 veille ides	12 — 4 i	12 — 2 veille ides	12 — 4 i	12 — 2 veille des
13 — 1 i de Janv.	13 — ides de Fév.	13 — 3 i [Mars	13 — ides d'Avril	13 — 3 i	13 — ides Juin
14 — 19 des cal. de	14 — 16 c M | -17 c	14 — 2 veille ides	14 — 18 cal. de Mai	14 — 2 veille des	14 — 18 cal. Juillet
15 — 18 [Fév.	15 — 15 c -16	15 — ides Mars	15 — 17 c	15 — ides Mai	15 — 17 c
16 — 17	16 — 14 c -15	16 — 17 cal. Avril	16 — 16 c	16 — 17 cal. Juin	16 — 16 c
17 — 16	17 — 13 c -14	17 — 16 c	17 — 15 c	17 — 16 c	17 — 15 c
18 — 15	18 — 12 c -13	18 — 15 c	18 — 14 c	18 — 15 c	18 — 14 c
19 — 14	19 — 11 c -12	19 — 14 c	19 — 13 c	19 — 14 c	19 — 13 c
20 — 13	20 — 10 c -11	20 — 13 c	20 — 12 c	20 — 13 c	20 — 12 c
21 — 12	21 — 9 c -10	21 — 12 c	21 — 11 c	21 — 12 c	21 — 11 c
22 — 11	22 — 8 c - 9	22 — 11 c	22 — 10 c	22 — 11 c	22 — 10 c
23 — 10	23 — 7 c - 8	23 — 10 c	23 — 9 c	23 — 10 c	23 — 9 c
24 — 9	24 — 6 c - 7	24 — 9 c	24 — 8 c	24 — 9 c	24 — 8 c
25 — 8	25 — 5 c - 6	25 — 8 c	25 — 7 c	25 — 8 c	25 — 7 c
26 — 7	26 — 4 c - 5	26 — 7 c	26 — 6 c	26 — 7 c	26 — 6 c
27 — 6	27 — 3 c - 4	27 — 6 c	27 — 5 c	27 — 6 c	27 — 5 c
28 — 5	28 — 2 - 3	28 — 5 c	28 — 4 c	28 — 5 c	28 — 4 c
29 — 4	[veille c Mars | 29- 2	29 — 4 c	29 — 3 c [Mai	29 — 4 c	29 — 3 c [Juil.
30 — 3 [Févr.		30 — 3 c [Avril	30 — 2 veille cal.	30 — 3 c [Juin	30 — 2 veille cal.
31 — 2 veille cal.		31 — 2 veille cal.		31 — 2 veille cal.	

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 — cal. de Juillet	1 — cal. d'Août	1 — cal. de sept.	1 — cal. d'Oct.	1 — cal. Novemb.	1 — cal. de Déc.
2 — 6 n	2 — 4 n	2 — 4 n	2 — 6 n	2 — 4 n	2 — 4 n
3 — 5 n	3 — 3 n	3 — 3 n	3 — 5 n	3 — 3 n	3 — 3 n
4 — 4 n	4 — 2 veille des	4 — 2 veille des	4 — 4 n	4 — 2 veille des	4 — 2 veille des
5 — 3 n	5 — n d'Août	5 — nones Sept.	5 — 3 n	5 — nones Nov.	5 — nones Déc.
6 — 2 veille des	6 — 8 i	6 — 8 i	6 — 2 veille des	6 — 8 i	6 — 8 i
7 — nones Juil.	7 — 7 i	7 — 7 i	7 — nones Oct.	7 — 7 i	7 — 7 i
8 — 8 i	8 — 6 i	8 — 6 i	8 — 8 i	8 — 6 i	8 — 6 i
9 — 7 i	9 — 5 i	9 — 5 i	9 — 7 i	9 — 5 i	9 — 5 i
10 — 6 i	10 — 4 i	10 — 4 i	10 — 6 i	10 — 4 i	10 — 4 i
11 — 5 i	11 — 3 i	11 — 3 i	11 — 5 i	11 — 3 i	11 — 3 i
12 — 4 i	12 — 2 veille des	12 — 2 veille des	12 — 4 i	12 — 2 veille des	12 — 2 veille des
13 — 3 i	13 — ides Août	13 — ides Sept.	13 — 3 i	13 — ides Nov.	13 — ides Déc.
14 — 2 veille des	14 — 19 des cal. de	14 — 18 cal. d'Oct.	14 — 2 veille des	14 — 18 cal. Déc.	14 — 19 cal. Janv.
15 — ides Juil.	15 — 18 c [Sept.	15 — 17 c	15 — ides d'Oct.	15 — 17 c	15 — 18 c
16 — 17 des calend.	16 — 17 c	16 — 16 c	16 — 17 cal. nov.	16 — 16 c	16 — 17 c
17 — 16 c [d'Août	17 — 16 c	17 — 15 c	17 — 16 c	17 — 15 c	17 — 16 c
18 — 15 c	18 — 15 c	18 — 14 c	18 — 15 c	18 — 14 c	18 — 15 c
19 — 14 c	19 — 14 c	19 — 13 c	19 — 14 c	19 — 13 c	19 — 14 c
20 — 13 c	20 — 13 c	20 — 12 c	20 — 13 c	20 — 12 c	20 — 13 c
21 — 12 c	21 — 12 c	21 — 11 c	21 — 12 c	21 — 11 c	21 — 12 c
22 — 11 c	22 — 11 c	22 — 10 c	22 — 11 c	22 — 10 c	22 — 11 c
23 — 10 c	23 — 10 c	23 — 9 c	23 — 10 c	23 — 9 c	23 — 10 c
24 — 9 c	24 — 9 c	24 — 8 c	24 — 9 c	24 — 8 c	24 — 9 c
25 — 8 c	25 — 8 c	25 — 7 c	25 — 8 c	25 — 7 c	25 — 8 c
26 — 7 c	26 — 7 c	26 — 6 c	26 — 7 c	26 — 6 c	26 — 7 c
27 — 6 c	27 — 6 c	27 — 5 c	27 — 6 c	27 — 5 c	27 — 6 c
28 — 5 c	28 — 5 c	28 — 4 c	28 — 5 c	28 — 4 c	28 — 5 c
29 — 4 c	29 — 4 c	29 — 3 c [Oct.	29 — 4 c	29 — 3 c [Déc.	29 — 4 c
30 — 3 c [Août	30 — 3 c [Sept.	30 — 2 veille cal.	30 — 3 c [Nov.	30 — 2 veille cal.	30 — 3 c [Janv.
31 — 2 veille cal.	31 — 2 veille cal.		31 — 2 veille cal.		31 — 2 veille cal.

NOTE C

ANNALES SUCCINCTES DE L'ŒUVRE DU PONT D'AVIGNON [1]

[3] 1177. — Arrivée de saint Benezet à Avignon.

1180. — Mois de mai. — Bertrand de Guardiâ vend à l'œuvre du pont du Rhône, à Frère Benezet, procureur, et aux autres Frères, pour la somme de 1,750 sous, tous les droits qu'il a *in portu et in caudelo portûs.* L'acte est passé dans la chambre du consul Brocard, en présence de l'évêque Rostaing.

1181. — Mois d'avril. — Galburge et son fils Raymond Malvicini vendent aux mêmes (Benezet est appelé *ejusdem operis incœptor et minister*) une maison et un jardin. L'acte est passé en présence de onze témoins, par devant le notaire Étienne et les consuls ; il est scellé du grand sceau de la ville.

1184 [2]. — Mort de saint Benezet.

1185. — Mois de janvier. — Rostaing, évêque d'Avignon, d'accord avec les consuls, renouvelle les règlements pour les droits qu'avaient établis l'Évêque et les consuls sur tout ce qui passe sur le pont, alors que *piæ recordationis frater Benedictus pontem incœpit.*

1187. — Mois d'août. — Jean Benoît, prieur de l'Œuvre du pont, obtient du chapitre de la cathédrale la faculté d'avoir une église, un cimetière et un chapelain pour la communauté des Frères Pontifes. L'acte fut dressé par Guillaume de Reali, prévôt d'Avignon, devant l'évêque Rostaing.

Même année. — Les frères du pont s'engagent par les vœux de religion.

Même année. — Alasaccia vend au dit Jean Benoît, au prix de 750 sous, ses droits sur le pont.

1189. — Bulle en faveur de Raymond, prieur de ceux de Bonpas.

1191. — Bulle de confirmation, donnée par Clément III, de la corporation des Frères Pontifes d'Avignon [3].

1193. — Octobre. — Giraud l'Ami engage douze deniers qu'il a sur le port du Rhône *et in caudelo portûs.*

[1] Nous les donnons d'après les pages 173 à 183 du livre publié à Carpentras en 1854 (date de la préface), chez Devillario (voir note K ci-après) par M. Canron qui les a extraites avec le plus grand soin, des pièces conservées à Avignon, etc.

Nous y avons ajouté, dans des notes, quelques circonstances puisées ailleurs.

[2] Entre les deux années 1180 et 1184 peuvent avoir eu lieu le voyage du saint en Italie avec le frère Étienne, et leur retour par Saint-Jean-de-Maurienne, puis par Lyon, où ils auraient fondé le pont de la Guillotière et l'hôpital qui lui est contigu,

[3] M. Falk, curé de Monbach, par Mayence, qui est l'auteur d'une brochure intitulée : *Die Kirche und der Brückenbau im Mittelalter* (München 1881), *L'Église et la construction des ponts au Moyen-Age*, (Munich, 1881), n'a pu trouver cette bulle de 1191.



1196. — Août. — Pons de Boscheto, prieur du pont, achète les droits du dit Giraud.

1198. — Juillet. — Vente passée devant l'évêque Rostaing : Étienne, prieur du pont [1], achète du prévôt Guillaume deux deniers de cens que le chapitre de la cathédrale a sur l'église de Notre-Dame *de Castello*.

1202. — Novembre. — Droits accordés à l'œuvre du pont par Guillaume IV.

1203. — Septembre. — Étienne, prieur du pont, obtient de Raymond, comte de Toulouse et seigneur de Provence, la confirmation des privilèges accordés aux Frères Pontifes par son père Raymond de Saint-Gilles.

1204. — Juillet. — Trimond des Angles donne au dit Étienne l'île de Balancas sur le Rhône.

1205. — Octobre. — Vente, au dit Étienne, des droits sur le port, par Rostaing Imberti et son épouse.

1207. — Mars. — Vente au même des droits sur le port, par Pons Raymondi, Giranculus et Bertrand d'Aramon. L'acte est passé *in refectorio Fratrum de Ponte*.

1207. — 8 septembre. — Confirmation par Guillaume IV de Forcalquier, des privilèges par lui accordés en 1202.

1209. — 3 septembre. — Indulgence d'Innocent III (voir Montfalcon, *Lugduni monumenta*... pontem Rhodani).

1216. — 16 juillet. — Vente de droits sur le port au Frère prieur Guillaume de Saint-Pons, par Bertrand Garda.

1216. — 9 septembre. — Même vente au même par Alisiard. L'acte est passé dans la chambre peinte de l'évêque, en présence du dit évêque et des consuls.

1222. — Profession d'Élie de Barjols, prêtre.

1233. — Juin. — Un *vidimus* est obtenu par les Frères Pontifes, devant le juge Rufino, de Pavie, de toutes les concessions à eux faites par Giraud l'Ami.

Même année. — La ville d'Avignon se charge des réparations du pont ; le chevalier Raymond de Reis et Durand Aiguerrii sont nommés recteurs de l'œuvre par les consuls, et imposés par eux à la communauté des Frères. Différends entre la ville et ces religieux.

1237. — Juin. — Hugolin, commandeur de la maison des Frères du pont, obtient de Raymond le Jeune, comte de Toulouse, ratification des privilèges de 1203 dont l'acte est usé.

1251. — Innocent IV, revenant de Lyon et passant par Avignon, enrichit ce lieu et cette œuvre d'indulgences [d'après de Haitze, dit Magne-Agricol, nº XIV de son livre (v. note J)]. Il fut imité en cela par ses successeurs, ainsi que par les cardinaux, abbés, etc. Et il permit de révérer publiquement comme saint, celui que la confiance et l'admiration des peuples avaient canonisé.

1260. — L'évêque Zoën décide que le prieur des Frères Pontifes sera nommé par l'évêque d'Avignon et choisit le chanoine Raymond Hugonis.

1261. — Septembre. — Rostaing de Pujault lègue 50 sous tournois à l'œuvre du pont.

1269. — Legs de 25 sols tournois à l'œuvre du pont par Raymon de Raissasse.

[1] Il y a lieu de penser que ce fut ce même Étienne qui, alors laïque et simple donat, revenant d'Italie en 1181 ou 1182 avec saint Benezet, fut laissé par lui à Lyon pour continuer la fondation de la culée de droite et des premières piles du pont.

1286. — Legs de 20 sols tournois à la même œuvre par Saura de Medullione.

1296. — Juillet. — André de Lanquissel, évêque d'Avignon, confirme la vente d'une maison, consentie par Guillaume de Cossans, prieur du pont et de Notre-Dame de Rognonas.

1302. — Le même André nomme recteur de l'hôpital du pont le frère Jean de Bagnols sur la présentation de Raymond de Mouries et de Raymond d'Aureille, procureur du pont.

1304. — 16 mars. — Requête présentée à l'évêque Bertrand de Aïmini par le Frère Pierre Rimbert, au nom de la communauté du pont, contre le prieur de l'œuvre.

1310. — 25 février. — Des Frères Pontifes quittent Avignon pour aller prendre la direction de l'hôpital du Pont-Saint-Esprit.

1311. — Lettre du roi Philippe-le-Bel au sénéchal de Beaucaire pour qu'on ne trouble pas les Frères Pontifes dans la perception des droits de péage et de pontonage.

1331. — Extinction des Frères Pontifes et union de leur chapelle au chapitre de Saint-Agricol par Jean XXII (Bulle n° 947, conservée dans les archives du musée d'Avignon).

1332. — 24 janvier. — Raban, comte de Provence et seigneur d'Avignon, à la prière de Jean Guifredi, bourgeois et recteur de l'œuvre du pont, renouvelle les concessions faites à la dite œuvre en 1202 et 1204.

1345. — 19 mai. — Legs fait à l'hôpital du pont par Paul de Sade.

1348. — 3 avril. — Legs fait au dit hôpital par Laure de Noves, épouse de Huges de Sade. (Acte conservé aux archives de la famille de Sade.)

1349. — Démolition et reconstruction de l'hôpital du pont par suite de l'agrandissement de l'enceinte de la ville.

1354. — Innocent VI confirme le don que Pierre, cardinal d'Ostie, avait obtenu de

1363. —

1390. — 22 novembre. — Laurent Ricciardi est chargé d'administrer les revenus de l'ancienne maison des Frères Pontifes.

1432. — Les recteurs de l'hôpital du pont donnent procuration pour faire quêter en leur nom dans les provinces de Vienne et de Bourges et pour faire poursuivre les faux quêteurs.

1442. — 19 juillet. — Nicolas V unit le de Notre-Dame de Bon-Repos.

1444. — Juin. — Bulle d'Eugène IV portant indulgence pour la visite de l'église du pont.

1448. — Bulle de Nicolas V (qui a régné de 1447 à 1455) en faveur des Frères Pontifes (citée par Hélyot dans son *Histoire des ordres religieux*, t. XXI, p. 287).

1453. — 20 septembre (sous Nicolas V). Le cardinal de Foix, légat, unit le prieuré de Montfavet à l'hôpital du pont. Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, se démet des droits qu'il a sur ce prieuré qu'il tient en commande, et se réserve une pension viagère de 600 florins d'or.

1459. — 13 septembre. — En vertu d'une bulle de Nicolas V, de l'an 1451, le cardinal légat Pierre de Foix unit à l'hôpital du pont celui du *Saint-Esprit* et celui de la *Vierge Marie-Blanche* (v. le *plan d'Avignon*).

1469. — Les consuls Thomas Busaffi, Antoine Vitrici et Jacques de Néri, interviennent dans une affaire comme recteurs de l'œuvre du pont.



1485. — 5 mars. — La ville d'Avignon supplie le pape de confirmer l'union que le cardinal de Foix a faite du prieuré de Montfavet à l'hôpital Saint-Benezet.

1670. — 18 mars. — Le corps de saint Benezet est transporté dans l'église de l'hôpital.

1672. — 3 mai. — Il est porté de nouveau dans la chapelle du pont.

1674. — 26 mars. — Il est solennellement porté au couvent des Célestins.

1679. — 25 février. — A la requête de Mgr Nicollini, vice-légat, et de Louis de Fogasse de la Bastie d'Entrechaux, chanoine de Notre-Dame des Doms, le pape Innocent XI unit à l'*hôpital Saint-Benezet*, l'hospice *Saint-Lazare des Lépreux*, et celui de Saint-Roch des pestiférés.

Les scrofuleux sont reçus à Saint-Benezet à la place des pauvres voyageurs.

1736. — On refait la grande salle du bureau de l'hôpital du pont.

1745. — On rebâtit la façade de son église.

[3 *bis*]. L'église de l'hôpital Saint-Benezet fut désignée par l'autorité ecclésiastique pour les stations jubilaires. Au mois de juin 1707, lors du jubilé accordé par Benoît XIII pour les nécessités publiques ; au mois de mai 1741, lors du jubilé accordé par Benoît XIV à l'occasion de son élévation sur la chaire de saint Pierre ; au mois de juin 1745, lors du jubilé accordé par le même pape pour la paix ; au mois de février 1751, lors du jubilé de l'année sainte ; et au mois de mars 1759, lors du jubilé accordé par Clément XIII à l'occasion de son élection.

NOTE D

LA CHARTE AVIGNONAISE

SON TEXTE LATIN. — SON TEXTE PROVENÇAL.
DISCUSSION DES ÉPOQUES PROBABLES DE LA RÉDACTION (LATINE) DE SES DEUX PARTIES
(L'HISTORIA ET LA NOTATIO).
DATE DE L'ÉCLIPSE MENTIONNÉE, ET EXPLICATION NATURELLE, A SON SUJET,
DE L'ERREUR COMMISE, QUI N'A AUCUNE LIAISON AVEC LE RESTE DU DOCUMENT.

PREMIÈRE PARTIE (dite *HISTORIA)*

TRADUCTION FRANÇAISE [1]

L'an de grâce 1177, l'enfant Benoît commença le pont, ainsi que le déclare ce qu'on voit écrit ci-dessous.

Un jour que le soleil fut éclipsé un enfant du nom de Benoît, gardait dans les pâturages les brebis de sa mère. Jésus lui dit hautement par trois fois: « Benoît, mon fils, écoute la voix de Jésus-Christ. »

— Qui êtes vous, Seigneur qui me parlez ? J'entends votre voix, mais je ne peux vous voir. — Écoute donc, Benoît, et ne te laisse pas effrayer. Je suis Jésus-Christ qui par une seule parole ai créé le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent.

— Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?
— Je veux que tu laisses-là les brebis de ta mère que tu gardes en ce moment, parce que tu dois me faire un pont sur le Rhône. — Seigneur, je ne connais pas le Rhône et je n'ose abandonner les brebis de ma mère. — Ne t'ai-je pas dit de croire à ma parole ? Viens donc hardiment ; je ferai garder les brebis et je te donnerai un compagnon qui te conduira jusqu'au Rhône. — Mais, Seigneur, je n'ai que trois oboles ; comment pourrai-je construire un pont sur le Rhône ? — Tu le construiras très bien, comme je te l'enseignerai.

[1] Nous avons mis entre accolades, au commencement de la traduction française, et des deux textes latin et provençal, ce qui nous parait *avoir été ajouté* au texte latin, lors de la transcription sur grand parchemin, vers 1270, de cette pièce composée certainement à une époque bien antérieure, probablement même dès le XII[e] siècle (voyez plus loin, n° [6]).



PREMIÈRE PARTIE (dite *HISTORIA*)

TEXTE LATIN [1]

Anno gratiæ milleno centeno LXXVII, pontem puer incepit Benedictus, sicut se declarant infra que scripta ardentur.

In die quando eclipsin passus est, quidam puer, Benedictus nomine oves matris sue regebat in pascuis. Cui aperte Jesus dixit tribus vicibus: Benedicte, fili mi, audi vocem Jesu Christi.

Quis es tu Domine qui michi loqueris? Vocem tuam audio, sed te videre nequeo. — Audi ergo Benedicte et noli expavescere. Ego sum Jesus Christus qui solo verbo creavi cœlum et terram, mare et omnia que in eis sunt.

— Domine, quid vis ut faciam?

— Ego volo ut dimittas oves matris tue *quas custodis*, quia es facturus michi pontem super Rodanum fluvium. — Domine Rodanum nescio, nec oves matris mee relinquere audeo. — Nonne dixi tibi ut crederes? Veni ergo audaciter, quia *faciam tibi* regere [oves tuas, et] dabo tibi socium qui conducet te [ad] Rodanum. — Domine nichil habeo preter III obolos et quomodo faciam pontem super Rodanum? Bene, sicut ego docebo te.

TEXTE PROVENÇAL (OU ROMAN)

Anno Domini millesimo centesimo septuágesimo septimo lo pont commenset sant Benezets an ait si quant si declara d'infra aquest es crich en aquel jorn quant lo soleil fon jorn nueich.

Uns enfas que avia nom Benezet las fedes de sa maire gardant en pàs quier, cui appartanient dis Jehu Crist tres vos Benezet [2], filmieu, aus la vos de Jehu Crist.

— Qui y es tu senher qui mi parlas, tu vos ausi you, mas non ti vei. — Ausas donc Benezet et non aie paor. Eu soi Jehu Crist qui sol aparaula al creat cel et terra et la mar et totas las causas que y sa.

— Senher, que vols que fassa?

— Yeu vol que tu laisses las fedas que gardas, quar tu mi faras un pont sus lo fiumi de Rose. Senher lo Rose non sai, ni as fedas de ma maire non ausi laisar. — Non tai dich que cresas? Veni donc ardiment que yeu te farai regit las fedes tienas, et darai li companhon que te condurra entro a Rose; — Senher y eu non ai mois tres meales, et con farai pont sobre Rose? bene en ai si quant yeu tei senharai.

---

[1] Ainsi qu'il a été dit à la fin du chap. III, n° 18, et au chap. IV (notes des numéros 20 et 21), le texte latin, en partie effacé sur la charte du XIIIe siècle subsistante, a été restitué (ainsi que le texte provençal qu'on n'a plus) au moyen des copies authentiques du dossier du Procès du Rhône. M. Lefort (son œuvre de 1878 a été citée chap. IV, n° 21) qui a consulté la charte originale, a fait quelques rectifications; nous en avons fait d'autres, fort légères, en nous servant de la photographie qu'il en a fait tirer, et nous avons aussi, à son exemple, rétabli l'orthographe originale, qui, comme il l'observe, mérite d'autant plus d'être respectée, qu'elle porte le cachet de l'époque *(Marie, mee, predictus michi, nichil... pour Mariæ, mæ, prædictus mihi, nihil.)*

Nous avons aussi, d'après lui, mis entre crochets [ ] ce qui fait aujourd'hui entièrement défaut sur ce vieux parchemin, ou ce qui est devenu illisible; et mis en *italiques* les lettres qui faisaient déjà lacune au XIVe siècle ou à la fin du XIIIe, et qui ont été rétablies en écriture gothique plus fine, soit par des interlignes, soit par des renvois, et que d'ailleurs nous signalerons quelquefois en sous-notes.

La traduction française a été presqu'entièrement celle qu'en a donnée M. Lefort, en empruntant quelques phrases à celle de M. l'abbé Albanès (V. note K, n° [63]) qui est plus littérale dans beaucoup de parties.

La version provençale présentée est la copie que M. Lefort en a faite à Avignon sur le deuxième volume des documents du Procès du Rhône, folios 316 et suivants, qui renvoient aux folios 1165 à 1171 du manuscrit de l'an 1500 qui ne s'y trouve plus. Elle a été collationnée mot pour mot, lettre pour lettre, par le savant M. Achard, archiviste de Vaucluse.

[2] On voit bien par le texte en langue provençale que *Benezet* est simplement une traduction en cette langue du nom de *Benoît* (V. note K ci-après).

Benoît s'en alla donc, obéissant à la voix de Jésus-Christ qu'il avait entendue, quoiqu'il ne pût voir sa personne.

Un ange se présenta à lui aussitôt, sous les apparences d'un pèlerin portant un bâton et une besace, et qui lui dit :

Suis-moi sans crainte, je te conduirai jusqu'au lieu où tu dois faire un pont pour Jésus-Christ [1], et je te montrerai comment tu le feras.

Ils arrivent bientôt sur la rive du fleuve. Benoît voyant sa largeur fut saisi de crainte et dit qu'il ne pourrait en aucune manière construire un pont en cet endroit. L'ange lui répondit : Ne crains rien, car l'Esprit-Saint est en toi. Vois cette barque, elle servira à ton passage. Vas à la ville d'Avignon ; montre-toi à l'Évêque et à son peuple. Cela dit, l'ange disparut à ses yeux.

Alors le jeune Benoît s'approcha de la barque, et pria les bateliers pour l'amour de Dieu et de la Bienheureuse Marie, de le conduire jusqu'à la ville où l'appelait une affaire. Le maître de la barque, qui était juif [2], lui répondit :

Si tu veux passer tu me donneras trois deniers comme tout le monde.

Benoît invoquant toujours l'amour de Dieu et de Marie, supplia de nouveau qu'on le transportât de l'autre côté du fleuve. Mais le juif répliqua : Je n'ai souci de ta Marie, elle n'a aucun pouvoir ni au ciel ni sur la terre. J'aime mieux trois deniers que l'amour de ta Marie : Il n'en manque pas d'ailleurs, de Maries.

En entendant cela, Benoît lui donna les trois oboles qu'il possédait.

Le Juif voyant qu'il n'en pouvait extorquer davantage, les accepta et lui fit traverser le fleuve.

Benoît étant entré dans la ville d'Avignon trouva l'Évêque [3] qui prêchait à son peuple, et il s'écria : Écoutez-moi, et sachez que Jésus-Christ m'a envoyé vers vous pour que je fasse un pont sur le Rhône.

L'Évêque ayant entendu cette voix et regardé le personnage, l'envoya par dérision [4] au prévôt viguier de la ville pour qu'il écorchât vif le coupable, ou lui

[1] Nous avons donné, chap. VI, n° 40, une raison des expressions « un pont *pour* Jésus-Christ » et « tu dois *me* faire un pont » *facturus es* MIHI (ou MICHI) *pontem*.

[2] Les juifs, comme le montre M. Albanès (note K), étaient nombreux à Avignon dans ce temps.

[3] Cet évêque était probablement Pons (Pontius) qui avait remplacé Geoffroy vers la fin de 1174 (voir *Gallia christiana*).

[4] Au lieu de *par dérision* qui nous a paru rendre suffisamment *causa derisionis*, M. Lefort a traduit par *forme de plaisanterie*, afin d'en accentuer davantage le vrai sens.

C'est en effet à tort, comme il l'a très bien observé, que certains auteurs et commentateurs ont pris au sérieux les menaces de l'évêque, qui aurait, selon eux, regardé Benezet comme un moqueur *(derisor)*, dont

Abiit ergo Benedictus; fuit obediens voci Jesu Christi quam audiebat, sed eum videre minime poterat.

Et obvius ei fuit angelus in specie peregrini, baculum et peram deferens qui taliter eum allocutus est:

Vade post me securus, et ego perducam te usque ad illum locum in quo pontem Jesu Christo facturus es; et ostendam tibi qualiter facias.

Modo sunt ad ripam fluvii. Videns autem Benedictus fluvii magnitudinem timore percussus, ait nullo [modo se ibi pontem facere]. Cui angelus dixit noli timere quia Spiritus Sanctus est in te. Et vide navem in qua transgressus es, et vade ad civitatem Avenioni; et ostende te episcopo et [populo] ejus. [His] dictis evanuit ab [oculis] ejus angelus.

Tunc abiit Benedictus puer ad navem et deprecatus est navigantes, ut amore Dei et beate Marie, transmearent ipsum usque ad civitatem quia habebat [aliquid deliberare. Cui respondit] nauta qui erat judeus:

Si tu vis transire, da mihi tres [nummos] sicuti omnes alii faciunt.

Benedictus iterum rogavit ut, amore Dei et beate Marie, transire eum [ultra. Cui] Judeus: Nichil michi de tua Maria, qui nullam potestatem habet neque in celo neque in terra. Magis volo III nummos quam amorem tue Marie, quia plures sunt Marie.

Audiens Benedictus dedit illi III obolos quos habebat.

Judeus vero videns non posse amplius extorquere, accepit eos et transvexit illum.

Benedictus vero ingrediens civitatem Avenionis [invenit Episcopum] sermocinantem populum suum. Quibus voce magna aït : Audite, et intelligite me, quia Jèsus Christus misit me ad vos hac de causa *ut faciam pontem super Rodanum.*

Episcopus audiens vocem illius et respiciens personam ipsius, causa derisionis,

Adon sen nanet Benezet et fon obezentz a la vos de Jehu Crist que ausia, mais non lo vesia.

Et pueis va encontrar l'angel en forma de peregrin, portant son baston et se porta que li va dire.

Vaï après ami segur; et yeu ten viaray intro al luoco on tu faras lo pont de Jehucrist et monstrarai ti com tu faras.

Aras son a la riva del flum. Vasent Benezet lo flum, guan de grant paor va si ferir e va dire en naguna maniera pueic a si far pont, e voli dire langels; non aias timor, car le sant Esperit es en tu. Et regarda en debes passar, et vai ad la ciutat Avinhon et monstra ti a levesque et al popol sieu. Dites aiso va evasir langels devant sos ueilh.

A doncs s'en va Benezet a la nau, et va pregar al nauchier por amor de Dieu et de nostra sancta Maria que lo passès a la ciutat, quar afar vi avza. Va li respondere li nauchiers que erat juseus:

Si vols passar, tu mi daras tres deniers, tant quant fan li autre. Benesest va lo pregar autra ves per amor de Dieu et de nostra Dona Maria que los [passes outra. Vesent le Juseus dis li non a rer a far de ta Maria, car ela non poder ni en ciel ni en terre. Mais vol tres deniers que ta Maria car prou son de Marias; Ausens also Benezet va li doner tres meales[1] que avia. Le Jusens vi que plus noiz podià avèr pres las tres meales et passet lo.

Benezet entrant en la cuitat Avenhon va trobar levesque predicant son pobol. Vali dire en auta vos. Auses mi et entendes mi, car Jehu-Crist ma tramès a vous per aquenta causa que yeu fassa pont sobre Rose.

Levesque ousent sa vos regarda los per grand esqueirio et per gran deresyon et

[1] Les *micales* ou *mailles* étaient sans doute, en valeur, la même chose que les oboles ou demi-deniers. Elles ont donné lieu à la locution proverbiale *ni sou ni maille*, et peut-être aussi à *maille à partir*.

coupât les pieds et les mains parce que ce ne pouvait être qu'un très méchant homme et un gladiateur dangereux.

Abordant néanmoins le viguier, Benoît lui dit avec beaucoup de calme :

Monseigneur, Jésus-Christ m'a envoyé dans cette ville pour que je fasse un pont sur le Rhône.

Le viguier lui dit : Comment, vil personnage ne possédant rien ; tu te vantes de faire un pont là où Dieu, ni Pierre, ni Paul, ni même Charlemagne [1], ni aucun autre n'ont pu l'exécuter ? N'est-ce pas merveilleux ?

Cependant comme on sait que les ponts se construisent avec des pierres et de la chaux, je te donnerai une pierre que j'ai dans mon palais [2] et si tu peux la remuer et la porter, je te croirai capable d'exécuter ton œuvre.

Benoît, plein de confiance en Dieu revint trouver l'Évêque et lui dit qu'il allait accomplir la tâche imposée par le viguier. — Allons donc, lui dit l'Évêque, et voyons les merveilles que tu promets.

L'Évêque suivi de tout le peuple se rendit au lieu désigné, et Benoît prenant cette pierre que trente hommes n'auraient pu mouvoir, il la porta aussi facilement que si c'eut été un caillou qu'on tient dans la main, et il la déposa au lieu où il devait fonder la première arche [3].

A la vue de ce prodige, tous furent saisis d'admiration, confessant que le Seigneur est grand et puissant dans ses œuvres. Alors le viguier, le premier, qualifia Benoît de saint, et lui baisant les mains et les pieds, lui offrit trois cents sous.

Sur le même lieu, Benoît recueillit cinq mille sous.

Vous avez entendu, mes très chers frères, à l'aide de quelles ressources ce pont a été construit, et vous comprenez l'obligation pour tous de participer à une œuvre aussi avantageuse. — Et, le même jour, Dieu fit encore beaucoup de miracles par la main de Benoît : il a rendu la vue à des aveugles, l'ouïe à des sourds et la marche à des boiteux : les miracles furent au nombre de dix-huit.

l'insolence méritait de sévères châtiments ; ou qui, peut-être par leur apparente atrocité, voulut contraindre cet enfant à avouer sa supercherie.

Un autre auteur a pensé, vu la vieille déchirure en cet endroit, que les menaces avaient été faites par le viguier et non par le prélat, vu son caractère. Les textes en deux langues fournis, par le dossier du Rhône, sont trop clairs pour que cela puisse être admis.

[1] La charte lyonnaise (voir chap. v et note E) donne bien lieu de penser que le *Charelus* et le *Carlos* de la charte avignonaise désignent Charlemagne.

[2] Ce palais du viguier était ce qui a été appelé la *vice-gérance*. On voit au plan d'Avignon, à la fin de notre volume, que ce bâtiment est au sud de ce qui fût, depuis, le palais des Papes, dont il est séparé par une rue tortueuse avec pont de communication par dessus. La distance qu'a dû parcourir saint Benezet pour aller de là à l'emplacement de la culée du pont est d'environ 450 mètres. Ce bâtiment s'est écroulé en 1836.

[3] Ce ne fut pas ce que quelques auteurs ont cru, à savoir cette *pose de la première pierre*, dont parlera tout à l'heure le premier témoin entendu dans l'enquête.

misit eum ad prepositum ville [1] ut excoriaret illum, vel abs [conderet] sibi p [edes et manus quia pessimus et gladiator] erat.

Audiens tamen illum pacifice loquitur:

Dominus meus Jesus Christus misit me in hanc civitatem ut faciam pontem super Rodanum.

— Cui prepositus dixit: Tu cum tam vilis persona sis et nichil habens, dicis te facere pontem ubi Deus, nec Petrus, nec Paulus, nec etiam sane Charelus, nec alterius potuit facere? *Nec* mirum est?

Tamen quia [scio] pontem fieri ex lap [idibus] et calce, dabo tibi unum lapidem quem habeo in palatic meo, et si tu potes vere movere et portare, credo quod tu pontem possis facere.

Benedictus, confidens in Domino, rediit ad [episcopum], dicens quod taliter sibi fuisset, facturus. Cui episcopus. Eamus ergo et videamus mirabilia que tu dicis.

Abiens ijitur Episcopus, et populus insimul et Benedictus accepit suum lapidem quem xxx homines non possent movere a loco suo ita facile deferens et si lapillus manualis esset, et posuit in loco ubi pons habeat pedem suum;

Que videntes ammirati sunt, dicentes quod magnus est Dominus et potens in operibus suis. Et tunc prepositus primus vocavit sanctum Benedictum, obtulit ei CCC solidos, osculans ei manus et pedes; et in eodem loco lucratus est VM solidorum [2].

Audistis, Fratres charissimi qualiter iste pons hedificatus est; unde omnes debetis esse participes hujus maximi beneficii. Et fecit Deus multa miracula ea die; quod per eum illuminavit cecos, et surdos fecit audire et claudos fecit ire scilicet XVIII [3].

va trametre al prebost viguier de la ville que l'escortigués et que li tolgues, lo pes e las mans que malvais oms es [4].

Ausent lo Benezetz tot plan va dire li:

Mieus Senher Jehu Crist ma trames en acquesta ciuta que jeu fassa pont sobre Rose; e le viguier li va dire: et tu tant vil persona y est et rem non has, et tu dises que tu faras pont ou Dieus ni sant Petres ni sant Paul ni encaras, Carles ni neguns autres non lo pogron faire, ni non es miravilhes?

En pero io sai que faire conen de peiras et de caus, darai ti una peira que yeu ai al palai mien et si tu la podes moure ni portar, yeu crese que tu lo pont poira far.

Benezets confisant se in nostre Senhor ritornet a levesque, dis li que aiso faria. Dic levesque: Anen doncs et vean las merveilhos que tu dises.

Va sen ambel leveque et le pobol ensems et Benezetz pres la peira liena que trenta homes non progrim moure de son loc ai tant leugerament quant si fos petra mansals, et mes la al loc ovi lo pont a son pe;

Las gens vesent also agron gran meravilhas, et disent que grand poderas es notre Senher en sas obras. Et adom le viguier lo va premier sonar Sant Benezetz, baisant li las mans et lo pes va li offri tres cent sous et en acquel lo li feren donat cinq milia sous.

Aras aves ausit en quel maniera, fraires, lo pont fou comensatz, per que lotz vos autres devez esser personnes daquest gran benefici. Et feci Deus molt de miracles en aquel jorn que, per el, rendit lovesser, et los sortz fitz auses et los ranes fos anar so es a saber XVIII.

[1] Ce qui est ici en italiques se trouve écrit par renvoi sur le vieux parchemin, comme on le voit facilement sur notre fac-simile heliographique, à la fin de la première partie de la pièce, vu la déchirure ancienne que cette charte du XIII[e] siècle avait déjà éprouvée apparemment au commencement du XIV[e].

[2] Quelques auteurs ont traduit des *sous d'or*, mais rien ne confirme cette interprétation,

Si, d'après le péage primitif (note du n° 13 du chap. III) de la partie du pont construite d'abord entre la ville et l'ile du Rhône, et d'après la taxe ci-dessus, de trois deniers, exigée par le batelier juif, on estime que le denier pouvait équivaloir à dix centimes de notre monnaie actuelle, cela ferait un franc vingt centimes pour le sou ordinaire ou d'argent d'alors. Benezet aurait ainsi reçu 360 francs du viguier et 6,000 francs des autres personnes ce premier jour-là.

[3] Voyez ci-après, n[os] [64] et [65] pour les conclusions à tirer de cet alinéa final de la première partie de la charte avignonaise.

[4] Le traducteur provençal rend seulement l'expression *gladiator* par un *méchant* homme, sans y ajouter un *gladiateur*, qui lui a paru n'avoir aucun sens. Mais ce fut peut-être une plaisanterie de plus de l'évêque sur cet imberbe de petite taille qui, au reste, pouvait avoir à son côté une arme pour défendre ses brebis contre des animaux carnassiers.

DEUXIÈME PARTIE (dite *NOTATIO*)

Au nom de Jésus-Christ, ici commence l'acte d'information (Notatio) relatif au bienheureux Benoît. Voici les témoins qui l'ont connu [1].

[1°] En premier lieu, Guillaume Chautart, après avoir prêté serment déclare qu'il a vu le bienheureux Benoît. Il l'a vu construire le pont avec l'assistance de Dieu.

Il a vu poser la première pierre : l'évêque d'Avignon y était présent et a récité son office sur le lieu même. Ensuite le pont fut construit dans un laps de onze années. Le même G. Chautart a vu le B. Benoît rendre à un grand nombre d'infirmes ou de malades la vue, l'ouïe, la marche, la santé. Il posait une croix sur eux disant à chacun : « que ta foi te sauve », et il les baisait. Beaucoup de guérisons furent obtenues avant et après sa mort. Les infirmes abandonnaient, après sa mort, leurs béquilles à son église et s'en retournaient redressés. Le témoin a vu tout cela de ses propres yeux. Également il a vu le B. Benoît dire aux ouvriers quand ils venaient à manquer de pierres : Allez creuser à tel endroit, et vous en trouverez ». Et ils en trouvaient par la puissance de Dieu [2]. Il a connu le bienheureux vivant ; il l'a vu mort, et il s'établit sur sa tombe un pèlerinage comme de Notre-Dame du Puy-en-Velay ; et grande était la renommée des miracles qui s'y faisaient.

[2°] Bertrand Pelat a vu une femme aveugle à laquelle le B. Benoît rendit la vue sur le pont. Quand elle voulait quitter les travaux du pont elle perdait de nouveau la vue, ce qui lui arriva plusieurs fois. Elle se mit donc au service du pont pendant un an et plus, après quoi elle put se retirer joyeuse avec l'usage de ses yeux.

Le même Bertrand a vu un homme tenant à la main une faucille avec laquelle il avait moissonné le jour de la fête de Saint-Pierre, comme il lui arriva de ne pouvoir lâcher de la main ni la faucille, ni le blé, il se rendit au tombeau du B. Benoît, priant Dieu et le bienheureux de le délivrer ; et il fut délivré. Et il laissa sur le tombeau sa faucille et son blé.

[1] M. l'abbé Albanès, dont le livre sera cité à la note K, a trouvé (voir p. 45 de son livre) aux archives du département des Bouches-du-Rhône (B 307) un acte d'avril 1210, où figurent cinq des témoins ci-après, savoir : Hugues Bermond et Bertrand d'Avignon parmi les consuls de la ville, et Raymond-Martin, Pons Pagès et Pierre Vasson dans la liste des personnes désignées à la suite. Trois d'entre eux figurent encore dans un acte de février 1215 (B 209).

[2] La grande gravure de 1603 (voyez note J, n° [34]), ainsi que les écrits de quelques historiens, montrent qu'une partie de la population a cru que les pierres étaient trouvées toutes taillées. Mais aucun document ne l'exprime.

DEUXIÈME PARTIE (dite *NOTATIO*)

In Jesu Christi nomine, incipit notatio beati Benedicti. Isti sunt testes qui eum viderunt.

[1°] Imprimis W. Chautart, quando juratus vidit beatum Benedictum, et vidit facere pontem per virtutem Dei et beati Benedicti.

Et vidit ponere primum lapidem ; et fuit ibi Episcopus Avenionhensis et ibi dixit officium suum. Et indè factum est iste pons *infra* XI annis. Item vidit predictum [V.] Chautard quod beatus Benedictus multis reddidit visum et auditum et gressum et sanitatem, ponens crucem super eos, singulis dicens « fides tua salvum te faciat ». Et osculabatur eos. Et ante finem et post finem multi ab eo sanabantur. Post finem dimittebant crocas ecclesie [1], et recedebant recti. Et hec omnia vidit. Item vidit B. Benedictum qui dicebat operariis quando non habebant lapides: Eatis ibi fodere, et invenietis. Et per Dei virtutem inveniebant. Item vidit B. Benedictum B. vivum et defunctum. Et [votum] erat sicut in Podio beate Marie, et fama erat magna de virtutibus.

[2°] Item, Bertrandus Pelat vidit mulierem unam que non videbat ; et beatus B. reddidit visum super pontem. Et quando ipsa volebat recedere a ponte amittebat visum ; et sepe inveniebat ei ; et servavit in ponte per annum et amplius. Postea leta videns recessit.

Item, vidit ominem unum, et tenebat in manu serram unam cum quâ metebat, in festam sancti Petri. Evenit, ei quod non valebat dimittere serram de manu, nec bladum. Et venit ad sepulcrum beati Benedicti, deprecans Deum et [beatum] B. ut eum liberaret, et liberatus est; et sibi demisit serram et bladum super sepulcrum.

In nomine Domini nostri Jesu-Cristi, ainsi commensan les garantias que lo verunt.

Primierament Enguilhelm [2] Chautart paraut dès que vi Sant Benezet et vi faire lo pont per la vertut de Dieu et de Saut Benezet et vi posar la premiera peira et fou y levesque davinhon et aqui dis lufisi sieu et nueis fou faitz lo pont d'infra XI ans, per aqui mesens vi Guilhem Chautratz que sant Benezet rendet lo veser a montz et lausir et lanar et sanitar, posant la croz sobre itz disent : te fes te salva et lo baisava, et avant la fin et après la fin gauren eran sanatz. Après la fin laisavan las crosas en la glesa et anava dretz et tot aiso vi. Per aqui mesens, vi Sant Benezet qui desia als obries quant non avia peira Anas acqui foire et trobans peira. Per la vertu de Dieu et trobazan la. Et vi Sant Benezet vievu et mort et vot y avia eu aisi quant a nostra dona del puei ; et fama erat grant de les vertus que fasia.

Item vi en Bertranz Pelatz vi una femena que non vesia, et Sant Benezet va li rendre lo veser sus el pont.; et quant ela sen volia anar del tot perdia lo veser, et soven li escalvava ; et servit lo pont per un an et mais, pueis alegra vesent anet sen.

Item vi un home que tenia en la man una serra an que media la festa sant Peira van li estalvar que non podia moure la man de la serra ni lo blat non podia lesar, et veni al sepulcre de Sant Benezet et va pregar à Dieu et à Sant Benezet et fon delivrat aqui laisset la serra et toblat sobre lo moniment.

[1] *Ecclesie* veut dire sans doute la chapelle du pont où étaient les restes du Saint, plutôt que l'église de l'hôpital du pont qui ne les reçut qu'en 1670 jusqu'à 1672.

[2] Le prénom Enguilhelm et, plus loin Guilhelm que le texte provençal donne au témoin Chautart, prouve que le W du texte latin est l'abrégé de Wilhelms, en français *Guillaume*.



Le même Bertrand a entendu dire que Benoît étant en prière la nuit dans une église de Bourgogne, l'ennemi lui lança une grosse pierre, croyant le tuer; mais cette pierre n'atteignit pas le Bienheureux et tomba seulement sur ses vêtements. Alors le diable irrité de n'avoir pas fait ce qu'il voulait vint au pont pendant cette nuit et démolit une pile. Le témoin a bien vu cette pile démolie le matin même au point du jour. Le B. Benoît connut en Bourgogne ce qui s'était passé et il dit à ses compagnons: Retournons-nous-en, parce que l'ennemi a démoli une pile du pont. Et tout cela arriva dans une nuit par la volonté de Dieu.

Bertrand Pelat a vu et appris, au sujet des guérisons de malades, de sourds, d'aveugles et de paralytiques les mêmes choses que G. Chautart.

[3o] La déposition de Raymond Martin est conforme à celle de Bertrand Pelat.

[4o] Hugues Tronche a vu et déposé comme R. Martin.

[5o] Lautard a vu le B. Benoît parcourir la ville, disant: Dieu fera un pont sur le Rhône. Les gens se moquaient de lui et le regardaient comme un fou. Cependant des chevaliers et quelques autres personnes qui se trouvaient sur la place Saint-Pierre l'entendirent et se dirent entre eux: il a l'air d'un honnête garçon, allons avec lui. En conséquence ils l'accompagnèrent, en sollicitant des aumônes, et ils recueillirent ainsi jusqu'à soixante-dix livres d'or. Benoît employa cette somme à acheter des pierres. — Sur les guérisons et autres faits, Lautard a vu comme R. Martin.

[6o] La déposition de Pierre Vasson est semblable à celle de Lautard.

[7o] La dame Marcibile dépose comme a fait P. Vasson.

[8o] Guillaume Lenoir a vu une femme aveugle nommée Domencé; le reste de sa déposition est comme celle de B. Pelat.

[9o] Imbert Daura a vu comme G. Lenoir.

[10o] Isnard de Saint-Pierre, natif du lieu appelé Condolet [1] se trouvant à Avignon dans la maison de Hugues Bermond au moment ou celui-ci était sur le point de se coucher, ils regardèrent par une fenêtre donnant sur le Rhône et ils crurent voir que le pont était construit. Tout joyeux ils dirent : allons voir. Mais, y ayant été, leur attente fut déçue: c'était une vision que Dieu leur avait envoyée. Ainsi a déposé Isnard de Saint-Pierre.

[1] Ici, le texte latin, qui paraît donner à Isnard l'épithète de *cocodoletus*, c'est-à-dire de codolet, et le texte provençal qui dit *en* codolets, indiquent que ce n'est pas là un nom de personne, comme quelques auteurs l'ont pensé, mais un nom de lieu. Et ce lieu serait Codolet, situé sur la rive droite du Rhône, arrondissement d'Uzès, département du Gard, à peu près à mi-distance d'Avignon au Pont-Saint-Esprit.

Item, audivit dici quod Beatus B. erat in Burgondia in quadam ecclesia nocte deprecans Deum, [inimicus desuper ruit] lapidem magnum; putavit eum occidere beatum B. sed lapis eum non tetigit, sed super pannos cecidit. Tunc iratus Diabolus eo non fecerat quod credebat, nocte venit ad [pontem et dissipavit] pilam unam pontis. Et iste predictus vidit bene hoc, diluculo mane. Beatus B. in Burgondia, scivit hoc factum, et dixit sociis suis: Revertamur, quia inimicus dissipavit pilam, et hoc evenit per Dei virtutem, et nocte unà totum evenit [1].

Item vidit et audivit de infirmis, et cecis, et contractis et surdis, sicuti G. Chautar.

[3°] R. Martinus dicit similiter ut Bertrandus Pelat.

[4°] Ugo Troncha vidit quidem et dixit sicut R. Martinus.

[5°] Item Lautardus vidit Beatum B. ientem per civitatem, dicentem: Deus faciet pontem super Rodanum. Et gentes irridebant eum, tanquam fatum habebant. Tamen milites, tam in platea sancti Petri quam plures alii, audierunt eum, et inter se dixerunt: Iste bonus videtur esse, eamus cum eo. Et iverunt per civitatem cum illo, eleemosynas petentes [et invenerunt auri libras usque ad LXX; de quibus beatus Benedic] tus emit lapides. — De infirmis et aliis, sicut R. Martinus.

[6°] Item, P. Vasso dicit similiter quod Lautardus.

[7°] Item domina Marcibilia [dicit] similiter quod P. Vasso.

[8°] [Item V. Niger vidit mulierem] que non videbat, nomine Domenja; et cetera ut predictus.

[9°] Imbertus Daura vidit similiter ut V. Niger.

[10°] Isnardus [Sancti Petri, cucodoletus, et Ugo Bermondus, in domo sua quando volebat] nocte cubitum ire, respicientes par fenestram unam super Rodanum pontem factum, gaudentes dixerunt: « Eamus videre ». Et ientes non [invenerunt, quia Dei ostensio fuit. Et istud auditum ab Isnardo Sancti Petri.

Item ausi dire que sant Benezetz era en Bergonha en una gleisa de nueich pregar nostre senher et diabolus de sobre veneva getar una peira per lui aucire, mais la peira non lo toquet si non a la rauba. Adonc fou irat lo diabols car non fes so que pensava; aquella nueih vene alpont et va desfar una pilla. Et aquest de sobre ditz om Bertrantz Pelatz in ben matin sant Benezetz in Borgonha saupe aiso, va dire a son compainhon: retornan, que li diabols a rot una pila del pont, et aquest sobre ditz on et aiso va estalva una nueihz per virtut de Dieu.

Item vi et ausi de malantz et de secs et de despoderatz et de sorez en aisi quant Enguillem Chautartz.

R. Martins di atresi quant Bertrands Pelatz.

Ugo Troncha vi et ditz ut R. Martinz.

Item Lautardus vi Sant Benezet anant per la ciutat disent Deus fara lo pont sobre Rose, et les gents les carnian en aisi quant fol; en pero li cavalier devant la plassa de sant Peire gaaren que y aira lausiron et dixeron entretz.... [2]

....R. Martenz.

P. Vasso dis atresi, on Guillem Negres [3].

Item dona Marcibilia vi atresi que peires Vasson.

Item Guillem Negre vi una femena que non vesia que apellavan Domenia la sobredicha.

Et le sobreditz Imbertz duran vi en aisi quant quant en Guillem Negre.

Item Ignarzo de Sant Peira en codoletz et Ugo Bermonz en sa maison siena quant volia anar geser, regarderon per la fenestra deves Rose viron lo pont faitz, agron gran gaulz et dizeron: anen veser et aneron et rem non viron, quar vision fon de Dieu. Et aiso ausi ab Isnard de Sant Peire etc...

[1] Si on regarde cette phrase comme signifiant que saint Benezet et ses compagnons furent de retour à Avignon à la fin de cette même nuit, on pensera avec les Bollandistes que cette église se trouvait dans quelque partie du Dauphiné voisine du Comtat-Venaissin, plutôt qu'en Savoie auprès de Saint-Jean-de-Maurienne (V. note J, n° [46]), car il y a 200 kilomètres ou 50 lieues de 4,000 mètres en droite ligne de Saint-Jean-de-Maurienne à Avignon, d'où 60 lieues avec les détours, vu que rien ne prouve un pareil miracle.

[2] Comme cette lacune du texte provençal existe non seulement sur la copie du XVIII[e] siècle (chap. IV, n° 20), mais encore sur celles dont on parlera [note J,] on doit admettre, comme l'a remarqué M. Lefort, qu'elle existait déjà sur le manuscrit de l'an 1500 du dossier du Procès du Rhône.

[3] Guillem Nègres est mis ici pour *Lautards;* c'est une erreur du traducteur provençal.

[11°] G. Guillart déclare aussi avoir vu un homme perclus qui ne pouvait quitter son lit, et qui fit demander au B. Benoît de venir auprès de lui. Au moment où le bienheureux entrait, l'infirme dit : « Je suis guéri ». Alors le tournant vers Benoît on le leva de son lit. Le B. Benoît toucha les membres de l'infirme, il fut guéri à l'instant même. La renommée de ce miracle détermina beaucoup de vœux.

[12°] Pons Pagès a déclaré qu'il avait vu beaucoup de malades, de paralytiques, d'aveugles et de boiteux venir au Bienheureux avant et après sa mort, et ils recouvraient la santé.

Et il vit dans l'église du pont des béquilles en quantité suffisante pour former deux ou trois charges d'âne ; et la chose était connue dans toute la ville.

Il a vu beaucoup de pèlerins aller à l'église du Bienheureux Benoît : ils louaient Dieu et le Bienheureux, rendant grâces de leur guérison opérée par son intercession. Et quand le Bienheureux Benoît eut quitté ce monde, l'évêque et les chanoines, à cause des miracles qu'il avait opérés, voulurent posséder son corps et le placer dans l'église de la sainte Vierge située en haut sur le rocher [1] Mais le Bienheureux avait désigné et choisi d'avance la troisième pile [2] pour le lieu de sa sépulture, ses restes y sont encore.

[13°] Bertrand d'Avignon a vu et entendu comme Pons Pagès.

[14°] Pierre Tineau a vu et entendu comme Bertrand d'Avignon. Alors il y avait avec lui le prêtre [3] de Marguerittes [4] nommé Frostran. Ils virent des paralytiques et des perclus, hommes et femmes, marchant avec des béquilles puis revenant sans béquilles et rendant à haute voix grâce à Dieu. Le fait des guérisons miraculeuses était connu de tout le monde, et tel que les précédents témoins l'ont rapporté.

[15°] Raymonde de Marguerittes a témoigné de vue et d'audition les faits suivants : Un homme de la ville en jouant sur la place de la porte Ferruce, avait profané le nom de Dieu par un jurement. Benoît vint et dérangea le jeu avec son bâton. Les joueurs le prirent fort mal, et l'un d'eux donna un soufflet au Bienheureux. Son visage fut aussitôt retourné. En voyant ce prodige, Raymonde dit au coupable : « que Dieu te pardonne ». Alors le B. Benoît, pardonnant en effet pria Dieu pour celui qui l'avait frappé, et à l'instant la figure de cet homme fut remise à sa place.

[1] Notre-Dame des Doms, la cathédrale d'Avignon.

[2] Il faut dire la *deuxième pile* si la culée ne compte pas pour une pile.

[3] C'est ainsi que M. l'abbé Albanès traduit *pontifex de Margarides*. Le mot *capellan* de la version provençale prouve en effet que le nommé Frostran n'était ni un évêque ni un *frère du pont*. On n'aurait pas parlé en de tels termes de l'évêque d'Avignon Rostang de Margaridès, qui, à ce qu'on rapporte, a vécu en 1197.

[4] Marguerittes est un bourg, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Nîmes.

[11°] Item, V. Guillart, similiter dicens quod vidit unum hominem contractum, qui non valebat a lecto surgere, et petiit beatum Benedictum [venire. Et eo intrante infirmus dixit: « Sanus factus sum. Et ita versus] eum erectus est a lecto: et beatus Benedictus tetigit eum et membra sua et statim sanus factus est. Et fama erat populo et vota [1]....

Item Guillem Guillard atresi dis quel vi un home contract que nonpodia levar dal lech, et va pregar a sant Benezet quel vingues veser en aisi quant intrava alo malautz va dire yeu soi garitz et en aisi vers el ses drezat al liech et sant Benezet lova toquar en sos membres et tantotz von garitz et fama ero et vot grantz.

[12°] [Item, Pons Pages dixit quod viderat infirmos quam plures contractos] et cecos et claudos, qui veniebant ad eum ante [finem, et post] finem, et recuperabant sanitatem.

Et vidit ad ecclesiam pontis bene [duos vel tres assinatas croca] rum; et dotum erat per civitatem.

Et [vidit multos romipetas [2] venire ad ecclesiam Beati Benedicti qui] Deum laudabant et beatum Benedictum, gratias agentes eo quod sanati [erant ab ipso]. Et quando migratus est beatus Benedictus ab hoc mundo episcopus et canonici propter virtutes quas fecerat crediderunt [eum accipere) et (ad) ecclesiam desuper beate virginis ferre. Sed beatus Benedictus antea acce [perat], atque dixerat et elegerat sepulcrum suum in tertiam pontis ubi est adhuc.

Item Pons Pages dis quel vi de malautz garen contratz et secs et raus que venian a eil evant sa fin et pueis sa fin retrobavan sanitat. Et vi ala gleisa del pont ben dons ases cargatz o tres de crosas, et aiso era saupat per la ciutat.

E vi motz romieus venir a la glesa de san Benezet que lauzavan Dieu et sant Benezet gratias fasent li per aiso que erant sanarz del, et quant font trapassat daquest segle sant Benezet e li canoneque et levesques per las vertus que fasia queiron lo peure et portarlo a la gleisa de nostra dona et sant Benezet avia ordenat et elegit la sua sepultura en la tertia pila del pont, un es encaras.

[13°] Item, Bertrandus Avenioni vidit et audivit sicut Pons Pages.

Item Bertranz d'Avinhon e vi et ausi en aisi quant Pons Pagès.

[14°] Item P. Tinellus vidit et audivit ut Bertrandus Avenioni; cum erat ibi [pontifex de Margaridas nomine Frostranus et vidit] contractos homines atque mulieres cum crocis pergentes et postea sine crocis redeuntes, Deo gratias clamantes. De aliis infirmis erat [notum, sicuti alii predicti].

Peyre Tinels vi et ausi et aisi quant Bertrants, et atresi y era Capellan de Margaridas que avian nom Frostram viron contracts homos el femenas avi crosas avant epueis ses croses retornant et Dieu losant et dels autres malautz y avian grant vot et grantz promessas.

[15°] Item Raymonda [de Margarides vidit et audivit quod] unus cives, in platea porta Ferrucee [3] ludebat et contra Deo jurabat. Et tunc venit Beatus, et cum baculo suo interfecit ludum illorum. Et ei fuit malum. Et tunc unus de ludentibus dedit ei alapam. Cito versum est os ejus latere. Et hoc evenit in presentia sua dicens: « Parcat tibi Deus: » Tunc beatus Benedictus, parcens ei, deprecatus est Deum pro illo, et illico restituta est facies ejus recta via.

Item Ramunda de Margaridas vi et ausi que un de la ville jugava en la plassa de la porta ferrusa et jurava de Dieu et vene sant Benezetz a son baston defes le juoc. et fon lur mal et luns va li donar a la templa. Tantost li boca va viren devant derier, et aiso va estalvar en sa presentia dis li Dieu ti perdon. Adoncs sant Benezets perdonant li va pregar Dieu que li perdonez et tantost la cara li tornet en loc.

[1] D'après la version provençale, il devait y avoir dans la version latine, *magna*, au lieu de ces points, après *vota*.

[2] Un pèlerin était appelé généralement *comipeta* en latin et *romieu* en provençal, parce que les principaux pèlerinages se dirigeaient vers Rome.

[3] La porte Ferruce donnant sur le quai, un peu à l'ouest du pont (V. le plan d'Avignon à la fin du volume) s'appelle aujourd'hui la porte du Rhône.

[4 *bis*] La charte avignonaise étant ainsi connue et commentée, occupons-nous de remplir la promesse que nous avons faite aux chapitres IV, V, VI (nos 21, 32, 40) de donner ici de nouveaux et plus complets éclaircissements sur ses deux premières phrases qui ont soulevé diverses difficultés.

Pour cela, examinons d'abord quelles ont été :

1° La date réelle de la fameuse éclipse qui frappa les regards dans le midi de la France *vers le commencement des travaux du pont d'Avignon.*

2° L'époque approchée où fut écrite, sur le parchemin encore existant, la charte avignonaise.

3° Les époques, sans doute très antérieures, et différentes l'une de l'autre où les *deux parties* de cette charte, (l'*historia* et la *Notatio* ou audition des témoins) ont pu être rédigées et connues des fidèles pour la première fois.

[5] En ce qui concerne la date de l'éclipse, il n'y a plus d'incertitude aujourd'hui. L'astronomie sait calculer à moins d'une minute près les instants de celles qui sont prochaines, et à moins d'une demi-heure les instants de celles qui ont eu lieu il y a dix siècles et plus. Ce calcul se trouve tout fait dans la deuxième et dans la troisième éditions d'un ouvrage très connu : *L'art de vérifier les dates*[1]. On y voit qu'en 1177 il n'y a eu qu'une éclipse de soleil, invisible en Europe, et qu'en 1178, il y a eu une éclipse totale, *centrale* au 46e degré de latitude, et par conséquent presque centrale à Avignon : elle y est portée comme ayant eu lieu le 13 septembre, à midi de cette année 1178.

C'est ce que mentionne aussi la majorité des historiens et chroniqueurs.

D'où vient pourtant que les trois plus anciens d'entre eux, dont l'un, Hélinand[2], existait certainement quand l'éclipse dont il s'agit apparut, lui ont donné la date des ides (le 13) de septembre 1177 au lieu de 1178?

M. Lefort l'explique en observant d'abord que les deux autres chroniqueurs, presque contemporains, Vincent de Beauvais[3] et Guillaume de Nangis ont pu, quoique auteurs sérieux, n'avoir fait, en cette circonstance, que copier Hélinand car ils se servent des mêmes expressions (1177 *eclipsis solis horâ sextâ facta est idibus septembris)* à cela près d'une simple inversion de mots. Et, quant à Hélinand,

[1] Le grand ouvrage ainsi intitulé, commencé en 1743 par le bénédictin Dom Maur d'Antines (né en 1683, mort en 1746) a été continué par Dom Charles Clémencet (1703-1778), puis par Dom François Clément (1714-1793). Si ces deux continuations n'ont pas toujours été jugées irréprochables quant à la manière de présenter l'histoire (voir biographie de Feller, article Clémencet), l'ouvrage ainsi achevé a toujours été exempt de soupçon d'inexactitude quant aux dates, notamment dans le tableau, dû au chanoine astronome Pingré, de l'Académie des sciences, qui a été ajouté à la 2me et à la 3me édition, et qui indique toutes les éclipses depuis l'an 1 de l'ère chrétienne jusqu'à l'an 1900. Ce tableau a été approuvé le 9 juillet 1766 par l'Académie, sur le rapport de d'Alembert et de Le Monnier.

[2] Hélinand, né en Beauvoisis, et qui fut poète à la cour de Philippe-Auguste avant de s'être retiré, dégoûté du monde, dans l'abbaye de Froidmont, y écrivit sa *Chronique universelle* dont il ne reste que les XLVIIe, XLVIIIe, XLIXe et Le livres. Il est mort le 3 février 1223 selon les uns, et, suivant les autres, en 1209, ou 1212, ou 1229.

[3] C'est bien en effet, comme nous avons dit note B, en 1177, aux Ides, c'est-à-dire au 13 septembre 1177, que Vincent de Beauvais, le célèbre encyclopédiste du XIIIe siècle, mort en 1264, place l'éclipse dans l'édition de 1482 (dite incunable ou du *berceau* de l'imprimerie) de son *Speculum historiale*, ainsi que d'après divers manuscrits de la Bibliothèque royale (de Paris), comme l'a reconnu M. Lefort.

Il n'en est pas de même, comme il l'a reconnu aussi, de l'édition de Douai (Duaci) in-folio, du même *Speculum*, et des deux autres *miroirs (naturale* et *doctrinale)* du même laborieux dominicain, directeur de l'éducation des enfants de saint Louis. Cette édition fautive met 1176, date impossible, vu qu'il n'y a eu d'éclipse cette année-là que le 11 avril, à 5 heures 1/2 du matin, ce qui a toujours occasionné l'erreur de Nouguier, des Bollandistes et des autres écrivains qui ont adopté le millésime 1176 (voir notes J et K).

qui mentionne l'éclipse à la fin *(ad calcem)* du 48e livre de sa *Chronique universelle*, M. Lefort a remarqué qu'au commencement (ad initium) du livre qui suit immédiatement (le 49e livre) il commet une erreur manifeste, et justement d'une année, dans *deux endroits*, sur des faits bien connus [1]; d'où il conclut que cette erreur en quelque sorte systématique d'Hélinand ou de ses transcripteurs, doit avoir affecté aussi le millésime de l'éclipse, et qu'il faut, à la fin de son 48e livre, au lieu de 1177, lire 1178 le 13 de septembre, date que lui assignent, comme on a dit, les calculs astronomiques ne laissant aucune incertitude.

[6] En second lieu, de quelle époque peut être l'écriture faite du vieux parchemin subsistant? Le même M. Lefort a soumis la question à un savant paléographe avignonais. Il a trouvé quant à l'ensemble, le caractère du XIIIe siècle; mais quelques remarques de détail permettent de préciser davantage; en sorte que ce savant assigne l'époque probable 1270 environ [2].

Au reste, le même érudit, M. Deloye, a bien voulu nous écrire (en réponse à une lettre d'août 1879 où nous le consultions au sujet de la charte lyonnaise) qu'on ne peut fixer d'une manière certaine l'âge d'un manuscrit qu'à vingt ou trente années près; car les écritures ne se modifient sensiblement que par l'extinction presque complète d'une génération susceptible d'écrire.

[7] Mais la troisième question est toute différente de celle de l'écriture du parchemin subsistant : c'est celle de savoir quand les deux parties de la charte avignonaise ont été composées et publiées pour la première fois, c'est-à-dire rédigées, et mises à la connaissance de diverses personnes et employées comme bases de prônes ou sermons.

Pour ce qui regarde la *deuxième partie*, la *notatio* ou le procès-verbal de l'audition des témoins, elle n'a pu être que du XIIIe siècle, ou d'un certain nombre d'années après la mort de Benezet, puisqu'il y est constamment appelé *Bienheureux*. Des auteurs judicieux pensent qu'elle a pu être faite de 1200 à 1220.

Peu importe, au reste, cette date là pour notre objet actuel.

La date de la *première partie*, l'*historia*, a seule de l'*importance* pour l'éclaircissement ici désiré de l'erreur commise dans la mention de l'éclipse.

On a remarqué sans doute l'alinéa final : *Audisti fratres*..... (ou *arras aves ausit fraires*...) « Vous avez entendu, très chers frères, à l'aide de quelles ressources ce pont a été commencé (commensatz) et vous comprenez l'obligation, pour tous, de participer à une œuvre aussi avantageuse...... » De là les Bollandistes représentés par le judicieux et illustre Père Papebrock concluent (quelle que soit l'année du XIIIe siècle où les deux parties ont été écrites sur le parchemin conservé) que cette *première partie* de la charte a été composée *dès le siècle précédent*, et du vivant même du Saint, afin que, lue au prône, ou comme sujet de prône etc.... dans les diverses églises de la ville et des pays environnants, même du côté de la rive droite du Rhône, et avant toute composition d'un office, ce récit excitât les audi-

[1] Savoir : la mort de Louis-le-Jeune, qu'il place en 1179 au lieu de 1180, le sacre de son fils Philippe-Auguste qu'il met en 1178 au lieu de 1179, qui en est le vrai millésime.

[2] En effet, lui a dit M. Deloye, le savant conservateur du musée Calvet, d'Avignon : l'apparition des *S* finales de forme majuscule parmi les *s* minuscules qui dominent la fin des mots, le trait superflu qui s'attache à la barre du t final, les jambages des lettres dont la brisure commence à s'accentuer plus ou moins, la forme des onciales qui servent de majuscules, et les ornements qui les décorent sont autant d'indices d'une période avancée du XIIIe siècle, et ne conviennent guère qu'à la seconde moitié.



teurs à coopérer, par des dons pécuniaires, à la dépense des travaux du pont d'Avignon, dépense évidemment énorme, et à la continuation de l'œuvre intéressant tout le monde.

[8] De la même manière, en rapprochant la charte lyonnaise (V. ch. v) de ce que les historiens et une vieille inscription [V. note J] disent de la grande part que le pape Innocent IV a prise à la continuation du pont de la Guillotière, nous avons reconnu que cette charte, aussi du XIIIe siècle, était la préparation à une invitation prochaine de contribuer à l'œuvre en question, à laquelle des indulgences seraient attachées comme à celle d'Avignon. C'est un point de plus où ces deux chartes se ressemblent et s'appuient l'une et l'autre.

[9] M. l'abbé Albanès, de Marseille, docteur en théologie (V. note K, [63]) adoptant pleinement la raison donnée par le Père Papebrock, pour que la première partie de la charte avignonaise ait été composée au XIIe siècle, la confirme en observant que cette partie ne raconte que la vocation du Saint, son arrivée à Avignon, ainsi que l'éclatant miracle qui détermine le commencement de la construction proposée par lui, et il ajoute que le récit s'arrête là subitement.

Cette même première partie, dite l'*historia*, se tait sur la continuation de l'œuvre, ainsi que sur le reste de la vie du Saint et sur sa mort. Ce silence, observe M. l'abbé Albanès, ne peut s'expliquer plausiblement que d'une seule manière, à savoir que la pièce, (l'historia) a été composée *lorsque le Saint vivait encore*, et presqu'immédiatement après ce premier prodige qui eut au loin un grand retentissement, ainsi que l'attestent les chroniques de l'époque (ch. III, nº 12), exprimant que le doigt de Dieu *(nutus divinus)* y fut aperçu.

M. Albanès ajoute, toujours en preuve, que cette pièce ne contient pas un mot d'éloge pour Benezet, pas une épithète laudative, qui eut blessé son humilité. Si, en effet, à la fin, il est appelé saint, c'est par un des personnages y figurant, le viguier, et non par le narrateur, qui ne fait que rapporter simplement cette exclamation personnelle du magistrat; et il ne parle, quant au peuple, que du cri de son admiration *de la puissance de Dieu,* attribuant ainsi la force à celui qui seul la possède en lui. On n'aurait pas, continue le savant écrivain de 1867 que nous citons, écrit ainsi après la mort du Saint; et cela se voit par la *deuxième partie* de la même charte avignonaise, ou il est appelé le Bienheureux Benoît, et non Benoît tout court, comme dans la première partie.

Il est évident, d'ailleurs, que le dialogue du commencement entre Dieu et saint Benezet n'a pu être recueilli que *sous sa dictée* « puisqu'il n'y avait point eu de témoin ; et ce dialogue est trop naïf et trop naturel », continue l'auteur cité, « pour lui assigner une autre provenance ».

[10] Les dates étant ainsi approximativement établies, comme nous le proposions au nº [4 *bis*], nous pouvons expliquer la présence, dans les deux premières phrases écrites sur le vieux parchemin avignonais, de deux assertions contradictoires, savoir, dans la première, que le pont a été commencé par Benezet en 1177, et, dans la seconde, que l'inspiration lui en a été donnée le jour d'une éclipse de soleil n'ayant eu lieu qu'en 1178.

[11] La difficulté disparaîtrait par la simple substitution d'un chiffre à un autre, si l'on supposait que l'inspiration et le départ du Saint pour Avignon aient eu lieu en 1178 et non 1177. Cette supposition, qui n'est pas la nôtre, mais qui est aujourd'hui celle de plusieurs avignonais et longtemps encore peut-être aura

quelques adhérents, ne porte sur rien d'absolument impossible, car les traditions n'offrent pas, en fait de date ou de millésime, la certitude que présentent les résultats des calculs astronomiques.

Hélinand, comme on a vu, a commis cette erreur *d'une année* sur trois faits bien connus, savoir : l'éclipse, l'avènement de Louis VII et le couronnement de son fils; Vincent de Beauvais et Guillaume de Nangis, historiens non moins sérieux, l'un du milieu (mort en 1264) l'autre de la fin (mort en 1294) du XIIIe siècle, y sont tombés aussi. La même erreur d'une année, *comme systématique* pendant cette période de temps, pourrait donc très bien avoir été commise aussi au sujet de l'arrivée de Benezet à Avignon, par le moine prémontré Robert d'Auxerre, de la fin du XIIe siècle.

[12] Mais ne nous arrêtons pas davantage à une pareille supposition et admettons avec à peu près tout le monde que Benezet est bien réellement arrivé à Avignon en 1177 ou que le chronographe d'Auxerre déjà cité ne s'est pas plus trompé sur le millésime de l'arrivée du Saint que sur celui de sa mort. La contradiction qu'offrent, comparées l'une à l'autre, les deux premières phrases de la charte avignonaise n'est réellement pas plus difficile à expliquer.

Qu'on relise ces deux phrases, on verra d'abord qu'elles n'ont pas pu se trouver toutes deux à la fois sur la rédaction *primitive* de cette pièce destinée à servir de sujet de lectures publiques ; car la seconde : *Un enfant du nom de Benoît*, forme une singulière et bien inutile répétition des mots de la première, parfaitement suffisante à faire connaître son âge approché et son nom.

Ensuite, cette première phrase faisant alinéa, les six premiers mots de la seconde (in die quando eclepsin passus est) étaient-ils utiles pour les lectures primitivement faites dans les églises? Pas le moins du monde évidemment, car ces lectures n'étaient destinées qu'à rappeler aux auditeurs, pour les émouvoir et exciter leur zèle, les faits merveilleux dont tous connaissaient la récente époque.

Mais il en a été autrement *lorsque fut faite la transcription* de ce récit, près d'un siècle après (soit, avons-nous dit, vers 1275) sur le grand parchemin subsistant, afin d'en conserver ou d'en renouveler la mémoire [1], et de raviver le zèle des dons nécessaires pour l'entretien des fondations et même la réfection de quelques arches (comme on a vu au chap. III). On dut alors mentionner d'abord la date, ou tout au moins le millésime des choses racontées, ce qui fut fait par cette première phrase alinéa, *évidemment ajoutée*, et qui donna celui de 1177.

Ensuite, qu'on le remarque bien, dans ce temps-là, une éclipse presque totale de soleil, pendant laquelle, dit un chroniqueur, on se voyait l'un l'autre le visage comme celui des fondeurs auprès de leurs fourneaux, passait pour un prodige, pour un signe du ciel, qu'on rattachait volontiers à des évènements terrestres surnaturels.

L'éclipse de 1178, comme dit M. Lefort (dont nous adoptons la judicieuse observation, mais non point la conclusion, (V. note K), « avait dû frapper d'autant plus vivement les esprits, qu'elle apparaissait *au commencement* d'une œuvre gran-

[1] N'oublions pas en effet qu'avant l'invention de l'imprimerie, au XVe siècle, c'était sous forme de rouleaux que les manuscrits se conservaient. L'affichage et la lecture au prône, etc., étaient les seuls moyens de *publicité* pour les illettrés comme pour les lettrés.



diose, entreprise avec des ressources humainement insuffisantes ». Ces deux merveilles, l'éclipse et la construction du pont, étaient restées associées dans toutes les mémoires.

Le transcripteur de 1270, ou celui, quel qu'il ait été, qui ordonna la transcription, voulut donc très naturellement mentionner le phénomène céleste ; et les traditions orales ne donnant pas sa juste date, on comprend qu'il l'ait puisée dans des documents écrits alors connus, à savoir la chronique récente de Vincent de Beauvais, et surtout celle d'Hélinand, qui avait pu voir de ses yeux ce phénomène. Il y lut (comme nous avons dit) le millésime de 1177. Trompé par ces chroniqueurs respectés à tant de titres, il fit donc coïncider l'éclipse non avec le *commencement* des travaux des maçonneries visibles des piles, qui n'avaient dû apparaître hors de l'eau à tous les yeux qu'en 1178, à peine, après au moins une année de quêtes, d'approvisionnements et de jets d'enrochements sous l'eau, mais avec la primitive merveille, dominant les autres, savoir la vocation surnaturelle du Saint.

Ce fut là, aux yeux de cet éditeur de 1270, mieux qu'un enjolivement, car il put regarder cette coïncidence, comme voulue de Dieu pour appuyer sa voix.

De là les mots, comme ajoutés au récit primitif : « un jour que le soleil fut éclipsé ». De là aussi le disque tout noir du soleil sur la grande gravure de 1603.

[13] Ceci suffit, nous osons l'espérer, pour justifier la charte avignonaise dont nous venons de donner le texte latin et les deux traductions, de l'accusation d'être dépourvue de valeur historique, de n'être qu'une légende « dans le sens attribué aujourd'hui à ce mot », c'est-à-dire dans le sens de pure imagination et de véritable fiction.

[14] Quant à nous, concluons au contraire, qu'on peut, sans crainte de complicité anti-scientifique, pas plus que de crédulité superstitieuse, se ranger au nombre de ceux qui admettent pleinement les faits de la charte avignonaise, en la dégageant de l'inutile mention, autrefois ajoutée, de l'éclipse qui ne figure plus, avons-nous dit, dans les leçons des offices de 1856 (V. chap. v) ; et cela avec les sages Bollandistes ainsi qu'avec les simples fidèles et le clergé de quatre grands diocèses, dont les populations ne le cèdent en intelligence à aucuns.

Il faut seulement la dégager de la très inutile mention de l'éclipse, autrefois ajoutée, et qui du reste ne figure pas dans les leçons des offices de 1856.

Cette première partie de la charte avignonaise offre, aussi bien que la seconde, où sont notariées les dépositions des témoins sur les merveilles ultérieurement opérées, tous les motifs désirables de crédibilité pour qui admet la possibilité de miracles opérés par la main des saints.

Ce n'est pas une pièce apocryphe, puisqu'elle a été, lors du fameux procès du Rhône, examinée murement et discutée contradictoirement par les avocats des deux puissantes parties adverses, ainsi que par les sévères arbitres appelés à prononcer la sentence.

Elle n'est point isolée en fait de témoignages, puisque la charte lyonnaise, écrite d'après les narrations venant, comme on voit par les détails, évidemment d'autres sources, affirme absolument la même chose pour les faits principaux, sans excepter le transport imposé, et exigé sur l'heure, de l'énorme pierre par le jeune berger seul, sous peine d'être traité comme un insolent imposteur.

[15] Cet émouvant récit, d'ailleurs, comme l'ont dit les Bollandistes, et ensuite M. l'abbé Albanès (note K nº [63]) porte, comme nous l'avons dit, un caractère de simplicité fait pour inspirer confiance.

La fiction n'imite pas cela. Tout y est précis, et parfaitement lié ; le style clair, sobre, énergique, y correspond à la suite des idées, et l'intérêt y va croissant d'une manière naturelle jusqu'au dénouement du Benezet, tout à l'heure bafoué, méprisé, devient subitement l'objet d'une admiration unanime. Rien n'y sent l'illuminisme ni la rêverie, ni même l'enthousiasme.

Il n'est pas jusqu'aux propos sans dignité du prélat et du puissant viguier qui ne lui impriment un caractère de vérité suffisante, bien loin d'offrir un motif de rejet comme l'a prétendu, en 1708, un singulier et fantaisiste pseudonyme (note J ci-après.

La menace en apparence atroce de l'évêque, faite au *méchant* et dangereux *gladiateur* (de douze ans!) et la bouffonnerie continuée avec non moins de mauvais goût et de dureté par le magistrat, sont de ces choses qui ne s'inventent point [1], et dont la narration prouve ainsi la réalité, surtout si elles ont été suivies d'actes de repentir et de noble réparation.

C'est bien là au reste le langage tranchant et persiffleur d'hommes en hautes fonctions, bons peut-être de cœur (et qui bientôt le prouvent) mais qu'on dérange et qu'on importune incomparablement plus par des propositions d'œuvres de zèle et de bien public que par des sollicitations de faveurs personnelles. Il semble qu'au lieu de lire, on entend, on voit, on y est. Cette simplicité écarte tout soupçon de fraude, et même de ces créations vagues d'un conteur qui admire sa propre pensée.

[16] Mais ce transport d'une pierre énorme, ce tour de force, voilà ce qui étonne et offusque quelques écrivains modernes! A quoi bon ce grossier miracle et en quoi était-il nécessaire à Dieu pour prouver la mission de Benezet? Ne suffisait-il pas de ces miracles, de ces guérisons miraculeuses des aveugles et des sourds, opérés sous les yeux de tous, pour prouver, disent-ils, la vocation du Saint, l'incitation reçue de Dieu?

Une pareille question suppose évidemment qu'on regarde les guérisons des malades et d'infirmes comme ayant précédé l'acceptation, par les autorités de la ville, de la mission du saint constructeur.

Mais, au contraire, répétons-le, quelles que soient les portions de la charte avignonaise que l'on consente à conserver et à consulter, on devra conclure que les actes merveilleux de la charité de Benezet ont été postérieurs à cette acceptation, comme le pense, au reste, le critique de 1708.

En effet, d'après la première *partie* ou moitié de cette charte, supposée n'être pas repoussée en bloc, qui raconte l'empressement de Benezet à se présenter à l'Évêque, une heure ou deux seulement ont dû s'être écoulées depuis son entrée à Avignon jusqu'à son renvoi au magistrat : Ce n'est pas dans un pareil temps qu'il aurait pu exercer ses facultés de guérison, à supposer que l'humble enfant s'en fût déjà connu la puissance.

La seconde partie, l'enquête notariée (incipit notatio), si c'est la seule qu'on admette, fournit la même conséquence. Le premier témoin interrogé (Chautart),

[1] Pas plus que ne se sont inventés le reniement de saint Pierre et l'incrédulité de saint Thomas.



énonce qu'avant de rendre aux nombreux malades ou infirmes la vue, l'ouïe, la marche, la santé, le Saint leur disait « que la foi te sauve ». Cela montre bien qu'ils se présentaient tous à lui avec la confiance qu'inspire un thaumaturge, déjà reconnu tel par l'accomplissement d'une première et saisissante merveille ayant changé en admiration les rebuts dont tous les chroniqueurs (ch. III) disent qu'il fut d'abord abreuvé, au contraire de ce que prétend seul le bizarre critique de 1708.

[17] La nécessité d'un premier et très visible établissement de sa mission n'est-elle pas, d'ailleurs, de simple bon sens ?

Se figure-t-on un adolescent inconnu venant dire : La preuve que je suis appelé à *construire,* c'est que je sais *guérir;* donnez-moi l'occasion de le montrer?

Les moqueries n'eussent certainement point cessé à ce baroque et outrecuidant langage ; aucune bourse ne se fût déliée pour l'impossible construction ; aucun malade ou infirme ne se fût présenté pour faire la délicate épreuve de cet empyrique mystérieux, de ce chirurgien ambulant suspect (*pessimus gladiator*), de ce professeur de spécifiques secrets, ou, ce qui est pire, de paroles de cabale et de magie (*nuntius es antichristi,* comme dit le *burgensis* lyonnais).

Non, le modeste berger ne s'est pas attribué, ne s'est pas cru, de prime abord, la puissance de soulager les souffrances humaines.

S'il s'était ingéré d'en faire tout d'abord des actes non sollicités, le magistrat prévenu et dédaigneux n'y eut pas voulu croire, même accomplis ; il y aurait vu quelque connivence avec les prétendus malades ou quelque secousse morale, ou plutôt il leur eut refusé jusqu'à son attention, n'apercevant pas ce que cela pouvait avoir de commun avec l'œuvre proposée.

Il fallait quelque chose de plus éclatant à ses yeux comme à ceux d'une foule assemblée de gens de tout rang; et il fallait pour qu'on crût à une mission reçue du ciel, une merveille *commandée,* imposée comme épreuve, et non une merveille du choix de celui qui l'opérera.

Rien de plus naturel que ce don d'une pierre, ce commandement d'un miracle tout spécial, exercé sur la matière même de la construction gigantesque à élever, qui lui est intimé par le *præpositus* de la charte avignonaise ou par le *villicus civitatis* de la charte lyonnaise.

Benezet joyeux se garde bien d'y solliciter quelqu'adoucissement.

Ni nous non plus; car nous pensons en effet qu'aux yeux de qui ne rejette pas la possibilité du surnaturel, toute épreuve publique ordonnée, et n'excédant pas jusqu'au scandale des incrédules le maximum supposable des forces humaines, eut été insuffisante pour faire acclamer la mission divine de Benezet, enlever toutes les convictions, se concilier tous les concours humains, et faire affluer, à la fois, les riches dons dans ses mains, et, sur son passage, la multitude de ces êtres souffrants, dont déjà dix-huit furent soulagés le jour de l'arrivée du jeune homme dans la ville qu'il allait édifier et embellir par ses vertus et son dévoué labeur.

[18] En laissant donc en dehors de notre discussion ceux qui nient le surnaturel, ou les chrétiens qui n'y croient que pour les temps bibliques, on voit que l'admission, par les autres, de la deuxième partie, celle qui est notariée *(notatio)* du récit avignonais, entraîne forcément l'acquiescement à la première; celle-ci est comme un antécédent obligé de l'autre, en retranchant simplement, comme on a dit, la

mention de l'éclipse, entachée de l'erreur de date d'une année attribuable à ce que lors de sa transcription l'on s'est fié à des chroniques qui s'en trouvaient affectées [1].

[19] Quelques personnes, ainsi que nous le dirons ailleurs, ont prétendu que cette même première partie de la charte avignonaise n'a été composée que comme une *Leçon*. Nous venons de l'accorder, si, par Leçon (*Lectio*) on entend une chose, destinée à être lue soit publiquement au prône de quelques paroisses du pays, soit isolément sur des affiches ou dans les veillées des familles.

Mais c'est dans un autre sens que cela a été dit (fin de la note K). On a avancé que c'était une leçon d'office, œuvre d'un clerc quelconque, supposé subalterne et jeune, que l'on charge de la préparer dans les limites étroites de sa science et de sa critique, de manière seulement à satisfaire le populaire besoin de croire, et que ce clerc l'aurait rédigée, tant bien que mal, trois générations et plus après les évènements mentionnés : soit vers 1270 ou à l'époque que la forme des caractères fait juger être celle de son écriture sur le grand parchemin subsistant. On le voit, dit-on, par le paragraphe final *Audisti fratres*, etc., et il est, ajoute-t-on, d'autant plus probable que cette *historia* est une leçon, qu'elle entre presqu'entière dans l'office de saint Agricol.

Mais cette conclusion n'est nullement logique ; on en déduit, des mêmes prémices, une toute opposée : à savoir que *c'est de cette historia*, première partie de la charte, que les trois leçons anciennes de matines de saint Agricol ont été tirées.

Les dates en font foi, ce nous semble. On a bien pu sans doute, dès le milieu du XIIIe siècle, pendant les messes dites dans la chapelle de saint Nicolas, où gisait sur le pont le précieux corps de saint Benezet, et avant toute déclaration régulière de sa sainteté, faire une mention de lui, par exemple dans la *collecte*, oraison qui s'adresse à Dieu et non au Saint dont on rappelle les mérites ; mais, quant aux leçons, elles appartiennent à *Matines ;* elles supposent un office complet et approuvé. Or aucun pareil office n'a été établi et mis au bréviaire avant l'an 1331, où fut décidée la réunion de la chapelle du pont à la Collégiale de Saint-Agricol

[1] Quelques écrivains regardent comme typique la coïncidence du jour de l'époque avec celui de la vocation du saint, ce qui (n° [5]) les range forcément au nombre de ceux qui placent en 1178 son arrivée à Avignon. Ils s'appuient ordinairement sur ce fait de la prédication de l'Évêque au moment où le jeune berger vint le trouver. Ce ne pouvait, pensent-ils, être un dimanche, car si le saint était parti de son pays la veille ou l'avant-veille en marchant d'une manière hâtée mais non miraculeuse, il aurait été en route à l'heure de la messe dominicale, ce qui n'est pas supposable ; et si au contraire le trajet avec son guide céleste s'était surnaturellement accompli entre midi et trois heures (charte lyonnaise) il aurait donc gardé les brebis dans les pâturages un dimanche, ce qui ne peut non plus être supposé de sa part.

Les partisans de cette coïncidence disent donc qu'elle n'est explicable qu'en admettant que l'évêque prêchait extraordinairement son peuple pour le rassurer de l'effroi causé par l'obscurcissement du soleil, regardé comme un signe avant-coureur de la fin du monde.

Mais le père Th. Raynaud (voir note J, n° [38]) qui, le premier, a parlé de ce motif possible de la prédication de l'évêque Pons, a eu soin d'ajouter que ce pouvait être aussi, simplement, le jour d'une fête ; et les Bollandistes, après avoir répondu (note I de leur article du 14 avril des *Acta sanctorum*) qu'il est inouï que les évêques aient convoqué une assemblée à des prières à l'occasion d'un pareil évènement qu'ils savent être purement naturel, ajoutent que le sermon avait été plus probablement prononcé à l'occasion de quelque fête ; or, le 14 septembre, il y a une fête à dévotion toute trouvée ; c'est, comme l'avaient déjà remarqué trois des chroniqueurs contemporains (chap. III et note B), celle de l'Exaltation de la sainte Croix, fête instituée, ainsi qu'on sait, comme anniversaire du jour où la plus précieuse des reliques, qui avait été ravie par les Perses, en 612, fut restituée à la chrétienté, en 629, à Jérusalem.

Aucune raison, tirée d'une considération de ce genre, n'existe donc pour placer en 1178, au lieu de 1177, la vocation du saint et son arrivée à Avignon.



par le Pape Jean XXII qui fut alors, comme nous avons dit ch. VI, le véritable auteur de la déclaration de sainteté de Benezet.

Les leçons de l'office, œuvre non légère mais sérieusement examinée, sont donc postérieures de plus d'un demi-siècle non seulement à la rédaction de l'*historia*, ou première partie de la charte avignonaise, qui peut, comme nous avons dit avec les Bollandistes, avoir été faite dès la fin du XII[e] siècle, mais même à son écriture après le milieu du XIII[e] siècle, sur le parchemin conservé.

On ne peut point, ainsi, pour infirmer cet écrit, exciper de l'opinion au moins fort étonnante de Haitze appelé Magne Agricol, à laquelle s'est rangé, *tout en la trouvant sans aucun fondement,* l'évêque intrus Grégoire (V. note K, n° [54]) : « que les clercs chargés ordinairement de rédiger les leçons sont de jeunes moines » de peu ou point de réflexion ; opinion singulière à laquelle l'on conclut, comme nous venons de dire, par une négation et un rejet d'un récit aussi respecté.

[20] Parlons de la version provençale de la même charte avignonaise. Elle a été aussi écrite sur un grand parchemin, mais qui ne se retrouve plus, et n'a même pas été vu par les historiens du XVII[e] siècle (H. de Suarès, Nouguier, R. de Cambis [V. note J]). Mais la copie figure, comme celle du texte latin, parmi les pièces du procès du Rhône de 1500 (ch. III) dont les archives d'Avignon possèdent des transcriptions du XVIII[e] siècle, non moins sûres. C'est la transcription provençale se trouvant au deuxième volume du recueil des documents de ce fameux procès, folios 316 à 320, que M. Lefort a publiée en 1878, après qu'elle a été collationnée « mot par mot, lettre par lettre » par le savant M. Achard, archiviste du département de Vaucluse, et c'est celle que nous avons donnée ci-dessus, en regard du texte latin.

Elle est précédée, dans ce même volume manuscrit, par un alinéa latin que nous croyons pouvoir être traduit ainsi : « Et le même *De Pierre* ès-noms, fit « mentionner aussi, et requit que par nous notaires et commissaires fussent « extraites deux pièces (instrumenta) en parchemin, l'une en langue vulgaire, « l'autre en latin contenant la première fondation du pont dont il a été parlé « ci-dessus, que Dieu a faite par les mains de saint Benezet, pasteur de brebis « ainsi que cela s'y lit ; puis qu'à l'instant nous avons extraite conformément à « cette réquisition ; et la pièce écrite en langue vulgaire commence ainsi : ... »

Mais laquelle de ces deux versions (latine et provençale) est antérieure à l'autre ?

Raynaud d'abord (note J ci-après) puis Nouguier et la plupart des autres historiens du XVII[e] siècle et depuis, y compris les Bollandistes, on présumé que c'était la version provençale, sans en donner de raison [1].

Ce peut être vrai pour des notes primitivement prises et déjà lues publiquement à la fin du XII[e] siècle. Mais il en est autrement de la charte elle-même telle que nous la connaissons, ou des rédactions soignées dont elle a été la transcription faite plus tard, comme nous avons dit, sur les grands parchemins dont un existe encore. L'antériorité du texte latin, et sa traduction en provençal pour obtenir l'autre, se trouvent tranchées, comme l'ont observé M. Albanès et M. Lefort (note K) d'accord sur ce point, par l'alinéa supplémentaire qu'on lit (V. ci-dessus) à la fin

[1] On lit en effet à la p. 48 du *S. I. Benedictus*, du P. Théophile Raynaud, cité note J, n[os] [39 et 40] : *Vernaculo idiomati, id est cossetanico, cujus tunc in urbe usus erat, tum latino.*

du texte provençal, et qui doit être ainsi traduit, car comme le mot *transcrit,* de la fin, ne peut évidemment signifier que transcription ou copie, le mot différent *translate*, ne peut signifier, à la seconde phrase, ainsi qu'à la première, que *traduction.*

« Ceci est la traduction de la vie de saint Benezet, et la traduction fut faite à « la demande de Frère Raymond Penhère, frère et donnat de l'œuvre du pont de « saint Benezet ; et nous, Recteurs du dit pont pour plus grande certitude, avons « fait poser sur la transcription le sceau du dit pont. »

D'après cela, *La Vie de saint Benezet* était déjà écrite dans une autre langue, le latin, et on voit que la pièce provençale n'en est qu'une traduction.

C'est ce qu'avait déjà compris, au XVIIIe siècle, le marquis de Cambis Velleron [1], que M. Albanès cite avec éloge.

[21] Maintenant, à quelle époque cette traduction de la charte avignonaise, du latin en langue vulgaire du pays, a-t-elle été faite?

Faute de pouvoir connaître à quelle époque vécut ce frère Raymond Penhère (Ponsère ou Ponseron suivant d'autres), l'auteur de l'*Examen historique et critique de la légende de saint Benezet*, M. Lefort, déjà cité, croit qu'elle n'a été faite que vers 1350 au plus tôt.

Il se fonde sur ce que le frère ainsi nommé, s'intitule *donnàt* du pont, et sur ce que le sceau de l'œuvre du pont fut apposé par les *Recteurs,* d'où il conclut que la traduction a dû n'être opérée que lorsque le soin et l'administration de l'entretien du pont d'Avignon étaient déjà passés dans des mains laïques ; et que par conséquent la pièce doit être postérieure à l'année 1331 qui fut celle où l'ordre religieux créé ou renouvelé par saint Benezet cessa d'en être chargé (V. ch. III).

Mais cette conclusion n'est pas rigoureuse, car : 1° les religieux, simples donnats avant d'avoir fait le triple vœu (même ch. III, n° 16) ont très bien pu continuer d'en prendre le titre, en y joignant celui de Frère ; 2° les recteurs dont il est question à ce même alinéa ajouté à la traduction provençale, ne font que certifier par leur sceau, *l'exactitude de la copie* (lo transcrit) d'une traduction qui pouvait avoir été opérée fort longtemps avant.

Rien n'empêche donc d'admettre (ce qui, comme on verra note K, n'est pas sans importance) que la version provençale a été faite fort peu de temps après la rédaction du texte latin, ainsi que l'a pensé l'historien avignonais Cambis Velleron, cité tout à l'heure, et comme le soutient aussi l'abbé Albanès.

Ce dernier auteur (note K n° [63]) cite, en preuve « l'archaïsme de ce langage méridional, qui trahit une époque fort reculée » ; car « beaucoup de mots sont entièrement latins, et n'ont pas encore reçu les inflexions qu'ils prirent dans le *roman* provençal » ; tels sont les mots : *bene, Deus, diabolus, juseus,* etc., qui

[1] Cet érudit qui a vécu de 1693 à 1772, a laissé des *Annales de la ville d'Avignon*, ville fondée trois siècles avant l'ère chrétienne, en cinq volumes petit in-folio, restés manuscrits et donnés en 1837 à la bibliothèque *Requien* du musée de la ville. On lit à la p. 35 du *Catalogue raisonné* de ses manuscrits : « Ces actes (de saint Benezet) furent d'abord rédigés en latin, et traduits ensuite en langue provençale, peu de temps après sa mort, arrivée le 14 avril 1184. »

Ce François-Louis-Dominique de Cambis était petit-fils, par son père Louis-Joseph de François de Cambis Velleron, premier consul d'Avignon, à l'exhortation duquel le célestin Seystres des Préaux publia en 1675 une *Vie de saint Benoît, vulgairement saint Benezet* (note J, n° [45]) et, par sa mère, il l'était du frère de François, savoir Richard-Joseph de Cambis qui avait publié en 1674 (même note J, n° [44]) : *La vie et les miracles de saint Benezet*, vu le mariage du fils (Joseph) et de la fille (Angélique) des deux frères.



n'étaient plus en usage en Provence chez le peuple à la fin du XIV[e] siècle ; à quoi l'on peut ajouter, ce nous semble, une autre raison, tirée de ce que quelques mots de la version provençale servent à fixer le sens très probable des mots qui se trouvent en regard dans la version latine (notamment aux 10°, 11°, 14°, comme on a vu).

Des traductions avaient donc dû être conservées quand le texte provençal fut écrit tel que nous l'avons, et on peut dire que beaucoup de parties correspondantes des deux textes ont dû être rédigées presque contemporainement.

La version provençale donnée ci-dessus aux n° (1) et (2) de la présente note, nous paraît donc avoir été écrite fort peu après le texte latin, soit au plus tard en 1280.

NOTE E

TEXTE LATIN DE LA CHARTE LYONNAISE

DONT LE CHAPITRE V A DONNÉ LA DÉFINITION, AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE ET UN COMMENTAIRE

[22] Sanctissimis in Christo patribus Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, prioribus, decanis, presbyteris, ceterisque sancte Matris ecclesie rectoribus, et omnibus Dei fidelibus at quos littere iste pervenerint, fratres pontem super Rodanum Dei revelatione inceptum peragentes, salutem in vero salutari. Suscitavit Deus novum quoddam temporibus nostris et admirabile qui per humiles personas et pueros magna facit quando vult, et per infima mundi difficilia queque consumát. Ut enim accepimus et ex testimonio plusquam mille bonorum hominum dicentium se vidisse et scire de quibus sumus locuturi, credimus quod puer quidam Benedictus nomine, divina ammonitione onus importabile et humanis viribus impar aggressus est, quod ex magna parte completum est. A seculis enim est inauditum ut aliquis supra Rodanum pontem inciperet. Ne igitur nobis videatur contrarium illud quod scriptum est in divinis voluminibus : reus ascribitur qui non vult gratis impertiri quod gratis studuit accipere, hac igitur carta presenti notificare vobis dignum duximus quæ novimus et nos [1].

Ad nostrum ergo propositum redeamus.

Erat apud Almillat puer nondum duodennis nomine Benedictus qui matris sue oves non longe ab urbe solus custodiens, audivit vocem dicentem sibi : Ave. Perturbatus vero puer audita voce, neminemque videns, cum lacrimis aiebat : Quis es, Domine, qui loqueris mihi. Et vox ad eum : Noli timere, sed crede et fac. Potens enim sum quod tibi dixero per te adimplere.

Vade et fac pontem super Rodanum, et pro certo habeas quodcumque opus incipies, ipse Deus [2] perficiet.

Qui cum audisset et crederet, soli Deo oves matris sue commendans, nesciens quo pergeret abibat. Et ecce illi abeunti, venit quidam in obviam ei, formam habens peregrini. Qui dixit puero : Ave. Scio quo vadis, et ducam te ad locum. Puer vero secutus est eum preambulum. Tandem pervenit ad locum, ita ut nec

[1] Nous avons, sur le conseil de M. Deloye (voir chap. v, fin de la note du n° 21), supprimé la virgule qu'offre le manuscrit après *scriptum est*, et remplacé par une virgule le point qui est entre *accipere* et *hac*. La phrase est inintelligible si l'on ne fait pas ces deux rectifications de ponctuation et si l'on ne suppose pas entre *voluminibus* et *reus* quelque chose comme nos *deux points* ou comme *scilicet*.

[2] Le manuscrit met bien *Deus* et non *Dominus*, comme l'a écrit Baluze.

cibi aliquid nec potus accipit in via, nec pernoctavit, sed die uno unaque hora, acta vero [1] usque ad sextam ductus est iter trium dierum de Almillat usque ad Avenionem.

Tunc dixit puero ductor ejus : Videsne locum istum ? Cui puer : Video. Tunc [2] ille ad puerum ostendens manierem pontis faciendi, aït : Hic fiet pons. Et [3] osculatus est eum dansque ei benedictionem, evanuit ab oculis ejus. Puer vero amisso ductore perterritus, post longam esitationem civitatem tamen intravit. Et invento mimo in foro canente, coram populi multitudine mensam carnificis ascendit, et exclamavit dicens : Tacete. Et cunctis præ ammiratione tacentibus, dixit : Missus sum ad pontem faciendum super Rodanum. Cui omnis multitudo : Ubi dimisisti antichristum ? Ejus enim nuntius es. Sed et alii quibus impossibile videbatur, mentionem de Augusto et Julio et Octaviano et Karolo magno imperatoribus facientes, post multa improperia totunderunt eum et extra civitatem ejecerunt. Post spacium vero trium septimanarum ammonitu angeli Domini nostri Jesu Christi rediit in predictam civitatem et invenit quemdam burgensem, villicum scilicet civitatis, ante suam januam cum vicinis ascultantibus eum loquentem et dicentem : Ecce puer, video. Et puer exclamans aït : Qui admiramini ? Nuncius Christi ego sum. Pro Christi amore date mihi aliquid ad opus pontis. Cui villicus : facies, inquit, pontem lapideum ? Cui puer : faciam. Ad quem villicus : dabo tibi utique lapidem illum ante fores meas in platea sub ulmo jacentem. Sic respondit burgensis derisorie ad puerum. Erat enim lapis ille mire magnitudinis, scilicet tredecim pedum longitudinis et septem latitudinis. Et puer in Deum confidens, venit ad lapidem, super signum crucis imponens, flexit genibus oravit dicens : Domine adjuva me. Oratione facta, et appositis manibus, evulsus est lapis a loco proprio, ipsoque impellente ductus est ad ripam. Et videntes, crediderunt. Et his aliis pluribus miraculis inceptus est pons, et ex magna parte completus. Fundavit etenim predictus puer ad pedem predicti pontis hospitale quoddam, scilicet recreationem peregrinorum ibi transeuntium. Quibus fessis sua causa itineris vel aliqua infirmitate pregravatis in predicto hospitali hospitalitas et quod eis necesse fuerit impenditur.

Predictus vero puer post primam institutionem predicti operis, cum Papa loqui desiderans, Romam petiit, et ejus consiliis acquiescens, litteras vere sigillatas ad utilitatem benefactorum [4] divini operis ab ipso Pontifice Summo recepit.

Suo autem in reditu [5] audiens et intelligens quod multi quamplures ad Lugdunum Rodanum transeuntes ferocitate ipsius aque predicte periclitarentur, venit in civitatem.

Considerans enim locum in arcto situm periculoso de assensu ipsius [6] Lugdu-

[1] On ne voit pas pourquoi Baluze, ou l'auteur des *Analecta* (voir même note du n° 21, chap. v) a mis ici : (nempe ?) pourquoi *horâ*, pourquoi *a tertiâ*, pourquoi à la ligne suivante *Almillac* au lieu de *Almillat*, là où le manuscrit met simplement *hora, acta, Almillat*. On voit encore moins pourquoi Paradin (voyez note J) mit : *depuis Sexte jusqu'à None*.

[2] *Tunc*, et non pas *Quem*, qu'on lit dans les *Analecta*,

[3] *Et*, et non pas *quis*.

[4] Et non pas *beneficiorum*, comme dans la copie de Baluze et l'article des *Analecta*.

[5] Et non pas *redditu*, qui, dans le latin de l'époque, voulait dire *restitution*,

[6] Sur le parchemin, on lit : *pius*. En regardant dans un pli qui se trouve à cet endroit on trouve un *i* qui complète *ipsius :* c'est donc ce dernier mot qu'il faut lire, et non celui *prima*, qu'on lit dans la copie de Baluze, et peut-être d'autres auteurs, ce qui fut peut-être cause qu'on a regardé quelquefois Lyon comme ayant plusieurs évêchés à cette époque.

nensis ecclesie, archiepiscopi et totius provincie pontem simili modo cum quodam hospitali, quod erat et est et erit necessarium peregrinantibus Hierosolimam, Dei scilicet fidelibus, incepit, et antequam moreretur ex magna parte complevit.

Hec autem sunt beneficia que ab orthodoxis sancte Matris ecclesie rectoribus prefacto ponti eleemosinas suas mittendibus largiruntur.

Dominus Papa eleemosinam istam omnibus largientibus in remissionem omnium peccatorum injungit et omnium peregrinatiorum et oratiorum sancte Romane Ecclesie participationem eis concedit et unum annum et XL dies de injunctis penitentiis misericorditer relaxat.

Gregorius [1] Papa, predecessor istius XL dies. . . . .

Dominus Lugdunensis archiepiscopus XL dies, peccata oblita, vota fracta, si ad ea redierint, offensas patrum et matrum sine manuum injectione, et omnibus sacerdotibus et clericis qui istud negotium fideliter procuraverint et eleemosinas suas transmiserint quicquid in divinis horis per negligentiam omiserint totum misericorditer relaxat.

Dominus vero Remensis archiepiscopis, Biturensis, Turonensis, Burdegalensis, Rhotomagensis, Senonensis, Viennensis, Arelatensis, cum multis subditis sibi Episcopis de injuncta penitentia benefactoribus predicti operis sive confratribus duo millia et septengentos et sexagenta et novem [2], dies misericorditer relexant. Abbas vero Clugniacensis et Cistercensis et Premontratensis et case Dei [3] et sancti Michaelis de Clusa et Carthusienses fratres, et magister sancte domus hospitalis hierosolimitane, et [4] predicti operis pontis sacerdotes et fratres in omnibus eleemosinis, jejuniis, vigiliis, missis, et orationibus que in monasteriis et in omnibus suffraganeis ecclesiis et domibus eorum fiunt vel in perpetuum fieri debent tam in capite quam in membris concedunt esse participes et consortes.

Datum in concilio generali celebrato apud Lugdunum pontificatus domini Innocentii papæ quarti anno secundo [5].

[1] Il s'agit de Grégoire IX, exalté en 1227, mort en 1241.
[2] En tout, 2,769 jours.
[3] La Chaise-Dieu.
[4] *Et*, et non pas *etc.*
[5] Voir ch. v, nº 24, et le *fac-simile* à la fin du volume.

NOTE F

INDULGENCES ET AUTRES FAVEURS SPIRITUELLES

ACCORDÉES AUX BIENFAITEURS DE L'ŒUVRE DE L'ENTRETIEN DU PONT D'AVIGNON ET DE SON HOPITAL

[23] Déjà, comme on a vu (note E) par la dernière partie de la charte lyonnaise, écrite en 1245, de nombreux et riches bénéfices spirituels, tirés du trésor de l'Église, avaient été accordés par Innocent IV, par son prédécesseur Grégoire IX, par dix archevêques et les évêques leurs suffragants, à tous les fidèles qui donnaient des aumônes pour le pont d'Avignon et son hôpital; à quoi de nombreux abbés et supérieurs d'ordres, avec leurs religieux, ajoutaient le don d'une participation aux veilles, prières, jeûnes, aumônes, messes qui se feraient ou se diraient à perpétuité dans leurs monastères et autres maisons.

Le P. Théophile Raynaud, qui a écrit en 1643 à Avignon son *sanctus Benedictus pastor et pontifex* (note J ci-après, n° [38]) y a trouvé dans les archives publiques (*in tabulario comitii*), comme nous avons déjà dit ch. VI, n° 38, un tableau (*Syllabus*) qu'il a fidèlement transcrit et qui constate les mêmes dons spirituels, mais de la part d'autres papes aussi, depuis Innocent IV jusqu'à Jean XXII inclus; ce qui prouve que ce tableau, qui se lisait encore en 1790 dans les salles et l'église de l'hôpital du pont, et qui est cité par les Bollandistes, (à leur *Annotatio*, t. V, note J, ci-après n° [46]) date de 1331 ou de quelqu'année postérieure.

Les divers auteurs qui l'ont rapporté, l'ont puisé dans Raynaud, qui remarque (article ou *punctum* XVI de son livre de 1543) qu'il se compose de deux parties : 1° les indulgences; 2° l'association, aussi accordée aux mérites des prières et autres œuvres des assemblées de religieux (*cooptationes ad sacros religiosorum cœtus*).

En voici le texte latin, et une traduction en regard. On n'a plus, comme nous avons dit ailleurs, les Bulles, etc. ayant opéré les concessions qu'il constate.

Hæ sunt indulgentiæ concessæ a domino Papa benefactoribus pontis Avenionis et hospitalis :	Voici les indulgences accordées par le Souverain-Pontife aux bienfaiteurs du pont d'Avignon et de son hospice :
Dominus Papa Innocentius IV[1] et D. Papa Alexander IV, unum annum et	N. S. P. le Pape Innocent IV[1], et N. S. P. le Pape Alexandre IV, un an

[1] Les chiffres romains distinguant les Souverains Pontifes du même nom ne sont pas donnés au tableau qu'on trouve dans le livre de Raynaud. On y a facilement suppléé.

XL dies; D. Papa Nicolaus III, de duobus privilegiis, duos annos et LXXX dies [1]; D. Papa Clemens IV, de duobus privilegiis, duos annos et LXXX dies; D. Papa Bonifacius VIII unum annum XL dies; D. Papa Urbanus IV, unum annum et LX dies [2]; D. Papa Clemens IV, XL dies.

Deinde, duodecim cardinales, unusquisque XL dies, singulis diebus, misericorditer relaxarunt. Item peccata veniala et oblita, offensiones patrum et matrum, sine manuum injectione, relaxarunt.

Item de retentionibus votorum, excepto voto Jerosolymitano, et Religionis et Castitatis. Item transgressiones juramentorum et invasiones festarum relaxarunt. Item quidquid de injunctis pœnitentiis per impotentiam nequiverunt, relaxarunt.

Item sacerdotibus et clericis, qui istud negotium bene et fideliter tractaverunt, quidquid in divinis officiis omiserunt, est remissum a Domino Papa et penitentias male factas. Item illi qui jejunare non poterunt.

Item dominus Archiepiscopus Acquinsis, cum suis suffraganeis, ducentum dies. D. Archiepiscopus Arelatensis cum suis suffraganeis, ducentum dies. D. Archiepiscopus Ebredunensis cum suis suffraganeis, ducentum dies. D. Arch. Narbonensis cum suis suffraganeis, ducentum dies similiter omnibus remittit.

et 40 jours; N. S. P. le Pape Nicolas III a accordé, en deux privilèges, deux années et 80 jours [1]; N. S. P. le Pape Clément IV, en deux privilèges, deux ans et deux quarantaines (80 jours); N. S. P. le Pape Boniface VIII, un an et 40 jours; N. S. P. le Pape Urbain IV, un an et 60 jours [2]; N. S. P. le Pape Clément IV, 40 jours.

De plus, douze cardinaux ont accordé chacun quarante jours d'indulgence, pour tous les jours de l'année. Il y a aussi rémission des péchés véniels et des fautes oubliées, et des offenses envers les pères et mères, pourvu qu'on n'ait pas porté la main sur eux.

Sont accordées aussi des indulgences pour le non accomplissement des vœux, sauf le vœu du pèlerinage à Jérusalem, celui d'entrer en religion, et celui de chasteté. Est encore accordée l'indulgence pour la transgression des serments et la violation des fêtes. Est accordée aussi la remise des pénitences imposées qu'on est dans l'impuissance d'accomplir.

De plus N. S. P. le Pape accorde la rémission de toutes les omissions qu'ils pourront avoir faites dans les offices divins aux prêtres et aux clercs qui auront bien et fidèlement traité cette œuvre. Même indulgence pour les pénitences mal faites et aussi pour ceux qui n'auront pu jeûner.

Mgr l'Archevêque d'Aix, avec ses suffragants, a accordé deux cents jours. Mgr l'Archevêque d'Arles, avec ses suffragants, deux cents jours. Mgr l'Archevêque d'Embrun, avec ses suffragants, deux cents jours. Mgr l'Archevêque de Narbonne, avec ses suffragants, a aussi accordé à son tour deux cents jours.

[1] M. l'abbé Albanès (V. note K, n° [63]), pense qu'au lieu de Nicolas III (1277-1280), ce peut être Nicolas IV (1288-1292), ou même l'un et l'autre, puisqu'il est question de deux privilèges faisant ensemble deux ans et quatre-vingts jours, et qu'un seul de leurs deux courts pontificats semble n'avoir pas suffi pour la concession de deux indulgences pareilles.

[2] M. Albanès remarque que le pape Urbain IV aurait dû être mis avant Clément IV.

Item abbas Cluniacensis, abbas Cisterciencis, abbas Pramonstratensis, abbas sancti Andreæ, abbas sancti Victorii. abbas Gressa, abbas S. Egidii, abbas Montis majoris;

L'abbé de Cluny, l'abbé de Citeaux, l'abbé de Prémontré, l'abbé de Saint-André (de Villeneuve), l'abbé de Saint-Victor (de Marseille), l'abbé de Grasse, l'abbé de Saint-Gilles, l'abbé de Montmajour;

Prior Carthusianensis, hospitale sancti Joannis Jerosolymitani, Fratres minores et predicatores; et omnes transeuntes per dictum pontem, omnium bonorum quæ fiunt et fient, tanquam in membris, omnibus benefactoribus dicti pontis faciunt participes et confortes.

Le prieur de la Grande-Chartreuse, le grand-maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Frères-Mineurs, les Frères-Prêcheurs, et tous les religieux qui passent sur le pont d'Avignon, rendent les bienfaiteurs de ce pont participants de tous les biens qui se font et se feront dans leurs ordres comme si ces bienfaiteurs en étaient membres.

Summa omnium Indulgentiarum a Summis Pontificibus XLI quarantena, pro qualibet eleemosina.

Total des indulgences accordées par les Souverains-Pontifes, quarante une quarantaine de jours par chaque aumône.

Summa missarum decem millia et amplius.

Le total des messes (aux mérites desquelles les mêmes aumônes font participer) est de dix mille et au-delà.

La somma del perdon es per tota la semana qui chascun jorn dona almona LXXVII ans et XXV jorns. La somma per tot lo mes, es, qui chascun jorn dara almona CCCVIII *ans et* C *jornz. La somma del perdon per tot l'an, es, qui chascun jorn fara almona* MMMVIIC *et* XIIII *ans et* XVI *jornz. Et aquest perdon conferms dñus papa Johan* XXII.

La somme du pardon pour celui qui donne une aumône tous les jours et, pour chaque semaine, de soixante-dix-sept ans et vingt-cinq jours; pour chaque mois, elle est ainsi de 308 ans et 100 jours, et pour toute l'année, à la même condition, elle s'élève à 3,714 ans et 16 jours. Le Pape Jean XXII a confirmé toutes ces indulgences et ces pardons.

NOTE G

OFFICE ANCIEN DE SAINT BENEZET

ÉTABLI A AVIGNON EN 1331 DANS LA SEULE ÉGLISE DE SAINT-AGRICOL ET EN 1737 DANS TOUT LE DIOCÈSE DE VIVIERS

[24] L'église de Saint-Agricol d'Avignon (voir fin du volume, le plan de cette ville) dédiée aussi à saint Magne [1] a été primitivement servie par des moines de l'ordre de saint Benoît que l'évêque Foulques avait, vers 835, fait venir du célèbre monastère de Lérins. Elle était, depuis, simplement curiale. Mais, en 1331, lorsque l'association des Frères constructeurs du pont de saint Benezet se dissolvit (chap. III, nº 17), le pape Jean XXII, qui avait été évêque d'Avignon, et qui déjà y avait son siège sans être encore possesseur du territoire, éleva cette église au rang de collégiale, et unit à son riche chapitre la chapelle du pont, ainsi que la petite église de son hôpital, pour assurer la continuation de leur gestion et de leur entretien. La Bulle a été, sous le nº 947 (dit R. de Cambis, voir note J, nº [44]) longtemps conservée dans les archives de l'archevêché d'Avignon où elle se retrouverait peut-être.

[25] C'est alors que fut composé et mis au bréviaire de cette paroisse, par ordre du même Jean XXII, l'office dont nous allons transcrire les leçons et oraisons.

Ce même office ancien de saint Benezet fut établi pour tout le *diocèse de Viviers*, en 1737, à l'occasion d'une nouvelle édition de son *Sanctorale*, fait par l'évêque d'alors, Mgr de Villeneuve, dont l'ordonnance, rendue en son synode, porte : *Sanctorale... auctum officiis quorumdam sanctorum qui diæcesim laboribus apostolicis, sanctitate vitæ, vel etiam ortu suo illustraverunt ;* phrase dont les quatre avant derniers mots visent évidemment le saint berger constructeur.

L'évêché de Viviers (voir note L) se glorifie donc d'avoir, le premier et cent dix-

[1] Saint Magne et saint Agricol qui fut son fils et qui lui succéda, ont été deux évêques d'Avignon au VIIe siècle. Le fils fut choisi pour premier patron d'Avignon, conformément à une bulle d'Urbain VIII (1623-1644) ; ils ne sont ni l'un ni l'autre inscrits à aucun catalogue des saints ; mais les Bollandistes parlent d'eux au troisième volume d'août et au premier volume de septembre, et leurs fêtes, à Avignon, sont respectivement le 19 août et le 2 septembre. Le père et le fils reposent sous le même autel dans l'église de Saint-Agricol.

Le second patron d'Avignon est le bienheureux Pierre de Luxembourg, mort en 1387, dont nous parlerons à la note N.

Saint Benezet a été pris pour le troisième patron de la ville, spontanément comme celui-ci, ou sans délibération et par acclamation ou une sorte de possession de fait.



huit ans avant celui d'Avignon (voir note H), rendu *diocésain* le culte de saint Benezet [1].

Déjà ce même office était célébré, commune de Burzet, tout au moins en 1728, dans la chapelle alors construite au Villard (voir note L), lieu de naissance présumé de Benezet.

[26] Die decima quarta aprilis.

Sancti Benedicti de Ponte, confessoris.

In I et II vesperis.

Antiphona Magnificat : O quam Benedicti (comme à l'office nouveau. V. note H).

Oremus. Omnipotens sempiterne Deus, qui miro divi Benedicti merito factoque, sidereo pontis hujus stemmate urbem Avinionem perlustrare voluisti; quique cæcis visum, surdis auditum, claudis gressum nonnullisque languidis sospitatem ejus precibus adesse jussisti [2]; concede propitius ut omnes qui poscunt juvamina, salute corporea fruantur, et ad regna æterna pervenire mereantur. Per Dominum N. J. C...

A MATINES [3]

LECTIO QUARTA

Anno gratiæ millesimo centesimo septuagesimo [4] die quâ sol eclipsin passus est, quidam puer, Benedictus nomine, oves patris sui [5] pascebat, cui apparens Jesus Christus Mariæ filius, loqui dignatus est dicens : Benedicti, fili mi, audi vocem Jesu Christi. — Qui es, Domine, qui mihi loqueris? Vocem quidem audio sed te videre nequeo. — Audi me, Benedicte, et noli expavescere. Ego sum Jesus Christus qui solo verbo creavi cœlum et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt. — Domine, quid me vis facere ? — Volo ut dimittes oves tuas; quia facturus es mihi pontem super fluvium Rhodani. — Domine, Rhodanum nescio, et oves patris mei relinquere non audeo. — Nonne dixi tibi ut crederes? Veni, quia ego faciam regi oves tuas; et dabo tibi ducem usque ad Rhodanum. — Domine nihil habeo nisi tres obolos, et quomodo potero facere pontem super Rhodanum? Sed abiit Benedictus sub obedientiam Jesu Christi quem non visu sed auditu noverat. Obviusque fuit ei

[1] Nous devons ces détails à l'obligeance et aux recherches érudites de M. Rouchier, chanoine de Viviers, à qui nous avions été adressé comme au plus capable de nous les fournir, par M. Paul d'Albigny, secrétaire de la Société littéraire et scientifique du département de l'Ardèche.

[2] Cette oraison de vêpres ou cette collecte de la messe, dont les deux premières phrases ont été abrégées dans l'office nouveau (note H), est tiré de l'*Annotatum* S de l'article des Bollandistes, XIV avril (note J, n° [46]).

[3] L'édition du bréviaire de Saint-Agricol, dont ces trois leçons de l'office ancien de saint Benezet ont été tirées, est celle qui a paru en 1608, chez Bramereau. Nous en devons la copie faite d'après un exemplaire *peau de velin* in-8° (p. 99 à 103), à l'obligeance de M. Deloye, le savant conservateur du riche musée appelé Calvet, du nom du docteur Esprit Calvet, qui l'a fondé au commencement de ce siècle.

[4] Omission du mot *septimo*.

[5] Erreur de copie ou d'impression sans doute, car il y a *matris suæ* sur la charte (note D), dont ces leçons ont été tirées. Et quant à la mention de l'éclipse, nous avons (même note D, n°s 11 et 12), signalé et expliqué l'erreur, non reproduite à l'office nouveau (note H), consistant dans le fait de l'avoir mentionnée, cette éclipse, comme coïncidant avec la vocation du Saint (1177) tandis que, n'étant apparue que l'année suivante (1178), elle n'a pu coïncider qu'avec le temps où les travaux du pont commencèrent à être visibles hors de l'eau.



angelus in specie peregrini, baculum et peram deferens, qui dixit ei : veni post me securus, et ego perducam te ad locum ubi facturus es pontem Domino meo Jesu Christo.

Tu autem, Domine, miserere nobis. — ℟. Deo gratias.

LECTIO QUINTA

Cumque pervenisset ad ripam fluvii, vidensque Benedictus fluvii magnitudinem, expavit, dicens se nullo modo ibi pontem facere posse. Cui angelus : noli timere, quia spiritus sanctus est in te ; ecce navem quâ transiturus es, proficiscere igitur Avenionem, et ostende te Episcopo et populo ejus ; et his dictis evanuit angelus.

Tunc perrexit Benedictus ad navem, deprecatusque est nautam ut amore Dei, et beatæ Virginis Mariæ ipsum trans flumen navigio deportaret. Cui nauta, qui judæus erat : Si vis transire, dabis mihi tres nummos ; quem Benedictus iterum rogavit ut eum amore Dei et beatæ Mariæ Virginis transmearet. Cui judæus : De Maria cujus amore me requiris, nulla est mihi cura, malo tres nummos quam amorem tuæ Mariæ. Audiens hæc Benedictus dedit tres obolos quos habebat. Videns autem Judæus se non plus posse extorquere, iis acceptis eum transtulit. Benedictus vero Avenionem ingressus, invenit Episcopum populo predicantem, quem voce magna interrumpens, ait : Audite omnes et intelligite : Dominus me ad hanc civitatem misit ut faciam ei pontem super Rhodanum.

Quem intuens Episcopus, et ejus personam considerans, derisoriè misit eum ad præpositum civitatis, qui erat vir terribilis, ut examinaret eum [1]. Quem videns Benedictus humiliter allocutus est dicens : Dominus Jesus Christus misit me ad civitatem, ut faciam ei pontem super Rhodanum.

Tu autem, Domine, miserere nobis. — ℟. Deo gratias.

LECTIO SEXTA

Cui præpositus dixit : Tu cùm sis vilis persona, nihilque possidens, dicis te pontem esse facturum, quem majores nostri facere non præsumpserunt ; neque mirum tamen, quia scio pontem debere fieri ex lapidibus, dabo tibi unum lapidem quem habeo in palatio meo et si possis eum movere et portare, credam te pontem facere posse.

Benedictus confidens in Domino, rediit ad Episcopum dicens quod sic allocutus fuisset præpositus. Cui Episcopus : Eamus et videamus mirabilia quæ tu dicis. Abiit ergo Episcopus cum Benedicto et populo. Et accepit Benedictus lapidem quem triginta homines movere non poterant, detulitque eum tam faciliter ac si lapilus manualis esset, et collocavit ubi pons habet pedem [2]. Circumstantes

[1] On a dit, chap. v, n° 35, pourquoi le propos bouffonnement cruel et sans dignité de l'Évêque a dû être ici remplacé par autre chose.

[2] Dans la charte dont ces leçons ont été extraites, il y a *habeat* pedem. Aucune raison n'existe donc de penser que ce dépôt de la pierre du viguier dans l'emplacement où sera fondée la culée de gauche, soit a même chose que cette pose de la première pierre dont G. Chautart dit avoir été témoin (V. fin de la note K).



vero hæc videntes, admiratione repleti, dixerunt, quia magnus est Dominus, et potens in operibus suis.

Tunc præpositus vocavit sanctum Benedictum et obtulit ei trecentos solidos, osculatusque est ei manus et pedes; similiter et circumstantes obtulerunt ei unusquisque quod potuit, ex quibus aggregavit in eodem loco quinque millia solidos; fecitque Dominus per eum eadem die mirabilia magna, cæcos illuminavit, surdos fecit audire, claudos ambulare, numero decem et octo.

Multaque alia miracula dignatus est Dominus ostendere per suum confessorem vitâ pariter post ejus in ejus obitum; sanctum vero corpus ejus honorifice tumulatum quiescit in capellâ ejusdem super prædictum pontem, magnæque indulgentiæ [1] a Summis Pontificibus sunt concessæ dictam capellam visitantibus, et devotè corpus sanctissimi confessoris venerantibus.

Tu autem Domine, etc...

[1] Ainsi que nous l'avons dit, chap. vi, n° 38, le tableau des indulgences énoncées à la note F ne les applique qu'aux seules aumônes des fidèles, et l'on n'a plus les bulles qui les ont conférées. La fin de la leçon VI de l'office ancien donne à penser, comme on voit, que ces bulles accordaient les mêmes indulgences aux dévots hommages rendus aux restes du Saint dans sa chapelle, ce qui était bien déclarer sa sainteté.

NOTE H

OFFICE NOUVEAU DE SAINT BENEZET

APPROUVÉ POUR TOUTE L'ÉTENDUE DES QUATRE DIOCÈSES

1° d'Avignon le 29 mai 1856 et célébré le 13 septembre de chaque année.
2° de Nîmes, le 19 janvier 1865 et célébré le 14 avril.
3° de Viviers le 29 juillet 1858 et célébré le 14 avril.
4° de Saint-Jean-de-Maurienne en 1866 et célébré le 3 septembre [1].

[27] Le diocèse d'Avignon, avant 1789, n'avait pas d'office propre, il suivait le calendrier romain auquel étaient ajoutées dix fêtes. En revanche, chacun des neuf chapitres de chanoines de la Cathédrale, et des huit églises collégiales de la ville avait son propre, Mais après le concordat de 1801, comme il n'y avait plus d'autre chapitre que celui de la cathédrale, ces divers propres particuliers ayant été abandonnés, Mgr Debelay, en 1855, après l'invention ou recollection solennelle des reliques de saint Benezet (V. note N), fut vivement sollicité de faire un propre pour tout son diocèse. Il chargea alors de le composer M. Sermand, vicaire général, assisté de M. Canron dont nous parlerons note K. La chose fut facile en s'aidant des anciens propres des chapitres.

L'office de saint Benezet, qui appartenait (V. note G) au propre de Saint-Agricol, y fut compris mais en modifiant la rédaction (note D) de manière qu'une des *Leçons* de Matines racontât les péripéties de 1670, 1672, 1674, 1793 et 1854 des reliques du Saint.

DIE XIII SEPTEMBRIS, SANCTI BENEDICTI DE PONTE, CONFESSORIS

[28] Omnia de communi confessoris non pontificis 1° loco [2] præter ea quæ sequuntur.

[1] La date 14 avril où il est célébré dans les diocèses de Viviers et de Nîmes est celle de la célébration qui se faisait de l'office ancien (note G), à Saint-Agricol ; c'est le jour du décès du Saint.
On a préféré, pour le diocèse d'Avignon, prendre le 13 septembre, jour de sa vocation, parce que le 14 avril tombant souvent dans la semaine sainte ou dans l'octave de Pâques, la fête de saint Benezet était, presque chaque année, transportée à un autre jour. Quant au diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie, on y a choisi le 3 septembre, parce que dans ce pays, les fêtes à dévotion, y compris même l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge, sont célébrées sans renvoi au dimanche suivant.

[2] *Primo loco* signifie que l'office est celui dont l'*Introït* commence par : *Et justi*.

In I et II vesperis. Antiphona Magnificat : O quam Benedicte, mira tibi refulsit gratia, qui dum matris servares pecora, divino vaticinio miro stemmate pontem construis. Gaudet felix Avenio, tanto dilata pignore. Cæcis restituis lumina, surdis auditum, claudis gressum et languidis sospitatem, qui ad te confugiunt. Adsunt plebi prodigia, tua poscenti suffragia.

℣. Ora pro nobis, beate Benedicte.

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS (ET COLLECTE DE LA MESSE)

Omnipotens sempiterne Deus, cunctorum opifex mirabilis, qui Beatum Benedictum confessorem tuum miraculorum gloria illustrare dignatus es; concede propitius, ut omnes qui ejus poscunt juvamina, salute corporeâ fruantur et ad regna æterna pervenire mereantur. Per Dominum nostrum, etc.

IN MATUTINIS

In I° Nocturno. Lectiones I, II, III. De scripturâ occurrente [1].

In II° Nocturno.

LECTIO IV

Benedictus, qui et Benezetus ob staturæ brevitatem appellatur, natus dicitur in pago cui nomen Alvilard diœcesis Vivarensis [2]. A primis annis præstantissimarum virtutum exercitio ita excelluit, ut, ad illustrandas regiones ubi ortum habuit, tanquam novum sidus effulserit. Custodienda gregi addictus, humili hujus vitæ genere usus est ad proficiendum in sanctimonia ; quippe inter arvorum solitudinem nemorumque silentia, acrius mentem suam in Deum defigebat. Sed Deus qui infirma eligit ut confundat fortia, humilesque ponit in sublimo, pastore ovium uti voluit ad perficiendum opus quod potentes seculi tentare non ausi essent. Tam mirabilis eventus in variis monumentis Avenione asservatis sic relatus invenitur.

Divina voce admonitus ut Rhodanum ponte jungeret, oves dimisit Benedictus ; et eum aditer aggrediendum se accingeret, obvius illi fuit, sicut olim Tobiæ, angelus Domini sub specie humanâ, qui se viæ ducem ac comitem offerret. Brevi sed tempore spatio, ad ripam Rhodanam pervenerunt. Cujus magnitudinem considerans, Benedictus expavit, dixitque se nullo modo ibi pontem facere posse. Cui angelus : Noli timere, quia spiritus sanctus est in te ; ecce navem quâ transiturus es ; proficiscere, ostende te Episcopo et populo ejus. Quibus dictis evanuit angelus.

[1] *De scriptura occurente*, signifie que la première leçon tirée de l'Écriture Sainte, est, si la fête tombe dans la semaine, celle du dimanche qui a précédé.

[2] Au lieu de *natus dicitur*... il y a pour le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, simplement *ex honestis parentibus natus*, sans rien prononcer pour le lieu de naissance.

LECTIO V

His confirmatus, Benedictus, Avenionem ingressus est, episcopumque populo suo prædicantem invenit. Cui magnâ voce ait: Audite omnes et intelligite; Dominus misit me Jesus Christus ad hanc civitatem, ut pontem super Rhodanum faciam. Quem considerans Episcopus remisit ad præpositum urbis, ut temeritatis suæ pœnas daret. Præpositus vero Benedictum durius accipiens, nullam fidem verbis illius adhibere posse dixit, nisi lapidem quem monstravit, solus auferret. Tunc Benedictus, invocato Dei auxilio, coram Episcopo et populi multitudine, saxum quod trigenta homines movere non potuissent, tanquam manualem, sustulit, portavitque ad locum ubi pons ædificatus fuit. Præ admiratione conclamavit universa turba, et ipse præpositus pronus corruens osculavit manus et pedes sancti Benedicti trecentosque solidos ei obtulit. Fecit eadem die mirabilia magna vixitque adhuc, aliquot annos; sed, imperfecto ponte obdormivit in Domino. Sanctum ejus corpus in sacello pontis honorifice sepultum multa deinde patrata sunt miracula.

LECTIO VI

Anno millesimo sexcentesimo sexagesimo nono, sæviente hyeme, ingentes glaciei moles tam immani impetu in pilas pontis Avenionensis impegerunt, ut duas fornices una in undas prœcipites ruerunt. Rectores hospitalis a Ponte cognominati consultum duxerunt rogare vicarium archiepiscopalem sede vacante, ut pateretur preciosum corpus sancti Benedicti extrahi e tumulo ne ruinis pilarum involveretur. Visum est tunc corpus omnis expers corruptionis et suavi redolens, vestitum indusio lineo circa collum corrugato, neque ullatenus adheressenti ad carnem. Caput jacebat modice inflexum; facies adeo cernebatur integra ut ipsa penè lineamenta viventis singulo conspiciendo daret; os modice apertum, reductaque labia subredentis instar, extremam dentium supernorum infernorumque aciem denudabant; atque inter eos cernebatur lingua ejusdem fere, que viventis esset, spissitudinis, et coloris qualis est rosæ sucatæ. Venter atque ac vivi hominis plenus, cedebat ad tactum seque rursum ad primum reducebat statum; manus apertæ integerrimæ erant. Color totius corporis haud multùm a naturali differebat. Indusium et sudarium istic, ubi propius contigerant membra, melius erant conservata.

Anno millesimo sexcentesimo secundo [lege quarto], corpus sancti Benedicti in ecclesia Patrum Celestinorum civitatis Avenionensis depositum fuit; et circa finem seculi decimi octavi in ecclesiam parochialem sancti Desiderii ejusdem civitatis translatum. Luctuosis vero perturbationis Galliæ temporibus, cum loco carceris esset eadem ecclesia, nefarii homines pretiosas reliquias e tumulo extractas violare non dubitaverunt. Quædam vero sancti corporis partes a viris piis, qui in eodem carcere detinebantur, occultatæ et posteà canonicè recognitæ in eadem ecclesia sancti Desiderii et in sacello majoris seminarii nunc magna religione asservantur. Tu autem Domine, miserere nobis.



IN III° NOCTURNO

Lectiones VII, VIII, IX. Homilia : sancti Evangelii : Fratres.... de communi 1° loco.

ORATIO, SIVE COLLECTA

Omnipotens sempiterne Deus... (sicut supra).

[29] LITANIES DE SAINT BENEZET

APPROUVÉES EN 1854 PAR MGR L'ARCHEVÊQUE D'AVIGNON POUR LES PRIÈRES DES FIDÈLES [1]

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils Rédempteur du monde qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, Reine des vierges, priez pour nous.
Saint Benezet, priez pour nous.
Saint Benezet, fidèle à la voix du Seigneur.
Saint Benezet, ennemi du monde,
Saint Benezet, serviteur de Marie,
Saint Benezet, ennemi des blasphémateurs,
Saint Benezet, fondateur des Frères du pont,
Saint Benezet, œil des aveugles,
Saint Benezet, parole des muets,
Saint Benezet, oreilles des sourds,
Saint Benezet, terreur des démons,
Saint Benezet, pur comme les anges,
Saint Benezet, doué du courage des martyrs,
Saint Benezet, constant comme les Confesseurs,
priez pour nous.
Saint Benezet, citoyen de la Jérusalem céleste,
Saint Benezet, patron des nautonniers,
Saint Benezet, secours et appui des naufragés,
Saint Benezet, notre refuge contre les inondations du Rhône,
Saint Benezet, patron de la ville d'Avignon,
priez pour nous.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.
℣. Priez pour nous, saint Benezet.
℟. Afin que nous devenions dignes des mérites de Jésus-Christ.

ORAISON

O Dieu, qui vous êtes servi du Bienheureux saint Benezet pour manifester à nos pères la puissance de votre bras, et, qui, à la prière de ce saint confesseur, avez rendu la vie aux morts, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets et la santé aux infirmes ; faites que tous ceux qui imploreront avec confiance son intercession, jouissent de la santé véritable de l'âme et du corps et puissent parvenir au port de la bienheureuse éternité. Par N. S. J.-C. Ainsi soit-il.

[1] Extrait de la *Notice sur saint Benezet et le B. Pierre de Luxembourg*, par M. Canron, 1854. Avignon, chez Aubanel frères, in-16 de 36 pages.

NOTE J

REVUE DES HISTORIENS ET AUTRES ÉCRIVAINS

D'ABORD DU XVI[e] ET DU XVII[e] SIÈCLE, QUI ONT PARLÉ DE SAINT BENEZET

[30] Nous avons, à la fin du chapitre VI, rapporté la mention qui a été faite de saint Benezet dans la continuation du célèbre martyrologe portant le nom, très connu, d'USUARD, bénédictin du IX[e] siècle. Cette *continuation,* éditée à Louvain en 1568, est due à *Molanus.* Le Saint y figure au 18 des calendes de mai, c'est-à-dire (V. note B. ci-dessus) le 14 avril, sous le nom *Sanctus Benedictus confessor* pastor in Avenione.

FERRARI (Philippe), servite, mort en 1626, est auteur d'une typographie (c'est-à-dire d'une publication imprimée) du *martyrologe romain,* réimprimée en 1628. Il fut trompé par le titre de *pastor;* car il a fait de saint Benezet un évêque d'Avignon ; et il a attribué le surnom de *de ponte* (du pont), qui lui est donné sur les bréviaires, à ce qu'il serait né dans quelque lieu ainsi appelé.

DU SAUSSAY (André), né en 1595, mort en 1675, dans son *Martyrologium gallicanum,* où il se borne à la mention des Saints de la France, a montré qu'il n'avait pas plus que Ferrari consulté les traditions locales, car il a ajouté une autre erreur, celle que le corps du Saint aurait eu sa sépulture dans la cathédrale d'Avignon. (V. ch. III, ci-dessus) [1].

[31] Mais PARADIN (Guillaume), né en 1510, dans la Bresse Chalonaise (à Cuiseaux, près Louhans, Saône-et-Loire), mort en 1590, ayant résidé à Lyon ainsi qu'à Beaujeu, qui en est proche, et dont il était le doyen, a passé et passe encore pour avoir été le premier historien de saint Benezet, depuis les chroniques et chartes (ch. III, IV, et notes B, D ci-dessus) des XII[e] et XIII[e] siècles. Des écrivains ultérieurs, même sérieux, tels que les Bollandistes, lui ont imputé d'avoir tiré de son seul cerveau (*de suo capite*) des faits rapportés au livre II de ses *Mémoires de l'Histoire de Lyon,* 1573 [2], dans le court chapitre XLIII occupant la page 141. Pour éclaircir cette singularité, nous croyons nécessaire de transcrire ici en entier ce chapitre d'une page, qui nous paraît être bien certainement *le seul écrit* de Paradin sur saint Benezet [3].

[1] La qualification PONTIFEX *in Avenione* qu'y ajoute le P. Th. Raynaud (ci-après, n° [38]) avait fait classer l'ouvrage de ce dernier dans une grande bibliothèque publique, parmi les historiens des papes !

[2] Lyon, in-folio, chez Antoine Gryphius, 1573.

[3] La *Biographie universelle* parle, il est vrai, d'une édition posthume, 1625, aussi in-folio, de ce livre, augmentée des privilèges de Lyon, par Claude de Rubys, et remplie de choses fabuleuses, prises de Symphorien

LA SORTE COMME FUST ÉDIFIÉ LE PONT DU RHONE A LYON, ET AUSSI EN AVIGNON

Fut doné une bulle par le dict [1] pape Innocent quatrième au dict concile général célébré à Lyon le deuxième an de son pontificat, sans autre date : et par les chroniques se trouve que ce fut l'an mil deux cent quarāte deux (lisez *quatre*) : par laquelle le dict Innocēt pape signifie à tous archevesques, évesques, abbez, prieurs, doyens et autres recteurs de saincte mère église, et à tous fideles chrestiēs, que de son tēps a esté fait, comme il a entendu par le temoignage de plus de mil homes affermant avoir veu et sceu, qu'un enfant nomé Benoist par inspiration divine, avait fait une œuvre et charge insupportable à humaine force, qui était du lieu d'Almillat de l'aage de douze ans ou envirō : lequel en gardāt seul les brebis de sa mère, ouït une voix qui lui dit, Dieu te gard. Et ouy ladicte voix, fut tout troublé, parcequ'il ne vit nul : en plorant il dit, qui est le Seigneur qui parle à moy ? La dicte voix lui respōdit, n'aye peur, et crois que je suis puissant pour faire et accōplir par toy, ce que je te diray. Va, et fais un pont dessus le Rhone : et tiens pour certain que ce qu'il sera besoin, Dieu parfera.

Ce que ouy, y creut; laissa ses brebis et se mit en chemin, sans savoir ou il alloit. Rencontra en son chemin une personne en forme de pelerin, lequel le salua, et lui dit, je sçay ou tu vas : je te menerai au lieu, ou il te convient aller. Et de fait, depuis sexte, jusques à none, qui sont trois heures, du dict lieu d'Almillat se trouva à Avignon distant de trois journées. Et eux arrivez, le dict pelerin lui dict, voici le lieu ou tu es envoyé pour faire un pont : et lui montra la place et manière de faire : et après le baisa, lui donna benediction et évanouït de ses yeux.

Et le dict enfant troublé par l'absence de son conducteur, après longue pensée entra dās la ville d'Avignon, jusqu'à la place du marché auquel avoit un menestrier chantant devāt grande multitude de peuple, mōta sur un banc de boucher, crïant à haute voix, Taisez vous. Et chacun esmerveillé se teut. Lors dit : Je suis ici envoyé pour faire un pont sur le Rhone. Au quel respondirent les assistants, Où as-tu laissé l'Antechrist duquel tu es message? Il a esté impossible à César Auguste, Julie, Octavian, et Charles le Grand empereur, faire ce que tu entreprens. Et après plusieurs commandemans tondirent le dit enfant et le jetterent hors la ville. Et trois semaines après admonesté d'un ange, s'en retourna à la dicte cité, et en son chemin, trouva un bourgeois devant sa porte, parlant à plusieurs gens qui l'écoutoyent, leur disant, voici le garson qui disait vouloir faire un pont. Et le dict enfant dit. Dequoy vous esmerveillez-vous ? Je suis messager de Dieu. Je vous prie pour l'amour de Jésus-Christ, donnez moy quelque chose pour l'amour du pont. Lors le dict bourgeois luy dit, Feras-tu pont de pierre? respon-

Champier. Mais des recherches faites de cette deuxième édition dans les bibliothèques de Paris, de Lyon, de Besançon, d'Avignon et de Marseille ont été infructueuses. D'ailleurs, si elle venait à être retrouvée quelque part, et si elle contenait, de la part de Paradin, quelques-unes de ces assertions, étrangères à celles de 1573, qu'on lui a attribuées, cela ne changerait rien à notre thèse : *elles ne seraient pas de lui*, puisqu'elles ont été faites dès 1603, ou vingt-deux ans avant, par le graveur Greuter, comme nous allons dire plus loin.

[1] *Le dict* et *au dict* ont rapport à la fin du chapitre précédent XLII, page 140, où il était exprimé seulement qu'Innocent était arrivé à Lyon en 1244 et qu'il y tint le Concile.

dit Ouy. Je te donne donc la pierre estant devant ma maison en la place dessoutes un orme, en se moquant du dict enfant : et pour ce que la dicte pierre estoit de merveilleuse grandeur, assavoir de treize pieds de longueur, et de sept pieds de largeur. Le dict enfant, soy confiant en nostre Seigneur, mit les genoux à terre, feit le signe de la croix sur la pierre, pria nostre Seigneur en disant, *Domine adjuva me*. La quelle oraison faicte, mit la main à la pierre, laquelle se leva de terre, en la poussant la mena jusque rive du Rosne. Et à ce miracle et plusieurs autres fut commencé le dict pont, et en la plupart accompli. Et fonda le dict enfant au pied du dit pont un hospital. Et après la première institution du dict pont, alla à Rome, lequel obtint du dict Saint père plusieurs indulgences à l'utilité des bienfaiteurs du dit pont et hospital. Et à son retour de Rome entendit que plusieurs passants par Lyon, pour la ferocité du dict Rosne perissoyent par faute de pont, à cause de quoy, du consentement de l'Archevesque et de tout le peuple, commença à édifier en la plus grande partie un semblable pont et hospital que iceluy d'Avignon, avant qu'il mourust.

Ce chapitre XLIII, la seule œuvre de Paradin sur saint Benezet est, on le voit (chap. V ci-dessus), une simple traduction française, et sans aucun commentaire, de la lettre d'Innocent IV que nous avons appelée la charte lyonnaise. Seulement Paradin en a abrégé le préambule et quelques phrases et a supprimé la liste des indulgences (note E) accordées aux bienfaiteurs de l'œuvre d'Avignon.

[32] C'est donc sans motif que l'on a présenté le chapitre de Paradin sur saint Benezet comme un produit de son imagination et que Raynaud, en 1648 (voyez n° [38]) a dit de lui[1] : « Le plaisant Paradin (*festivus*) transforme *de son chef* l'Évêque en un joueur de flûte et l'église cathédrale en un marché, etc. » C'est par l'effet d'autres erreurs que le savant cardinal Baronius lui attribue (n° [36] ci-après) de mettre dans l'ancienne Bourgogne, dont Paradin ne dit pas un mot, cet *Almilat* désigné comme le lieu de naissance du Saint ; lieu que Raynaud spécifie davantage en le plaçant, arbitrairement auprès de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie[2].

C'est pour n'avoir pas fait attention aux expressions *en la plupart accompli*, par lesquelles Paradin traduit très fidèlement *ex magna parte completus*, et *post primam institutionem* de la charte lyonnaise (note E) que les deux mêmes Raynaud et Baronius lui font dire que Benezet *acheva le pont d'Avignon* et ne partit qu'ensuite pour Rome *(absoluto autem ponte* et *post constructionem pontis*[3]*)*. On voit au contraire que Paradin dit que Benezet ne le construisit *qu'en partie* (ch. III).

C'est faute d'avoir relu la page 141 du livre de Paradin, qu'il n'avait peut-être pas sous les yeux, à Anvers, que le père Papebroke (voyez n° [47]) l'a mis en contradiction avec lui-même en lui faisant dire[4] que Benezet venait de la Savoie et que, cependant, il traversa le Rhône pour entrer à Avignon, ce dont il n'est

[1] Au *punctum* VII de l'ouvrage de Raynaud que nous citerons plus loin.

[2] Au *punctum* I du même ouvrage.

[3] *Punctum* XVIII du même ouvrage.

[4] *Acta sanctorum*, 14 Aprilis, que nous citerons plus loin.

nullement question dans cette page du livre de Paradin que nous venons de transcrire.

Le seul tort du laborieux curé doyen de la capitale du Beaujolais est de n'avoir pas dit comment et sous quelle forme il a eu connaissance de ce qu'il appelle une bulle donnée par Innocent IV, de n'en avoir pas présenté le texte latin, et d'en avoir retranché cette phrase explicative (*ne igitur vobis videatur.....* note E) où le Pontife exprime « qu'il croit de son devoir de faire connaître aux fidèles ce qu'il a appris lui-même ».

On doit toujours lui être grandement reconnaissant de ce qu'il a tiré d'un oubli dont elle ne serait peut-être jamais sortie, cette curieuse narration que nous avons récemment retrouvée en entier dans sa forme authentique; pièce dont quelques inexactitudes inévitables dans les détails ne font que prouver la sincérité et l'originalité (ch. v), mais qui, par les faits principaux, tout à fait d'accord avec les documents moins contestés, confirme d'une manière si précieuse cette charte avignonaise dont la destinée était de se trouver en butte, et encore de notre temps, à ces négations dont l'appui lyonnais sert si utilement à faire justice.

[33] Comment ont pu se former ces opinions si singulières sur Paradin, et ces additions arbitraires à son œuvre si concise et si peu personnelle?

Il n'est pas difficile de le concevoir.

Au moment où cette œuvre fut connue à Avignon, elle dut fortement étonner et émouvoir. Elle raviva le souvenir, probablement affaibli, de saint Benezet et de ses actes. Beaucoup la repoussèrent, mais d'autres l'acceptèrent en y changeant ou ajoutant, et, bientôt, un mélange se fit dans l'opinion du public, entre les faits quelle raconte et les narrations de la charte avignonaise.

Parmi celles-ci, se trouvait le voyage du Saint en Bourgogne, raconté par le deuxième témoin (Bertrand Pelet, voyez note D.) à l'enquête. Cette narration était spécialement rendue saillante par la vaine tentative de Satan de tuer le Saint, en prières la nuit dans une église.

Qu'allait faire saint Benezet dans cet ancien royaume?

Les judicieux Bollandistes représentés par le P. Papebroke (1675, v. ci-après n^os^ [46 et 47]) ont pensé naturellement qu'il y faisait des quêtes si nécessaires à l'achèvement de son œuvre d'Avignon et qu'il n'avait été probablement pas plus loin que le Dauphiné. Mais on imagina, dans le public, que ce voyage du Saint avait pour objet *de revoir sa famille*, et qu'ainsi il était né *in Burgundiâ,* dont l'on inséra que le bourg *Almilat* de la lettre ou bulle d'Innocent IV était dans *l'ancienne Bourgogne*, comprenant aussi le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, quoique ni l'une ni l'autre des deux chartes ne dise rien de semblable.

On y ajouta l'idée qu'il prit cette vacance après que le pont d'Avignon fut achevé, sans faire attention à ces mots de Paradin que nous avons signalés, d'après lesquels, conformément à la chronique de Robert d'Auxerre qui se sert de mots tout pareils (ch. III et note C) Benezet ne le construisit *qu'en partie.*

C'est indubitablement ainsi, c'est-à-dire par des récits prenant naissance dans des colloques et par leurs accroissements qu'ils reçurent en passant de bouche en bouche, que s'est établi sur le bien informé et fort peu coupable Paradin, le courant d'opinion auquel Baronius, Raynaud et les Bollandistes eux-mêmes n'ont pas échappé.

[34] Le graveur MATHŒUS GREUTER fournit une preuve visible de ces opinions du public de la fin du XVIe siècle, venues à la fois des deux sources avignonaise et

lyonnaise. La grande estampe historique qu'il a signée en 1603 [1] vaut un livre, mais intelligible à simple et rapide vue par tous. Nous donnons ici cette œuvre remarquable, reproduite par photolithographie, d'après l'exemplaire de 0 m. 296 de large sur 0 m. 406 de haut, qui existe à Paris à la bibliothèque royale, mais en réduisant ses dimensions à 0 m. 228, sur 0 m. 300 ou d'environ un quart, comme nous y avons été obligé [2].

Au milieu est un tableau rectangulaire, représentant le saint berger, qui, dans un moment où une éclipse de soleil est supposée avoir lieu, reçoit sa vocation d'en haut, à laquelle il répond (ch. IV et note D ci-dessus) : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Sur ce cadre se trouvent écrites les paroles que le livre II des Rois, ch. VII, applique à la vocation de David ; et, au bas on lit : « Dieu choisit les faibles pour confondre les forts [3]. »

Quatorze médaillons ovales l'environnent. Le premier et le quatorzième, plus grands, présentent Avignon avant la construction du pont et l'Avignon agrandi de 1603. Les douze autres II à XIII, retracent la suite des particularités de la vie du Saint. On voit par les II et III, que, conformément à la charte avignonaise et à la croyance restée générale, malgré deux particularités différentes offertes par le récit lyonnais, l'artiste fait comparaître le Saint devant l'évêque et devant le prévôst viguier. On voit par le médaillon IIII qu'il donne les dimensions, attribuées par la charte lyonnaise, à la pierre qu'il lui fait porter (et non pousser) conformément à ce qu'on induit de la charte d'Avignon (quasi lapillum manualem).

Le IV représente, entre autres guéris, cette femme qui redevenait aveugle quand elle cessait de servir le pont, comme elle s'y était engagée pour un an, lors de sa

[1] On lit dans le *Manuel de l'amateur d'estampes*, de Ch. Leblanc, que Greuter, né à Strasbourg en 1564 ou 1566, travailla à Lyon, à Avignon et à Rome, où il mourut en 1638.

Il paraît, d'après un passage du *Sanctus Benedictus* de Théophile Raynaud (v. ci-après n° [38]) au *punctum* XIV, que quarante ans avant sa publication, en 1643, c'est-à-dire à peu près vers le même temps que Greuter, un autre graveur, nommé André Valadier (Valaderius), avait traité le même sujet en suivant la narration lyonnaise, ou de Paradin.

[2] On la trouve au *Département des estampes*, dans le volume in-folio, *Topographie de Vaucluse, deuxième arrondissement*, *Avignon*.

Notre reproduction est l'œuvre des soins intelligents d'un artiste, M. Alexandre Quinet, photographe et photograveur, occupé par la Société de Géographie, et demeurant à Paris, rue Cadet, 42. Il l'a faite d'après une photographie de 0m243 sur 0m348, prise sur le modèle de 1603, dont on voit qu'il a déjà fallu réduire une première fois les dimensions à cause de l'exiguité du local, ne permettant pas l'emploi d'un grand appareil. Comme la gêne d'installation avait été cause que quelques parties s'étaient trouvées recevoir la lumière dans une direction très oblique, M. Quinet a dû faire, dans la partie inférieure, des retouches soignées, qui l'ont débarrassée des défectuosités de la photographie obtenue.

Aucun exemplaire de cette belle gravure signée *Mathœus Greuter sculpsit*, n'existe à Avignon, même dans le souvenir de ses habitants.

M. Lefort, déjà cité, chap. IV et ailleurs, a été conduit à connaître l'exemplaire de Paris par le don qu'il a reçu de M. Achard, archiviste du département de Vaucluse, d'une gravure *analogue* portant *Lud. David fecit* sans citer Greuter, et dont le cuivre, encore existant dans cette ville porte, au revers : « Cette planche a été regravée toute neuve du temps que M. Germain et M. Mouloir estés baillis de cette dévote confrérie dans l'année 1696 », en sorte qu'elle faisait partie des archives de l'œuvre du pont.

Le nom de Greuter a été effacé par un des repoussages effectués ; mais on voit que la planche encore existante est une œuvre retouchée, modifiée, enjolivée, de manière, comme le dit M. Lefort, que « d'une gravure portant un incontestable cachet artistique (celle que nous reproduisons réduite) il a été fait une vulgaire image ».

Louis David (d'après le même *Manuel* cité de Leblanc), peintre et graveur, est né à Avignon, où il a travaillé, ainsi qu'à Rome, de 1665 à 1706.

[3] Le paysage du tableau est de pure imagination ; il ne représente rien des sites montagneux du haut Vivarais ou de la Maurienne.

première guérison (2e témoin à l'enquête avignonaise) [1], le VIII, les jeunes gens qui jouaient et *juraient* devant la porte Ferruce (15e témoin) et dont l'un eut la tête retournée derrière le cou pour avoir insulté le Saint qui les reprenait de leurs blasphèmes.

Le IX prouve que l'artiste croyait parfaitement à la fondation, par Benezet, du pont de Lyon, racontée par la charte lyonnaise et par Paradin.

[35] Or, on voit aussi, par ce même médaillon IX et par le X, que Greuter partageait l'opinion, nouvellement formée sans motif : 1o que le Saint *a achevé* le pont d'Avignon ; 2o qu'il est parti *seulement ensuite* pour Rome et pour Lyon ; et aussi que l'ancienne Bourgogne était son pays (V. note L), ce qui présenterait une contradiction avec l'indication du premier médaillon qui le fait arriver, conformément à la charte avignonaise, par la rive droite occidentale du Rhône opposée à la Savoie.

Ce sont ces opinions erronées et cette contradiction, imaginées on ne sait par qui, dans les conversations populaires, dont le burin de Greuter s'en fait l'interprète, qui ont été imputées à l'innocent Paradin, dont la page si claire, mais noyée au milieu d'un in-folio et probablement lue de peu de personnes, avait mis tous les esprits en émoi.

[36] Le célèbre cardinal Baronius, oratorien, né en 1538, mort en 1607, a offert un exemple, plus sobre, de l'acceptation simultanée de ce qui est dit de saint Benezet dans l'une et dans l'autre charte, en donnant, à la page 707 du tome XII et dernier, publié seulement en 1629 [2] de ses *Annales ecclesiastici,* la succincte narration *avenionensis pontis structura.*

Après avoir raconté les gestes du Saint, conformément à la charte avignonaise, où il est supposé traverser le fleuve pour entrer à Avignon, le cardinal poursuit : « ...... Il existe un diplôme (Extat diploma) d'Innocent IV, que donne Paradin, par lequel il peut être ajouté que Benoît était un enfant de 12 ans, natif d'Almilat, ville ou bourg de *l'ancienne Bourgogne,* éloigné d'Avignon de trois journées de marche, distance qu'il parcourut en trois heures ; que la pierre qu'il porta avait treize pieds sur sept, et que, *le pont d'Avignon étant construit,* Benoît partit pour Rome et revint par Lyon où il bâtit un autre pont et un hôpital.

C'est à dessein que nous soulignons ces deux particularités, déjà signalées plus haut, empruntées par le Cardinal à l'opinion ou aux dires en circulation dès avant 1603, comme le témoigne la gravure Greuter, et non pas au récit de Paradin, ni à notre charte lyonnaise. Celle-ci ne les a, en effet, aucunement exprimées.

[37] Peu après cette publication posthume, parut en 1637, sous le nom, probablement emprunté de l'historien André du Chesne, un livre intitulé : *Recherches sur les antiquités des villes, chasteaux, etc. de France.* Mais ce qui y est dit sur le pont d'Avignon et sur saint Benezet n'est autre chose qu'une copie mot pour mot de ce qu'a donné Paradin en 1573 (no 2).

[1] Le même VI prouve que Greuter a cru, sans doute, avec une partie des Avignonais, que les pierres dont saint Benezet indiquait les carrières, y étaient trouvées toutes taillées.

Cette croyance leur était loisible sans superstition blâmable. Mais rien de pareil ne se lit dans les dépositions des quinze témoins ; et nous avons dit (chap. III) que l'œuvre, une fois décidée *surnaturellement,* fut, il y a lieu de le penser, exécutée par les moyens humains et *naturels* aux frais des donateurs, qui ont eu aussi tout le mérite d'une générosité inspirée par leur vive foi.

[2] Une autre édition en a paru, en 1746, à Lucques, avec les remarques du P. Pagi. (V. à son tome XIX, le no 95).

Un peu avant doit être placé PAPIRE MASSON (ou plutôt LE MASSON), né en 1564 dans le Forez, mort en 1611 à Paris, dont la *Descriptio fluminum Galliæ* fut publiée à Paris en 1618 (apud Jac. Quesnel) et traduite soixante ans après sous le titre : *Description de la France par ses fleuves* avec des notes de *Baudrand*. Il ne parle guère de saint Benezet qu'en ce qu'il cite tout au long et confirme, quant à sa parfaite authenticité, ce qu'a donné de lui le moine prémontré Robert d'Auxerre dans ses chroniques de 1177 et 1184 (ch. III, et note C).

Mais on lui doit, de plus, l'utile conservation, page 400 de son livre, de la curieuse inscription, en vers latins à hémistiches rimés, faits à la louange d'Innocent IV, que nous avons citée en note au n° 27 de notre chap. V, dans la discussion de la charte lyonnaise [1].

[38] Mais, en 1643, le célèbre P. THÉOPHILE RAYNAUD, théologien de la Compagnie de Jésus, né en 1583 dans la canton de Nice, mort en 1663, probablement à Avignon, fit paraître une histoire plus complète et plus suivie des faits de saint Benezet. Son remarquable livre in-8° de 51-150 pages, publié à Avignon pendant qu'il résidait dans le collège de la Compagnie en cette ville, et méthodiquement divisé en 22 *puncta* ou articles, fut intitulé par lui *Sanctus* Johannes *Benedictus pastor* et *pontifex Avenione*. Il a été réimprimé en 1665 avec deux opuscules dits *Antemurale* et *Tricator*, au huitième des *vingt volumes in-folio* de ses œuvres complètes, et aussi aux pages 137 à 184 de son *hagiologium Lugdunense*, in-folio portant la date 1662, quoique probablement posthume aussi [2].

[1] Voici cette inscription, gravée en caractères du XIII° siècle, qui se lisait encore à la fin du XVI°, sur une des deux tours du pont de la Guillotière, à Lyon. Ces sortes de vers, dit le P. de Colonia (*Antiquités de Lyon*, in-4°, 1728, tome I, II° partie, p. 383), s'appelaient *Léonins*, du nom du moine de Saint-Victor qui imagina au XII° siècle, ce genre bizarre de poésie :

Ave Maria, gratia plena Dominus, tecum
Virtutum capa, vitiorum framea, Papa
Progenie magnus, feriæ, uc leo, mitis et agnus
Innocens vere dictus de nolle nocere
Posset ut hic fieri pons, sumptus fecit habere
Pontem petrarum construxit pons animarum
Ut plebis nemo partem portaret utrumque.
Tanto pontifici quisquis benedixerit isti
Œsque sibi charum dabit, ut pons crescit aquarum
Integer annus ei, quadragenaque sit Jubilæi
Summi pontificis opus est pons nobilis iste
Istius artificis tibi grata fit actio Christe
Quando nomen ei privatio dat monumenti
Qui pro laude Dei facit hæc manifesta videri
Dominus Innocentius Papa S. Nicolaus.

La fin du dernier vers signifie qu'il y avait une chapelle de Saint-Nicolas vis-à-vis l'inscription. L'ante-pénultième vers, est, dit Colonia, une allusion à la chute du pont de bois, arrivée cinquante et quelques années auparavant, lors du passage de l'armée croisée de Philippe-Auguste ; preuve de plus qu'Innocent IV n'a été que le continuateur de ses travaux, et que, dès avant 1195, une culée tout au moins, et quelques piles du pont de la Guillotière avaient été fondées, comme nous avons dit (chap. V), par saint Benezet ou son collaborateur, le frère Donat Étienne, qui fut depuis, en 1198, prieur de l'œuvre du pont d'Avignon.

[2] En tête se trouve l'*Antemurale*, et à la fin le *Tricator* dont nous reparlerons. Il y a pour clore, un poème latin de quarante-sept vers du Père Bouchard (V. ci-après, n° [43]).

Le titre général de cette nouvelle édition est : *S. Benedictus pastor et pontifex Avenione, an etiam Lugduni, Lucubratio ; ex quâ dijudicari potest an S. J. Benedictus, longâ Lugduni commoratione et pontio inibi super Rhodanum impositione, continenter que adjuncti Xenodochii* [d'un hôpital] *(ut Paradinus et eum exscribens Quercetanus* [du Chesne] *voluerunt) inter Sanctos Lugdunenses recenseri merito possit.*

On voit le but qu'il se propose. La question est résolue par lui négativement, parce qu'il révoque en doute la lettre d'Innocent IV de 1245, et refuse de croire avec Paradin, du Chesne, Baronius, etc., que Benezet ait été à Lyon et y ait fondé le pont de la Guillotière (V. notre chap. V).

Le titre de ce livre lui attira (disent les Bollandistes) de la part de ses envieux, de mauvaises et railleuses chicanes (*tricas*) auxquelles il se donna la peine (bien inutile suivant eux) de répondre par un opuscule[1].

On accusait, en effet, ce titre *d'odeur d'hérésie* parce qu'il semblait changer en évêque d'Avignon le jeune berger constructeur. Raynaud pourtant (et il le savait, comme on voit à son premier *punctum*) n'était pas le premier à prêter à cette singulière erreur, puisque deux auteurs de catalogues de saints y étaient sérieusement tombés, Ferrari et du Saussais, dont nous avons parlé au nº [30].

Une erreur plus réelle se trouve dans le nom *Johannes* qui n'a appartenu, comme nous avons dit chap. III, qu'à Jean Benoît, le successeur du Saint dans l'administration de l'œuvre du pont. Raynaud l'a commise (comme on voit à ses articles ou *puncto* 2 et 14) parce qu'il a regardé comme ayant été obtenus par saint Benezet lui-même, la concession qui fut faite par un acte authentique de 1187 à Jean Benoît, devenu prieur, de la faculté d'avoir une église et un cimetière pour la maison des Frères, constitués alors en communauté religieuse.

Il y a été induit sans doute aussi par l'opinion que Benezet n'est pas mort avant d'avoir fini le pont d'Avignon, opinion qu'il a cru pouvoir tirer de la déposition de Chautart, quoique ce témoin nº 1 de l'enquête dise simplement, au commencement, avoir vu achever le pont en onze années, et, à la fin, avoir vu Benezet mort. Il a encore été porté à cette erreur (comme on peut l'inférer de son article 15) par l'opinion connue par lui, qu'un péage n'a pu être établi sur le pont qu'après la construction entière.

Raynaud a donc attribué à une inattention de son copiste[2], la date 1185 d'un certain autre acte (même ch. III, ci-dessus nº 13) rappelant le péage perçu déjà du vivant du Saint pour l'usage de la partie du pont déjà construit entre la ville et la grande île qui sépare le Rhône en deux bras, et il a pensé qu'il fallait lire 1195. Mais une preuve de la possibilité d'un pareil péage au XIIe siècle a été visiblement donnée au XVIIe; car en 1670, comme nous l'a appris R. de Cambis (V. nº [44]) il en fut perçu un, lorsqu'il ne restait plus que cette même partie du pont, toutes les autres ayant croulé.

[39] Pour le reste, l'histoire du Saint, écrite par le P. Raynaud à Avignon, se base sur la charte avignonaise dont il discute les récits et la compare à d'autres, tirés souvent de l'histoire de l'Église, pour montrer leur parfaite crédibilité.

Ainsi dans son premier article *(punctum I)* en s'occupant d'abord du lieu de naissance du Saint, auquel ce qu'il nomme les *priscæ tabulæ,* c'est-à-dire le livre de Paradin, donne un nom tel qu'Almillat, lieu qu'il s'imagine (nº ci-dessus) avoir été placé par Paradin auprès de Saint-Jean-de-Maurienne, Raynaud déjà s'en réjouissait; car ce pays, dit-il, a été illustré par des personnes d'une sainteté éminente, telles que sainte Thècle du Tygre (Tygrydes) qui y apporta d'Alexandrie, en 612, des reliques de saint Jean-Baptiste[3]; mais il déclare aussitôt s'être vu forcé

[1] *Tricator contrà titulum opelæ de S. J. B° otiosâ cavillatione convictus.*

[2] Cette remarque sur le *punctum* XX du livre de Raynaud a été faite par les Bollandistes au nº 28 de leur article sur saint Benezet.

[3] Cette sainte n'est ni la célèbre Thècle, disciple de saint Paul, dont la fête est au 23 septembre, ni aucune des cinq autres *sainte Thècle* dont Godescard place la fête au 26 mars, 19 et 30 août, 3 septembre et 15 octobre. Sainte Tygre ou Thècle, d'après l'hagiologie du diocèse de Maurienne, du chanoine Truchet, que nous citerons à la note K, nº [59], est née à Valloires, en Savoie, entre Saint-Jean-de-Maurienne et Briançon, près le passage du Galinier.

d'abandonner cette opinion-là en discutant l'important document ou *tabularium* conservé à l'hôtel de ville d'Avignon (la charte avignonaise), car il y est dit que le Saint fut obligé de traverser le Rhône pour entrer dans cette cité.

Il prévient même, à ce sujet, la réponse récemment faite (note L) que le jeune berger pouvait très bien avoir traversé le Rhône une première fois, car il s'est montré stupéfait de la largeur et de la rapidité de ses eaux, preuve, dit-il, qu'il ne les connaissait pas encore.

En conséquence Raynaud juge que Benezet doit être né plutôt dans le pays occupant la droite du fleuve, probablement au village appelé *Al-Villar*, situé dans ou proche *Les Boutières*, canton montagneux de la partie nord du pays des Helviens ou du Vivarais, qui est bien à une distance de trois journées de marche d'Avignon.

C'est, comme on verra, une opinion déjà ancienne dans ce pays-là, mais qui, ainsi que celle qui est favorable à Hermillon, près de Saint-Jean-de-Maurienne, n'avait encore été exprimée dans aucun écrit.

Raynaud donne aussi (punctum VII) la double explication possible que nous avons rapportée (note D), de la prédication de l'évêque un jour de la semaine, interrompue par le jeune berger.

Il admet très bien (comme nous l'avons fait note D) que la pose cérémonielle de la première pierre de l'édifice, en présence de l'évêque, a exigé des préparatifs et n'a pas été, ainsi, la même chose que l'apport contre la rive, le premier jour, de la grande pierre donnée par le viguier à Benezet (V. la fin de la note K).

Il fait, aux articles 18 et , contre la possibilité du voyage du Saint à Rome puis à Lyon, plusieurs objections auxquelles nous avons répondu au ch. v; et dont l'une, tirée de ce que Benezet ne pouvait plus alors être appelé un enfant, tombe d'elle-même, lorsqu'on fait disparaître l'erreur de Raynaud, signalée ci-dessus, sur l'âge où le Saint est mort.

Tout en combattant, sur divers points, la charte que Paradin a le premier révélée, le P. Raynaud admet cependant que ce document lyonnais énonce très bien, pour Avignon, les mêmes faits principaux que lui et que les pièces avignonaises; et il ne fait nulle difficulté de lui emprunter, comme avait fait Baronius, en les acceptant pleinement, l'âge de douze ans du Saint lors de sa mission, le nom approché de son pays, et sa distance d'Avignon. C'est une preuve qu'il reconnaît judicieusement, dans le récit de l'historien lyonnais, quel qu'en ait été le premier narrateur, un écho de traditions sincère et nullement à dédaigner.

Il termine en discutant, dans son article 21, comme nous avons fait à la fin de notre ch. vi, le fait de la canonisation de saint Benezet. Elle n'est nullement opérée, dit-il, par la prétendue lettre ou bulle d'Innocent IV (la charte lyonnaise); mais il donne, pour mettre hors de doute la sainteté du jeune constructeur et la légitimité de son culte, les raisons que nous avons citées déjà dans ce même chap. vi.

L'article, ou *punctum* XXII : *De excutiendo torpore in sancti Benedicti cultu*, qu'ont transcrit les Bollandistes, contient ces plaintes du pieux auteur sur le déplorable abandon, au xviie siècle, du culte de saint Benezet, dont nous avons parlé au ch. ii et auquel il attribue les désastres du pont, menacé, dit-il, d'une ruine prochaine, qui arriva effectivement trente-sept ans après.

[40] Le même P. Raynaud, en tête de toute la partie relative à saint Benezet, soit du 8e volume (1665) de ses œuvres complètes, soit de son *Hagiologium Lugdu-*



nense, met un opuscule d'une certaine étendue intitulé : *Antemurale adversus arietes fortium ingeniorum quatientes historiæ sancti Benedicti veritatem,* c'est-à-dire « Rempart opposé aux coups de bélier *des esprits forts* qui battent en brèche la « vérité de l'histoire de saint Benezet » ; car déjà, à cette époque, on appelait ainsi *ironiquement* les incroyants de parti pris, que La Bruyère, quelques années après, qualifiait « d'esprits très faibles et nullement indépendants ».

Comme ils ont, dit Raynaud dans sa préface, revoqué en doute la construction par un jeune berger, d'un pont sur le Rhône, non seulement à Lyon, mais même à Avignon, il croit de son devoir de les combattre.

Dans cet écrit, auquel un ami l'a engagé à travailler, et dont il est bon de donner ici une idée, Raynaud, après un grand nombre de citations de l'Ecriture-Sainte, des Pères et des Docteurs sur la croyance aux histoires des Saints, arrive aux témoignages de saint Benezet qui résultent, et de sa sépulture tout exceptionnelle et des titres d'une authenticité constatée, possédés à Avignon, notamment de cette vieille charte dont la simplicité sans fard (*fusi expers*) inspire la confiance.

A l'objection : Pourquoi tant de miracles, entre autres le port de l'énorme pierre, il répond, avec un auteur d'annales appelé Roger, que, vers le même temps, avait été renouvelée par les Albigeois l'hérésie des Manichéens, qui aurait envahi le pays d'Avignon si ces merveilles du jeune pâtre n'avaient confirmé ses habitants dans leur foi, et, si ensuite, celles de son tombeau n'avaient fait faire de dignes fruits de pénitence à quelques Albigeois restés dans la ville.

Il signale à plusieurs reprises, comme niant sans raison les miracles des saints, un certain docteur parisien, qu'on voit bien être Launoy (V. note K, nº [49]) traitant d'anilités (contes de vieilles femmes) non seulement cette effrayante résurrection momentanée du chanoine Diocres, à laquelle on attribue la vocation de saint Bruno, mais même les stigmates de saint François d'Assise, etc. Puis il cite l'office de saint Benezet institué en 1231 par Jean XXII, puis les témoignages de Robert d'Auxerre et autres, enfin la pleine croyance d'auteurs sérieux, *au nombre desquels il met Paradin :* preuve que tout en le combattant pour plusieurs détails, il accorde une valeur réelle au récit dont on lui doit la première connaissance.

[41] Henri Suarès, marquis d'Aulan, doit être cité comme ayant fait, en 1648, la première des copies complètes de la charte avignonaise. Il l'a opérée, texte latin et texte provençal [1], d'après les pièces du procès du Rhône (ch. III,) de l'an 1500, qui existaient encore alors à Avignon, où l'on n'en a plus que des copies authentiques du XVIIIe siècle, reproduites note D.

Il convient de mentionner encore ici Nouguier, qui a résidé à Avignon, et qui, en 1660, a publié l'*Histoire chronologique de l'Eglise et des Evêques et Archevêques d'Avignon.* Au chapitre, p. 50 à 60, de l'épiscopat de *Pons* ou *Pontius*, nom de l'évêque devant lequel Benezet se présenta, il s'est beaucoup étendu sur l'histoire du saint berger et a publié le premier, p. 56, en admettant tout ce qui y est consigné, *la version en langue vulgaire ou provençale* de la charte avignonaise ; mais

[1] Cette copie de 1648, de Henri Suarès, se trouve à la bibliothèque royale de Paris, qui a été établie, comme on sait, dans l'ancien hôtel de Nevers, rue de Richelieu. Elle porte le nº 8971 du fonds latin des manuscrits.

Les Suarès, d'origine espagnole, et probablement de même souche que le célèbre théologien François Suarès, ont occupé des positions élevées dans le pays d'Avignon : Henri dit lui-même être neveu d'un autre François, créé par Urbain VIII, recteur du Comtat-Venaissin, et cousin germain de Joseph-Marie, évêque de Vaison, ainsi que de Louis-Marie, prévôt de la métropole.

il en a changé mal à propos les termes pour les rendre plus modernes, et il a donné à tort, comme Raynaud, à Benezet le nom de Jean qui fut, comme on a dit, (ch. III) celui de son successeur.

[42] On peut encore citer comme étant à peu près de la même époque pour ce qu'ils ont dit de saint Benezet :

Fornery, *Histoire civile du Comtat Venaissin,* livre IV (Manuscrit de la bibliothèque de Carpentras).

Bouche (Honoré 1598-1674) prieur de Chavardun, *Histoire chronologique de la Provence,* 1664.

Gordon (Jacques Lesnore 1552-1641) jésuite écossais. *Chronologia,* 1177, *hie annus habet initium probilissimi pontis Avenionensi, auctore Benedictus, duodecim annorum puero, sed divinitus ad id impulso.*

Guesnay, *Annales de Marseille,* publiées à Lyon en 1657.

Le Père Paul de Barry, *Les cent illustres de la maison de Dieu.*

Il Padre Fantoni *(dell Ordine Carmelitano). Istoria della cita Avegnone.* (Venezia 1678, t. I, lib., I, c. III, n° 4.)

Moreri, *Dictionnaire.* Il admet, avec Raynaud, l'âge de 12 ans de saint Benezet à son arrivée ; sa naissance à Al-Villard, le port (et non le poussage) de la pierre à laquelle il donne 13 pieds sur 7, comme Paradin, seulement de même que le rapporte la charte avignonaise, ce fait eut lieu en présence de l'évêque et du viguier. Mais Moreri élève trop de doutes sur des points aujourd'hui éclaircis.

[43] Poèmes sur saint Benezet et son pont, savoir :

Un premier fait vers 1665, en beaux vers latins, du P. Raymond Bouchard, jésuite. Il est imprimé à la suite de l'édition de 1665 du *Sanctus J. Benedictus* du P. Raynaud [1].

Un autre, la même année 1665 (à Lyon, in-8°, chez Jean Paultre), en vers français, intitulé : *Le triomphe de la manne céleste dans toutes les églises de la noble et auguste ville de Lyon,* par Antoine Bougerol, prêtre de Marcillat (près Montluçon) [2].

Un poème latin, 1674, composé presqu'entièrement avec des vers de Virgile, etc., bizarrement adaptés au sujet. Le titre est : *Pastor illustris, seu miraculosa constructio pontis Avenionensis facta a sancto Benedicto pastore,* etc... a rev. Patre RAYMONDO. — Avenione in-12 ap., Ant. Duperrier.

Un autre en vers français (71 strophes de 8 vers de 7 syllabes) intitulé : *La Vie de saint Benezet, miraculeux autheur du pont d'Avignon,* et la translation de son corps tout entier en 1670 ou 475 ans après sa mort. — Avignon, chez Michel Chastel (ou Coustel) 1670, in-4° carré, avec une gravure représentant son tombeau provisoire. Ce poème fait partie, au musée d'Avignon, de la collection *Requien.*

[1] V. à la fin de cette note J, ce poème latin de quarante-sept vers, intitulé : *Divus Benedictus pastor, pontis Avenionensis divinus artifex ;* il a été composé, comme on peut le voir, dans un siècle où les fictions mythologiques étaient regardées comme la seule forme possible du beau en poésie,

[2] On y trouve les vers suivants :

Mais il faut en passant admirer sur le Rhosne
Le pont d'un bergerot. . . . . de l'âge de douze ans
Lorsqu'une voix du ciel. . . . .
. . . .
Cet enfant resté seul, nonobstant le mépris,
Vient à bout du dessein qu'il avait entrepris,
Et sachant que Lyon demandait son courage
Il y bastit un pont pour le mesme passage.



[44] Mais, en 1670, sous le nom de R. J. DISAMBEC, anagramme de DE CAMBIS (Richard Joseph), seigneur de Fargues, parut un excellent petit livre, offrant pour la première fois, en français, une histoire de saint Benezet suivie de la première narration qui ait été faite de la désastreuse débâcle de glace de la fin de 1669 et de l'exhumation, à cette occasion, du précieux corps du Saint pour le préserver d'être englouti.

Ce livre a pour titre *La vie et miracles de saint Benezet, fondateur du pont d'Avignon et des religieux du pont, avec sa translation et la description de l'état de son sacré corps;* in-12 de 106 pages, devenu extrêmement rare.

L'auteur, pieusement admirateur de saint Benezet et reconnaissant de grâces reçues, qu'il attribue à son intercession, raconte sa vie d'une manière simple et agréable, en insistant sur les traits de bonté du Saint. Il la tire de la charte avignonaise, qu'il a connue par Raynaud et par le procès du Rhône, et il y ajoute des particularités tirées de la charte lyonnaise, ou plutôt de Paradin. Il admet parfaitement ainsi que Benezet fut appelé d'en haut à l'âge de douze ans; qu'il parcourut avec son guide, en trois heures, la distance de trois journées de marche, et qu'après avoir traversé le Rhône, conformément à ce que dit la première charte, et interrompu le sermon de l'évêque qui l'envoie au viguier, il revint plein de joie chercher le prélat pour le rendre présent au transport de la grosse pierre ayant à la fois les dimensions que lui donne la Charte de Lyon, et le poids exigeant les efforts de plus de trente hommes pour qu'on la soulève, suivant celle d'Avignon; puis, après son acceptation unanime comme constructeur inspiré, ses autres miracles, ceux de son tombeau, et la fondation de son hôpital, conformément à l'enquête par témoignage, et aux autres documents avignonais.

Mais R. de Cambis, qui a énuméré et cité clairement tous les auteurs et toutes les pièces y ayant trait, n'a pas fait alors suffisamment attention à l'année 1184 de la mort du Saint, indiquée par le Prémontré Robert d'Auxerre, et il a trop cru en écrivant ce livre, à la date (janvier 1195) substituée inattentivement par Raynaud à celle (1185) de l'acte (chap. III) dont on tire approximativement cette année mortuaire de saint Benezet.

Par suite, il l'a supposé, comme Raynaud, avec le titre de prieur et le nom de Jean, vivre jusqu'en 1194 et faire son voyage de Rome ainsi que son retour par Lyon, seulement après l'achèvement, en 1188, du pont d'Avignon, comme l'ont exprimé, ainsi qu'on a vu, le cardinal Baronius et le graveur Greuter.

Mais précisément ce sont là les erreurs chronologiques que R. de Cambis aperçut bientôt après, et qu'il signala lui-même aux Bollandistes pour les préserver d'y tomber comme lui, en leur fournissant, copiées de sa main et certifiées conformes par l'autorité d'Avignon, les pièces sur lesquelles ces savants jésuites s'appuyèrent. Et il reconnut, avec la même bonne foi, que la Bourgogne (ou la Savoie) où Benezet fit un voyage, n'était pas nécessairement son pays, qui pouvait être plutôt le haut Vivarais [1].

[45] E. S. (SEYSTRES) DES PREAUX fut le nom d'un pieux célestin d'Avignon, qui, en 1675, à l'occasion d'une *translation* qu'il fallut faire en 1672 et 1674 (note M) publia un autre très bon livre intitulé : *La vie de saint Benoît vulgairement dit*

[1] Il avait dit aussi à tort, que quand les ouvriers manquaient de vin, il leur faisait remplir d'eau leurs cruches, puis, en faisant un signe de croix, changeait l'eau en vin.

saint Benezet, où l'esprit de ce saint est représenté par des instructions chrétiennes tirées de la sainte Écriture, des Pères et des Conciles. Il le composa à Avignon en peu de temps, sur l'invitation de François de Cambis, marquis de Velleron, le principal consul de la ville qui, comme il dit, le lui arracha des mains parce que son auteur ne le croyant pas digne du sujet traité, ne voulait pas le publier.

Pénétrant en quelque sorte jusqu'au fond de l'âme de Benezet, qu'il juge par ses paroles comme par ses œuvres, *Des Préaux* fait ressortir presqu'à chaque page tout ce qui devait se trouver en lui d'élévation de pensées, de pureté de cœur, d'humble simplicité oublieuse de soi, d'intrépidité contre les menaces comme contre les difficultés, de fidèle et ferme obéissance à sa mission reçue du ciel, de sagesse en même temps que de grâce, d'affabilité, de gaîté même dans toutes ses relations, de tendre amitié pour ses chers compagnons de travail, et d'ardente charité pour tous ; de sainteté en un mot, suppléant à une science qu'il n'avait pu acquérir dans les pâturages de ses montagnes. Le chapitre XVI et dernier pourrait être intitulé : *L'Imitation de saint Benezet*[1].

L'auteur ayant connu les pièces avignonaises par le dossier du procès du Rhône, a très bien rejeté la prolongation de la vie du Saint au-delà de 1184, ainsi que le prénom de Jean et le titre de prieur, choses adoptées à tort par Raynaud en 1648 et par Cambis en 1650. Il donne, ainsi que nous avons fait (chap. VI), comme ayant constitué la canonisation non par Innocent IV, mais par Jean XXII, son office ancien de 1331 en citant surtout la fin de la leçon VI.

On doit principalement à Des Préaux le récit détaillé de la troisième et très solennelle translation faite en 1674 des restes de saint Benezet aux Célestins, qui combla de bonheur les Avignonais. Nous le donnons presqu'entier à la note M[2] vu la presqu'impossibilité, aujourd'hui, de se procurer le livre de Des Préaux.

[46] En l'année 1675 les BOLLANDISTES firent paraître le second volume d'avril des ACTA SANCTORUM, collection magistrale, tirant son nom, comme on sait, de celui du P. *Bolland*, de la Compagnie de Jésus, son fondateur en 1648, et qui, interrompue à plusieurs reprises, se poursuit de nos jours.

L'article du 14 avril, composé par le savant P. Papebrock, à Anvers où il est né en 1628 et mort en 1714, porte pour titre : *De sancto Benedicto fundatore pontis Avenionensis.*

L'auteur n'a connu ce que nous appelons la charte lyonnaise que par la traduction française incomplète donnée par Paradin, qui ne lui à pas inspiré confiance ; mais averti par la lecture de l'œuvre de 1643 du P. Théophile Raynaud (nº [48]) de l'existence et de l'importance de la charte avignonaise ainsi que des autres documents des archives d'Avignon, il en demanda communication, longtemps sans succès, aux consuls de la ville. Enfin, R. de Cambis de Fargues obtint l'autorisation de lui en faire, de sa main, des copies prises sur les pièces du procès du Rhône (ch. III, nº [44]). Le P. Papebrock donne donc, tout au long, le texte latin de cette charte (moins littéral que celui de notre note D). La circonspection

[1] Il se termine ainsi : « Saint Benezet était un jeune homme faible et fragile, il était sans éducation et sans science, incapable par lui-même de faire aucun bien. Mais, parce qu'il a été fidèle à répondre aux mouvements du Saint-Esprit, avec une ferveur proportionnée à la grandeur de ses dons, Dieu l'a élevé à cette vertu et à cette innocence où tous les chrétiens doivent aspirer. Enfin, il a voulu en faire un chef d'œuvre de sa grâce pour confondre la vanité et la science des sages du monde.

[2] On n'a pu reconstituer, dans le manuscrit, le récit de cette troisième translation.

(Note de l'Éditeur).



dont on sait qu'il s'est longtemps fait une loi, ne l'empêche pas d'accorder une foi complète aux faits miraculeux et autres dont elle donne le clair récit ; et il tire, des autres pièces, les conclusions du ch. III, ci-dessus, savoir le décès du Saint en 1184, la continuation de son œuvre ensuite par Jean Benoît qui, en 1187, fut prieur de l'Association des Frères constructeurs, devenue alors communauté religieuse, etc.. Il transcrit, entre les deux parties de la charte avignonaise, la fin de la leçon VI (note G) de l'office ancien du Saint, montrant que son culte a été, non moins que les dons pour son œuvre, encouragé par des indulgences. Enfin, il donne un récit de la translation de 1670, qui lui a été communiqué par le même Richard de Cambis (V. note M) [1].

Il ajoute la mention de plusieurs miracles, autres que ceux de la deuxième partie de la charte avignonaise, qui ont été opérés auprès du corps du Saint dans sa deuxième demeure, l'église de l'hôpital du pont, où il ne resta que de 1670 à 1672. Toutes ces mentions et narrations sont accompagnées de nombreuses et judicieuses notes explicatives et justificatives.

Nous avons déjà dit (note D) comment, du dernier alinéa de la première partie de la charte avignonaise, les Bollandistes ont très bien conclu que le récit de la vocation et des premiers actes du Saint n'est pas une œuvre du XVIII[e] siècle, mais doit avoir été composé et lu publiquement dès le XII[e], du vivant même du Saint, d'où l'on peut déduire, comme nous avons fait, que les deux phrases initiales ont été ultérieurement ajoutées, et que leur erreur de date ou de concordance n'est aucunement de nature à mettre en suspicion le reste de ce simple et clair récit qu'ils regardent comme fait pour inspirer la confiance.

[47] L'œuvre célèbre du P. Papebrok est magistrale, et digne de son haut mérite et de celui de la grande et importante collection dont elle fait partie. Mais il faut reconnaître que l'auteur n'a pas assez fait d'attention aux termes du court chapitre de Paradin (n° [31]) puisqu'il lui attribue d'avoir fait traverser le Rhône par Benezet tout en plaçant sa naissance en Savoie, deux choses contradictoires dont Paradin n'a pas dit un mot ; et que, tout en exerçant sur quelques irréflexions de Paradin une judicieuse critique, il s'en est trop rapporté à lui pour ses autres imputations faites à l'historien de Lyon. Il y a tout lieu de penser qu'aujourd'hui les Bollandistes ne donneraient pas (note D. n° [46]) la version provençale de la charte avignonaise comme la première écrite ; et aussi, que s'ils avaient eu à Anvers, comme Guichenon eut à Lyon, Baluze à Paris (V. ch. v) et comme les chercheurs actuels ont à Montpellier, connaissance du parchemin portant en caractères du XIII[e] siècle la pièce que nous avons nommée la charte lyonnaise, évidemment authentique, et donnant en 1245 une lettre d'Indulgences presque conforme à celle que Raynaud a trouvée aux archives d'Avignon en 1640, avec bien d'autres ressemblances (ch. v), ils ne l'auraient pas dédaignée comme une invention du cerveau de Paradin ou de narrations populaires de son époque ; et s'ils s'étaient trouvés, comme on est aujourd'hui, en présence des négations de

[1] La difficulté chronologique que paraissent présenter les deux premières phrases comparées l'une à l'autre, ne l'arrête pas ; car, comme il croit, d'après l'édition de 1624 (erronée, V. note D,) du *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais, que l'éclipse mentionnée à la deuxième phrase *a eu lieu en 1176*, le 13 septembre, il regarde le *commencement du pont*, que la première phrase place en 1177, comme pouvant très bien ne s'être fait que cette année 1177 « après plusieurs mois employés simplement à réunir des subsides et à préparer des matériaux ». Nous avons expliqué cette difficulté (même note D) d'une manière en partie analogue, mais inverse, eu égard au vrai millésime, 1178, de l'éclipse dont il s'agit.



1708, 1818 et de plus récentes (note K, nos [50, 54, 63]), ils auraient examiné sérieusement cette remarquable pièce, afin de s'armer de ce qu'elle offre de concordant avec les pièces avignonaises pour combattre les négateurs.

Et si ces mêmes savants avaient connu les recherches récentes faites dans les archives de Lyon (ch. v) ils n'auraient pas rejeté comme absolument impossible cette fondation des piles de la Guillotière pouvant s'être faite en 1182, qui donna à saint Benezet un surcroît de gloire, en même temps qu'elle indique peut-être la raison de sa mort à la suite des fatigues considérables qu'il eut à supporter avant sa vingtième année.

[48] On trouve un article du même esprit sur saint Benezet, dans le dernier des treize volumes in-4o (1653-1677) du *Spicilegium historicum* (glanage historique) de D'ACHERY (DOM LUC), bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, né en 1608, mort en 1685; réimprimé en 1723, (3 vol. in-fo).

Il en est de même de ce qu'en dit le P. Ménestrier à la page 283 *et seq.* de son histoire de Lyon 1696 in-fo. Il rejette, en s'en rapportant à Raynaud, l'opinion attribuant la fondation du pont de la Guillotière à saint Benezet et pense qu'on doit la construction à l'archevêque Humbert, un peu après 1190. Ce qui ne doit être entendu que du commencement de la substitution des arches aux travées, brisées lors du passage des armées croisées de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, en 1190.

Avant de quitter le XVIIe siècle, mentionnons le P. CROISET (1650-1738) très connu par l'*Année chrétienne*, etc.

Dans sa *Vie des Saints*, encore estimée et qui a été réimprimée en 1858 à Besançon (chez Monnot, 2 vol. in-fo), il a consacré à saint Benezet un article conforme à la charte avignonaise, aux Bollandistes et à la relation de la translation de 1674 (note M). Les seules erreurs qu'on y trouve sont la supposition que le pont dut être achevé en sept ans (au lieu de onze) et que la charte lyonnaise de 1245 ait été une bulle de canonisation du Saint par Innocent IV dont elle porte le sceau.

Renvoi de cette note J, n° 43.

POÈME DU P. RAYMOND BOUCHARD

DIVUS BENEDICTUS PASTOR, PONTIS AVENIONENSIS DIVINUS ARTIFEX

Vix magnum valida lapidem pius advena pastor
Sustulerat cervice, potens, et ponte probarat
Posse novo geminas Rhodani conjungere ripas
Cum stupuere omnes, animis, miracula voces
Inclusas tenuere diù, mox junctus in astra
Clamor iit, mixto referens modulamina plausu;
Tum grave cœruleus Rhodanus caput extulit antris
Nimirum populi sonitus de vallibus imis
Audierat, superasque venit visurus arenas
Rorantes liquidis stillantia tempora vittis
Implicuere rosæ circum christallina torquis
Vivida colla natat, genialis arundo capillos
Undantes sine lege tegit, sublimia rorant
Cornua laxatis funera meatibus undas
Hic ubi fluctivagis statio fidissima cymbis
Prostat, et urbanos lingunt ubi flumina portas
Substitit, et solidos lapidum miratus acervos
Aplatusque trabes, pontem mox surgere dorso
Præsensit, juga dura, suo; indignatus arenas
Miscuit, et liquidos demisit barba fragores
Siccine tam solidum patietur libera cervix
Ferre jugum, dixit, captiva tenebitur arcu
Barbarico? Insanum quæ tanta audacia pontem
Molitur? Luctabor aquis, luctabor arenis
Ne tam vasta meis assurgat in aera moles
Sedibus et faciles cursus remoretur aquarum
Dixerat, impatiensque jugi majoribus alveis
Intumuit, totisque dedit de cornibus undas.
At Nereus, cui cura fuit sacer omine Pastor,
Audiit, et Rhodani stat ad hostia terna, tridentem
Attollens tumidas fluvii compescuit urnas
Iratumque jubet sceptio mitescere cornu
Exsiccat calamos, vacuisque canalibus undas
Denegat, atque novo cogit substernere dorsum
Pontifici, solidumque sinit consurgere pontem
Nec mora subsident fluctus, dat mollis apertum
Unda solum, descripta pigras vocat area moles.
Paulatim, grave surgit opus mirantibus undis
Pons tantum siccus tenues ascendit in auras.
Quantum sub refluis descenderat udus arenis.
Sicque triomphato faciles curvantur in arcus
De Rhodano quadrata silex, monumenta subacti
Fluminis. At quondam Rhodanus fluctuque profundo
Vorticibusque minax erectos subruet arcus,
Dedecoris, jussique memor, dum pervius humor
Suspensum subrodet opus mordacibus undis
Pontificemque novum moles collapsa vocabit.

NOTE K

MÊME REVUE

PAR LES ÉCRIVAINS DU XVIII[e] ET DU XIX[e] SIÈCLES

[49] En passant du XVII[e] siècle au XVIII[e] et au XIX[e] nous devons nous attendre à des négations.

Le P. Raynaud, cité ci-dessus (J, n° 38), montre, dans son *Antemurale,* qu'il y a eu des négateurs dès la première moitié du XVII[e] siècle. Ils se rattachent par plus d'un point, comme nous avons déjà remarqué avec M. Canron (ci-après n° [56]), à une désolante secte qui a tant agité ce siècle-là. Le plus connu fut le fameux LAUNOY, né en 1603, reçu docteur de Sorbonne en 1634 et mort en 1678, dont plusieurs ouvrages ont été condamnés. Il a, dans sa *Defensa Romani breviarii correctio* 1646, in-8°, taxé le P. Raynaud d'excessive crédulité, et il a fait, page 141 à 150, une vive critique de l'*Antemurale*, sans qu'on y voie bien qu'il donne des arguments spéciaux contre son récit de la vie de saint Benezet par le même Père.

[50] Le premier auteur qui, au XVIII[e] siècle, ait écrit sur saint Benezet, est Pierre-Joseph de HAITZE, dont nous nous faisons ici une obligation d'examiner l'œuvre avec quelque détail, car certains auteurs l'ont prise bien plus au sérieux qu'elle ne mérite, et, d'ailleurs, ce que nous dirons de ses négations et singularités se trouvera applicable à celles d'autres historiens.

Il a, sous le pseudonyme de MAGNE AGRICOL, publié en 1708 son livre *Histoire de saint Benezet, entrepreneur du pont d'Avignon, contenant celle des religieux pontifes*[1]. Ce laborieux mais médiocre écrivain, dont les nombreux opuscules, quelquefois intéressants, sur des sujets provençaux, lui ont fait encourir le reproche de manquer de critique, de faire d'injustes appréciations, et de ne citer jamais les sources de ses assertions tranchantes jusqu'à la naïveté, est né à Cavaillon en 1648 et est mort auprès d'Aix en 1736[2]. Il avait signé de ses seuls prénoms ses deux premiers ouvrages, *Les moines empruntés* (1696), et *Les moines travestis* (1698), qui lui attirèrent de vives et vertes réponses. Il crut alors devoir déguiser même son nom, comme on voit, sous ceux de deux saints évêques d'Avignon, en publiant son histoire de saint Benezet.

En tête se trouve une dédicace « A l'immortelle gloire de ce saint, *illustre produit de la Provence* »; et, dans sa courte préface, il prétend « que tout ce qu'on a

[1] Petit in-12 de 168 pages; Aix, chez la veuve David (très rare).

[2] *Biographie universelle,* de Michaud; article de MM. Weiss et Emeric David.

publié sur lui se ressent si fort des exagérations et des encomiastes (panégyristes) et des fourreurs du moyen temps (âge).... qu'on ne voit pas de narration moins sérieuse et plus *indignante* que celle-là; »..... Que, s'il a eu le bonheur de *trouver la certitude* dans une matière si enveloppée de figures et de fictions, « il ne le doit qu'à ses longues *méditations* sur l'histoire de la province ».... « Sa narration », continue-t-il, « est d'autant plus curieuse qu'elle rétablit la connaissance d'un fait « mémorable dans l'histoire ecclésiastique : c'est l'existence et la véritable ori- « gine d'un ordre religieux dont l'objet propre était de construire des ponts ou « d'entretenir des bacs avec des hôpitaux le long des rivières pour délivrer le « public des brigandages qui s'y exerçaient...... et où, sous couleur de porter les « passants d'un bord à l'autre, on les faisait passer à l'autre vie ».

On reconnaît volontiers, qu'il parle, en effet, plus que ses prédécesseurs, de ces *Frères hospitaliers* qui ont été appelés aussi, dit-il, Frères du pont ou Pontifes, et qu'il raconte des particularités intéressantes sur ce que sont devenus les Frères constructeurs d'Avignon, de Bonpas et de Pont-Saint-Esprit après l'achèvement de leurs ponts. Mais il ne dit rien des frères qui ont pu exister avant le milieu du XIIe siècle, ni de ceux des autres pays que la Provence.

Comme l'histoire qu'il présente est, ainsi qu'il le dit lui-même, le fruit de ses *méditations* et nullement de ses recherches, il ne cite aucune autorité : Il se livre seulement à un travail de transformation sur les narrations qu'il repousse comme purement figurées. Suivant lui, Benezet arrivant à Avignon est un vieillard vénérable venu de la maison hospitalière de Bonpas sur la Durance. Le titre de *pasteur* de brebis qu'on lui donne, signifie qu'il était le *Prieur* de cette maison, et, l'âge de douze ans, qu'il en exerçait l'autorité depuis douze années. C'est l'ardeur de ce vieux frère pour *l'avancement de son ordre* qui, seule, lui a inspiré la pensée de faire, sur les bords du Rhône, un établissement semblable à celui de Bonpas. Il entre donc à Avignon en septembre 1176, un jour d'éclipse, où l'évêque prêchait pour rassurer le peuple, et il annonce hautement, dans la cathédrale « le sujet de sa venue, » en assurant qu'il suivait en cela l'inspiration de l'esprit divin. « Sa grande réputation de vie austère et sainte, la vénération que son grand âge lui conciliait (car il était déjà obligé de se soutenir avec un bâton) et les sentiments de pieuse crainte que l'éclipse avait fait concevoir au public, furent cause que le peuple, se rendant attentif, s'attacha à ce qu'il proposait. Et, « comme la construction des ponts était la dévotion alors à la mode, et pour ainsi dire, dominante », le peuple se trouva disposé, malgré la désapprobation « des grands de la ville et des esprits forts », à en construire un sur le fleuve large et rapide. « Et il n'en fallut pas davantage pour conclure aussitôt cette grande œuvre ».

La chose étant ainsi décidée, et résolue en délibération publique, tout le monde y contribuant à l'envi, et « les préparatifs se faisant avec une ardeur incroyable, » il semble que la narration du pont d'Avignon doit s'arrêter. Mais, pour l'auteur, il reste une chose à *transformer* comme le reste, c'est la grosse pierre et son transport; or voici ce que ses méditations lui font deviner :

« La première caisse, » dit-il, « qui devait être enfoncée pour servir de pierre fondamentale » à la première pile, « étant préparée, » l'évêque, suivi de presque tous les habitants, se rend processionnellement sur le bord du fleuve. Là, le Frère Benezet avec ses religieux, « *comme gens déjà expérimentés* en *pareils ouvrages,* dirigeant les ouvriers, firent cercler cette énorme masse dans l'eau avec tant d'adresse,



que les assistants se prirent à crier au miracle. »...... « Dès lors, l'opinion de la sainteté de Frère Benezet augmenta à tel point, » qu'on recourut à lui comme à un puissant intercesseur pour obtenir de Dieu la guérison des maladies et des infirmités...... et qu'il en opéra miraculeusement un nombre considérable.

[51] Voilà ce que de Haitze donne pour le récit *purement historique* qu'il est parvenu à reconstituer par ses *méditations*, c'est-à-dire par un travail fait sur lui-même. Les narrations antérieurement données ne sont, suivant lui, que des figures, des fictions, et des hyperboles comme celles du moyen-âge, où, dit-il, chez les moines, « l'on donnait ces sortes de pièces à faire aux jeunes religieux, qui, après « avoir mis dans leur amplification tout le miraculeux dont les histoires étaient « susceptibles, les récitaient publiquement comme des déclamations, après quoi « on les insérait parmi les monuments des monastères ».

Mais Hélyot, dont nous avons parlé chap. III (note du n° 7) après avoir, dans son grand ouvrage de 1714 [1], analysé impartialement ce livre de Magne Agricol, observe que cet écrivain fait une supposition bien étrange, lorsqu'il attribue à un jeune moine rhéteur, déclamateur et *encomiaste*, d'avoir composé la charte avignonaise en amplifiant dans un sens figuré et hyperbolique *le récit purement historique*, ainsi dû, dit-il, à ses méditations.

Un orateur, en effet, userait d'une figure de rhétorique singulièrement nouvelle si, pour embellir un discours sur un vieillard ayant été supérieur d'un monastère, il le remplaçait par un enfant faisant paître les brebis de sa famille, et si, pour marquer que ce supérieur avait douze années d'exercice, il disait que cet enfant n'était âgé que de douze ans. Il laisse au lecteur sage le soin d'en juger.

Hélyot ajoute que de Haitze, en contradiction avec toutes les traditions, ne s'accorde pas davantage avec lui-même ; par exemple quand il dit que saint Benezet annonce aux gens d'Avignon son dessein d'y opérer un établissement semblable à celui de Bonpas ; car (chap. III) à Bonpas, il n'y avait qu'un bac, et l'auteur dit formellement à son chap. XII que ce fut l'achèvement du pont d'Avignon qui convia les frères de Bonpas à entreprendre, en 1189, d'y faire aussi un pont « qui était ce qui manquait à leur établissement », entreprise que bénit le pape Clément III par sa bulle de cette année-là. Il vaut donc mieux, continue Hélyot, s'en tenir à l'ancienne tradition du pays et aux actes authentiques exposant que Benezet était un jeune berger à qui Dieu commanda d'aller à Avignon faire un pont sur le Rhône.

Ajoutons, à notre tour, que ce serait un bien étrange embellissement oratoire d'un fait simple, que l'addition, par le jeune moine rédacteur, de ces menaces et injonctions cruellement railleuses de l'évêque et du viguier, que de Haitze exclut comme « insupportables ». Ce sont (nous l'avons dit note D), de ces propos qui ne s'inventent pas comme fiction littéraire, et dont la présence dans un récit prouve une bonne foi qui ne sait pas dissimuler.

Disons aussi que le grand âge donné à saint Benezet par de Haitze, est contraire à ce qu'apprennent les six chroniqueurs (chap. III) : tous ont rapporté que c'était un enfant ou un adolescent inconnu à Avignon et d'abord unanimement rebuté. La charte lyonnaise (chap. V), dit la même chose. L'exhumation de 1670 (V. note M)

[1] *Histoire des ordres religieux*, chap. XLII, où il est traité des religieux hospitaliers Pontifes ou faiseurs de ponts.



et l'*Invention* des reliques de 1854 (note N) ont donné lieu à des hommes de l'art d'attester que Benezet devait avoir moins de vingt ans quand il fut inhumé.

Disons de plus que puisque les frères de Bonpas n'avaient pas encore fait de pont, ils ne devaient pas encore être expérimentés ni « adroits » dans l'art de fonder leurs piles, par caissons surtout, méthode qui n'a été employée ni à Avignon ni au pont Saint-Esprit ni à la Guillotière. N'est-il pas hors de toute vraisemblance d'ailleurs, qu'une opération telle que l'échouage fait au fond d'une fouille pleine d'eau, d'une caisse d'abord flottante, et qu'on charge successivement de pierres, en lâchant peu à peu ses amarres, fasse proclamer son directeur un saint et un thaumaturge auquel les malades et les infirmes s'adressent aussitôt en foule pour obtenir miraculeusement leur guérison ?

Quant à cette affirmation, imperturbablement faite, que « la construction des ponts était la dévotion à la mode et pour ainsi dire dominante » au moment où saint Benezet eut la pensée de proposer celui d'Avignon, elle est plus qu'étrange de la part d'un auteur qui place au XIIe siècle l'invention des pieux établissements de constructeurs, dont celui de Bonpas « fut le plus complet », et qui ajoute que la première construction qu'ils produisirent fut celle d'Avignon ?

Aussi, comme dit un judicieux écrivain de 1876 (V. même note K, n° [64]) ce qu'avance là le naïf et fantaisiste historien de 1788 est tout simplement absurde.

Son livre, du commencement d'un siècle négateur est une pure œuvre, nous ne dirons pas d'imagination (car c'est une faculté vivifiante qui embellit et idéalise), mais plutôt d'humeur déprimante, que quelque chose impatiente et *indigne*, comme il en convient.

C'est aussi une œuvre de parti pris, d'idée préconçue.

De Haitze veut que l'institution des Frères constructeurs de grands ponts soit une œuvre provençale, ayant commencé ses travaux auprès de Cavaillon, son propre pays natal. Il fait, gratuitement, naître Benezet en Provence, à *Mirat*, « lieu que l'ancien idiome du pays fait connaître sous le nom d'Almirat [1]. Et puis, oubliant David et Moïse appelés de Dieu à d'encore plus grandes choses lorsqu'ils gardaient les troupeaux de leurs parents, il rejette, pour le pont d'Avignon sur lequel Dieu pouvait avoir ses vues (chap. VI), l'ordre divin oralement donné à un jeune pâtre. On voit bien aussi qu'il n'aime pas certains miracles, même comme preuves imposées d'une miraculeuse mission. Mais ce qu'il substitue aux traditions, chartes et chroniques, est incomparablement moins vraisemblable que cette surnaturelle vérité qu'il repousse ; et, bien que la suite de son livre, et d'autres de ses ouvrages, prouvent qu'il ne se range point pour cela au nombre des prétendus « esprits forts », ce qu'il donne sur saint Benezet n'a aucune sorte de valeur historique [2].

[1] Il nous semble, à nous, que le nom de *Al-Mirat* serait plutôt le datif de *Le-Mirat* qu'un cas de *Mirat*. Aucun de ces noms ne se lit dans le *Dictionnaire des villes, villages et principaux hameaux de France*, de Duclos, publié par Ardant vers 1860.

[2] Il est, avec cela, comme presque tous les négateurs, crédule, puisqu'il se montre persuadé que la simple affirmation faite par un homme d'avoir reçu une inspiration purement intérieure suffit pour entraîner à l'instant le consentement de toute une foule à donner ses sueurs et ses ressources à une œuvre gigantesque, pleine de difficultés, etc., etc.

On n'a pas besoin de réfuter ce qu'il dit à son article VI : « La preuve évidente de l'histoire connue de « saint Benezet (la charte avignonaise, première partie) n'est que *déclamation*, c'est sa phrase finale : Vous

[52] Un peu avant, avait paru la *Vie des Saints*, de Baillet[1] (Adrien), 1649-1706. Les Bollandistes l'ont appelé un *critique outré*, et les biographes trouvent, en effet, que beaucoup de ses *observations*, qu'il met à part, tiennent de la chicane. Cependant, et cela est à remarquer, cet *hypercriticus* reconnaît que Dieu révéla au jeune pâtre, par des moyens extraordinaires, ce qu'il voulait de lui ; que, repoussé d'abord et menacé par l'évêque et le viguier, ceux-ci bientôt se soumirent « aux preuves surnaturelles qu'il donna de sa mission divine ». Il croit également à ses autres miracles qui se continuèrent après sa mort, et à la conservation, sans aucune marque de corruption, de son corps qui fut trouvé « plus semblable à celui d'un jeune homme endormi qu'à celui d'un mort », lorsqu'on l'exhuma en 1670, après 486 ans de sépulture... La seule remarque relative à saint Benezet qu'il fasse à la table critique des auteurs ou des pièces, pour le mois d'avril, est « qu'on ne doit pas ignorer que la première histoire que l'on a faite de ce saint, n'ait été suspecte à bien des gens ».

[53] Bientôt après, parut le grand et bel ouvrage du P. Helyot, religieux Picpus (né en 1660, mort en 1716) : *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*. (Paris, 8 vol. in-4°, 1714). Nous avons eu l'occasion de citer (chap. iii, note du n° 11 et à la présente note K) les chapitres xli et xlii de son deuxième volume, p. 281. C'est dans ce chapitre xlii, page 281, relatif aux religieux hospitaliers faiseurs de ponts, qu'il parle de saint Benezet, en s'en rapportant aux Bollandistes et à Baillet, et par conséquent à la charte avignonaise, et en refutant J. de Haitze comme nous avons vu.

On peut citer aussi de la première moitié du même siècle, Dom Vaissette (1685-1716), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur qui, au tome III de son *Histoire générale du Languedoc*, (in-folio livre XIX, art. lxxi, p. 46) mentionne saint Benezet comme ayant prouvé, par plusieurs prodiges, la *révélation divine* de sa mission de constructeur, après avoir *passé le Rhône*, pour aller se présenter à l'évêque et au peuple d'Avignon ; preuve, dit-il, qu'il était du Languedoc, c'est-à-dire du pays occupant la rive droite du Rhône.

Le *Dictionnaire de Trévoux*, 1743, rédigé par les Jésuites de cette ville, a un article *Benezet*. Il exprime seulement que ce pieux berger fut *envoyé de Dieu* pour bâtir un pont à Avignon. Mais surtout on doit à l'auteur de l'article une très bonne et saine dissertation sur le nom de Benezet dont nous parlerons à la note L.

Dans le dernier quart du même xviii[e] siècle, nous avons, de l'abbé Papon (1734-1815), une histoire : *Histoire générale de la Provence*, dédiée à *Monsieur* (depuis Louis XVIII) où trouvent place saint Benezet et ses œuvres.

Enfin, il convient de mentionner Gauthey, inspecteur général des Ponts et Chaussées, d'un de ces caractères énergiques ne se laissant pas imposer des fables, né en 1747, mort en 1807 qui, dans son beau *Traité* posthume *de la cons-*

« avez entendu, très chers frères, de quelle manière le pont fut commencé, et vous devez tous participer à sa « continuation.... » (Note D).

Eh oui, sans doute, personne ne le nie, c'était, non une chronique ou un livre destiné à l'histoire, mais un récit destiné à être lu dans les diverses églises du pays pour édifier et pour provoquer les dons nécessaires. Ce n'était pas pour cela une composition déclamatoire faite pour tromper la postérité et les contemporains en leur faisant prendre pour la réalité, des exagérations, des symboles et des hyperboles à la manière de ce « moyen temps », de ce xiii[e] siècle qui était bien plus ami de la vérité que le siècle où J. de Haitze a écrit.

[1] V. III[e] vol., p. 306, 14 avril, de l'édition de 1739. V. aussi p. 399 de la *Table critique* pour avril.

truction des ponts (publié seulement en 1813 par son neveu, l'illustre géomètre ingénieur Navier) dit au chapitre XI, pages 42 et 48, qu'à part quelques ponts romains de faible importance, l'on ne connaît pas de pont en France dont la construction remonte au delà du XII[e] siècle ; et que les deux premiers dus aux *Frères du pont*, furent le pont de Bonpas et le pont d'Avignon (pl. VII, fig. 117); que celui-ci fut commencé en 1177 par saint Benezet, et que celui-là, dont il ne donne pas la date, fut bientôt emporté parce qu'on ne lui avait pas donné un débouché suffisant.

[54] Au XIX[e] siècle, se lit d'abord une publication d'une valeur qui n'est point contestée, faite par GRÉGOIRE, né en 1750, près de Lunéville, d'abord curé d'Enbermenil en Lorraine, homme érudit et fameux, membre très connu des assemblées politiques de 1789 et 1792, puis sénateur de l'Empire, et qui a pris, jusqu'à sa mort arrivée en 1831, le titre d'ancien Évêque de Blois, à lui conféré constitutionnellement en 1792, par élection populaire. Cette œuvre est intitulée : *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des Frères pontifes ou constructeurs de ponts,* (Paris, 1818, in-8°, 64 pages). C'est un mémoire lu dans deux séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Il donne, sur ces congrégations, ainsi que sur les corporations de bateliers et d'utriculaires qui les ont précédées, des détails nombreux, recueillis jusqu'en Allemagne, en Suède, et, dit-il, en Danemarck. Il donne, avec assez d'exactitude, d'utiles citations d'auteurs.

En ce qui concerne saint Benezet, il admet son âge de douze ans en 1177, sa mort en 1184, l'achèvement du pont en 1188 ; et il ne tire, avec raison, de l'erreur sur la date de l'éclipse, aucun motif de rejet de l'histoire avignonaise du Saint. On doit reconnaître, aussi, que dans tout le cours de son ouvrage, et surtout dans sa conclusion, il fait vivement ressortir les innombrables bienfaits civilisateurs de l'esprit chrétien dans tous les pays, et combien sont dignes d'être tirés de l'oubli les œuvres, dévouées jusqu'à l'héroïsme, de ces humbles Frères unis par un lien religieux et par leur vœu de pauvreté. Mais après qu'il a observé, à propos des merveilles de la vie de saint Benezet que « l'homme sensé doit également se défendre de la crédulité qui admet tout, et de l'incrédulité qui, posant des bornes arbitraires à la puissance du Créateur, repousse tout et se rit de tout », et qu'il a prononcé que de Haitze (appelé Magne-Agricol, V. n° [50]) avance tout sans citations ni preuves, puise tout dans son imagination, et ne mérite pas de confiance, on est fort en droit de s'étonner de l'entendre conclure « qu'on peut s'en tenir à l'opinion » de ce fantaisiste auteur pseudonyme, et de le voir se ranger ainsi, sans l'ombre de discussion, parmi les complets négateurs de ces merveilles, par lesquelles le saint berger constructeur a connu sa mission et l'a fait reconnaître pour arriver à l'accomplir.

Cet auteur, quelle qu'ait été la supériorité de son intelligence, n'avance donc aucunement les questions.

[55] Un peu après, parut le *Dictionnaire historique de M.* BARJAVEL, qui appelle saint Benezet *le petit Benoît.*

En 1839, M. de BLÉGIER, dans ses *Recherches sur les vicomtes d'Avignon,* a donné une analyse des actes du Saint, *d'après la charte Avignonaise.* Mais, quand il dit avoir consulté l'*original* de la version provençale, il ne faut l'entendre que de sa copie *authentique* figurant au dossier du procès du Rhône (chap. III).

Le *Magasin pittoresque* mérite une mention parce que son article de 1846 (pp. 113,

114) sur saint Benezet est bien rédigé. Il le fait naître, suivant l'opinion qu'il dit être la plus générale, au Villard (V. note L), dans le Vivarais.

[56] Mais en 1854, à la suite de l'*Invention* ou récollection ainsi que de la reconnaissance canonique des reliques du Saint, dispersées en 1793 (V. note M), l'honorable M. Canron, le promoteur de cette œuvre patriotique et pieuse, publia un livre substantiel et chaleureusement écrit, avec notes et citations de pièces justificatives, etc., intitulé *Histoire de saint Benezet, berger, et des Frères de l'œuvre du pont d'Avignon, composée sur des documents authentiques* [1].

L'auteur, alors très jeune, et déjà érudit, a compulsé en effet, avant de l'écrire, les pièces des anciennes archives de l'hôpital du pont (chap. III ci-dessus) et d'autres documents. Il donne clairement la vie du Saint, conforme à la charte avignonaise, et, convenablement discutés, les divers documents sur les Frères que saint Benezet a établis, ainsi que sur ceux qui s'associèrent à son œuvre, ou qui se formèrent à l'imitation des siens [2].

On doit surtout à M. Canron une relation détaillée de ce qu'on peut appeler la quatrième et dernière translation des reliques du Saint. Comme son livre est aujourd'hui introuvable en librairie, nous lui avons fait divers emprunts avec l'autorisation de son auteur, dont l'obligeante correspondance nous a fourni de nombreux documents dont nous sommes heureux de le remercier ici. Un extrait de son livre en a été publié par lui en 1855[3].

[57] La même année parut, dans l'annuaire de l'arrondissement de l'Argentière, département de l'Ardèche (1855 première année de ce sage et instructif recueil, longtemps rédigé par M. Dubois qui a été juge de paix à Thueyts) une biographie de saint Benezet, regardé comme né dans cet arrondissement (V. note L). Bien que l'auteur de cet écrit de dix pages [4] ne soit pas du Vivarais, il est tout imprégné des sentiments chaudement pieux envers le Saint, de la population qui se fait gloire de l'avoir eu pour compatriote. La narration est empruntée aux documents avignonais et à Des Préaux, avec quelques inexactitudes, telles que 920 toises au lieu de 920 mètres pour la longueur du pont d'Avignon.

Il y eut, aussi en 1855, de l'abbé André, une notice iconographique sur saint Benezet et les Frères Pontifes, insérée au t. III, du *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*.

En 1863, à la suite des fêtes célébrées les 3, 4, 5 juillet dans l'église de Saint-Didier d'Avignon, un panégyrique du Saint fut prêché par M. Moutonnet, curé de cette paroisse, et publié sous le titre : *Le miracle du pont d'Avignon,* (in-8° chez Seguin). L'éloquent panégyrique met en lumière ce qu'il y eut de prophétique

[1] In-12 de xv-188 pages, Carpentras. L. Devillarès, imprimeur. La date de la préface est du 10 décembre 1854. Il y a, en tête, une lithographie qui représente le Saint portant un quartier de roche en présence d'une foule de personnes de tout rang. Nous reparlerons à la note N de cet honorable et religieux écrivain.

[2] Grâce aux recherches qui ont été faites depuis la publication du livre de M. Canron, et aux documents mêmes que je lui dois, la lumière s'est faite sur plusieurs points douteux, et l'on peut être assuré qu'aujourd'hui, il ne dirait plus avec Nouguier que la charte conservée aux archives avignonaises est en langue provençale, qu'elle a été composée ou rédigée à la requête du frère Raymond Pensère ; que son texte latin donné par les Bollandistes a été fait d'après la traduction française de Nouguier. Il n'affirmerait plus, sur la foi de quelques auteurs, que le pape Innocent IV a canonisé saint Benezet en 1245. Il ne dirait plus que le pont du Rhône, à Lyon, a été fondé en 1240, et son hôpital contigu dans les temps mérovingiens ; et nous avons lieu de penser qu'il ne regarderait plus comme absolument impossible que le Saint y ait travaillé vers 1182. (V. notre chap. v).

[3] *Notice sur saint Benezet et sur le Bienheureux Pierre de Luxembourg, suivie de prières en leur honneur avec la permission de l'Ordinaire.* Un vol. in-16 de 36 p. Avignon, chez Aubanel frères.

[4] M. l'abbé Constant, prêtre du diocèse de Nice, auteur de plusieurs ouvrages estimés.



dans cet ordre, reçu d'en haut : (Tu feras POUR MOI (MIHI) un pont, annonçant de cette façon les destinées prochaines de la ville qu'il devait mettre ainsi en communication avec toute la partie occidentale de l'Europe chrétienne, comme nous avons eu l'occasion de le dire à la fin du ch. v.

[58] En 1864, M. HYENNE, employé auxiliaire de première classe des Ponts et Chaussées, et chef du bureau de l'Ingénieur en chef du Doubs, publia un écrit d'un style serré et rapide (*Saint Benezet et les Frères Pontifes*, extrait de la *Revue de la Franche-Comté*) où, après avoir très bien résumé en quelques pages l'histoire des corps de bateliers si utiles lors de leur établissement, mais bientôt corrompus par l'esprit de rapine, car ce n'étaient que des associations sans autre lien que l'intérêt, rapporte que les associations de Frères constructeurs se formèrent dès le XIe siècle pour y remédier; et il présente le récit avignonais et l'histoire merveilleuse de notre Saint, sans tirer de l'erreur de date de l'éclipse aucune conclusion tendant à faire douter de sa vérité qu'il admet pleinement.

[59] Peu de temps après fut publié à Chambéry (imprimerie de F. Puthod, 1867) le beau livre *Histoire hagiologique du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne,* par M. TRUCHET, alors curé de Saint-Jean-d'Arves, aujourd'hui l'un des chanoines ordinaires de ce diocèse. Conformément à la croyance de toute la Savoie, qui place à Hermillon, auprès de Saint-Jean, son berceau, saint Benezet devait avoir son chapitre dans cette histoire. Nous discuterons dans la note L, cette opinion aussi respectable qu'est le culte d'honneur pieusement rendu au saint berger dans ce pays-là, et dont nous avons dit quelques mots au ch. IV à propos du voyage présumé du Saint à Lyon en revenant d'Italie. Disons seulement ici que le savant et éloquent chanoine, ainsi très probablement que tout son pays, croit à la parfaite réalité de tous les faits consignés dans la charte avignonaise du XIIIe siècle, et que son incertitude si l'éclipse mentionnée a eu lieu en 1176, en 1177 ou en 1178 ne lui inspire, pas plus qu'aux Bollandistes, de doute sur la *claire vocation* du Saint, sur son arrivée devant l'évêque et le viguier, ni sur son premier et éclatant miracle [1] prescrit par le magistrat moqueur, et dont l'exécution, opérée avec la hardiesse de la foi, fut le précédent obligé et indispensable des autres merveilles du saint berger [2].

[60] En 1855, dans le *Bulletin monumental*, collection de Mémoires de la Société Française d'Archéologie (Directeur M. de Cougny, 5e série, t. III, no 5, Paris, chez Derache, Didron et Dumoulin), M. BRUGUIER-ROURE, archéologue et agronome distingué, habitant Saint-Pancrace près le pont Saint-Esprit (Gard), a publié la dernière partie d'un savant article intitulé : *Les constructeurs de ponts au Moyen-Age*. Il admet, sur saint Benezet, tout le récit de la charte avignonaise, avec ce qui résulte des pièces authentiques citées ci-dessus (ch. III) et des meilleures traditions; et il conseille sagement de se défier des *critiques* dont les doutes, qui ont presque toujours un but négateur, ne font, ajoute-t-il, que rendre les faits constatés encore plus inconcevables que lorsqu'on attribue de bonne grâce sa part légitime au surnaturel (V. note K ci-après).

[1] Dans sa préface, M. Truchet fait spirituellement bonne justice de Launoy et des autres diminuteurs du pouvoir conféré à ceux à qui il a été dit : « Celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et de plus grandes encore » ; et ses plaisanteries de bon goût n'épargnent ni l'école janséniste, ni même le pieux Godescard, si timide devant son siècle négateur et qui, « lorsqu'il s'aventure à raconter un miracle, semble regarder autour de lui si quelqu'un l'entend ».

[2] Les auteurs de l'attachant recueil *Les Petits Bollandistes*, ont adopté à peu près complètement pour la vie de saint Benezet, le livre de l'abbé Truchet. On le conçoit d'après la presqu'impossibilité de trouver en librairie les autres livres que nous citons qui tendent à établir l'origine vivaraise du Saint.

On lui doit une bonne dissertation sur la construction de 1255 à 13......, du pont Saint-Esprit, due à des Frères d'une autre règle que ceux de saint Benezet, mais certainement institués sur leur modèle.

[61] En 1877, M. Félix Martin, né en 1842, ingénieur en chef depuis 1882, publia : *Un chapitre de l'histoire des Ponts et Chaussées en France, Les Frères Pontifes* (in-8° de 23 pages, Paris, Dunod), extrait du *Bulletin de la Société d'Études archéologiques de Draguignan.* Notre intelligent camarade présente sur leur vie et leurs travaux beaucoup de particularités intéressantes et peu connues, dont il indique avec soin les sources. Il s'y montre admirateur, à un haut degré, de saint Benezet, des Frères, de leurs œuvres, et du sentiment chrétien qui seul a pu inspirer et soutenir leurs généreux et patients efforts. Il reconnaît l'accord, aux détails près, des versions diverses qui nous sont parvenues de l'histoire du Saint.

Seulement, il veut regarder « le projet auquel saint Benezet s'était attaché avec une conviction profonde » comme ayant été « sans doute longuement étudié par cet ingénieur éminent qui dut en même temps posséder à un haut degré le don d'éloquence », et il pense que « c'est grâce à ce talent de persuasion qu'il put amasser les sommes énormes qu'exigea la construction du pont d'Avignon ».

La fiction (comme il dit) du rocher que le Saint prit dans ses bras, lui paraît n'être qu'une forme ingénieuse de la maxime évangélique « la foi soulève les montagnes » et, en même temps, comme une expression du système de fondation ancien par gros enrochements. Enfin il pense que c'est par l'effet de « *l'ignorance* de ce siècle de demi-instruction, et du merveilleux qui marche de front avec elle », que « l'imagination populaire transforma en légende ce qui dut être, au début, une simple allégorie ».

Ce système d'explication, élimine bien, si l'on veut, le surnaturel ou la manifestation partielle du *nutus divinus* des premiers chroniqueurs, surtout si l'on passe sous silence les nombreuses et merveilleuses guérisons, etc.... racontées sur audition de témoins, comme faites par le Saint ou sur sa tombe, même après les translations de ses restes. Mais, ce me semble, il n'est guère conciliable avec les faits, même relativement récents, qui ont été recueillis et constatés. Ainsi l'ouverture du tombeau en 1669, la troisième translation en 1674, qui n'étaient certes pas des époques de demi-civilisation, ont établi que le corps du Saint, parfaitement conservé, et à qui il ne manquait que la parole, ne pouvait être que celui d'un adolescent d'au plus dix-neuf ans,.... c'est-à-dire de moins de douze ans (nundum duodecim) quand il arriva à Avignon, et d'une taille enfantine. Des récits différents et concordants font de lui un pâtre de quelques brebis d'une pauvre veuve, disant ne pas connaître le Rhône, et n'ayant vu que les ruisseaux à fond de granit et de basalte de ses montagnes. Peut-on voir là l'ingénieur consommé, l'homme de l'art, projetant opiniâtrement une grande construction, et l'adroit orateur démagogue entraînant une population à forcer la main de ses chefs pour cette œuvre jugée impossible, dans le but de la mettre en communication avec des terres qu'elle ne cultive pas, etc., etc...? Dans ce système, on en conviendra, ce nous semble, il faut, comme dans celui de Haitze, forger de toutes pièces l'invraisemblable.

[62] [1] D'autres écrits récents mentionnent encore saint Benezet ; ce sont :

[1] A partir de ce numéro [62] le manuscrit est formé de simples notes, assez confuses et nullement mises au net par l'auteur. *(Note de l'Éditeur.)*



Violet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture Française,* VII, 221.

Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age,* (Paris, librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle, 35, 1877). Il cite jusqu'à quinze livres où il est parlé de saint Benezet.

Champignac, *Dictionnaire chronologique*, article Benezet.

Rastoul, *Tableau d'Avignon.*

Didion, *Annales archéologiques,* XVI, 39 ; XX, 100.

Félix de Verneil, *Annales,* VII, 24. *Sur les travaux d'utilité publique au Moyen-Age dans le sud-ouest de la France.*

[63] Mais, en 1876, fut publiée par M. l'abbé Albanès, docteur en théologie, qui a pu puiser ses documents dans les archives de deux villes (Marseille et Avignon), une œuvre étendue et d'une notable valeur, que nous avons souvent consultée et citée ; c'est : *La vie de saint Benezet, texte provençal du* xviii[e] *siècle,* accompagnée des actes en latin, de leur traduction française et de *notes historiques et critiques...* (Marseille chez Etienne Camoin).

L'auteur paraît s'être proposé d'abord un but philologique ou linguistique, qui était de présenter une pièce authentique et étendue en langage provençal tel que le peuple le parlait encore aux xii[e] et xiii[e] siècles, langage différent, comme il l'observe, du provençal artificiel dit littéraire et de pure convention, que parlaient les troubadours, dont il nous reste de nombreux spécimens. Mais par ses notes relatives à cette pièce qui n'est autre que la version en langue vulgaire de la *charte avignonaise* des actes de saint Benezet (chap. iii) ; par ses citations, par ses appréciations et ses commentaires, il contribue beaucoup à éclairer des points jusque-là incertains. Ainsi M. Albanès remarque entre autres choses, que tous les auteurs de publications antérieures, y compris les Bollandistes, se sont trompés en pensant que cette *charte* a été écrite primitivement en langue vulgaire puis traduite en latin [1]. L'antériorité du texte latin lui paraît tranchée par les paroles catégoriques qu'on trouve ajoutées à la fin du texte provençal (V. note ci-après), mais que celui-ci, écrit pour des lectures à faire dans diverses églises, doit n'avoir été postérieur à l'autre que de peu d'années ; il pense même, avec les Bollandistes, que la première partie de la charte en question transcrite avec la deuxième vers le milieu du xiii[e] siècle, sur le grand parchemin subsistant, doit avoir été rédigée dès le xii[e] siècle, et même du vivant du Saint, ou avant 1184, car il ne s'y trouve pas un seul mot d'éloge pour lui, et il n'y est pas qualifié de bienheureux comme dans la seconde moitié.

Il a reconnu que, par des pièces conservées à Marseille, plusieurs témoins appelés à l'enquête avignonaise sur les miraculeuses guérisons, etc., existaient même en 1210 et 1215. Tout en permettant de discuter la date de l'éclipse, il admet pleinement la vérité de tout ce que mentionnent les deux parties de la charte d'Avignon, et il combat comme déraisonnable les incrédulités de Haitze et de Grégoire, en observant que les tentatives de tout expliquer sans surnaturel ne font que changer les difficultés en impossibilités.

[1] Un seul écrivain, dit-il, a su éviter une pareille erreur ; mais il est resté inédit. C'est le marquis de Cambis-Velleron (Joseph-Louis-Dominique) qui a laissé, déposées aux archives d'Avignon, les *Annales* de cette ville, depuis sa fondation jusque vers 1750. Cet auteur judicieux, né en 1693, mort en 1772, était à la fois petit-fils maternel et petit-neveu de Richard de Cambis (dit Disambec) ; son aïeul paternel était ce François de Cambis-Velleron, premier consul de la ville, à l'invitation duquel le célestin Scistres des Préaux (V. ci-dessus, n° [45]) a composé son livre de 1675.

[64] Il nous reste à parler de la *Légende de saint Benezet* par M. Lefort, inspecteur général des Ponts et Chaussées, article de quinze pages (555 à 570) qui a paru au cahier d'avril 1878 de la *Revue des sciences historiques* (éditeur Palmé).

Son auteur a ajouté au titre ces quatre mots : *Examen historique* et *critique*, quand il a publié à part cette œuvre, la même année 1878, en une brochure in-4°, tirée seulement à cent exemplaires numérotés, dans lesquels il a mis les textes latins des chroniqueurs et de la charte avignonaise dont il n'avait donné que des traductions françaises, et en y joignant la photographie de cette charte, ainsi qu'un appendice historique contenant le texte provençal, ce qui a porté de 27 à 44 le nombre des pages.

C'est une œuvre d'une érudition soigneusement acquise et à laquelle nous avons en la citant fait divers emprunts. L'auteur, connu par d'autres remarquables publications, l'un des ingénieurs ayant construit les premiers chemins de fer partant de Paris, et dont la carrière administrative a été couronnée, lors de sa retraite en 1879, par une haute distinction honorifique, a été amené à cette étude sur saint Benezet par la prière que nous lui avons faite d'être notre collaborateur; car lui aussi, comme il l'expose dans sa conclusion, « il aimerait voir notre corps fêter le Saint, ainsi que cela se faisait avant 1789 ».

On lui doit, comme nous l'avons dit dans le courant des chapitres IV et V et dans la note D, d'avoir donné d'une manière plus exacte qu'il n'avait encore été fait, le texte latin de la charte avignonaise, en distinguant par des signes particuliers les parties restituées, après contrôles opérés sur la pièce originale et sur cette photographie qu'il a eu l'heureuse idée d'en faire faire pour en répandre et en perpétuer la connaissance[1]; d'avoir déterminé les dates approchées de son écriture sur le grand parchemin conservé, et de leurs copies authentiques fournies par celles, qu'on possède aujourd'hui, du dossier du Rhône; d'avoir exhumé la grande et curieuse estampe historique telle qu'elle a été gravée en 1603 par son véritable auteur et qui, outre son prix artistique, a offert le pouvoir de nous instruire, par sa date rétablie, à résoudre l'énigme des fausses imputations, presque unanimes, faites à Paradin; enfin d'avoir découvert que la singulière erreur d'une année, commise sur la date de l'éclipse de 1178, par les trois plus anciens chroniqueurs qui en ont fait mention, se trouvait avoir été faite également par le premier des trois (Helinand) pour deux autres faits bien connus et étrangers à notre objet, ce qui explique les divergences au sujet de cette date; d'avoir, en outre, donné un bon historique des ponts et bacs d'Avignon, une explication très plausible des substructions des arches conservées, sans recourir à l'hypothèse tout à fait improbable d'un pont carlovingien (dont nous avons parlé chap. II, dans une note[1].

Nous avons dû, dans d'autres passages, dire en quoi notre avis différait de notre sympathique et éminent camarade. Ainsi nous avons observé (chap. IV et note D) que la date de l'*écriture* de la charte avignonaise sur le vieux parchemin des archives de la ville (soit 1270 environ d'après les caractères), n'était point la même chose que la date de sa *composition*, c'est-à-dire de sa rédaction et de sa première mise à la connaissance du public ou d'un grand nombre de per-

[1] Elle a été exécutée par un habile photographe d'Avignon, M. Michel, auquel nous devons celle des vitraux de Saint-Didier, d'où ont été tirées les photogravures que nous en donnerons dans la note N, grâce à la facilité que nous en a courtoisement donnée M.   peintre de cette jolie verrière; c'est au même Michel que nous devons l'héliogravure des vues d'amont et d'aval du vieux pont dans son état actuel.

sonnes; que cette dernière date (note D, *idem*) pouvait avoir été très longuement antérieure à l'autre; que d'après M. Lefort lui-même, la rédaction et la publication de la *dernière partie* (l'enquête notariée) pouvait avoir été faite dès 1230 (note D); nous avons ajouté (même note D) que celle de la première partie (l'*histoire* de la vocation et de l'arrivée du Saint) pouvait très bien, conformément à l'opinion motivée des Bollandistes, etc. et à d'évidentes probabilités, avoir été sensiblement antérieure même à l'année 1200.

Nous avons ajouté (même note D) que cette *historia* n'était point une *leçon de matines,* composée par quelque clerc sur traditions orales recueillies tant bien que mal dès 1270, époque qui est en effet encore loin de l'année où le Saint a commencé à avoir un *office,* mais qu'elle a dû être composée fort peu après le commencement des travaux (note D) pour fournir de texte de lectures à faire de divers côtés aux fidèles afin d'obtenir leurs dons si nécessaires à la continuation de l'œuvre gigantesque entreprise; que la mention, aux deux premières phrases de cette *historia*, d'une date et d'une éclipse totale, y a été sans aucun doute (note D) ajoutée lors de la conscription, vers 1270 sur ce même parchemin; enfin que l'erreur du millésime n'est autre que celle du chroniqueur Hélinand; qu'elle se réduit au total à avoir fait coïncider avec la vocation et le départ du Saint, ce phénomène qui a coïncidé plutôt avec le commencement des travaux *visibles* de son pont; que cette erreur ne présente ainsi aucun motif valable de rejeter en bloc, comme légendaire, c'est-à-dire faux, de pure invention ou imagination, ce mémorable et touchant récit, vénéré généralement et pieusement lu chaque année dans une grande étendue de notre territoire méridional; confirmé du reste, dans tout ce qui en fait le fond, par cette charte lyonnaise dont nous avons (nº 26) montré (chap. IV) l'authenticité et l'incontestable valeur; et offert, d'ailleurs, sous tous les rapports (note D), les caractères qui n'appartiennent qu'à la vérité.

[65] Il nous reste à discuter d'autres arguments.

L'auteur admet complètement, parce qu'elle a été *notariée* après enquête sur audition de témoins, toute la *notatio* ou ce que nous appelons la seconde moitié de la charte avignonaise, savoir la partie qui constate les guérisons miraculeuses opérées de son vivant par saint Benezet, et aussi celles qui s'accomplirent en nombre immense au contact de son tombeau. Tous ces prodiges, en effet, dans sa conviction, ont « ce caractère d'authenticité » que lui donne le « procès-verbal régulier d'information », caractère qu'il croit pouvoir refuser tout-à-fait à la *première moitié* ou *historia*, de la charte avignonaise.

Il motive encore son rejet ou sa négation d'une autre manière. Il dit que cette seconde moitié « ne confirme pas, et *par cela même infirme* les merveilles qui forment le fond de la légende. Les témoins, dit-il, qui paraissent tous avoir connu Benezet, et en particulier *Chautard,* qui a assisté à la pose de la première pierre, ne parlent ni de l'éclipse, ni de la voix de Notre Seigneur Jésus-Christ, ni de l'ange, ni de la plaisanterie de l'évêque si bien continuée par le viguier, ni du transport à pied-d'œuvre de cette énorme pierre. « Ce procès-verbal », continue-t-il, « a un autre caractère d'authenticité : *il n'y est pas question de tours de force ;* on y constate que le saint jeune homme a édifié le *peuple ;* qu'à l'exemple de son divin maître, il a guéri des infirmes, soulagé des malades, et que, même après sa mort, de nombreuses guérisons ont été obtenues par son intercession. »

La réponse à cela nous paraît facile. Un silence n'est pas une négation et n'*infirme* rien. Les témoins n'ont parlé que de choses *sur lesquelles ils ont été interrogés*.

Il s'agissait, dans l'enquête ou information (notatio) de faits *particuliers*, isolés, vus chacun d'un petit nombre de personnes, et par conséquent ayant besoin de vérification, et tous *postérieurs*, comme nous croyons l'avoir prouvé (fin de la note D), à l'acceptation, par les autorités et par tout le peuple, du saint enfant comme constructeur inspiré et chargé par la voix de Dieu même, d'une œuvre humainement jugée impossible.

L'acceptation consommée de sa mission tenait lieu de toute constatation des faits merveilleux et saisissants qui seuls avaient pu la déterminer. Cette acceptation en supposait la réalité généralement connue et crue. Toute interrogation juridique à cet égard eut été plus qu'inutile ; elle eut été inconvenante ou ridicule. Toute question suppose une ignorance ou un doute. Et là où il n'y a ni ignorance ni doute, sur des faits connus, avérés et notoires, il ne peut y avoir d'interrogation. Une interrogation eut équivalu à un soupçon de duperie générale de la population avignonaise dont la foi, tout au contraire, avait été récompensée par d'ultérieurs et bienfaisants prodiges et l'était encore par la jouissance de l'œuvre utile et grandiose exécutée contre toute prévision par le même Saint.

Chautart dit « avoir vu la pose de la première pierre » et ajoute « que l'évêque était présent et a récité son office sur le lieu même ». Cette pose cérémonielle a dû exiger une préparation ; il a fallu la faire précéder d'une fouille de fondements, là probablement où se trouve la culée de gauche, dans le terrain à vingt mètres environ de la rive. Elle n'a donc pas dû être, comme quelques auteurs l'ont dit, la même chose que le transport miraculeux, au bord du fleuve, de la grande pierre du palais du viguier, avant toute décision de la construction ; transport que Chautart n'a peut-être même pas vu et dont on ne lui demandait point, en tout cas, d'énoncer ni le fait ni le mode.

Le jeune homme, dit M. Lefort, « a édifié le peuple ». Oui, certes, il l'a édifié, et jusqu'à la fin de sa vie, depuis le moment où il a été accueilli comme constructeur. Mais jusqu'à ce moment, il n'a fait au contraire que scandaliser, suivant la charte d'Avignon. Pour édifier le peuple, il faut en être connu. Et quand même Benezet, au lieu de déclarer de suite sa mission aurait, pendant quelque temps, donné le spectacle des pieuses habitudes de sa vie, cela n'aurait certainement pas suffi pour faire affluer en quelques jours dans ses mains les monceaux d'or qu'il a fallu pour commencer les travaux, même s'il avait pu exercer le pouvoir curatif dont il se serait cru doué.

Et ce pouvoir curatif, il n'a pu, selon nous, l'exercer qu'après la preuve donnée de sa mission divine, car personne avant cette preuve ne serait venu se faire guérir par lui.

Concluons que les raisons données par M. Lefort pour rejeter toute la première moitié de la charte avignonaise, et par suite toute la charte lyonnaise, ne sont pas suffisantes, et tenons pour vrais les faits qu'elles nous enseignent et qui sont acceptés par l'Église [1].

[1] En 1887, c'est-à-dire un an après la mort de l'auteur, a paru un ouvrage excellent sur saint Benezet : *La patrie de saint Benezet, berger, fondateur du pont d'Avignon au* XIIe *siècle,* par M. l'abbé Mollier, curé du diocèse de Viviers. (Avignon, Séguin frères, 40 pages.) L'auteur est d'avis que saint Benezet est bien né au Villard. *(Note de l'Éditeur.)*

L'Éditeur rappelle ici que les numéros [63, 64] et [65] ne sont composés que de notes éparses, laissées sans ordre aucun par l'auteur dont la pensée n'a pu être achevée.



NOTE L

ENFANCE DE SAINT BENEZET

SON NOM, SON AGE, SON PAYS NATAL

[66] Le vrai nom de baptême de saint Benezet était Benoît : *Benedictus*. Il lui est donné dans toutes les chroniques, dans les catalogues des saints, et dans les chartes dont nous avons parlé.

Son office porte *Sanctus Benedictus de Ponte*. Beaucoup d'auteurs se répétant les uns les autres ont regardé Benezet comme un diminutif de Benoît, c'est-à-dire *petit Benoît*, qu'on lui aurait appliqué, selon les uns, à cause de sa petite taille, ou bien de son très jeune âge, selon les autres pour le distinguer de son patron le grand fondateur ou organisateur de la vie cénobitique en Occident. On a même forgé *Benedictulus* pour désigner Benezet en latin.

Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* ont expliqué tout autrement le nom de Benezet. Il est simplement, disent-ils, « formé de *Benedictus*. On en a fait d'abord Benezet, car les Italiens et nos provinces voisines de l'Italie disent Benedetto ; puis on a changé le *d* en *z*, ce qui est fort ordinaire, surtout dans le midi ; c'est ainsi que de Baudelius on a fait Bauzille, etc., etc. » Et M. Albanès ajoute que le grand saint Benoît lui-même, ainsi que le Pape Benoît XIII et d'autres Benoît ont été appelés Benezeg, Benezetz, dans des écrits méridionaux. Benezet ne serait donc autre chose que Benoît en langue provençale.

Cette raison est certainement la meilleure ; mais pourquoi les autres Benoît célèbres du midi de la France n'ont-ils pas été appelés Benezet ? Cela donne à penser que la jeunesse et la petite taille du berger constructeur, et peut-être aussi la convenance de le distinguer de son patron ont été pour quelque chose dans l'adoption du nom qui lui est resté.

[67] La charte lyonnaise, émanée d'Innocent IV, lui donne un peu moins de douze ans (nundum duodecim) lorsqu'il vint à Avignon. Or, quelqu'en ait été le rédacteur, quelque discutables qu'en soient les détails, cette charte, comme l'observe M. Albanès, a dû être l'écho de traditions jusqu'alors conservées. D'ailleurs, dans la charte avignonaise, regardée comme authentique, Benezet est appelé enfant. Le sage et réservé père Papebrok observe bien que ce mot latin *puer* a été souvent appliqué à un jeune homme ; mais le mot *enfant* de la vieille traduction provençale n'a pas la même extension. Aussi, presque tous les écrivains donnent cet âge de douze ans à Benezet au moment de sa mission, ce qui fait dix-neuf ans lorsqu'il mourut.

L'opinion de la grande jeunesse du Saint se trouve confirmée par l'examen qui a été fait de son corps lors de sa première translation ; on l'a reconnu être sans

barbe, avec tous les caractères d'un jeune homme de dix-neuf ans au plus. Laissons donc de côté les objections qu'on a voulu tirer de ce qu'il a figuré dans des actes d'acquisition, etc.

Ne paraîtrait-il pas extraordinaire, en effet, qu'un jeune homme auquel on accorde une mission divine ne fût pas trouvé capable de faire acte d'homme majeur, et que le procureur et directeur d'un ordre et d'une institution reconnus *personnes civiles* ne parût pas dans les contrats qui les concernent? Constatons, d'ailleurs, qu'il y paraît toujours accompagné de frères plus âgés que lui ; et concluons en nous rangeant à la croyance générale, qui le fait accomplir sa vie militante avant l'âge de dix-neuf ans révolus.

[68] Date de sa mort. — Nous en avons (au chap. III) donné le millésime, 1184, doublement constaté. Quant au mois et au jour, personne n'a jamais contesté le 14 avril, désigné par son ancien office, célébré, avons-nous dit, probablement dès le XIV[e], siècle et certainement depuis 1331, année où sa chapelle fut mise dans les attributions du chapitre de l'église de Saint-Agricol, devenue collégiale.

Son lieu de naissance a été controversé. Le récit de l'*Antiqua Membrana*, cette charte du XIII[e] siècle sur laquelle se fonde à peu près tout ce qu'on sait de lui, se tait à cet égard. Mais il implique que le Saint a traversé le Rhône pour arriver à Avignon, en sorte que son pays devait être du côté droit de ce fleuve. Presque toutes les traditions le font naître en Vivarais, dans, ou proche la partie dite *Les Boutières*, en un hameau que la leçon IV de son office actuel appelle *Alvilar*, diocèse de Viviers. *Al* est en provençal une particule désignant le datif d'un article dont le nominatif est *Lou*, et le génitif *del Lou Vilar, Del ou dal Vilar, al vilar*. On fait donc généralement naître saint Benezet au Villard, c'est-à-dire dans le hameau très ancien appelé Le Villard, commune de Burzet. Ce gros bourg de Burzet, chef-lieu de canton, est situé dans une gorge profonde, au bas de cette chaîne des monts du Coiron qui sépare au nord le bassin de l'Ardèche de celui de l'Érieux, se jetant également dans le Rhône après avoir coulé à travers les hauteurs dites des Boutières, tandis que du côté de l'ouest se trouve une autre chaîne séparant le bassin du Rhône du bassin de la Loire, ou le versant de la Méditerranée de celui de l'Océan.

[69] Son pays natal. — Le pont d'Avignon unissait les deux diocèses d'Avignon et de Nîmes. Dans ces deux diocèses son culte est naturellement répandu. Saint Benezet était le nom d'un antique oratoire bâti sur une des digues du Rhône, à trois kilomètres d'Aramon, mais qui a été emporté par l'inondation de 1872. C'est encore le nom d'un grand domaine situé auprès du bourg ancien et populeux de Saint-Gilles, au sud du département du Gard, sur le canal de Beaucaire à Aigue-mortes [1].

Il y a aussi dans le canton de Ledignan, à vingt-quatre kilomètres nord-ouest de Nîmes, une petite commune appelée *Saint-Benezet-del-Cheirons* [2].

[1] Ce domaine appartient à M. le duc de Fitz-James.

[2] Ou *del Queirion*. Les Bollandistes traduisent ces mots par *de la Pierre* et rapportent qu'il y a un tableau placé au-dessus de l'autel où l'on voit un jeune homme vêtu d'habits de pâtre et portant sur le cou une grosse pierre, comme on représente habituellement saint Benezet. Mais il résulte des recherches faites dans les cartulaires et pouillers de l'évêché de Nimes par M. l'abbé Goiffon, secrétaire-archiviste du diocèse, qui a bien voulu nous en communiquer le résultat, que le village de Saint-Benezet del Cheirons se nommait, au XI[e] siècle, *villa Sancti Benedicti de Octodano*, et que son véritable patron est saint Benoit, abbé . . . . et que le surnom *Queiron* ou *Queirons*, synonyme de Coiran, leur vient d'un village très voisin, depuis long-



Ni le diocèse d'Avignon, ni celui de Nîmes ne revendiquent saint Benezet comme né sur leur territoire. Reste donc à choisir, si un choix doit être fait, entre ceux de Viviers et de Saint-Jean-de-Maurienne qui se disputent l'honneur de l'avoir vu naître.

Ces deux diocèses apportent, pour appuyer leurs prétentions, des raisons dont nous ne dissimulerons pas la force. Nous ne nous flattons même guère de déterminer les habitants soit de l'un, soit de l'autre à y renoncer après notre discussion, et à Dieu ne plaise qu'elle diminue dans une seule de leurs paroisses la dévotion dont notre saint et bienfaisant thaumaturge y est l'objet.

Il convient cependant de présenter quelques réflexions sur ce point.

Les habitants de la Maurienne fondent leurs prétentions sur ce que le large parchemin d'Avignon du XIII[e] siècle ne dit aucunement d'où venait saint Benezet ; tandis que la charte lyonnaise, aussi du XIII[e] siècle, exprime que le Saint est venu d'Almilat.

Il est vrai qu'aucun lieu habité du nom de Almillat ne s'y trouve ; mais seulement *Hermillon,* à trois kilomètres de Saint-Jean-de-Maurienne, s'est appelé, jusqu'au VII[e] siècle *Armàriolum* (l'Armoire) parce que c'était là que se trouvaient les *armoires* à provision de l'évêché de Saint-Jean, son cellier, etc... et il est de plus notoire, qu'avant le nom d'Hermillon, cette paroisse a porté celui de Armillard qui se rapproche d'Almillat[1]. Ils ajoutent que la naissance de saint Benezet à Hermillon est de tradition invariable et bien conservée dans toute la paroisse qui se compose seulement de son chef-lieu et de deux hameaux ou villages, Montandré et Champessuit. Les prairies où le Saint gardait son troupeau, au-dessus de Montandré, s'appellent, encore aujourd'hui, pâturage de Saint-Benezet. On montre l'emplacement de sa maison natale au chef-lieu même, en face l'église, là où est maintenant une maison plus moderne.

L'entrée de l'église paroissiale est ornée d'une statue de saint Benezet en stuc, où elle figure à côté de celle des patrons de la paroisse, et dans l'intérieur de l'église un médaillon représentant le Saint avec ses brebis, est ciselé sur une des pierres de la clef de voûte. Un oratoire qui lui est dédié existe, mais un peu en ruines, près du hameau de Montandré.

Ils se fondent enfin sur l'existence, dans l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne, d'un tableau signé *Jomar pinxit 1695* et qui représente les divers détails de la vie de saint Benezet et ils ajoutent que le diocèse de Maurienne vient d'être autorisé par une bulle à célébrer sa fête, le 3 septembre de chaque année.

[70] Le diocèse de Viviers, de son côté, peut offrir des traditions nombreuses et fort anciennes de la vénération qu'on y professe pour saint Benezet. On en peut juger par ce qu'on y a raconté de son enfance, de ses vertus précoces, des miracles

temps détruit, ayant eu un prieuré qu'on a réuni à Cardet, autre village qui se trouve à cinq kilomètres nord-ouest. L'église en fut en partie ruinée en 1560 par un seigneur qui s'étant fait protestant, put occuper une grande partie des terres du prieuré ; elle fut rétablie en 1686 puis changée en temple en 1802 ; mais elle n'existe plus, ayant été abattue depuis pour faire place à un nouveau tracé du grand chemin de Boucairan à Lédignan.

[1] Je dois ce détail et ceux qui suivent à l'obligeance de M. Anselme, jeune conducteur des Ponts et Chaussées, résidant à Saint-Jean-de-Maurienne ; il les a dus lui-même en partie à M. Favier, chanoine de Saint-Jean, natif d'Hermillon, ce qui lui a permis d'ajouter plusieurs choses à ce qu'a exposé et fait valoir, en 1867, M. l'abbé Truchet, jeune ecclésiastique, aujourd'hui curé de Saint-Jean-d'Arves à l'article : *Saint Benezet* (p. 251 à 289) et aux pièces justificatives XXV à XXX (p. 327 à 334) de son livre : *Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne.* Chambéry, chez Pallud (?) imprimeur.

qu'il y aurait faits antérieurement à son départ[1] ainsi que par le grand nombre d'enfants que l'on baptise sous son nom, aussi donné à diverses croix et fontaines; enfin par la maison encore entière (dont nous parlerons plus loin) qu'on assure être celle où il est né, ainsi que par la famille, toujours en possession de cette maison, et qu'on assure être sa famille.

Une chapelle (dont nous parlerons aussi) lui a été construite et dédiée en 1727, au Villard, dans un emplacement et d'après un tracé déjà connus du pays comme ayant été précédemment choisis et indiqués par deux personnages, « Pierre du Veyrier, sieur de Chambonnet, curé de Burzet, et Pierre de Marsiliargues, prieur de Saint-Pierre-du-Colombier » (aujourd'hui commune du canton de Burzet).

C'est à Viviers que, pour la première fois, le culte et la liturgie de saint Benezet ont été rendus *diocésains*. En 1737, ou dix ans après la construction de la chapelle du Villard, Mgr de Villeneuve, voyant « la fécondité en fruits d'édification et de salut » de ce culte qui était alors purement local, et « voulant en étendre le bienfait à son diocèse entier », y rendit obligatoire pour tout prêtre la récitation annuelle de son office, et, une fois par an, la liturgie de sa fête dans toutes les paroisses.

C'est ce qu'aucun évêque n'avait osé faire avant lui, même à Avignon, où commença le culte local. Il le fit en publiant et promulguant alors une édition nouvelle du Propre des Saints (*Sanctorale*) de Louis de Suze, l'un de ses prédécesseurs u siège de Viviers.

Son ordonnance de 1737 exprime qu'il augmente ce Propre des offices de plusieurs saints qui ont illustré son diocèse par leurs travaux *ou qui y ont pris naissance* (etiam vel ortu suo)[2].

Ces dernières paroles ne s'appliquent qu'à saint Benezet. Il a donc fallu alors que l'évêque et le synode, au sein duquel il a rendu son ordonnance, aient été bien convaincus par le nombre des traditions sérieuses et la puissance du sentiment public, pour prendre une décision aussi nouvelle, homologuée depuis par Clément XII.

Cette avance de Viviers de cent vingt et cent trente ans sur les autres diocèses, ne peut-elle pas être alléguée comme une preuve que celui de Viviers a été à même de recueillir plus de traditions que les autres sur le berceau du Saint.

Remarquons encore que si le récit de Paradin et la charte lyonnaise sur laquelle il s'appuie sont regardés comme offrant, à côté de quelques erreurs, l'écho très probable de plusieurs traditions vraies, et si, en lui empruntant Almilat qui ressemble autant à Al Villard qu'à Armillard, l'on accepte aussi les *trois journées* de marche ordinaires, comme mesure approximative du trajet parcouru par saint Benezet, depuis le pâturage de son troupeau jusqu'à la rive du Rhône, en

[1] On y raconte que l'année de sa première communion, se trouvant en prières dans l'église de Burzet, il jeta son manteau sur un *rayon de soleil* en forme de faisceau lumineux, s'introduisant par une petite ouverture de la muraille, et que le manteau y resta suspendu comme si ce faisceau lumineux eut été du bois et qu'alors le prêtre qui venait de le confesser se jeta à ses genoux et lui dit : Ce serait plutôt à moi à me confesser à toi. Ce récit n'est écrit nulle part et n'a même pas la valeur d'une légende, mais il prouve toujours, tout vague qu'il est, l'ancienneté des sentiments voués au Saint par cette paroisse.

[2] Peu importent, ici, les trois heures dans lesquelles Paradin dit que cette distance parcourue avec un ange aurait été miraculeusement parcourue, miracle dont la croyance est libre mais nullement nécessaire à qui admet le récit du large parchemin lyonnais et la leçon IV de l'office, car, comme l'observent les Bollandistes, le *modo* de la première de ces deux pièces, et le *brevi tempore* de la seconde peuvent signifier seulement que la marche avec le céleste pèlerin a été plus prompte qu'à l'ordinaire et non entrecoupée de repos nocturnes.



face d'Avignon, cette mesure s'applique très bien au Villard. Il est en effet distant en droite ligne de cent kilomètres environ d'Avignon; soit, en ajoutant un cinquième pour les détours que nécessitent les prés et les cours d'eau, cent vingt kilomètres ou trente lieues de quatre mille mètres; mais que la distance en droite ligne d'Hermillon est de cent quatre-vingt-dix kilomètres au moins; soit avec pareille addition d'un cinquième, deux cent trente-huit kilomètres ou près de soixante lieues. Or cela excède réellement trop les trois jours de marche ordinaires dont parle Paradin et la charte qu'il invoque.

[71] Les Savoisiens, d'autre part, présentent aussi un vieux tableau de la vie de saint Benezet, qui se voit à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne. Mais ce tableau, signé *Jomar pingebat anno 1695,* est de nature à prouver contre eux, comme l'observe M. l'abbé Albanès [1], car d'après la description que donne M. l'abbé Truchet du sujet central et des quatorze médaillons qui l'entourent, on reconnaît évidemment que ce tableau a été copié sur la grande gravure de 1603, dont nous avons parlé à la note J, nº [34], et dont nous donnons, dans ce volume, une exacte reproduction obtenue par photographie.

S'il n'avait paru en France que celle qui est signée *Lud. David fecit,* sans aucune mention de date, on pourrait soutenir que le tableau de Saint-Jean-de-Maurienne, de 1695, est original et a servi de modèle à la gravure; mais une pareille allégation n'a pas été et ne saurait être faite depuis qu'a été retrouvée à la bibliothèque de Paris la gravure primitive, de Greuter, datée de 1603, et qu'on a lu, et cela au dos de son cuivre conservé à Avignon : « *Cette planche a été regravée toute neüue..... dans l'année 1695.* » « Les Savoisiens, continue M. l'abbé Albanès, sont donc venus chercher chez nous, postérieurement à Paradin, le seul document un peu ancien du culte de saint Benezet qu'ils puissent montrer, et cela prouve que les traditions françaises sont plus anciennes que les leurs. »

De plus, on peut voir que M. Truchet, leur dernier organe, admet la totalité de ce que rapporte le parchemin d'Avignon du XIIIe siècle. Il croit donc à l'arrivée de saint Benezet au Rhône, en face de la ville et non du même côté, son effroi en apercevant la largeur du fleuve et l'impuissance évidente où il est d'en unir les deux rives par un pont; et cette arrivée sur la rive droite, à laquelle a cru Paradin lui-même, est encore clairement exprimée par le premier médaillon du tableau cité de l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne.

Or, comme le disent très bien, après Théophile Raynaud, les Bollandistes, (nº 11 de leur article du 15 avril), c'est une contradiction; car Benezet, pour arriver à Avignon, n'aurait pas eu à traverser le Rhône, s'il était venu de la Savoie.

M. Truchet répond à cela qu'il avait pu traverser le Rhône une première fois, quelque temps avant, dans un endroit où il est moins large; car les Savoisiens ont pour habitude d'émigrer et d'aller chercher du travail en France. C'est vrai, mais c'est dans les villes qu'ils se rendent et non dans des pays de pâturages aussi pauvres que le leur; et puis, pour concilier cela avec le récit avignonais, il faudrait supposer, ce qui est inadmissible, que sa mère eut émigré avec lui et avec leur bétail, etc. On voit, continue M. Albanès, « qu'avec ce système, les difficultés, les impossibilités naissent de toutes parts; et au contraire, en plaçant la patrie du Saint dans le Vivarais, tout s'explique naturellement ».

[1] Ouvrage cité (de 1876), p. 42.

Comment donc, dit encore le jeune et patriote curé Savoisien (note 24, p. 238 de son livre de 1867) expliquer la croyance persévérante de notre pays à la naissance de saint Benezet dans une contrée n'ayant jamais eu de relation connue avec le Vivarais?

Nous n'avons pas à le rechercher. Peut-être le Saint a-t-il eu avec Saint-Jean-de-Maurienne des relations de quêtes; et ce lieu d'Hermillon est-il un de ceux où il a pu prendre gîte à un de ses voyages, soit pour recueillir des offrandes, soit plutôt encore à son retour de Rome, après avoir passé le Mont-Cenis pour rentrer en France.

[72] Tout en concevant donc, et respectant le sentiment qui a porté les compatriotes de saint François de Sales, de sainte Thècle.... à placer depuis longtemps les images de saint Benezet dans une de leurs églises, et à solliciter récemment (1866) de Pie IX, qui ne le leur a point refusé, la permission d'établir son culte dans le diocèse de Maurienne, nous préférons, conformément aux traditions des trois diocèses français et à la leçon IV de leur liturgie actuelle, regarder le Villard, paroisse de Burzet, diocèse de Viviers, comme le lieu de naissance de saint Benezet et nous donnerons ci-après la description de sa maison et de sa chapelle, et une vue de sa paroisse, ainsi que quelques détails sur sa famille présumée encore subsistante.

Enfance de saint Benezet. — On n'a, sur ce qui est relatif à son enfance, que des traditions qui se sont perpétuées au lieu qui l'a vu naître. Sa maison, toujours subsistante, que tous ses compatriotes disent avoir été celle où il a vu le jour, annoncerait que ses parents, simples cultivateurs, n'étaient point dans la misère; mais, ainsi que l'exprime le vieux parchemin d'Avignon, sa mère, lors de sa vocation, était veuve; on pense qu'elle l'était devenue alors qu'il n'avait que quatre ans. Elle était donc pauvre, car il n'y a, dans ce pays, d'autre richesse que celle qui résulte du travail de tous les jours. Elle employa donc son fils à garder dans les pâturages communs les quelques brebis, qui, avec son logis, composaient toute sa fortune.

Les mêmes traditions ont permis d'exprimer dans la première leçon de son office, que dès ses premières années, il excella tellement dans la pratique des plus admirables vertus, *qu'il brilla comme un nouvel astre éclairant les régions où il était né;* qu'employé à garder un troupeau, il mit à profit cet humble genre de vie pour avancer sans cesse dans la sainteté; car dans la solitude des champs et le silence des bois, il pouvait tenir son esprit et son cœur plus fortement attachés à Dieu.

Des biographes ou panégyristes ont tiré de la même source d'autres détails qui en sont comme le développement.

« Dès son premier âge, dit l'un d'eux [1], les pères et les mères le proposaient pour modèle à leurs enfants; il parlait peu, et toujours avec modestie et douceur. Sa présence suffisait pour faire cesser les disputes et paroles inconvenantes; il employait les moyens que lui suggérait sa charité pour ramener les autres enfants à de meilleures pensées, et il était rare que son zèle ne fût pas couronné de succès. Pendant qu'il gardait son troupeau, il s'occupait de réflexions pieuses. Il saisissait

[1] *La Bonne année*, recueil publié à Lyon, chez Girard et Guyot, 21, place Bellecour; IIe série, n° 34, 1845, *Vie des saints bergers*.



des occasions que son état lui donnait de vivre dans une douce intimité avec Dieu loin du tumulte et du bruit.

[73] *Maison natale.* – Nous donnons les plans, élévation et coupe de cette maison. Elle a 14 mètres de long sur 10 de large; elle a été établie, comme on voit, dans le sens de sa longueur sur la pente très déclive d'un coteau granitique, qui est dominé au nord-ouest, à une certaine distance, par la montagne dite le Suc du Chalambelle [1], et à l'ouest, par la chaîne du Coiron.

La pièce de droite de cette maison, servant aujourd'hui d'écurie (c'est-à-dire de bergerie et d'étable), a été creusée dans le roc, ainsi que la cave dont la voûte elliptique soutient à une certaine hauteur la pièce de gauche, divisée aujourd'hui par des cloisons en une cuisine et des chambres. Des greniers à foin, à châtaignes [2], etc., sont au-dessus; on y arrive par une porte extérieure donnant sur le rocher le long duquel a été pratiqué un passage.

Les creusements ont sans doute fourni la pierre, qui d'ailleurs ne manque pas dans les environs, non plus que le bois de chêne ou châtaignier. Cela explique l'épaisseur d'un mètre donnée aux murs, la conservation pendant sept siècles et plus, de cette maison qui, sauf deux parties de mur refaites vers 1835 par le père du propriétaire actuel, porte un cachet de grande vétusté, commun du reste aux autres maisons de ce vieux hameau, du nombre de ceux qu'on mentionne comme *accessoires* dans le *Dictionnaire des communes de France*. La pièce de droite était, avant 1845, la cuisine ou pièce commune, et celle de gauche, plus grande, qui communiquait avec elle, avait les autres destinations ordinaires.

On entrait dans la pièce de droite par la porte en ogive, et de là dans celle de gauche, parce que l'écurie se trouvait dans une autre maison appartenant à la même famille, et séparée de celle-ci par une ruelle ou petite cour en pente raide et à gradins, de 3^{m} 40 de large, qu'on voit figurer sur les coupes en travers. Mais des partages ayant mis ces deux bâtiments dans des mains différentes, la pièce de droite reçut une destination nouvelle, et l'on ouvrit, pour arriver par quatre ou cinq marches dans celle de gauche, la porte nouvelle dont le linteau porte le millésime de 1846.

On voit aussi, à l'entrée de cette ruelle ou petite cour étroite, une pierre d'un portail fait vers 1835 mais qu'on a démoli depuis.

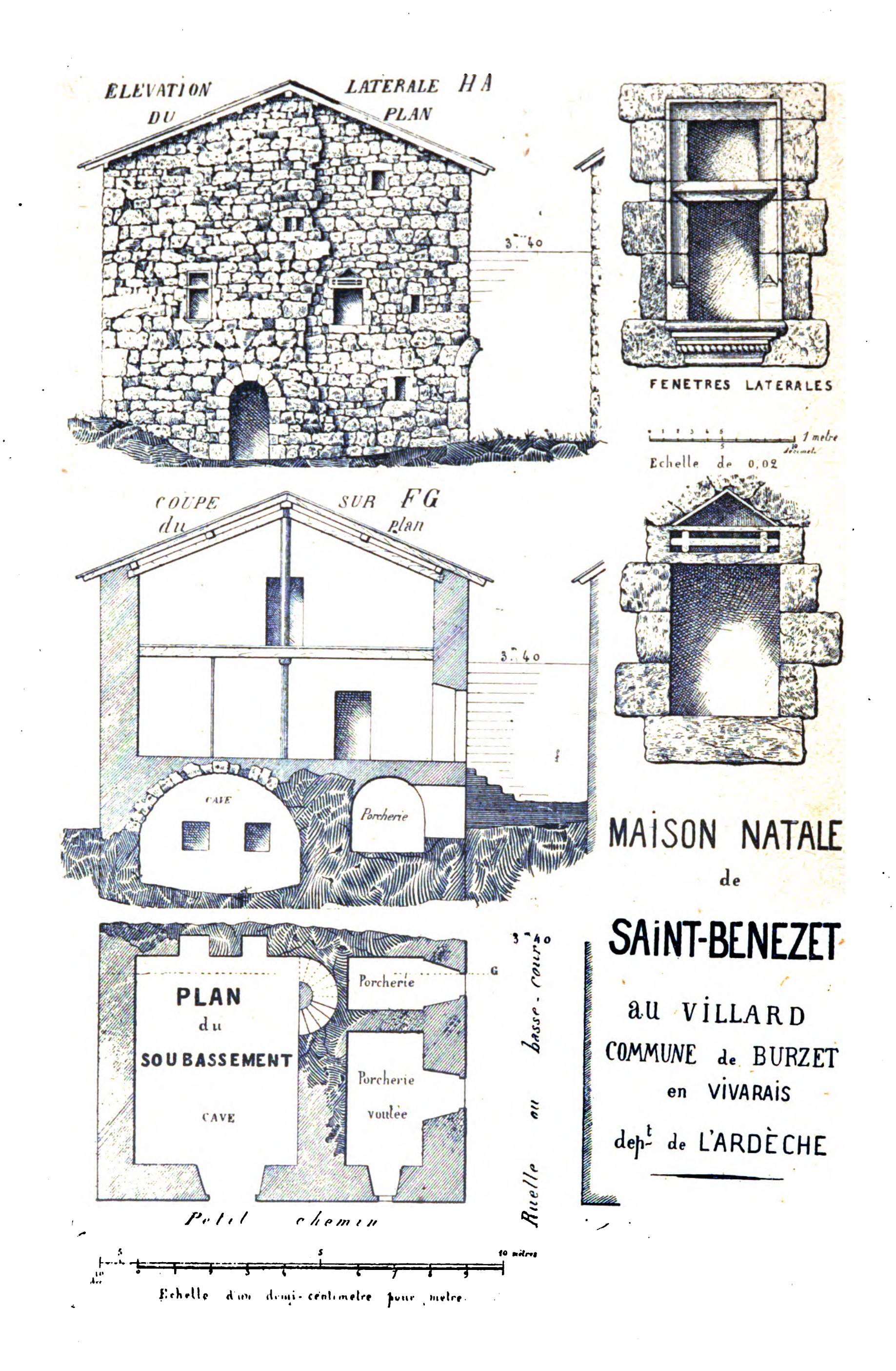
Le granit du pays est de qualité très variable. Celui dont la couleur est blanchâtre dure beaucoup et se taille assez facilement. Celui que les agents atmosphériques décomposent se transforme à la longue en une argile mêlée de sable quartreux; il en résulte un très bon mortier naturel qui est employé dans toutes les constructions rurales et qui relie suffisamment des matériaux dégrossis; cela explique encore, en y joignant leurs habitudes de labeur patient et prolongé, la solidité et la longue durée de toutes les vieilles maisons des cultivateurs du Villard.

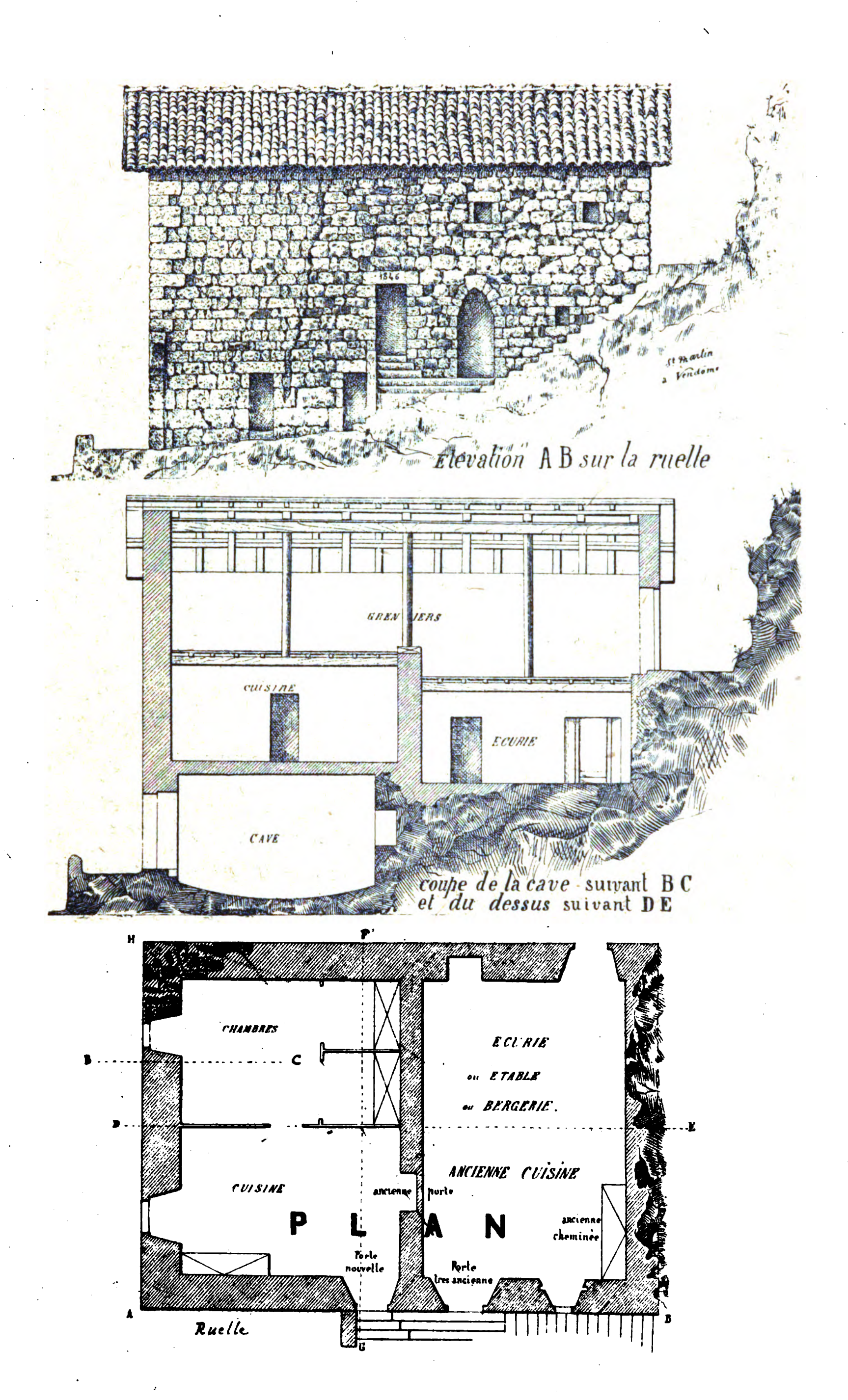
La maison de saint Benezet, et l'autre qui en est proche, appartiennent à une

[1] *Suc* ou *sut*, dans ce pays, paraît n'avoir pas d'autre signification que *sommet*. *Al sut del mount*, au sommet de la montagne.

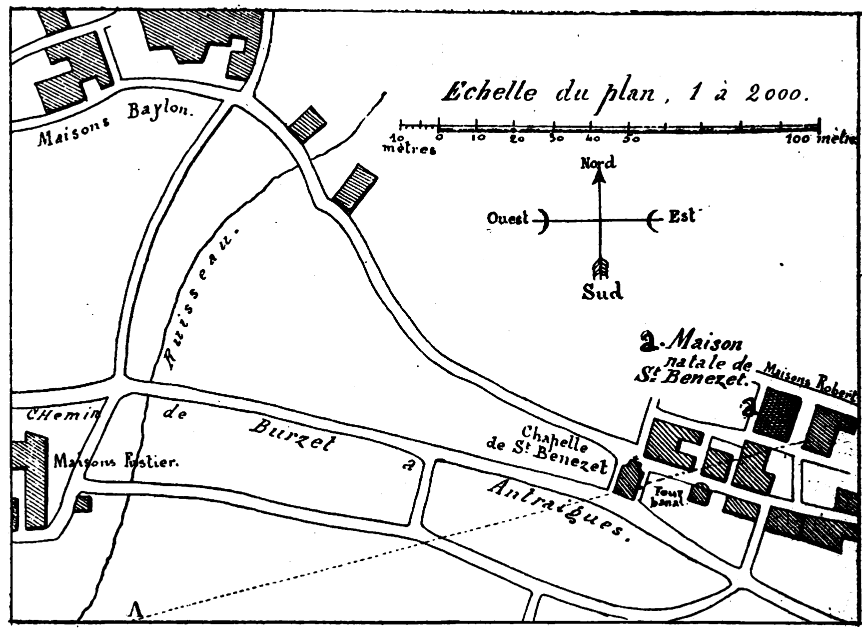
[2] La nourriture des cultivateurs de ce pays consiste en effet en châtaignes, en pommes de terre et en seigle cultivé à la pioche.

10

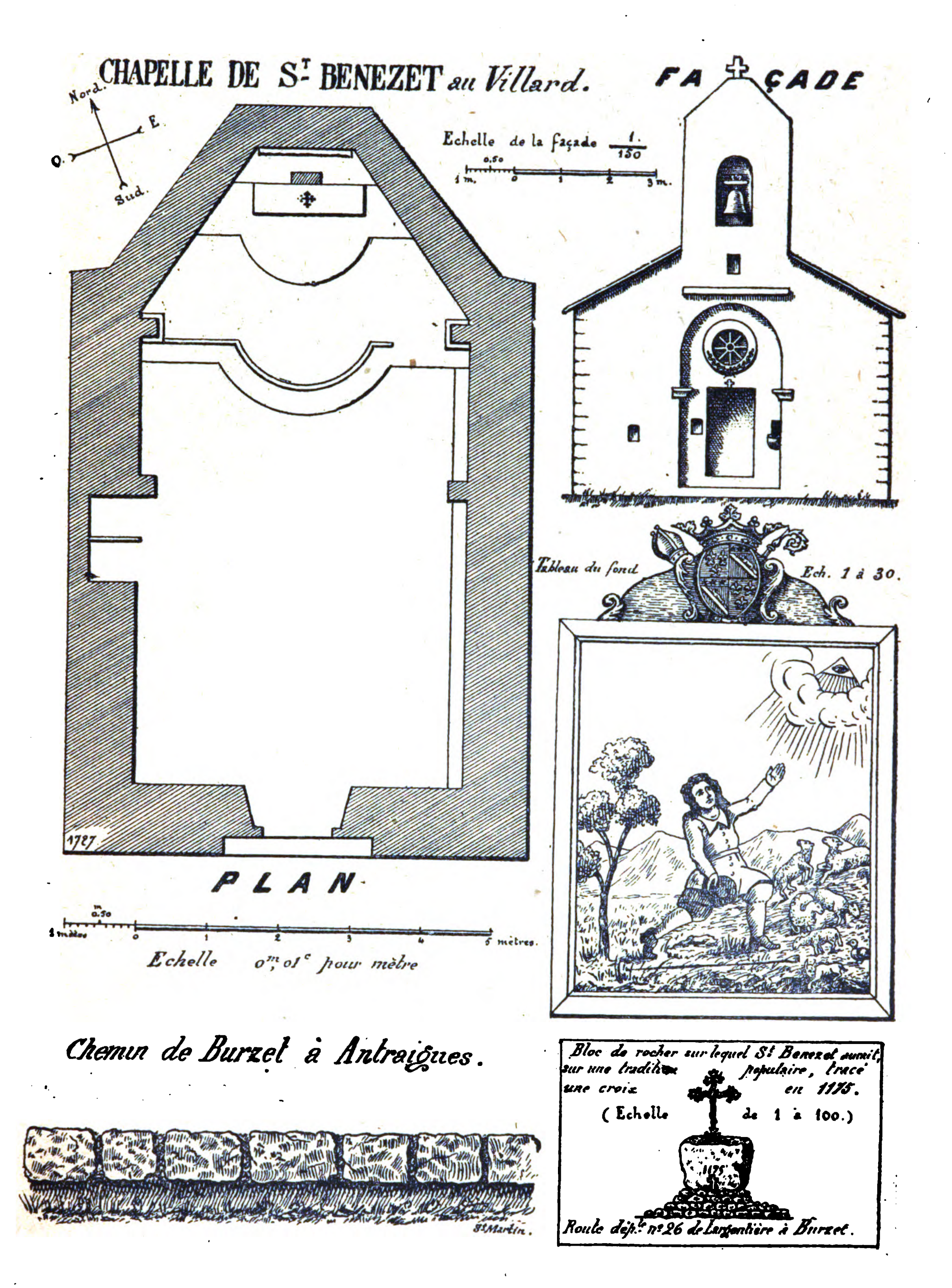

ELEVATION LATERALE HA
DU PLAN
3.m40
FENETRES LATERALES
1 metre
Echelle de 0,02
COUPE SUR FG
du plan
3.m40
CAVE
Porcherie
MAISON NATALE
de
SAINT-BENEZET
au VILLARD
COMMUNE de BURZET
en VIVARAIS
dept de L'ARDÈCHE
3.m40
PLAN
du
SOUBASSEMENT
CAVE
Porcherie
Porcherie voutée
Ruelle ou basse-cour
Petit chemin
10 mètres
Echelle d'un demi-centimetre pour metre.


1846
St Martin
à Vendôme
Elevation AB sur la ruelle
GREN IERS
CUISINE
ECURIE
CAVE
coupe de la cave suivant BC
et du dessus suivant DE
H
P'
CHAMBRES
B
C
D
E
ECURIE
ou ETABLE
ou BERGERIE.
ANCIENNE CUISINE
CUISINE
ancienne porte
PLAN
ancienne
cheminée
Porte
nouvelle
Porte
très ancienne
A
Ruelle
G
B

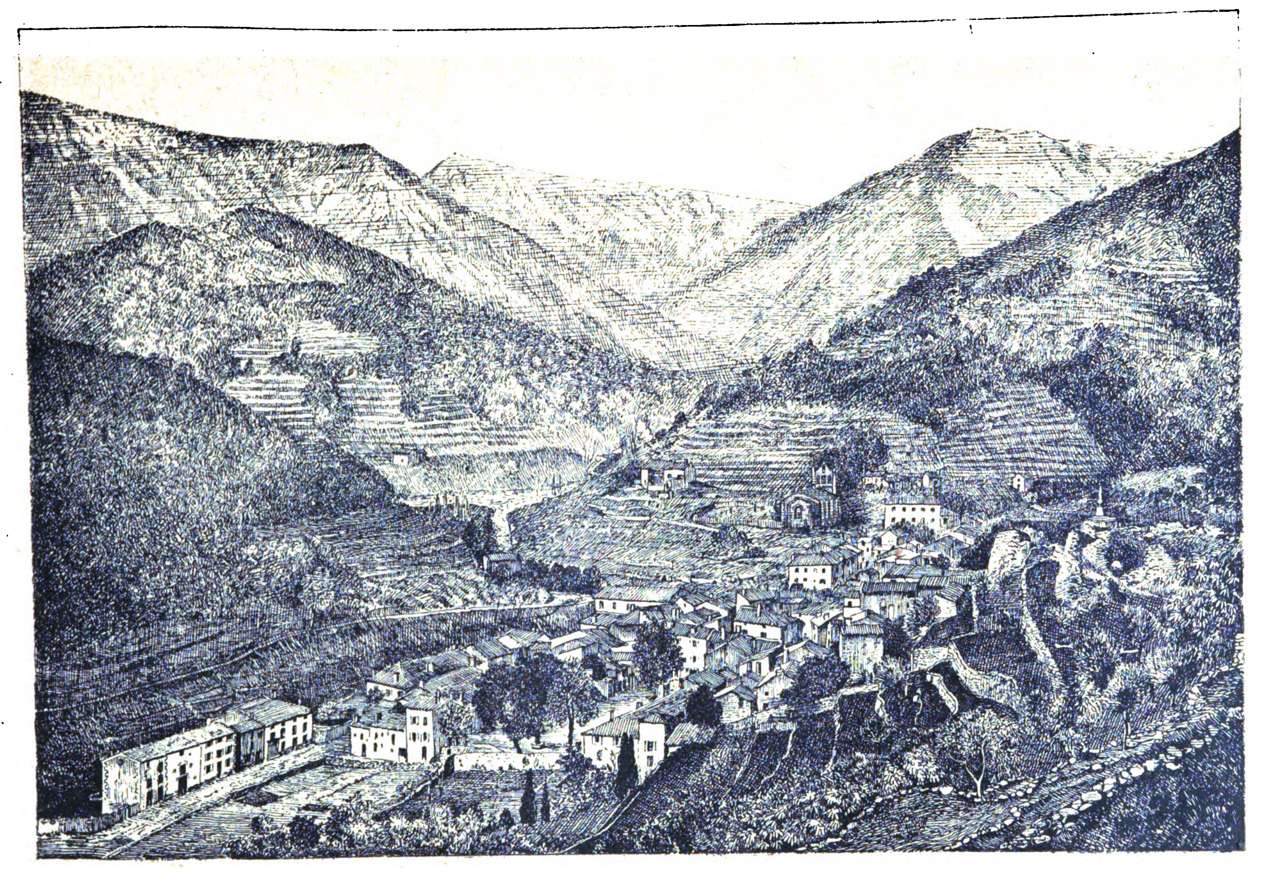




Vue (prise du point A) et plan du VILLARD, hameau de la commune de Burzet (Ardèche)



CHAPELLE DE St BENEZET au Villard.
FAÇADE
Nord.
E.
O.
Sud.
Echelle de la façade 1/150
0.50
1 m.
0
1
2
3 m.
Tableau du fond
Ech. 1 à 30.
1727
PLAN
0.50
1 mètre
0
1
2
3
4
5 mètres.
Echelle 0m,01c pour mètre
Chemin de Burzet à Antraigues.
St Martin.
Bloc de rocher sur lequel St Benezet aurait, sur une tradition populaire, tracé une croix en 1175.
(Echelle de 1 à 100.)
1175
Route dép.le no 26 de Largentière à Burzet.



VUE DE BURZET (ARDÈCHE), BOURG PRÈS DUQUEL EST NÉ SAINT BENEZET

famille d'honorables cultivateurs portant le nom de Robert[1]. Tout le monde croit que cette famille est celle même du Saint[2], et un vieillard du pays, presque centenaire, a toujours vu la même croyance exister et passer pour très ancienne.

Cette famille Robert a été sur le point de s'éteindre à la fin du xvii[e] siècle; mais il résulte des recherches de feu M. Riffard, curé de Burzet avant 1841, que son dernier représentant mâle prit alors pour gendre un Robert, ce qu'on regarde comme ayant été providentiel[3]. Par là le nom fut conservé, en même temps que le sang.

[74] *La chapelle du Saint au Villard.* — Elle a été construite, ainsi que nous l'avons dit, en 1727, en vertu d'un marché passé entre les sieurs Baylon, Johanny et Robert, propriétaires au Villard, et le sieur Marneuf, maître maçon. Ses dimensions intérieures devaient être de 6^{m} 60 de longueur, 4^{m} 50 de largeur. Cette date de 1727 est gravée sur une pierre de l'angle de gauche.

Quelques années après, sans doute après 1731, lorsque le culte du Saint a été rendu diocésain, on ajouta la partie limitée latéralement par deux pans coupés où l'on mit l'autel avec un tableau au fond. Plus récemment on a percé la fenêtre ronde et monumentale du devant avec chassis vitré en fer. Le clocher est un simple prolongement supérieur du mur de devant sur le tiers de sa largeur de façade. Nous donnons ci-joint un dessin de son plan, de son élévation et du tableau peint sur bois, représentant la vocation du Saint, environné de son pauvre bétail, avec son chien, un oiseau et un lézard sortant des bruyères. Il est surmonté des armes de l'évêque François de Villeneuve[4] écartelées avec les armes de France, conformément à un privilège qui fut accordé aux évêques de Viviers.

En bas, à droite de la planche, est grossièrement représenté un bloc de rocher d'environ un mètre cube, récemment surmonté d'une croix en fer et placé le long de la route de Burzet au pont de Beaume, vis-à-vis de Villard. La petite croix qu'on voit au-dessous du chiffre 1175 passe pour avoir été tracée par saint Benezet avec son bâton, deux ans avant son départ du pays.

Cette chapelle contient une parcelle des reliques de saint Benezet dont l'église de Burzet contient un os de la jambe. Les clefs sont confiées, avec le soin de l'entretenir, à un Robert ou à celui qui occupe à sa place la maison natale du Saint. Toutes les fois qu'on l'ouvre pour un motif quelconque, des habitants du Villard viennent s'y agenouiller, et lorsqu'un prêtre y dit la messe, les hommes, au son de la cloche, quittent leurs champs et les femmes leur ménage pour venir l'entendre.

Tous les ans, le lundi qui suit le second dimanche après Pâques, on y chante messe et vêpres; la veille, il y a grande solennité à l'église paroissiale (Burzet), procession avec la statue du Saint et ses reliques (fragment notable de l'os péroné, d'une dureté extrême) à laquelle les paroisses voisines fournissent un grand nombre de pèlerins.

[1] Les maisons sont occupées aujourd'hui par les fermiers des membres de la famille, dont l'un est M. l'abbé Robert, né vers 1815, curé de Saint-Laurent-de-Durfort, près Privas. Il est aujourd'hui le dernier du nom.

[2] Les noms de famille existaient déjà à cette époque, unis aux noms de baptême, au moins dans cette partie de la France.

[3] Ce gendre venait du *Cros de Gevrand*, commune aujourd'hui de 1,624 âmes, sur un petit affluent de la Loire, et à 1,300 mètres de ce fleuve, dépendant du canton de Montpezat et à onze kilomètres seulement de Burzet, en sorte qu'il y a quelque probabilité qu'il soit de la même famille.

[4] De gueules à la bande d'or avec un renard passant à même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles),



Sur un autre dessin nous donnons une vue de celui des trois groupes de maisons du Villard qui contient la chapelle et la maison natale du Saint.

Au bas est le plan (tiré du cadastre), les trois parties du hameau qui est très boisé et très déclif vers le sud-ouest et où se trouve au fond d'un petit vallon un ruisseau se jetant dans la rivière le Burzet après avoir fait mouvoir une usine proche de cette rivière.

La population de ce vieux hameau d'une vingtaine de maisons est de 150 âmes. Comme il est exposé au midi, ou plutôt au sud-ouest, et comme dans les parties cultivées, la terre a été depuis longtemps séparée des pierres qui ne servent plus qu'à la soutenir, son sol est fertile et rend dix pour un en grains.

[75] *Burzet.* — Nous donnerons, dans une autre note, une indication de la géologie ainsi que des nombreuses curiosités et des admirables vues du pays où l'on place la naissance de saint Benezet[1]. Cette note manque au manuscrit. Mais il convient de parler ici, par anticipation, de Burzet, chef-lieu de la commune et du canton dont le Villard fait partie.

Ce bourg, qui a eu jusqu'à quatre mille âmes, n'en possède plus aujourd'hui, par suite d'émigrations, que deux mille huit cents, en comprenant la population des hameaux de son territoire communal. Il est bâti dans une vallée profonde mais admirable de fraîcheur et de verdure, offrant comme un type des sites pittoresques du pays et paraissant ne le céder en rien à celui de Vals-les-Bains que vantent tous les baigneurs et touristes.

Il est environné de montagnes qui s'élèvent aux points de séparation des versants, jusqu'à une altitude de treize à quatorze cents mètres, points qui en sont peu éloignés, car du côté de l'Ardèche les pentes sont abruptes ; tandis que du côté de la Loire, qui commence à couler à dix kilomètres de là, elles sont comparativement douces. Il en résulte au bout de Burzet, une enceinte de montagnes offrant des pentes qui atteignent quarante-cinq degrés, mais que les travaux patients et vraiment gigantesques de leurs cultivateurs ont changées, au moyen de murs de soutènement en pierre sèche, en une suite de terrasses qui s'étayent jusqu'au haut.

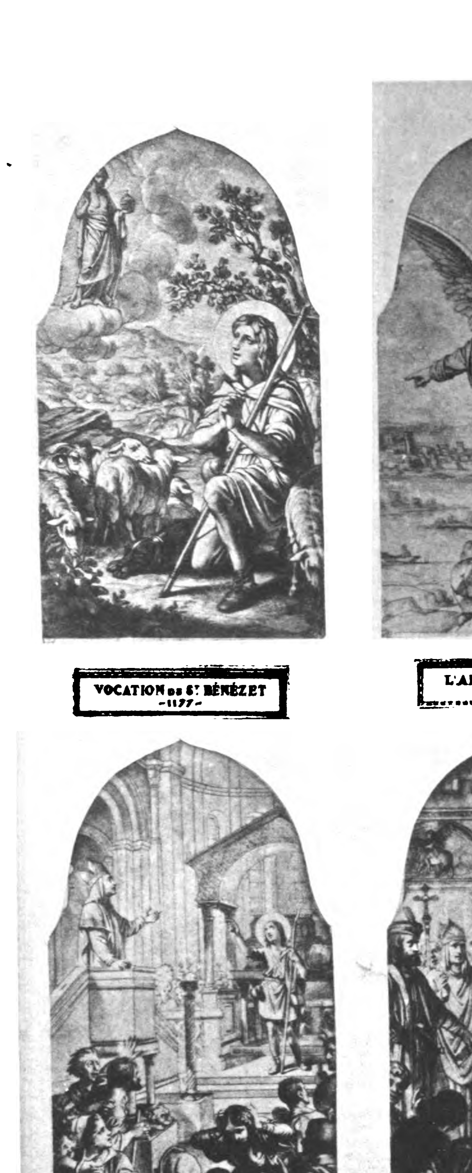
Il y croît des châtaigniers formant dans l'été une magnifique verdure, puis, plus bas des arbres fruitiers, des pommes de terre et quelques céréales, enfin des mûriers et même de la vigne. Au fond sont de belles prairies bien arrosées et les cultivateurs savent en créer de petites à toute hauteur, là où se trouvent des sources ou quelques suintements d'eau.

Mais dans les parties où l'altitude approche de son maximum, on ne voit que des sapins, puis des rocs presque nus, ravinés, sur lesquels croît une herbe rare comme celle que paissait le bétail du saint berger.

Les flancs des montagnes environnant Burzet, y compris le Villard, sont granitiques, mais le fond de la vallée est basaltique.

La vue que nous présentons de Burzet a été prise d'un point situé vers l'est, à environ deux cent cinquante mètres des maisons du premier plan ou à sept cent cinquante mètres de l'église. Ainsi, ce qu'on voit au-dessus du bourg fait partie du versant oriental de la chaîne des Cévennes. Les gorges qui y sont découpées ne comprennent pas sa rivière ; ce sont les vallons de plusieurs de ses affluents,

[1] Cette note manque au manuscrit.



VOCATION DE St BÉNÉZET
-1177-

L'ANGE ET LE SAINT
-1177-

LE SAINT DEVANT L'ÉVÊQUE
-1177-

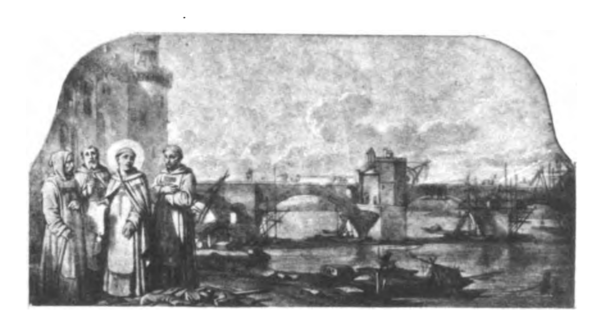
LE SAINT DEVANT LE VIGUIER
-1177-



LE SAINT PORTANT LA PIERRE
- 1177 -



FVNÉRAILLES DV SAINT
- 1184 -



CONSTRVCTION DV PONT D'AVIGNON
ET INSTITVTION DES FRÈRES PONTIFES - 1178 -

VITRAUX DE LA CHAPELLE DE L'ÉGLISE DE St-DIDIER D'AVIGNON
CONTENANT LES RELIQUES DE SAINT BENEZET

qui roulent après les pluies d'énormes masses d'eau et de cailloux, mais le long desquels sont bâtis divers hameaux.

La rivière entre dans Burzet du côté droit du dessin par une gorge que cache et domine le coteau presqu'à pic portant les ruines du château antique des comtes de Peyre et la madone qui les surmonte; puis ce cours d'eau torrentueux et limpide tourne en arc d'environ cent vingt degrés autour des maisons du premier et du second plan en passant à trois cents mètres de l'église, et il sort du bourg derrière les maisons de gauche du bas du tableau ; mais comme elle est encaissée dans des colonnades de basalte noir entre lesquelles elle s'est creusé son lit, on ne la voit que lorsqu'on est tout auprès. C'est devant les mêmes maisons de gauche que pénètre dans Burzet la route départementale dite n° 26 (de Burzet au pont de la Baume et à Largentière). Mais au-delà du pont bâti dans le tournant de la rivière, cette route n'est prolongée que par deux chemins à peine praticables en voiture et se changeant bientôt en sentiers.

La ligne blanche qu'on voit au-dessus des maisons de gauche, au pied d'une montagne boisée, n'est qu'un chemin allant aux villages ou hameaux de la Valette et de Pailhers, et, un peu à gauche du milieu du tableau, se voit le lit très pierreux où viennent de droite et de gauche se réunir les eaux des ruisseaux le long desquels serpentent le chemin dit de Burzet en montagne et celui de traverse de Montpezat.

L'église, à trois nefs, commencée en 1400 aux frais des moines et des seigneurs de Burzet, appartient à la troisième période du style ogival et est fort remarquable. Peu d'autres offrent un tel caractère de légèreté et d'élan, unis à la majesté et à l'ampleur [1].

Mais le clocher n'est qu'un simple campanile plat, élevé au-dessus du portail, comme dans la plupart des églises rurales du pays. Il présentait naguère un phénomène dont on a beaucoup parlé, consistant dans des oscillations visibles d'une très grande amplitude, éprouvées quand on sonnait, seule, celle de ses cloches qui est placée vers le sommet ; mais ces mouvements ont à peu près disparu depuis les travaux récents de consolidation. Sur la boiserie du fond du sanctuaire, se trouve sculptée la vocation de saint Benezet gardant son bétail, et sa marche vers Avignon en compagnie de l'ange qui le guide [2].

[1] Plus bas que l'église se trouve un hôtel et, à droite, la maison des Frères ou école.

[2] La plupart des renseignements qui précèdent sur Burzet et le culte du Saint dans ces contrées ont été fournis par M. Pigière, chanoine honoraire, ancien curé-doyen de Burzet. *(Note de l'Éditeur.)*

NOTE M

TRANSLATIONS SUCCESSIVES DU CORPS ET DES RELIQUES DU SAINT

[76] Ces translations, presque toutes très solennelles, qui furent commandées par des circonstances diverses, auxquelles ont pris part avec un grand élan, la population entière d'Avignon jointe à celle des pays environnants, peuvent donner une idée de l'amour profond qu'a inspiré jusqu'à nos jours le souvenir du Saint, dont la vie fut un bienfait et une édification pour toute la contrée, et qui, à sa manière, peut être regardé comme ayant été un des précurseurs du grand et saint XIII[e] siècle.

Nous en empruntons la narration à des livres aujourd'hui introuvables, et on nous saura gré sans doute de reproduire presque textuellement une partie de ces intéressants récits.

[77] PREMIÈRE TRANSLATION [1]

L'hiuer de l'année mil six cens soixante-neuf fût par tout si grand et si rigoureux qu'on vit à mesme temps toutes les riuieres prises, et glacées, et entre autres, le Rosne avec la Durence, et la Sorgue proche d'Avignon, où plusieurs puys furent aussi glacés. Les quartiers prodigieux de glace que le Rône entrainait pendant le degel, heurterent auec tant d'impetuosité contre les piliers qui soûtenoient le pont; que deux arches de pierre en fûrent entièrement abattuës, et les autres qui les joignoient, fûrent fort ébranlées [2], et particulieremêt la Chapele, dans laquelle reposoit le corps de saint Benezet;

. . . .

M[rs]. les recteurs de l'Hôpital du Pont (qui ont la disposition des reuenus de ce lieu, et le soin de l'entretien et de l'ornement de la chapele de saint Benezet, qui est sur le pont) apprehenderent aussi que le corps du saint ne vint à perir dans les eaux du Rône, par la cheute du reste du pont : ce qui estoit fort à craindre, puisque le pilier sur lequel estoit la chapele, se trouuoit séparé du fondement, l'eau passât entre deux.

Ils resolurent donc de faire en façon que le corps de saint Benezet fut porté dans la ville, et dans l'église de l'Hôpital du Pont, ou estoit enciennement le conuent des religieux institués par saint Benezet.....

[1] Extrait de *La Vie et les Miracles de saint Benezet*, par Disambec Richard de Cambis), 1670.

[2] Il est à croire que ce ne fut pas l'impulsion des glaces qui renversa les piles; ce fut plutôt l'amoncellement extraordinaire, devant les arches, de ces glaces flottantes qui, en réduisant le débouché des eaux dans le sens vertical, détermina ces mêmes eaux à s'écouler, sous les glaces, avec une telle rapidité que les enrochements protecteurs du pied des piles furent emportés et des affouillements furent produits sous leurs fondations.

Enfin voicy le iour arriué, dans lequel nous voyons les saints désirs des Auignonois et leurs souhaits accomplis, puisque saint Benezet reuient pour habiter dans leur ville, pour s'y faire voir auec plus d'éclat que iamais. . . . . . .
. . . .

Ce fut le 18 du mois de mars de l'ânée 1670, quand M^r^ le grand vicaire accompagné de M^rs^ les recteurs, du trésorier, et des autres officiers de l'Hôpital du Pont, de l'aduocat fiscal, et d'vn greffier de l'Archeuesché, de témoins et ouuriers necessaires, lesquels tous ensemble se rendirent dans la chapele de saint Benezet, sur le pont, enuiron les dix heures du matin. M^r^ le grand vicaire après les prieres accoutumées en semblables actions ordonna au greffier de commencer le verbal, et aux ouuriers de procéder à l'ouuerture du tombeau du saint qui estoit couuert d'vne grande pierre, au milieu de laquelle estoit entaillée vne croix tout au long, et entouré de trois grosses barres de fer. L'endroit auquel estoit graué le nom du saint auoit esté coupé des massons, par megarde, lors qu'on fit dorer son tombeau. On lima par le bas la barre du milieu que l'on plia en haut, après les massons rompirent le tombeau par deuant. A la première ouuerture qu'on fit, on s'approcha pour voir en quel état estoit ce sacré corps; et la première chose qu'on vit, ce fut vn suaire fort blanc, qui couuroit cette sainte relique.

On le leua en haut, et l'on decouurit le corps du saint tout entier, sans aucune marque de corruption et qui rendoit vne odeur très suaue. On acheua de faire l'ouuerture entiere pour le tirer dehors; et comme on le voulut mieux considérer, on remarqua qu'il estoit vêtu d'vne chemise de toile fronsée autour du col, nullement colée à son corps; mais au contraire tout à fait détachée. Le suaire le couuroit tout le long du corps, dessus et dessous. Son visage estoit voilé d'vn petit linge, ou suaire serré à l'entour du col, qu'on osta aussi-tost, ou la forme du visage du saint estoit demeurée empreinte iusques aux yeux mesmes, qui y estoient marqués de couleur minime-clair. Sa teste estoit vn peu tournée à costé, son visage estoit fort entier, de sorte qu'on pouuoit presque en distinguer les traits; sa teste estoit rase sàs cheveux, aussi biē que son visage sans poil; l'œil droit estoit fermé, et couuert de la paupière, le gauche estant entr'ouuert. Le nez estoit vn peu tourné de costé, pour auoir esté pressé par le petit suaire, qui couuroit son visage; sa bouche estoit à demy ouuerte, comme celle d'vn homme qui rit, la leure supérieure retirée, découurant les dents du dessus, et la leure inférieure, découurant la pointe des dents de dessous. La langue paroissoit entre-deux, presque aussi épaisse que si le saint estoit en vie et de couleur de rose seiche.

On trouua sous sa teste un monceau, ou vn amas du reste d'vne couronne de fleurs, comme l'on croit, puis qu'on trouua aussi dans le tombeau quelque reste de mirthe, ou autre chose semblable, il y en a qui croient que c'estoit du parchemin écrit; et comme cela estoit réduit en poudre, on ne peut pas bien juger ce que c'estoit. Sa teste et son corps n'auoient pas esté vuidés, ni embaumés, puis qu'il à son ventre aussi plein, que celui d'vn homme viuant, qui cède lorsqu'on le presse et qui reuiēt après à son premier estat comme fait la chair des autres parties de son sacré corps. Ces deux mains estoïent ouuertes, et fort conseruées, couuertes de peau, sous laquelle on distinguoit les nerfs; ses ongles estoiēt assez longues, sans déborder hors des doigts. Sa main gauche estoit apuyée du bout des doigts sur la mamelle droite, tout le bras estant en l'air sans autre appuy. La main droite étoit estendüe sur le nombril : les jambes vn peu éloignées l'vne de l'autre, et les pieds, dont les doigts n'estoient point courbés, tournoient du costé

droit. Son corps à vne couleur qui n'est pas beaucoup éloignée de la naturelle; et passe six pans de longueur. Sa chemise et son suaire qui estoient presque d'vne mesme toile assez grossière, ont esté plus conseruez aux endroits qui touchoient son sacré corps, qu'à ceux qui en estoient éloignés; de sorte que cette toile est aussi forte que si elle estoit neûue, puisqu'on ne la peut pas déchirer. Ce fut sur le midy qu'on tira ce précieux corps du tombeau, que deux personnes portoient l'vne par la teste et l'autre par les pieds sans qu'il pliat. On fit faire ensuite vne caisse pour le transporter; dans laquelle on le mit enveloppé dans du tafetas blanc. Le tombeau auoit plus de deux pans de largeur, et de la hauteur à proportion; la place du col et de la teste estoit taillée dans la pierre, ayant au costé droit un petit bénitier taillé dans la mesme pierre, sur lequel il y auoit vn petit espace auancé, propre à y mettre vne lampe dessus. On distribua aux assistants diuers morceaux du suaire et de la chemise du saint auec d'autres de ses reliques. Sur les dix heures du soir du mesme iour, quatre prestres portèrent le corps de saint Benezet sur des cordons desquels ils se seruent lors qu'ils veulent célébrer la messe. Ils estoient accompagnés de tous les officiers que j'ay déjà nommés, vne partie desquels portoient des flambeaux.

Ils entrerent par la porte du Rône qu'on auoit fait ouurir, où Mrs. les consuls se trouuerent et suiuirent aussi iusques dans l'Eglise du couuent de l'Hôpital du pont [1], ou cette sainte Relique fut reposée.

Le verbal ayant esté acheué, on fit sceler la caisse, et chacun se retira chez soy.

Les iours suiuans, Monseigneur le Vice-Légat, et plusieurs autres personnes (auec les quelles ie me trouuay) furent voir le corps de ce Saint, et tous ensemble admirèrent la bonté de Dieu, qui est merueilleux en ses saints; et qui a voulu auoir vn si grand soin de son fidèle seruiteur, n'ayant pas permis que son corps fut sujet à corruption. Peu de temps apres on l'enferma dans la sacristie de cette Eglise, ayant muré la porte, jusqu'a ce qu'on eut préparé un lieu honorable pour le placer dans l'Eglise.

On a fait dans la muraille vne niche, longue de huit pans et large de deux a costé de l'Epitre, vis a vis de la niche ou l'on consérue vne des épines de la couronne de nostre Seigneur Iesus-Christ. On l'a bien garnie d'ais, et tapissée d'un satin a fleur bleu, et aurore; on y a mis encore vne caisse de cyprez de la mesme longueur, plus basse deuant que derriere, doublée d'vne semblable étoffe; vn matelas au dedans, de la mesme couleur, auec vn tafetas blanc, et vn carreau de brocard d'or et d'argent auec vn galon de la méme matiere. Le corps de saint Benezet a esté mis dans cet endroit, le dixieme du mois de May, ayant la tête tournée du côté du grand Autel, et les pieds vers la porte.

Cette niche est fermée d'vne grille de fer à plusieurs serrures, couuerte de rideaux, auec vne porte en noyer au deuant fermée a clef.

Le douziéme du mesme mois on commença de l'exposer à la veüe du Monde;

[1] Cette église, construite d'abord en style roman par les compagnons de saint Benezet, fut rétablie en style ogival par le cardinal Aubert et à ses frais; elle revêtit en dernier lieu les ornements de la Renaissance.

Elle est cachée, du côté du Rhône, par les maisons modernes bâties sur son quai du côté d'aval.

Sur le fronton de sa façade, restauré en 1745, on peut aujourd'hui encore lire ces mots *Divo Benedicto pontis* MDCCXLV.

ce qu'on continüe de faire presque tous les iours, et l'on a esté obligé d'employer la Garde Suisse de Monseigueur le Vice-Légat, pour empècher la confusion [1].

Au reste, on voit vn grand concours de personnes, qui vienent de tout costé pour implorer l'assistance de saint Benezet : et plusieurs ont deja ressenti les effets de son intercession, et en ont laissé diuerses marques, dans l'Eglise ou il repose. Ce qui nous fait assez connoistre que Dieu (qui a recompensé l'obeyssance et la Foi de son Saint, par le don des miracles, sa pureté par l'intégrité de son sacré corps, sa charité, son humilité, ses soufrances, et ses peines par vne éternité de plaisirs et par la veneration du peuple) est prest de continuer, et de faire de nouueaux prodiges en faueur de ceux, qui recourent au credit que ce Saint à auprés de sa diuine Majesté ; et qu'il nous accordera par les prieres de son aymable seruiteur, non seulement la santé de nos corps : mais encore celle de nos ames. Ainsi soit-il.

DEUXIÈME TRANSLATION

[78] Elle fut, ainsi que la troisième, mêlée à des évènements intéressants et dont il convient de dire quelques mots.

Malgré la sentence arbitrale de l'an 1500 ayant mis fin au procès dit du Rhône et à laquelle Louis XII s'était soumis, les rois de France ses successeurs avaient conservé leurs prétentions à la propriété du Rhône et du pont d'Avignon.

Louis XIV apprenant que le corps de saint Benezet en avait été retiré sans sa participation, en exprima son mécontentement.

Or, la ville possédait depuis 1387 un corps non moins vénéré ; c'était celui d'un autre saint jeune homme, le Bienheureux Pierre de Luxembourg, cousin du roi de France et de l'Empereur d'Allemagne, né en 1369, nommé évêque de Metz à seize ans, puis, fait malgré lui cardinal à dix-sept ans, mort peu après plein de mérites et d'œuvres saintes à dix-huit ans moins dix-huit jours à Avignon et enterré, selon son désir, dans le cimetière des pauvres de cette ville. Les miracles innombrables et éclatants opérés aussitôt sur son tombeau engagèrent le roi de France Charles VI à faire bâtir en cet endroit un couvent de Célestins, d'accord avec le R. de Genève, siégeant alors à Avignon sous le nom de Clément VII que l'histoire de l'Église ne lui a pas confirmé, mais que la France, pendant quelques années, a regardé comme le pape légitime. Ce fut dans ce couvent de Célestins, de fondation royale, dont les belles constructions se voient encore sur la place déjà nommée alors, du *Corps-Saint*, que Louis XIV voulut que fut transporté aussi celui de saint Benezet.

Cette décision du roi déplaisait à l'archevêque ; aussi, pour s'y soustraire, il lui écrivit qu'ayant fait visiter et consolider la pile et sa chapelle du pont, il avait résolu d'y rétablir les saintes reliques de son constructeur.

C'est ce qu'il fit le 3 mai 1672 sans attendre la réponse du roi.

[1] Dans un des recueils imprimés de la collection Massileau, déposés à la bibliothèque publique d'Avignon, se trouve une vieille gravure représentant ce tombeau de l'église de l'hôpital du pont où le saint corps a été renfermé pendant deux ans. Au-dessus, on voit cette inscription : *Ingredere Benedicte* ; à droite est représentée la vocation du Saint avec ces mots au-dessous : *Domine, quid me vis facere ?* A gauche le Saint est représenté portant sa pierre, avec ces paroles du psaume LX[e] : *In petrâ exaltasti me*. Des lampes brûlant autour du cercueil et des ex-voto en grand nombre sont suspendus à la muraille. Cette gravure est trop imparfaite pour que nous ayons cru devoir la reproduire.



[79] Ce fut la *deuxième translation*. Elle eut lieu avec solennité, présidée par l'évêque et le vice-légat et en présence d'une foule immense.

Elle mécontenta presque tout le monde à Avignon. La relique précieuse et aimée de son bienfaiteur et protecteur, y était revendiquée, non seulement par les Célestins, mais aussi par le chapitre de Saint-Agricol, dont la chapelle du pont avait été rendue dépendante par Jean XXII, comme on a vu ; les recteurs de l'hôpital voulaient son retour dans leur église en le motivant sur les soins donnés depuis cinq siècles, et le chapitre de l'église collégiale et paroissiale de la Madeleine [1], dans l'étendue de laquelle se trouvait l'hôpital, y prétendait aussi.

« Tous, » dit Seystre des Préaux « étaient fondés en quelque raison, et il fallait une puissance supérieure pour terminer cette innocente querelle. Aussi les habitants de la ville s'unirent saintement pour demander au Roi du ciel de donner la volonté du Souverain chef de l'Église et à son fils aîné le Roi très chrétien, de leur rendre leur joie en leur rendant ce sacré dépôt...... ils firent leurs soumissions et leurs prières du côté de Rome et du côté de France..... »

Ce ne fut qu'après de longs débats que les deux Souverains convinrent de déposer les premières reliques aux Célestins, et ce fut le sujet de la troisième translation qui combla le bonheur des Avignonais [2].

[1] Cette église, ainsi que l'indique notre petit plan d'Avignon, était située du côté oriental de la rue Racine, derrière l'Hôtel-de-Ville ; elle n'existe plus.

[2] Le récit de cette troisième translation est assez obscur dans le manuscrit. Il est couvert de ratures et de surcharges ; et dans la crainte de transcrire une narration infidèle, l'éditeur a préféré le passer sous silence.
Il suffira de savoir que cette troisième translation eut lieu le 26 mars 1674, ordonnée par Mgr de Libelli, archevêque d'Avignon, de l'ordre des Frères prêcheurs.
Le corps fut donc transféré dans l'église du Corps-Saint, ou des Célestins, où il resta jusqu'à la Révolution. *(Note de l'Éditeur.)*

NOTE N

DISPERSION, INVENTION ET RÉCOLLECTION DES RELIQUES DE S. BENEZET

[80] Les restes du saint constructeur du pont d'Avignon reposaient donc depuis leur translation de 1674, dans la chapelle des Célestins de cette ville, et y recevaient les hommages et les prières des fidèles, conjointement avec le *corps saint* du Bienheureux Pierre de Luxembourg pour la sépulture duquel le couvent de religieux avait été bâti.

Mais, au milieu de l'année 1789 la révolution éclate en France. Moins de deux mois après elle se caractérise par la confiscation de tous les biens de l'Église ; en février 1790 elle supprime tous les ordres religieux et décrète la vente de leurs monastères; puis, en juillet, elle impose au clergé une *Constitution* dite *civile*, que l'Église considère comme schismatique.

Avignon, réuni à la France avec le Comtat-Venaissin le 14 septembre 1791, se trouve aussi dans le cas, avec ses nombreux établissements religieux, de subir les conséquences de ces décrets.

Alors, un prêtre adhérant à cette Constitution dite civile, appelé Meynet, pensant au danger qui menace les saintes reliques au couvent des Célestins, les fait transporter la nuit, sans prendre l'assentiment des supérieurs qu'il ne reconnaît plus, dans l'église de Saint-Didier dont il est nommé curé constitutionnel. Cela se fit sur le soir, à la lueur des lanternes, en présence seulement de quelques personnes partageant ses opinions.

Meynet laissa les saints corps pendant la nuit dans une espèce de chapelle ardente qu'il avait disposée sous les arceaux du cloître capitulaire de Saint-Didier, derrière le puits. Le lendemain il les porta dans l'église. Il plaça saint Benezet dans la chapelle et sous l'autel qui était dédié à saint Elzéar d'Arian, (aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur) et le Bienheureux Pierre dans la chapelle en face, qui était alors dédiée à saint Jean l'Evangéliste.

Mais les prêtres constitutionnels ne jouirent pas longtemps de plus de liberté que ceux qui avaient refusé le serment à la Constitution dite civile. L'église Saint-Didier, vu l'insuffisance des prisons de la ville, fut changée en maison de détention ; on y entassa pêle-mêle des personnes de tout âge et de toute condition que la justice de l'époque destinait à la Commission révolutionnaire d'Orange. Parmi ces prisonniers se trouvaient bon nombre de soldats réfractaires de la Légion de la Corrèze, gens pour la plupart sans aveu et sans foi. Ces malheureux se précipitèrent un jour (juin 1793) sur la châsse de saint Benezet; ils l'ouvrirent et en tirèrent les saintes reliques qu'ils jetèrent par terre en les laissant rouler par toute la nef en présence des détenus.

Cependant, au milieu de tant de profanateurs se trouvaient des hommes de foi; trompant la vigilance de leurs geoliers, ils parvinrent à soustraire presqu'en entier le corps du saint berger; ils s'en partagèrent les débris qu'ils emportèrent au sein de leurs familles lorsque la liberté leur eut été rendue.

Depuis lors les saintes reliques étaient dispersées de côté et d'autre, et l'église d'Avignon n'avait plus que le nom et le souvenir de saint Benezet à offrir à la vénération des fidèles.

Plusieurs fois, depuis le rétablissement du culte, on avait essayé de les réunir; mais les démarches faites dans ce but étaient restées sans résultat satisfaisant.

Il fallait, pour ce faire, un homme d'action et de persévérance. Cet homme se rencontra vers la fin de 1846 en la personne de M. Canron [1], qui âgé de dix-sept ans et venant de terminer ses études en Savoie où il était depuis 1839, eut la pensée de reprendre ces recherches.

Il communiqua son idée à un digne prêtre de cette ville, M. l'abbé Manivet, alors vicaire de la paroisse de Saint-Didier (aujourd'hui curé de Piolenc, près Orange) qui entra de suite dans ses vues, et tous deux se mirent à l'œuvre.

En quatre ans, ils trouvèrent bien des fragments, entre autres, chez les religieux de l'hôpital d'Avignon, des lambeaux du ventre et un genou du Saint; puis d'autres restes à Morcière, banlieue d'Avignon, où M. Manivet avait été curé, et à Sorgues, petite ville non éloignée; puis un doigt dans une famille de cultivateurs du territoire, qui n'a pas voulu s'en dessaisir, le regardant comme son palladium, comme il avait passé pour être celui du chef de cette famille pendant les guerres du premier Empire où il le porta constamment dans son hâvre-sac.

Il fut facile, grâce à leur admirable conservation, de les faire confronter par des hommes de l'art avec celles dont l'autorité ecclésiastique avait déjà constaté l'authenticité. Ces derniers étaient un doigt du Saint, exposé dans la chapelle du portefaix du Rhône, et un de ses bras possédé par la famille Ducroit (Avignon) dont un des membres, prisonnier en 1793 dans l'église de Saint-Didier, l'avait soustrait à la profanation, au péril de sa vie.

Mais ces découvertes ne sont rien à côté de trois autres que les mêmes MM. Canron et Manivet firent d'une façon vraiment providentielle.

La première consiste dans la tête du Saint qui est dans un parfait état de conservation. Elle ressemble à celle du grand martyr saint Laurent conservée à l'état de momie et vénérée dans la chapelle du sacriste ou sacristain du Pape [2].

Elle était dans l'église de Saint-Didier cachée au fond d'une caisse de bois doré, de forme tumulaire, en compagnie du corps d'un martyr des Catacombes de Rome [3].

Ni l'une ni l'autre des deux reliques, ainsi contenues dans une vieille caisse environnée de toiles d'araignées, ne portait de trace *d'authentique*.

[1] M. Canron, François-Marie-Louis-Augustin, dont le vrai nom est *Peyrot de Canron*, licencié en droit civil de France et droit canonique de Rome, docteur *in utroque* de l'Université catholique de Worcester (États-Unis), chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, auteur de deux livres sur saint Benezet, cités notes K, n° [56], d'un poëme en vers latins en l'honneur des archevêques d'Avignon, et d'un grand nombre d'autres publications.

(Histoire de saint Benezet, par M. Canron, in-12, 1854, et abrégé, ou notice, in-16. même année.)

[2] Ce sacriste ou sacristain, résidant autrefois au Quirinal, et maintenant au Vatican, est aussi évêque de Porphyre et de l'ordre des Ermites de saint Augustin, et il a aussi la charge de curé du palais apostolique.

[3] On croit que ce corps serait celui d'un saint Victor *nominis proprii*.

Mais deux sortes de preuves ne laissèrent aucun doute sur ce qui regarde la tête du Saint; ce furent : 1° La déclaration de trois habiles médecins, MM. les docteurs Clément, Audemard et Cade, qui, séparément, sans s'être consertés, sans savoir qu'il s'agissait de saint Benezet, déclarèrent que ce *chef* était celui d'un garçon de dix-sept à vingt ans, petit de taille et habitué à affronter les rayons du soleil et les grosses fatigues.

2° L'exclamation de cinq vieillards (dont une femme) qui, sans s'être concertés non plus, et séparément, sans savoir au préalable de qui pouvait être ce chef, s'écrièrent : « C'est la tête de saint Benezet que dans notre enfance nous avons vue exposée dans l'église des Célestins ! »

La seconde découverte fut celle d'une de ses jambes, d'un fémur et d'autres portions inférieures de son corps. M. l'abbé Irac, curé de Sorgues au commencement de ce siècle, les avait remis à son neveu, prêtre sulpicien, qui était supérieur du grand séminaire d'Avignon. Ces reliques étaient gardées sans *authentique* dans une armoire de la sacristie de cet établissement. Les recherches de M. Canron les ayant mises en évidence, elles furent examinées soigneusement par les pères du Concile provincial, tenu en 1849 dans cet établissement. Leur aspect et la tradition qui s'y attachait suffirent pour les faire reconnaître et déclarer unanimement véritables. Un fragment considérable en fut donné à Mgr Guibert, aujourd'hui archevêque de Paris et alors évêque de Viviers, diocèse qui, suivant le plus grand nombre des opinions, est le diocèse natal de saint Benezet.

La troisième enfin fut vraiment extraordinaire. L'authenticité de ce qui avait été ainsi trouvé ayant été affirmée par l'autorité ecclésiastique, on allait procéder chez Mgr Sermand [1], grand vicaire, au scellement de la caisse où plusieurs étaient renfermées, lorsque MM. Canron et Manivet, se rendant chez ce digne ecclésiastique, passèrent devant l'église Saint-Didier. La trouvant ouverte à une heure inaccoutumée, ils y entrèrent par curiosité. Machinalement leurs regards se portèrent sur un confessionnal (celui de la chapelle du Bon Ange) dont on enlevait les toiles d'araignées. Ils aperçurent, au-dessus de l'endroit où s'assied le confesseur, une espèce de cassette toute couverte de poussière. La prendre, l'épousseter et l'examiner furent l'affaire d'un instant. C'était un reliquaire en bois noir et or. A travers le verre qui fermait son ouverture, on apercevait sur un coussin de soie rouge, un pied parfaitement conservé, chair et os, sur lequel une bande de papier portait : *Pes sancti Benedicti.*

Derrière étaient cinq sceaux sur cire d'Espagne qui retenaient un ruban en soie rouge disposé en croix. L'empreinte du sceau n'était autre que celle du cachet de l'abbé Roux, administrateur apostolique du diocèse d'Avignon pendant la révolution française. Ceci se passait en 1853. Cette relique insigne fut ajoutée aux autres.

M. Sermand dressa procès-verbal de tous ces faits *in formâ canonicâ.* Il l'envoya à Rome où cet acte fut jugé plus que suffisant, et revêtu de l'approbation de la Congrégation des reliques ; et, ce *placet* obtenu, il scella les châsses et signa l'authentique.

[1] Mgr Sermand (Jean-François), né à Orange en 1803, protonotaire apostolique, est vicaire général depuis 1846.

FIN

NOTE O

LISTE DES ŒUVRES SCIENTIFIQUES DE M. DE SAINT-VENANT

I

MÉMOIRES ET OUVRAGES D'UNE CERTAINE ÉTENDUE, PUBLIÉS DANS DIVERS RECUEILS OU SÉPARÉMENT

1. Leçons de mécanique appliquée, faites en 1837-1838 à l'École des ponts et chaussées (*lithographiées* en 1838).
2. Mémoire et expériences sur l'écoulement de l'air, par MM. de Saint-Venant et Wantzel (1839, *Journal de l'Ecole polytechnique*, 27e cahier).
3. Mémoires sur les lignes courbes non planes (1844, *Journal de l'Ecole polytechnique* 30e cahier, 1845).
4. Cinématique. — Sur des mouvements relatifs à des systèmes quelconques (*Nouvelles annales de mathématiques*, 8e cahier, 1848).
5. Formules et tables nouvelles pour la solution des problèmes relatifs aux eaux courantes (*Annales des mines*, 1851).
6. Programme proposé pour le cours de génie rural (*Institut national agronomique de Versailles*).
7. Sur la forme à donner aux versoirs de charrue et sur un moyen général de les représenter graphiquement et d'en dresser le projet de manière à leur faire remplir les conditions voulues (*Annales de l'Institut national agronomique*, novembre 1852).
8. Principes de mécanique fondés sur la cinématique (In-4°, *lithographié;* Bachelier, etc., 1851).
9. De la torsion des prismes, avec des considérations sur leur flexion, etc. (*Savants étrangers*, t. XIV, 1855).
10. Mémoire sur la flexion des prismes (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, 1856).
11. De l'aménagement des eaux pluviales pour améliorer le sol et pour prévenir les inondations (Paris, V. Dalmont, 1856. — C'est un recueil de mémoires d'hydraulique agricole parus en 1848, 49 et 50 dans les *Annales des chemins vicinaux* et dans celles *des Ponts et Chaussées*).
12. Mécanique appliquée de Navier, annotée (T. I. Dunod, 1858).
13. Mémoire sur la distribution des élasticités autour de chaque point d'un solide ou d'un milieu de contexture quelconque, particulièrement lorsqu'il est amorphe sans être isotrope (*Journal des mathématiques pures et appliquées*, 1863-64).
14. Mémoire sur les divers genres d'homogénéité des corps solides, et principalement sur l'homogénéité semi-polaire ou cylindrique et sur les homogénéités polaires ou sphériconique et sphérique (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, 1865, t. X).

15. Notice sur la vie et les travaux de Pierre-Louis-Georges, comte du Buat (*Mémoires de la Société des sciences de Lille*, 1865, 3e série, t. II).
16. Supplément à la notice précédente (*Id.*, 1885, 4e série, t. XIV).
17. Mémoire sur le choc longitudinal de deux barres élastiques, de grosseurs et de matières semblables ou différentes, et sur la proportion de leur force vive qui est perdue pour leur translation ultérieure (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, 1868, t, XIII).
18. Deux leçons sur la théorie générale de l'élasticité (Dans la *Statique* de M. l'abbé Moigno, d'après les méthodes d'Augustin Cauchy; Paris, Gauthier-Villars, 1868. — Leçons 21 et 22).
19. Formules de l'élasticité des corps amorphes, que des compressions permanentes et inégales ont rendus hétérotropes (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, t. XIII, 1868).
20. Du roulis sur mer houleuse, calculé en ayant égard à l'effet retardateur produit par la résistance de l'eau (*Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XVI, 1871).
21. Mémoire sur l'établissement des équations différentielles des mouvements intérieurs opérés dans les corps solides ductiles au-delà des limites où l'élasticité pourrait les ramener dans leur premier état. — Suivi d'un complément sur les équations *définies* ou relatives aux limites de ces corps, avec diverses applications (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, t. XVI, 1871).
22. Sur les diverses manières de présenter la théorie des ondes lumineuses (*Annales de chimie et de physique*, 1872, 4e série, t. XXV).
23. De la constitution des atomes (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 1878).
24. Théorie de l'élasticité des corps solides, de Clebsch, traduite par MM. de Saint-Venant et Flamand, avec des notes étendues de M. de Saint-Venant (Paris, Dunod, 1883).
25. Notice nouvelle sur la vie et les ouvrages du comte Pierre-Louis-Georges du Buat (*Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen,* 1884).

II

NOTES, RAPPORTS, ETC., PUBLIÉS DANS LES COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DANS LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE (JOURNAL DE L'INSTITUT), ETC.

(Plusieurs de ces Notes constituent, par leur enchaînement, d'importants mémoires.)

26. Fondation des écluses par immersion (*Annales des Ponts et Chaussées*, 1834).
27. Mémoire sur le calcul des effets des machines à vapeur, etc. (*C. R.*, 6 janvier 1838).
28. Suite à ce mémoire (*C. R.*, 12 janvier 1838).
29. Mémoire et expériences sur l'écoulement de l'air, par MM. de Saint-Venant et Wantzel (*C. R.*, 25 février 1839).
30. Résistance et flexion des pièces solides à simple ou à double courbure, etc. (*C. R.*, 30 octobre 1843).
31. Suite. (*Id.*, 6 novembre 1843.)
32. Sur un mode d'interpolation applicable à des questions relatives au mouvement des eaux et suppléant à l'intégration souvent impossible des équations aux dérivées partielles (*C. R.*, 13 novembre 1843).
33. Nouvelles expériences sur l'écoulement de l'air, déterminé par des différences de pression considérables, par MM. de Saint-Venant et Wantzel *C. R.*, 13 novembre 1843).
34. Mémoire sur la torsion des prismes à base rectangle et à base losange, et sur une petite correction à faire subir, en général, au moment de torsion (*C. R.*, 20 novembre 1843).

35. Note à joindre au mémoire sur la dynamique des fluides, présenté le 14 avril 1834 (*C. R.*, 27 novembre 1843).

36. Mémoire sur le calcul de la résistance d'un pont en charpente et sur la détermination, au moyen de l'analyse, des efforts supportés dans les constructions existantes, des grandeurs des nombres constants qui entrent dans les formules de résistance des matériaux, par MM. de Saint-Venant et Paul Michelot (*C. R.*, 4 décembre 1843).

37. Note sur la définition de la pression (*Société philomatique*, 30 décembre 1843).

38. Mémoire sur la question de savoir s'il existe des masses continues, et sur la nature probable des dernières particules des corps (*Société philomathique*, 2 janvier 1844).

39. Note sur l'état d'équilibre d'une verge élastique à double courbure, lorsque les déplacements éprouvés par ses points, par suite de l'action des forces qui la sollicitent, ne sont pas très petits (*C. R.*, 1er juillet 1844).

40. Deuxième note sur le même sujet (*C. R.*, 15 juillet 1844).

41. Intégration d'une équation différentielle qui se présente dans la théorie de la flexion des verges élastiques (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, 1844, t, IX).

42. Note sur les flexions considérables des verges élastiques (*Id.*, même tome).

43. Note sur les relations entre les neuf cosinus des angles de deux systèmes de trois droites rectangulaires (*Id.*, même tome).

44. Addition à la note précédente (*Id.*, même tome).

45. Dosage expéditif ou prompte reconnaissance de la quantité de chlore existant à l'état de chlorydrates dans une liqueur (*Société philomathique*, 16 novembre 1844 et *C. R.*, 7 septembre 1846).

46. Note sur l'amélioration et l'assainissement de la Sologne (*Société philomathique*, 14 décembre 1844.) — Quelques années après, le 16 novembre 1848, de Saint-Venant a publié chez Dalmont une feuille lithographiée avec carte et nivellement de la Sologne.

47. Sur le frottement de roulement, appelé aussi de deuxième espèce (*Société philomathique*, 21 juin 1845).

48. Note sur la pression dans l'intérieur des corps ou à leurs surfaces de séparation (*C. R.*, 7 juillet 1845).

49. Note sur l'écoulement de l'air, par MM. de Saint-Venant et Wentzel (*C. R.*, 11 août 1845).

50. Note sur la théorie de l'écoulement de l'air (*Société philomathique*, 30 août 1845).

51. Mémoire sur les sommes et sur les différences géométriques (*C. R.*, 15 septembre 1845).

52. Note sur l'usage du calcul ou de l'analyse géométrique (*Société philomathique*, 22 novembre 1845).

53. Notes sur la dérivation des eaux pluviales qui ravinent les sols en pente et qui entraînent leurs terres dans les vallées (*Société philomathique*, 13 et 20 décembre 1845 et 7 novembre 1846.)

54. Divers théorèmes sur les moments cubiques d'aires par rapport à un point (*Société philomathique*, 3 janvier 1846).

55. Note sur la détermination expérimentale des forces retardatrices du mouvement des liquides (*C. R.*, 16 février 1846).

56. Solution d'un paradoxe proposé par d'Alembert aux géomètres, sur l'impulsion des fluides (*Société philomathique*, 7 mars 1846).

57. Théorèmes sur le frottement ou l'action latérale des fluides, etc. (*Société philomathique*, 4 avril 1846).

58. Mémoire sur la dérivation des eaux pluviales qui entraînent les terres des sols en pente et qui inondent les vallées (*C. R.*, 20 avril 1846).

59. Notes sur la résistance des fluides (*Société philomathique*, 16 mai et 8 août 1846).

60. Note sur un fait relatif à la vision (*Id.*, 4 juillet 1846).

61. Mémoire sur la perte de force vive d'un fluide, aux endroits où sa section d'écoulement augmente brusquement ou rapidement (*C. R.*, 20 juillet 1846).

62. Théorème sur les forces vives décomposées (*Société philomathique*, 1er août 1846).
63. Mémoire sur la théorie de la résistance des fluides. Solution du paradoxe proposé à ce sujet par d'Alembert aux géomètres. Comparaison de la théorie aux expériences (*C. R.*, 15 février 1847).
64. Mémoire sur l'équilibre des corps solides dans les limites de leur etélasticité, sur les conditions de leur résistance quand les déplacements éprouvés par leurs points ne sont pas très petits (*Société philomathique*, 26 mars 1844, et *C. R.*, 22 février 1847).
65. Mémoire sur la torsion des prismes et sur la forme affectée par leurs sections transversales primitivement planes (*C. R.*, 22 mars 1847).
66. Suite au mémoire sur la torsion des prismes (*C. R.*, 10 mai 1847).
67. Mémoire sur les vibrations tournantes des verges élastiques (*C. R.*, 15 janvier 1849).
68. Note sur une méthode de la réduction des démonstrations à la forme la plus simple et la plus directe (*Société philomathique*, 5 mai 1849).
69. Calcul approché de la vitesse, etc., sur les chemins de fer à air comprimé (*Société philomathique*, 18 août 1849).
70. Mémoire sur des formules nouvelles pour la solution des problèmes relatifs aux eaux courantes (*C. R.*, 26 août 1850).
71. Suite à ce mémoire (*C. R.*, 21 octobre 1850).
72. Note sur les surfaces à plus grande pente constante, ainsi que sur les lignes courbes parallèles, sur celles qu'on peut appeler anti-parallèles, et sur les lignes de faîte et de thalweg des surfaces courbes en général (*Société philomathique*, 6 mars 1852).
73. Divers résultats relatifs à la torsion (*Société philomathique*, 25 février 1853).
74. De l'interprétation géométrique des clefs algébriques et des déterminants (*C. R.*, 28 mars 1853).
75. Nouveau mémoire sur la torsion des prismes (*C. R.*, 13 juin 1853. — C'est ce mémoire qui, sur un rapport de Lamé, a été inséré au tome XIV du *Recueil des savants étrangers*).
76. Mémoire sur l'impulsion transversale et la résistance vive des barres (*Société philomathique*, 5 novembre 1853 et 21 janvier 1854; *C. R.*, 10 août 1857).
77. De l'influence retardatrice des herbes, des broussailles, des arbres, etc., sur l'écoulement des eaux, etc. (*Société philomathique*, 6 mai 1854).
78. Trois notes sur la résistance des solides (*Société philomathique*, 8 juillet et 21 octobre 1854, 12 avril et 12 mai 1855).
79. Mémoire sur la flexion des prismes (*C. R.*, 20 novembre 1854 et 20 juillet 1855).
80. Sur l'élasticité des corps, sur les actions entre leurs parties, sur leurs mouvements vibratoires atomiques et sur leur dilatation par la chaleur (*Société philomathique*, 20 octobre 1855).
81. Sur les conséquences de la théorie de l'élasticité, en ce qui regarde la théorie de la lumière (*Société philomathique*, 22 décembre 1855).
82. Sur la vitesse du son (*Société philomathique*, 5 avril 1856).
83. Établissement élémentaire des formules de la torsion des prismes élastiques (*C. R.*, 4 janvier 1858).
84. Preuve que les solutions données, au tome XIV des *Savants étrangers*, du problème de la torsion des prismes..., sont exactes, même lorsque l'angle de rotation atteint des grandeurs quelconques (Paris, Bachelier, mars 1858).
85. Sur les divers genres d'homogénéité mécanique des corps non isotropes (*C. R.*, 21 mai 1860).
86. Sur le nombre des coefficients inégaux des formules donnant les composantes des pressions dans l'intérieur des solides élastiques (*C. R.*, 16 décembre 1861).
87. Mémoire sur l'influence retardatrice de la courbure dans les cours d'eau (*C. R.*, 6 janvier 1862).
88. Méthode pour la résolution, par approximations successives, des problèmes à deux inconnus, posés ou non posés en équation (*C. R.*, 21 avril 1862).

89. Sur la vitesse du son dans l'air (*C. R.*, 28 juillet 1862).
90. Distribution des élasticités autour de chaque point d'un solide, etc. (*C. R.*, 16 mars 1863).
91. Sur les torsions et flexions que peuvent éprouver les tiges courbes, sans qu'il y ait aucun changement dans les premières ni dans les secondes courbures de leur axe (*C. R.*, 22 juin 1863).
92. Note sur la double réfraction (*C. R.*, 17 août 1863).
93. Mémoire sur les contractions d'une tige dont une extrémité a un mouvement obligatoire et application au frottement de roulement sur un terrain uni et élastique (*C. R.*, 7 mars 1864).
94. Problème du remous, ou des gonflements produits jusqu'à de grandes distances dans les cours d'eau par les barrages qu'on y élève (*Société philomathique*, 16 juillet 1864; voir au journal l'*Institut*, 5 février 1868).
95. Travail ou potentiel de torsion, etc. (*C. R.*, 14 novembre 1864).
96. Preuve simple... que toute déformation se réduit à trois dilatations ou contractions, etc. (*Société philomathique*, 26 novembre 1864).
97. Compléments au mémoire lu le 10 août 1857, sur l'impulsion transversale ou longitudinale, la résistance vive et les vibrations des barres, verges ou poutres élastiques (*C. R.*, 9 janvier, 10 avril, 3 juillet 1865, 15 janvier 1866).
98. Sur les pertes apparentes de force vive dans le choc des pièces extensibles et flexibles (*C. R.*, 28 mai 1866).
99 Mémoire sur le choc longitudinal de deux barres, etc. (*C. R.*, 24 décembre 1866).
100. Complément au mémoire précédent (*C. R.*, 20 mai 1867).
101. Démonstration élémentaire : 1° de l'expression de la vitesse de propagation du son dans une barre élastique ; 2° des formules données pour le choc longitudinal de deux barres (*C. R.*, 10 juin 1867).
102. Choc longitudinal de deux barres élastiques dont l'une est extrêmement courte ou extrêmement roide par rapport à l'autre (*C. R.*, 30 mars 1868).
103. Solution, en termes finis, du problème du choc longitudinal de deux barres élastiques en forme de tronc de cône ou de pyramide (*C. R.*, 11 mars 1868).
104. Rapport sur deux communications de M. Tresca, des 25 mai et 22 juin 1868, relatives à l'application des formules générales du mouvement des liquides à l'écoulement des solides (*C. R.*, 29 juin 1868).
105. Calcul du mouvement des divers points d'un bloc ductile, de forme cylindrique, pendant qu'il s'écoule, sous une forte pression, par un orifice circulaire, etc. (*C. R.*, 29 juin 1868).
106. Solution du problème des mouvements que peuvent prendre les divers points d'un solide ductile ou d'un liquide contenu dans un vase, pendant son écoulement par un orifice inférieur (*C. R.*, 20 juillet 1868).
107. Suite à la solution du problème précédent : vase parallélipipède, vase cylindrique (*C. R.*, 27 juillet 1868).
108. Note complémentaire sur le même problème (*C. R.*, 3 août 1868).
109. Rapport sur un mémoire de M. Boussinesq, relatif à l'influence des frottements dans les mouvements réguliers des fluides (*C. R.*, 3 août 1868).
110. Rapport sur une communication de M. Vallès relative à des expériences sur l'écluse de l'Aubois (*C. R.*, 18 janvier 1869).
111. Problème des mouvements que peuvent prendre les divers points d'une masse liquide ou solide ductile, contenue dans un vase à parois verticales, pendant son écoulement par un orifice horizontal inférieur (*C. R.*, 1er février et 8 février 1869).
112. Rapport sur un mémoire de M. Maurice Lévy, relatif à l'hydrodynamique des liquides homogènes, etc. (*C. R.*, 8 mars 1869).
113. Note sur les valeurs que prennent les pressions dans un solide élastique isotrope, lorsqu'on tient compte des dérivées d'ordre supérieur des déplacements très petits que ces points ont éprouvés (*C. R.*, 8 mars 1869).

114. Sur un potentiel de deuxième espèce, qui résout l'équation aux différences partielles du quatrième ordre exprimant l'équilibre intérieur des solides élastiques amorphes non isotropes (*C. R.*, 29 novembre 1869).

115. Rapport sur un mémoire de M. Maurice Lévy, relatif à l'équilibre-limite des terres fraîchement remuées (*C. R.*, 7 février 1870).

116. Sur une détermination rationnelle, par approximation, de la poussée des terres contre un mur ayant une inclinaison quelconque (*C. R.*, 14 février 1870).

117. Rapport sur cinq mémoires de M. F. Lucas, concernant la mécanique des atomes (*C. R.*, 14 février 1870).

118. Rapport sur le mémoire de M. Tresca relatif au poinçonnage des métaux (*C. R.*, 14 février 1870).

119. Preuves théoriques de l'égalité des deux coefficients de résistance au cisaillement et à l'extension (*C. R.*, 14 février 1870).

120. Rapport sur un mémoire de M. Boussinesq, relatif à la théorie des ondes liquides périodiques (*C. R.*, 21 février 1870).

121. Mémoire sur l'établissement des équations différentielles des mouvements intérieurs opérés dans les solides ductiles, etc. (*C. R.*, 7 mars 1870).

122. Recherche d'une deuxième approximation, dans le calcul rationnel de la poussée des terres, etc. (*C. R.*, 4 avril 1870).

123. Poussée des terres. Comparaison de ses évaluations au moyen de la considération rationnelle de l'équilibre-limite, et au moyen du principe dit de moindre résistance, de Moseley (*C. R.*, 25 avril 1870).

124. Démonstration élémentaire de la formule de propagation d'une onde ou d'une intumescence... et remarques sur les propagations du son et de la lumière, sur les ressauts, ainsi que sur la distinction des rivières et des torrents (*C. R.*, 18 juillet 1870).

125. Formules donnant les pressions ou forces élastiques dans un solide, quand il y en avait déjà en jeu d'une intensité considérable avant les petites déformations qu'on lui a fait éprouver (*C. R.*, 27 mars et 3 avril 1871).

126. Rapport sur un mémoire de M. Maurice Lévy, relatif aux équations générales des mouvements intérieurs des corps solides ductiles, etc. (*C. R.*, 10 juillet 1871).

127. Théorie du mouvement non permanent des eaux, avec application aux crues des rivières et l'introduction des marées dans leur lit (*C. R.*, 17 et 24 juillet 1871).

128. Sur la houle et le clapotis (*C. R.*, 28 août et 4 septembre 1871).

129. Sur la mécanique des corps ductiles (*C. R.*, 20 novembre 1871).

130. Rapport sur un mémoire de M. Kleiz, intitulé : « Études sur les forces moléculaires dans les liquides en mouvement, et application à l'hydrodynamique » (*C. R.*, 12 février 1872).

131. Mémoire sur l'hydrodynamique des cours d'eau (*C. R.*, 26 février, 4, 11 et 18 mars 1872).

132. Sur l'intensité des forces capables de déformer, avec continuité, des blocs ductiles cylindriques, pleins ou évidés, et placés dans diverses circonstances (*C. R.*, 15 avril 1872).

133. Sur un complément à donner à une des équations présentées par M. Lévy pour les mouvements plastiques symétriques autour d'un axe (*C. R.*, 22 avril 1872).

134. Rapport sur un mémoire de F. Lucas, relatif aux petits mouvements d'un système de points. (*C. R.*, 2 décembre 1872).

135. Partage de la force vive due à un mouvement vibratoire composé, en celles qui seraient dues aux mouvements pendulaires composants, etc. (*C. R.*, 2 et 9 décembre 1872).

136. Rapport sur un mémoire de M. Boussinesq, relatif à la théorie des eaux courantes (*C. R.*, 14 avril 1873).

137. Examen d'un essai de théorie de la poussée des terres (*C. R.*, 28 juillet 1873.)

138. De la suite qu'il serait nécessaire de donner aux recherches expérimentales de plastico-dynamique (*C. R.*, 19 juillet 1875).

139. Rapport sur un mémoire de M. Lefort, intitulé : « Examen critique des bases de calcul habituellement en usage pour apprécier la stabilité des ponts en métal, etc., et proposition pour l'adoption de basses nouvelles » (*C. R.*, 13 septembre 1875).

140. Rapport sur un mémoire présenté par M. Boussinesq sous le titre : « Addition et Éclaircissements » à son « Essai sur la théorie des eaux courantes » (*C. R.*, 13 septembre 1875).

141. Sur la manière dont les vibrations calorifiques peuvent dilater les corps et sur le coefficient des dilatations (*C. R.*, 3 janvier 1876).

142 Sur la constitution atomique des corps (*C. R.*, 29 mai 1876).

143. Philosophie et enseignement des mathématiques. — Sur la réduction des démonstrations à leur forme la plus simple et la plus directe (*C. R.*, 10 juillet 1876).

144. Deuxième note sur le même sujet (*C. R.*, 17 juillet 1876).

145. Accord des lois de la mécanique avec la liberté de l'homme dans son action sur la matière (*C. R.*, 5 mars 1877).

146. Des paramètres d'élasticité des solides et de leur détermination expérimentale (*C. R.*, 1er avril 1878).

147. Sur la plus grande des composantes tangentielles de tension intérieure en chaque point d'un solide et sur la direction des faces de ses ruptures (*C. R.*, 18 juillet 1878).

148. Sur la dilatation des corps échauffés et sur les pressions qu'ils exercent (*C. R.*, 11 novembre 1878).

149. Rapport sur un mémoire de M. Popoff, intitulé : « Nouvelles recherches relatives à l'expression des conditions du mouvement des eaux dans les égouts » (*C. R.*, 11 novembre 1878).

150. Sur la torsion des prismes à base mixtiligne, et sur une singularité que peuvent offrir certains emplois de la coordonnée logarithmique du cylindre isotherme de Lamé (*C. R.*, 2 et 9 décembre 1878).

151. Sur une formule donnant approximativement le moment de torsion (*C. R.*, 27 janvier 1879).

152. Sur la cinématique des déformations des corps soit élastiques, soit plastiques, soit fluides (*C. R.*, 12 janvier et 2 février 1880).

153. Sur le mode de publication le plus favorable aux études scientifiques (*C. R.*, 16 janvier 1882).

154. Des mouvements que prennent les diverses parties d'une masse liquide dans l'intérieur d'un vase ou réservoir d'où elle s'écoule par un orifice (*C. R.*, 3, 10 et 24 avril 1882).

155 Du choc longitudinal d'une barre élastique libre contre une barre élastique d'autre matière ou d'autre grosseur fixée au bout non heurté ; considération des cas extrêmes où la barre heurtante est très roide et très courte (*C. R.*, 21 août 1882).

156. Solution, en termes finis et simples, du problème du choc longitudinal, par un corps quelconque, d'une barre fixée à son extrémité non heurtée (*C. R.*, 4 septembre 1882).

157. Détermination et représentation graphique des lois du choc longitudinal d'une tige ou barre élastique prismatique, par MM. de Saint-Venant et Flamant (*C. R.*, 16, 23, 30 juillet et 6 août 1883).

158. Des vitesses que prennent, dans l'intérieur d'un vase, les divers éléments d'un liquide pendant son écoulement par un orifice inférieur, et des moyens simples qui peuvent être employés pour déterminer très approximativement les restes numériques de séries doubles peu convergentes, par MM. de Saint-Venant et Flamant (*C. R.*, 12 et 19 novembre 1883).

159. Sur une évaluation ou exacte ou, suivant les données, d'une grande et très suffisante approximation, de la poussée des terres sablonneuses contre un mur destiné à les soutenir (*C. R.*, 7 avril 1884).

160. Sur le but théorique des principaux travaux de Henri Tresca (*C. R.*, 13 juillet 1885).

161. Mouvement des molécules de l'onde dite solitaire, propagée à la surface de l'eau d'un canal (*C. R.*, 7 et 14 décembre 1885).

162. Addition à la précédente note (*C. R.*, 28 décembre 1885).

III

MÉMOIRES POSTHUMES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES

163. Résistance des fluides. Considérations historiques, physiques et pratiques, relatives au problème de l'action dynamique mutuelle d'un fluide et d'un solide, spécialement dans l'état de permanence supposé acquis par leurs mouvements.
164. Sur la perte de la force vive d'un fluide aux endroits où sa section d'écoulement augmente brusquement ou rapidement.
165. Sur la prise en considération des forces centrifuges dans le calcul du mouvement des eaux courantes et sur la distinction des torrents et des rivières.

(Ces trois mémoires paraîtront prochainement dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, et l'on trouvera en note, dans le ch. VI, nº 29, du premier d'entre eux, la dernière et plus remarquable partie relative au principe de la conservation de l'énergie, de l'étude de 1834, une des premières œuvres de Saint-Venant, restée inédite, sur les théorèmes de la mécanique générale).

166. Traduction de la *Theorie der Vellen* (théorie des vagues), de Frantz von Gerstner.
167. Des diverses manières de poser les équations du mouvement varié des eaux courantes.

(La traduction précédente et un extrait étendu de ce mémoire, qui étaient destinés par l'auteur aux *Annales des Ponts et Chaussées,* paraîtront dans ce recueil).

168. Enfin, Saint-Venant laisse un grand nombre de cahiers de notes et de calculs dont certaines parties seront en état d'être imprimées. C'est ce que permettra de reconnaître un examen attentif auquel nous devons nous livrer.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement VII

Notices biographiques sur l'auteur IX

CHAPITRE I. But multiple de cet écrit et exposé succinct de son contenu 1

CHAPITRE II. Occasion qui s'est présentée de rappeler le souvenir conservé de la célébration de la vie de saint Benezet. — Quelques autres souvenirs sur Chézy. — Constructions pieuses de routes, ponts, hospices et refuges au moyen âge. — Frères pontifes et moines ingénieurs. — Pont d'Avignon et causes diverses de sa chute 5

CHAPITRE III. Témoignages historiques et pièces authentiques constatant l'arrivée de saint Benezet à Avignon en 1177. — Acceptation merveilleuse de la mission qu'il annonçait avoir reçue du ciel; — Construction par lui, du pont et de l'hôpital contigu, continués après sa mort, survenue en 1184, par les collaborateurs qu'il s'est donnés. — Ressources obtenues pour cette œuvre. — Procès du Rhône de l'année 1500, dont les pièces fournissent des copies authentiques des divers documents y relatifs 9

CHAPITRE IV. Actes de saint Benezet depuis sa vocation jusqu'à l'acceptation de son entreprise, fournie par une charte avignonaise du XIIIe siècle encore existante qui donne aussi un procès-verbal d'information des faits merveilleux qui l'ont suivie. — Confirmation, par une charte lyonnaise, des principaux faits qu'elle rapporte 20

CHAPITRE V. Charte lyonnaise des actes de saint Benezet, ou lettre d'Innocent IV datée de Lyon 1245, confirmant la charte avignonaise quant aux faits essentiels, et fournissant en outre quelques autres particularités sur le Saint. — Recherches récentes paraissant confirmer l'opinion de la part qu'il prit à la fondation du pont de la Guillotière à Lyon vers 1182 25

CHAPITRE VI. Faits de la vie de saint Benezet énoncés dans les leçons, tant anciennes que nouvelles, de son office. — Sa canonisation. — Sa mission dans son rapport avec les destinées d'Avignon 35

CHAPITRE VII. Rétablissement parmi les ingénieurs, de la célébration annuelle de la fête de saint Benezet 45

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE A. — Liste des œuvres de Chézy ... 49

NOTE B. — Texte latin des chroniqueurs des XIIe, XIIIe et XIVe siècles qui ont parlé de la construction du pont d'Avignon par saint Benezet ... 50

NOTE C. — Annales succinctes de l'œuvre du pont d'Avignon ... 53

NOTE D. — LA CHARTE AVIGNONAISE. Son texte latin, — son texte provençal. — Discussion des époques probables de la rédaction (latine) de ses deux parties (l'*Historia* et la *Notatio*.) — Date de l'éclipse mentionnée, et explication naturelle, à son sujet, de l'erreur commise, qui n'a aucune liaison avec le reste du document. 57

NOTE E. — Texte latin de la charte lyonnaise dont le chapitre V a donné la définition, avec une traduction française et un commentaire ... 81

NOTE F. — Indulgences et autres faveurs spirituelles accordées aux bienfaiteurs de l'Œuvre de l'Entretien du pont d'Avignon et de son hôpital ... 84

NOTE G. — Office ancien de saint Benezet, établi à Avignon en 1331 dans la seule église de Saint-Agricol, et en 1737 dans tout le diocèse de Viviers ... 87

NOTE H. — Office nouveau de saint Benezet approuvé pour toute l'étendue des quatre diocèses d'Avignon, de Nîmes, de Viviers et de Saint-Jean-de-Maurienne. 91

NOTE J. — Revue des historiens et autres écrivains, d'abord du XVIe et XVIIe siècles, qui ont parlé de saint Benezet ... 95

NOTE K. — Même revue pour les écrivains des XVIIIe et XIXe siècles ... 111

NOTE L. — Enfance de saint Benezet, son nom, son âge, son pays natal ... 124

NOTE M. — Translations successives du corps et des reliques du Saint ... 134

NOTE N. — Dispersion, invention et récollection des reliques de saint Benezet ... 139

NOTE O. — Liste des œuvres, déjà parues, de l'auteur du présent livre ... 142

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS ET D'ÉDITEURS CONTENUS EN CE VOLUME

Achard, 22, 42, 59, 78, 99.
Acheri (Dom Luc d'), 109.
Albanès (abbé), 59, 60, 64, 68, 72, 75, 78, 79, 85, 120, 124, 128.
Albigny (Paul d'), 88.
Allut, 26.
André (l'abbé), 117.
Anselme, 126.
Antines (Dom Maur), 70.
Ardant, 114.
Aubanel, 94, 117.
Audemard (Docteur), 141.

Baillet, 115.
Baluze, 26, 81, 82, 107.
Barjavel, 116.
Baronius, 97, 98, 100, 101. 103.
Barry (le père Paul de), 105.
Baudrand, 101.
Blégier (de), 116.
Bolland, 106.
Bollandistes, 8, 35, 67, 70, 74, 75, 77, 78, 87, 88, 95, 98, 102, 103, 106, 115, 118, 120, 125, 128.
Bouchard (le Père), 101.
Bouchard (Raymond), 105, 110.
Boucher (Honoré), 105.
Bougerol (Antonin), 105.
Bramcreau, 88.
Breuil (du), 12, 13.
Brisson (B.), 47.
Brossard, 26.
Bruguier Roure, 15, 18, 118.
Bruyère (La), 104.
Buat (du), 6.

Cade (Dr), 141.
Calvet (Esprit), 88.
Cambis (Richard-Joseph de, dit *Disambec*), 42, 78, 79, 87, 102, 106, 107, 134.
Cambis-Velleron (marquis de), 79, 106, 120.
Camoin (Étienne), 120.
Camusat (Nicolas), 50.
Canron (Peyrot de), 18, 53, 91, 94, 111, 117, 140.
Cessart, 49.
Champier (Symphorien), 96.
Champignac, 120.
Chantre (Pierre Le), 12.
Chappe, 31.
Chastel (Michel) ou Coustel, 105.
Chesne (André du), 100, 101.
Chevalier, 120.
Chezy, 1, 6, 49.
Chronique de Tours, 9, 51.
Clemencet (Charles), 70.
Clement (François), 70.
Clement (Docteur), 141.
Clos (du), 114.
Colonia (le père de), 29, 101.
Constant (abbé), 117.
Coral, 50.
Cougny, 118.
Croiset (le père), 109.

David (Louis), 99.
David (Vve), 111.
David (Emeric), 111.
Debelay (Mgr) 37, 91.
Deloye, 22, 81, 88.
Derache, 118.
Devillarès, 117.
Devillario, 53.
Dideron, 118.
Didion, 120.
Disambec, (V. Cambis).
Dubois, 117.
Ducroit, 140.
Dumoulin, 118.
Dusserd, 119.
Duperrier, 105.

Falck (curé de Monback), 13, 53.
Fantoni (il padre), 105.
Favier, 126.
Feller, 70.
Ferrari (Philippe), 95, 102.
Flammesbourg (Robert de), 12.
Fornery, 105.

Gallia Christiana, 60.
Gauthey, 14, 29, 115.
Girard, 129.
Godescard, 102.
Goiffon (l'abbé), 125.
Gordon, 26.
Gordon (Jacques-Lesnore), 105.
Grégoire (abbé), 78, 116, 121.
Greuter, 96, 98, 99, 100, 128.
Griphius (Antoine), 95.
Guesnay, 105.
Guichenon, 26, 107.
Guigues, 30, 31.
Guiot, 129.

Haitze (de) ou Magne Agricol, 14, 78, 111, 112, 113, 115, 116, 119.
Hellinand, 34, 70, 71, 74, 121.
Héliot (le père), 12, 115.
Hyenne, 46, 118.

Irac (l'abbé), 141.

Jacob de la Cottiere (de), 26.
Jomar, 126, 128.

Lamy (Jean), 12.
Launoy, 104, 111.
Leblanc (Ch.), 99.
Lefort, 19, 21, 22, 34, 59, 60, 67, 70, 71, 73, 78, 99, 121, 122, 123.

Magasin pittoresque, 117.
Magne Agricol (V. de Haitze).
Manivet (abbé), 140.
Marien d'Auxerre (le moine de), 50.
Martin le Polonais, 9, 51.
Martin (Félix), 119.
Marsiliargues (Pierre de), 127.
Massileau, 137.
Mémoires de Pescia, 12.
Menestrier (le père), 109.
Meynet, 139.
Michaud, 95, 111.
Michel (photographe), 21, 121.
Molanus, 95.
Mollier, 123.
Moreri, 105.
Morin (Jean), 12.
Moutonnet, 117.

Nangis (Guillaume de), 9, 51, 70, 73.
Navier, 116.
Néri, 21.
Nouguier, 70, 78, 104.
Nouvellet (Joseph), 26.

Pagi (le père), 100.
Pallud, 126.
Palmé, 26.
Papebrock, 35, 71, 72, 97, 98, 106, 107, 124.
Papire Masson, 30, 101.
Papon (abbé), 115.
Paradin, 25, 34, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 127.
Paultre (Jean), 105.
Peinhere (de Ponsère), Raymond, 79.
Perronet, 1, 49.
Petau, 50.
Pianelli (Placide), 12.
Pianelli de Maubec, 26.
Pianelli de la Valette, 26.
Pigière, 133.
Pihet, 5.
Pingré, 70.
Préaux (Seystres des), 79, 106, 138.
Procès du Rhône, 19.
Prong, 5, 6.
Puthod, 118.

Quesnel, 101.
Quinet (Alexandre), 99.

Rastoul, 120.
Raynaud, 8, 18, 41, 43, 77, 78, 84, 95, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 111, 128.
Requien, 105.
Riffart, 131.
Robert (*Robertus Antissodorus*), 9, 50.
Robert d'Auxerre, 15, 34, 73, 98, 101, 104.
Robert (l'abbé), 131.
Royer, 104.
Romain, 7.
Rouchier, 88.
Roux, 141.
Rubys (Claude de), 95.

Saussay (du), 95, 102.
Schœring, 31.
Séguin, 118.
Sermand (Mgr), 91, 141.
Seystres (voy. des Préaux).
Soyers, 49.
Suarès d'Aulan, 78, 104.
Suze (Louis de), 127.

Trévoux (dictionnaire de), 115, 124.
Truchet, 102, 118, 126, 128.

Usuard, 43, 95.

Vaissette (dom), 115.
Valadier (André), 99.
Verneuil (Félix de), 120.
Veyrier (Pierre du), 127.
Victor (le moine de St.), 101.
Vignon, 7.
Villeneuve (Mgr de), 87, 127.
Vincent de Beauvais, 9, 50, 70, 73, 74, 107.
Viollet le Duc, 120.

Weiss, 111.

TABLE DES PLANCHES ET GRAVURES

1.	Portrait de l'auteur.	Pages.
2.	Vues actuelles du Pont-Saint-Benezet à Avignon	11
3.	Charte Avignonaise	19
4.	Portrait de l'ingénieur Chézy	50
5.	Maison de Saint-Benezet au Villard	130
6.	Vue et plan du Villard	130
7.	Chapelle de Saint-Benezet	130
8.	Vue de Burzet (Ardèche)	131
9.	Vitraux de Saint-Didier d'Avignon	139

PLANCHES A LA FIN DU VOLUME

10. Charte Lyonnaise.
11. Gravure de Mathœus Greuter.
12. Plan d'Avignon.
13. Carte du Vivarais.

Bourges. — Typ. Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.

fuit et elemosinas suas transmiserit quicquid ui d. fuimus
alien. Arelaten. cum multis subditis suis episcopis de Mauriena
ten. et Case Dei. et Sancti Michaelis de Clusa. et Cartusi-
e in monasteriis. et in omnibus suffraganeis ecclesiis et
ificatus domni Innocencii pape quarti anno secundo. —

